



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO  
وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

## DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Émis le : 28 février 2020

Agence MCA-Morocco  
Pour le compte du :  
Gouvernement du Maroc  
MCA-Morocco Programme

Financé par  
LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Par le biais de la  
MILLENNIUM CHALLENGE CORPORATION

pour  
Passation de marchés de Biens et Services connexes

\*\*\*

Acquisition, Livraison et Installation des équipements didactiques au profit des établissements scolaires bénéficiaires dans le cadre de la composante MIAES (Education Secondaire)/Modèle Attahadi

ES-12-B : Paquet didactique

\*\*\*

N° AO : DAO/CB/MCA-M/ES-12-B/Compact

## Avis d'Appel d'Offres

Rabat, Maroc  
28 février 2020

**Objet : Acquisition des équipements didactiques au profit des établissements scolaires bénéficiaires dans le cadre de la composante MIAES (Education Secondaire)/Modèle Attahadi :**

**ES-12-B : Paquet didactique**

**DAO/CB/MCA-M/ES-12-B/Compact**

Madame, Monsieur,

Les États-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de la Millennium Challenge Corporation (« MCC ») et le Gouvernement du **Maroc** (le « Gouvernement » ou « **[GdM]** ») ont conclu un programme de coopération en vue d'une assistance au titre du Millennium Challenge Account pour un montant d'environ **450 millions** de Dollars US (le « Financement MCC ») afin de contribuer à la réduction de la pauvreté par la croissance économique au **Maroc** (le « Compact »). Le Gouvernement, agissant par l'intermédiaire de **l'Agence MCA-Morocco** (l'« Entité MCA » ou l'« Acheteur »), entend utiliser une partie du Financement MCC pour des paiements éligibles en vertu d'un contrat pour lequel est émis le présent Appel d'Offres (« AO »). Tous paiements effectués par l'Entité MCA au titre du contrat proposé seront soumis, à tous égards, aux termes et conditions du Compact et des documents connexes, y compris des restrictions sur l'utilisation et le décaissement du Financement MCC. Aucune partie autre que le Gouvernement et l'Entité MCA ne peut se prévaloir du Compact ni prétendre au produit du Financement MCC. Le Compact et les documents s'y rapportant sont disponibles sur le site web de la MCC ([www.mcc.gov](http://www.mcc.gov)) et sur le site web de l'Entité MCA à l'adresse suivante : **www.mcamorocco.ma**.

Le montant global du Compact financera, sur une période de cinq ans, deux projets, à savoir « Education et formation pour l'employabilité » et « Productivité du foncier ».

Le projet « Éducation et formation pour l'employabilité » qui a pour objectif d'améliorer l'employabilité des jeunes à travers l'amélioration de la qualité, de la pertinence et de l'accès équitable à l'éducation secondaire et à la formation professionnelle et ce, afin de mieux répondre aux besoins du secteur privé.

La première activité de ce projet qui porte sur l'éducation secondaire prévoit trois composantes fondamentales : (i) la mise en place d'un modèle intégré d'amélioration des établissements de l'enseignement secondaire à travers la contractualisation des performances et le renforcement des capacités de gestion des responsables desdits établissements, l'innovation pédagogique centrée sur l'élève et la réhabilitation de l'infrastructure ; (ii) le renforcement du système d'évaluation des acquis scolaires et du

système d'information MASSAR et (iii) le développement d'une nouvelle approche pour l'entretien et la maintenance des infrastructures et des équipements scolaires.

La deuxième activité de ce projet relative au développement de la formation professionnelle (FP) et de l'emploi comprend : 1) La création d'un fonds pour le financement des initiatives de création de nouveaux centres ou de reconversion de centres existants via un partenariat public-privé ; 2) L'appui à l'opérationnalisation de la réforme de la formation professionnelle ; 3) La promotion de l'emploi inclusif par des financements innovants permettant l'insertion des jeunes chômeurs et des femmes défavorisées dans le marché du travail ; 4) L'appui à la mise en place d'un système intégré d'observation du marché du travail.

Le présent AO fait suite à l'avis général de passation des marchés publié le **3 janvier 2020** sur dgMarket, le **3 janvier 2020** sur UNDB Online, le **3 janvier 2020** sur le site [www.mcamorocco.ma](http://www.mcamorocco.ma) et le **7 janvier 2020** dans les journaux locaux : Akhbar Al Yaoum et le Matin.

L'Acheteur invite maintenant les entités éligibles (« Soumissionnaires ») à soumettre une offre pour la **fourniture d'équipements didactiques et de pack de robotique de 90 établissements scolaires bénéficiaires du projet « Education Secondaire » au niveau des régions de Tanger Tétouan Al Hoceima, de Fès Meknès et de Marrakech Safi sur une période maximale de 18 mois**. De plus amples informations sur les biens et services connexes figurent dans les Conditions Particulières de Fourniture dans le dossier d'appel d'offres qui accompagne le présent AO (le « Dossier d'Appel d'Offres »).

Le présent AO est ouvert à tous les Soumissionnaires éligibles qui souhaitent y répondre. Sous réserve des restrictions énoncées dans le Dossier d'Appel d'Offres, des entités éligibles peuvent s'associer à d'autres Soumissionnaires en vue d'optimiser leurs capacités à réaliser leur mission avec succès.

Un Fournisseur sera sélectionné par voie d'**appel d'offres ouvert (Competitive Bidding)** dont la procédure d'évaluation est décrite dans le présent Dossier d'Appel d'Offres conformément aux « Directives relatives à la passation des marchés du Programme de la MCC », lesquelles sont disponibles sur le site web de la MCC ([www.mcc.gov/ppg](http://www.mcc.gov/ppg)). Le processus de sélection, tel que décrit, comprendra l'examen et la vérification des qualifications et des réalisations antérieures, ainsi qu'un contrôle des références, avant l'attribution du marché.

Le Dossier d'Appel d'Offres comprend les sections suivantes :

## **PREMIÈRE PARTIE – PROCÉDURES D'APPEL D'OFFRES ET DE SÉLECTION**

### **Section I Instructions aux Soumissionnaires (« IS »)**

Cette section fournit des informations destinées à aider les Soumissionnaires potentiels à préparer leurs Offres ; elle fournit également des informations sur la soumission, l'ouverture et l'évaluation des Offres, ainsi que sur l'attribution de Marchés. **Les stipulations de cette section ne doivent pas être modifiées.**

### **Section II Fiches de données de l'Appel d'Offres (« FDAO »)**

Cette section définit les conditions particulières spécifiques à chaque passation de marchés et vient compléter les informations contenues dans la Section I, Instructions aux Soumissionnaires.

### **Section III Critères d'évaluation et de qualification**

Cette section décrit les critères employés pour évaluer les Offres et sélectionner le Soumissionnaire qui exécutera le Marché.

### **Section IV Formulaires de soumission des Offres**

Cette section comprend le Formulaire de soumission des Offres, les Bordereaux des Prix des Biens, la Garantie d'Offre, l'Autorisation du Fabricant (si nécessaire) et d'autres formulaires à remplir par les Soumissionnaires et à joindre à leurs Offres.

## **DEUXIÈME PARTIE – CONDITIONS DE FOURNITURE**

### **Section V Conditions Particulières de Fourniture**

Cette section comprend la liste détaillée des Biens et Services connexes, les Calendriers de Livraison et d'Achèvement, les Spécifications et les Plans et Dessins Techniques décrivant les Biens et Services connexes qui font l'objet de la passation de marché.

## **TROISIÈME PARTIE – CONDITIONS DU CONTRAT ET FORMULAIRES CONTRACTUELS**

### **Section VI Accord contractuel et Cahier des Clauses Administratives Générales (« CCAG »)**

Cette section comprend le modèle de Contrat que l'Entité MCA et le Fournisseur se proposent de conclure. **Les stipulations du Cahier des Clauses Administratives Générales ne doivent pas être modifiées.**

### **Section VII Conditions spéciales du Contrat (CSC) et Annexe au Contrat**

Cette section comprend les formulaires relatifs aux clauses du Contrat qui complètent le CCAG et qui doivent être remplis par l'Entité MCA pour chaque passation de marchés de Biens et Services connexes. Cette section comprend également une Annexe au Contrat (Annexe A : Dispositions complémentaires) qui inclut des dispositions faisant partie intégrante des obligations qui incombent au Gouvernement et à l'Entité MCA en vertu du Compact et des documents connexes qui, conformément auxdits Compact et dispositions connexes, doivent être transférées à tout Fournisseur, Sous-traitant ou Associé impliqué dans la passation de marchés financés par la MCC. **Les stipulations et les clauses de l'Annexe A au modèle de contrat ne doivent pas être modifiées.**

#### **Section VIII Formulaires contractuels**

Cette section contient des formulaires qui seront remplis après l'attribution du Marché au Soumissionnaire retenu.

Veillez noter qu'une réunion préalable à la Soumission d'offres **sera** organisée, tel que cela est décrit dans les Fiches de données de l'Appel d'Offres (« FDAO »), à la Section II du Dossier d'Appel d'Offres.

Les Soumissionnaires désireux de soumissionner doivent manifester leur intérêt en envoyant un courrier électronique indiquant leurs coordonnées complètes, à l'adresse ci-dessous. Ceci garantira aux Soumissionnaires la réception des mises à jour du présent AO.

#### **Agent de passation de marchés**

##### **Pour l'Agence MCA-Morocco**

Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohammed VI des œuvres sociales de l'Education - Formation, Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFANE, Hay Riad, Rez-de-chaussée, Bureau de l'Agent de passation des marchés, Rabat- Morocco  
Email: [procurement@mcamorocco.ma](mailto:procurement@mcamorocco.ma)

Les Offres doivent être déposées et de la manière indiquées dans les Fiches de données de l'Appel d'Offres (FDAO) à la clause 25.1 des IS, au plus tard le **31 mars 2020 à 15h00mn, heure locale de Rabat.**

Toutes les Offres doivent être accompagnées d'une Garantie d'Offre, déposée sous les conditions, sous la forme et pour le montant indiqués sur les FDAO.

Il convient de noter que **seules les offres électroniques** déposées via un lien de demande de fichier seront acceptées. Les modalités de soumissions électroniques étant uniquement celles décrites dans l'annexe 1 de la Section II- Fiches de données de l'appel d'offres (FDAO) - Procédures de soumission des offres.

Il convient de noter que les offres transmises par courrier électronique, ne sont pas acceptées.

Veillez agréer, Madame/Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Agent de passation de marchés

Pour le compte de l'Agence MCA-Morocco

Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohammed VI des œuvres sociales de l'Education - Formation, Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFANE, Hay Riad, Rez-de-chaussée, Bureau de l'Agent de passation des marchés, Rabat- Maroc

[procurement@mcamorocco.ma](mailto:procurement@mcamorocco.ma)

## Table des matières

<b>Section I. Instructions aux Soumissionnaires.....</b>	<b>2</b>
<b>A. Généralités</b>	<b>2</b>
<b>B. Dossier d'Appel d'Offres .....</b>	<b>14</b>
<b>C. Préparation des Offres.....</b>	<b>16</b>
<b>D. Soumission et ouverture des Offres.....</b>	<b>23</b>
<b>E. Évaluation et comparaison des Offres .....</b>	<b>27</b>
<b>F. Attribution du Contrat .....</b>	<b>32</b>
<b>Section II. Fiches de données de l'Appel d'Offres .....</b>	<b>36</b>
<b>A. Généralités</b>	<b>36</b>
<b>B. Dossier d'Appel d'Offres .....</b>	<b>36</b>
<b>C. Préparation des Offres.....</b>	<b>37</b>
<b>D. Soumission et ouverture des Offres.....</b>	<b>41</b>
<b>E. Évaluation et comparaison des Offres .....</b>	<b>42</b>
<b>F. Attribution du Contrat .....</b>	<b>43</b>
<b>Section III. Critères de qualification et d'évaluation .....</b>	<b>45</b>
<b>Section IV. Formulaires de soumission des Offres.....</b>	<b>52</b>
<b>BSF1 Formulaires de soumission des Offres .....</b>	<b>53</b>
<b>BSF1.1 Formulaire de certification d'entreprise publique .....</b>	<b>57</b>
<b>BSF2 Bordereau des Prix des Biens.....</b>	<b>62</b>
<b>BSF3 Bordereau des prix et Calendrier d'achèvement pour les Services connexes.....</b>	<b>74</b>
<b>BSF4 Formulaire de renseignements sur le Soumissionnaire.....</b>	<b>75</b>
<b>BSF5 Formulaire d'informations relatives aux associés d'une coentreprise .....</b>	<b>76</b>
<b>BSF6 Formulaire de Garantie d'Offre (Garantie bancaire) .....</b>	<b>77</b>
<b>BSF7 Formulaires des données environnementales, sociales, d'hygiène et de sécurité ..</b>	<b>79</b>
<b>BSF8 Autorisation du fabricant.....</b>	<b>80</b>
<b>BSF9 Capacité financière du Soumissionnaire .....</b>	<b>81</b>
<b>BSF10 Procès, litiges, arbitrages, actions en justice, plaintes, enquêtes et différends actuels et antérieurs impliquant le Soumissionnaire.....</b>	<b>82</b>
<b>BSF11 Références concernant les Contrats financés par la MCC .....</b>	<b>83</b>
<b>Section V. Conditions Particulières de Fourniture .....</b>	<b>85</b>

<b><u>SR1</u></b>	<b><u>Liste des Biens et calendrier de livraison .....</u></b>	<b><u>86</u></b>
<b><u>SR2</u></b>	<b><u>Liste des Services connexes et calendrier de réalisation .....</u></b>	<b><u>87</u></b>
<b><u>SR3</u></b>	<b><u>Spécifications Techniques .....</u></b>	<b><u>88</u></b>
<b><u>SR4</u></b>	<b><u>Plans .....</u></b>	<b><u>143</u></b>
<b><u>SR5</u></b>	<b><u>Inspections et Tests .....</u></b>	<b><u>144</u></b>
<b><u>SR6</u></b>	<b><u>Procédures environnementales, d'hygiène et de sécurité .....</u></b>	<b><u>145</u></b>
	<b><u>Section VI. Cahier des Clauses Administratives Générales .....</u></b>	<b><u>147</u></b>
	<b><u>Section II. Conditions Spéciales du Contrat .....</u></b>	<b><u>189</u></b>
	<b><u>Annexe A : Dispositions Complémentaires .....</u></b>	<b><u>198</u></b>
	<b><u>Section III. Formulaires contractuels .....</u></b>	<b><u>199</u></b>
	<b><u>Notification d'intention d'adjudication .....</u></b>	<b><u>200</u></b>
	<b><u>Notification d'Adjudication de Contrat .....</u></b>	<b><u>201</u></b>
	<b><u>Accord Contractuel</u></b>	<b><u>202</u></b>
	<b><u>Formulaire d'attestation de conformité aux sanctions .....</u></b>	<b><u>204</u></b>
	<b><u>Formulaire d'auto-certification à remplir par les consultants/sous-traitants/fournisseurs ..</u></b>	<b><u>210</u></b>
	<b><u>Garantie Bancaire d'Exécution .....</u></b>	<b><u>212</u></b>
	<b><u>Garantie bancaire de restitution de paiement anticipé .....</u></b>	<b><u>214</u></b>



**PREMIÈRE PARTIE :  
PROCÉDURES D'APPEL D'OFFRES ET DE  
SÉLECTION**

## Section I. Instructions aux Soumissionnaires

### A. Généralités

*Dans la Première partie (Procédures d'Appel d'Offres et de Sélection) du présent Dossier d'Appel d'Offres, les mots et expressions qui suivent ont les significations indiquées ci-dessous. Ces définitions ne s'appliquent pas aux termes et expressions figurant dans les sections qui constituent la Troisième partie (Conditions du Contrat et Formulaire contractuels) du présent Dossier d'Appel d'Offres, dans laquelle lesdits termes et expressions ont la signification qui leur est donnée dans les sous-clauses 1.1 et 1.2 du CCAG, sauf indication contraire.*

- (a) « Addendum » ou « Addenda » désigne un amendement au présent Dossier d'Appel d'Offres porté par l'Entité MCA.
- (b) « Associé » désigne toute entité constituant le Soumissionnaire ou Fournisseur. Un Sous-traitant n'est pas un Associé.
- (c) « Association », « Coentreprise » (« JV » en anglais) ou « consortium » désigne une association d'entités constituant le Soumissionnaire ou Fournisseur, avec ou sans un statut juridique distinct de celui de ses membres.
- (d) « FDAO » désigne les Fiches de données de l'Appel d'Offres visées à la Section II du présent Dossier d'Appel d'Offres utilisées pour refléter des exigences et/ou conditions spécifiques.
- (e) « Offre » désigne une offre pour la fourniture des Biens et Services connexes, soumise par un Soumissionnaire en réponse au présent Dossier d'Appel d'Offres.
- (f) « Soumissionnaire » désigne toute entité qui soumet une Offre.
- (g) « Dossier d'Appel d'Offres » désigne le présent dossier et ses modifications éventuelles, préparé par l'Acheteur en vue de sélectionner un Fournisseur.
- (h) « Compact » désigne le Compact du Millennium Challenge **identifié dans les FDAO**.
- (i) « confirmation » désigne une confirmation écrite.
- (j) « Contrat » désigne le contrat proposé à la signature entre l'Acheteur et le Fournisseur, y compris toutes les pièces jointes, les annexes et tous les documents incorporés par référence à celles-ci, dont un modèle est fourni dans la Troisième partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

	<p>(k) « jour » désigne un jour calendaire.</p> <p>(l) « Destination finale » désigne l'endroit (les endroits) où les Biens doivent être livrés ou installés, de la manière indiquée à la clause 15.6 des IS.</p> <p>(m) « CCAG » désigne le Cahier des Clauses Administratives Générales.</p> <p>(n) « Biens » désigne l'ensemble des biens, matières premières, machines et équipements et/ou autres matériaux que le Fournisseur doit fournir à l'Acheteur conformément au Contrat.</p> <p>(o) « Gouvernement » désigne le gouvernement identifié dans les <b>FDAO</b>.</p> <p>(p) « Normes de Performance d'IFC » désigne les Normes de performance de la Société financière internationale en matière de durabilité environnementale et sociale.</p> <p>(q) « Instructions aux Soumissionnaires » ou « IS » fait référence à la Section I du présent Dossier d'Appel d'Offres, y compris toutes les modifications, qui fournit aux Soumissionnaires toutes les informations nécessaires à la préparation de leurs Offres.</p> <p>(r) « par écrit » signifie communiqué par écrit (par exemple, par courrier, courriel, télécopie) avec accusé de réception.</p> <p>(s) « Millennium Challenge Corporation » ou « MCC » désigne un organisme du Gouvernement américain agissant au nom du Gouvernement des États-Unis.</p> <p>(t) « Financement MCC » désigne le Financement de la MCC mis à la disposition du Gouvernement conformément aux dispositions du Compact.</p> <p>(u) « Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC » ou « Directives de la MCC » désigne les Directives de la MCC applicables à la passation des marchés, ainsi que les modifications éventuelles y afférentes apportées périodiquement et pouvant être consultées sur le site web de la MCC à l'adresse : <a href="http://www.mcc.gov/ppg">www.mcc.gov/ppg</a>.</p> <p>(v) « Réunion préalable à la Soumission d'offres » désigne la réunion préalable à la Soumission d'offres spécifiée dans l'IS 8.2 des FDAO, au besoin.</p> <p>(w) « Acheteur » ou « Entité MCA » désigne l'entité responsable <b>identifiée dans les FDAO</b>, et la partie avec</p>
--	--

	<p>laquelle le Fournisseur signe le Contrat de fourniture des Biens et Services connexes.</p> <p>(x) « Services connexes » désignent les services accessoires à la fourniture des Biens tels que : assurance, installation, formation et maintenance initiale et autres obligations similaires du Fournisseur au titre du Contrat.</p> <p>(y) « CSC » désigne les Conditions spéciales du Contrat.</p> <p>(z) « Conditions Particulières de Fourniture » désignent les documents inclus dans la Deuxième partie du présent Dossier d'Appel d'Offres, qui décrivent les spécifications techniques et les autres exigences liées aux Biens et Services connexes.</p> <p>(aa) « Sous-traitant » désigne toute entité auprès de laquelle un Soumissionnaire a l'intention de sous-traiter toute partie de la fourniture des Biens et Services connexes.</p> <p>(bb) « Fournisseur » désigne l'entité qui fournit les Biens et Services connexes à l'Acheteur dans le cadre du Contrat.</p> <p>(cc) « Taxes » a la signification qui lui est donnée dans le Compact.</p> <p>(dd) « Traite des personnes » ou « TDP » a la signification qui lui est donnée dans les Directives relatives à la passation des marchés du Programme de la MCC.</p>
<p><b>1. Objet du Marché</b></p>	<p>L'Acheteur a diffusé une Invitation à soumissionner pour la passation de marchés de Biens et Services connexes tels qu'indiqués dans la Section V, Conditions Particulières de Fourniture. Le nom et le numéro d'identification du Contrat, ainsi que le nombre et la description du ou des lots, <b>figurent dans les FDAO.</b></p> <p>L'Acheteur n'est pas tenu d'accepter l'une quelconque des Offres et se réserve le droit, à tout moment avant l'attribution du Contrat, d'annuler la procédure de passation de marchés sans encourir aucune responsabilité envers le Soumissionnaire.</p>
<p><b>2. Origine des Financements</b></p>	<p>Les États-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de la MCC, et le Gouvernement ont conclu le Compact. Le Gouvernement, agissant par l'intermédiaire de l'Entité MCA, entend utiliser une partie du Financement MCC pour des paiements éligibles en vertu du présent Contrat. Tous paiements effectués au titre du Financement MCC seront soumis, à tous égards, aux termes et conditions du Compact et des documents connexes, et notamment aux restrictions sur l'utilisation et le décaissement du</p>

	<p>Financement MCC. Aucune partie autre que le Gouvernement et l'Entité MCA ne peut se prévaloir du Compact ni prétendre au produit du Financement MCC. Le Compact et les documents s'y rapportant sont disponibles sur le site web de la MCC (<a href="http://www.mcc.gov">www.mcc.gov</a>) et sur le site web de l'Entité MCA.</p>
<p><b>3. Fraude et Corruption</b></p>	<p>La MCC exige que tous les bénéficiaires du Financement MCC, y compris l'Entité MCA et tous les candidats, Soumissionnaires, Fournisseurs, entrepreneurs, Sous-traitants, consultants et sous-consultants au titre de tous contrats financés par la MCC, observent les normes d'éthique les plus strictes lors de la passation et de l'exécution desdits contrats. La Politique de la MCC sur la prévention, la détection et la répression de la fraude et de la corruption dans le cadre des opérations de la MCC (Politique « Anti-fraude et Anti-corruption (AFC) de la MCC ») s'applique à toutes les passations de marchés et à tous les contrats impliquant un Financement MCC. Ladite Politique est disponible sur le site web de la MCC. La Politique AFC de la MCC exige que les sociétés et organismes bénéficiant de fonds de la MCC reconnaissent avoir connaissance de la Politique AFC de la MCC et certifient avoir des engagements et procédures acceptables en place pour faire face aux risques de fraude et corruption.</p> <p>(a) Aux fins de ces dispositions, les termes ci-après sont définis de la façon suivante, et parfois repris collectivement dans le présent document sous l'appellation « Pratiques de fraude et corruption » :</p> <p>i) « <b>coercition</b> » signifie porter atteinte ou nuire, ou menacer de porter atteinte ou de nuire, directement ou indirectement, à une partie ou à la propriété d'une partie, influencer indûment les actions d'une partie dans le cadre de la mise en œuvre de tout contrat financé, en totalité ou en partie, au moyen de financements de la MCC, y compris les mesures prises dans le cadre d'une procédure de passation de marchés ou de l'exécution d'un contrat ;</p> <p>ii) « <b>collusion</b> » désigne un accord tacite ou explicite entre au moins deux parties visant à se livrer à une pratique coercitive, entachée de corruption, frauduleuse, d'obstruction ou prohibée, y compris tout accord visant à fixer, stabiliser ou manipuler des prix, ou à priver par ailleurs l'Entité responsable des avantages d'une concurrence libre et ouverte ;</p> <p>iii) « <b>corruption</b> » désigne la proposition, le don, la réception</p>

	<p>ou la sollicitation, directement ou indirectement, de toute chose de valeur pour influencer indûment les actions d'un fonctionnaire, du personnel de l'Entité responsable, du personnel de la MCC, des consultants, ou des employés d'autres organismes participant à des activités financées, en totalité ou en partie, au moyen de ressources de la MCC, y compris lorsque lesdites activités ont trait à la prise de décisions ou à l'examen de décisions, ainsi qu'à la poursuite du processus de sélection, ou encore au versement de tout paiement à un tiers dans le cadre d'un contrat ou en vue de l'exécution d'un contrat ;</p> <p>iv) « <b>fraude</b> » désigne tout acte ou omission, y compris toute déclaration inexacte qui, sciemment ou par négligence, induit ou tente d'induire en erreur une partie afin d'obtenir un avantage financier ou autre dans le cadre de la mise en œuvre d'un contrat financé, en totalité ou en partie, au moyen de ressources de la MCC, y compris tout acte ou omission visant à influencer (ou tenter d'influencer) un processus de sélection ou l'exécution d'un contrat, ou à éviter (ou tenter d'éviter) une obligation ;</p> <p>v) « <b>obstruction d'enquête sur des allégations de fraude ou de corruption</b> », tout acte posé dans le cadre de la mise en œuvre de tout contrat financé, en totalité ou en partie, au moyen de ressources de la MCC qui : a) cause la destruction, la falsification, la modification ou la dissimulation délibérées de preuves, ou qui consiste en une fausse (de fausses) déclaration(s) à des enquêteurs ou à tout fonctionnaire dans le but d'entraver une enquête sur des allégations de coercition, de collusion, de corruption, de fraude, ou de pratiques interdites ; ou qui b) menace, harcèle ou intimide une partie pour l'empêcher soit de divulguer sa connaissance d'informations pertinentes en rapport avec une enquête soit de poursuivre l'enquête ; ou qui c) vise à empêcher la réalisation d'une inspection et/ou l'exercice des droits de vérification de la MCC et/ou du Bureau de l'inspecteur général (OIG) responsable pour le compte de la MCC, tels que prévus en vertu d'un compact, d'un accord de programme de seuil, ou d'accords connexes.</p> <p>vi) « <b>pratiques interdites</b> » désigne toute action en violation de la Section E (respect de la loi sur la lutte contre la corruption, sur la lutte contre le blanchiment de capitaux, sur le financement du terrorisme, sur la Traite des</p>
--	--

	<p>personnes et d'autres restrictions) de l'Annexe des Dispositions générales qui fera partie des contrats financés par la MCC.</p> <p>(b) L'Entité MCA rejettera une Offre (et la MCC refusera l'approbation d'une adjudication proposée) si elle décide que le Soumissionnaire qui a été retenu s'est livré, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, à des pratiques de coercition, de collusion, de corruption, de fraude, d'obstruction ou à des pratiques interdites en soumissionnant au Contrat.</p> <p>(c) La MCC et l'Entité MCA ont le droit de sanctionner un Soumissionnaire, y compris déclarer le Soumissionnaire inéligible, soit indéfiniment soit pour une période déterminée de temps, pour l'attribution d'un contrat financé par la MCC si à tout moment la MCC ou l'Entité MCA détermine que le Soumissionnaire s'est livré, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, à des pratiques de coercition, de collusion, de corruption, de fraude, d'obstruction d'enquête sur des allégations de fraude ou de corruption, ou à des pratiques interdites en soumissionnant ou en exécutant un tel contrat.</p> <p>(d) La MCC et l'Entité MCA ont le droit d'exiger qu'une disposition soit incluse dans le Contrat obligeant le Fournisseur sélectionné à autoriser l'Entité MCA, la MCC ou toute personne désignée par la MCC, à procéder à l'inspection des comptes, dossiers et autres documents du Fournisseur ou de tous Sous-traitants liés à la préparation et à la soumission de l'Offre ou à l'exécution du Contrat, ainsi qu'à ordonner l'audit desdits comptes, dossiers et autres documents par des auditeurs désignés par la MCC ou par l'Entité MCA, avec l'approbation de la MCC.</p> <p>(e) En outre, la MCC a le droit d'annuler toute portion du Financement MCC alloué au Contrat si elle vient à constater qu'un représentant d'un bénéficiaire du Financement MCC s'est livré à des pratiques de coercition, de collusion, de corruption, de fraude, d'obstruction ou de pratiques interdites pendant le processus de sélection ou l'exécution d'un Contrat financé par la MCC, sans que l'Entité MCA ait pris à temps et à la satisfaction de la MCC les mesures appropriées pour remédier à la situation.</p>
--	--

<p><b>4. Exigences environnementales et sociales</b></p> <p><b>Traite des personnes</b></p>	<p>La MCC a une politique de tolérance zéro en ce qui concerne la Traite des personnes. La Traite des personnes (« TDP ») est un crime qui consiste à agir par la force, la fraude et/ou la coercition pour exploiter une autre personne. La TDP peut prendre la forme de la servitude domestique, du péonage, du travail forcé, de la servitude sexuelle, de l’asservissement pour dette et de l’utilisation des enfants soldats. Cette pratique prive l’être humain de ses droits et de sa liberté, augmente les risques sanitaires mondiaux, alimente les réseaux du crime organisé en pleine croissance et peut accroître le niveau de pauvreté et ralentir le développement. La MCC s’engage à œuvrer avec les pays partenaires pour que des mesures appropriées soient prises pour prévenir, atténuer et contrôler les risques de TDP dans lesdits pays et dans les projets qu’elle finance.</p> <p>Des renseignements supplémentaires sur les exigences de la MCC pour lutter contre la Traite des personnes sont énoncées dans la Politique de lutte contre la Traite des personnes (« TDP ») de la MCC disponible sur le site web de la MCC (<a href="https://www.mcc.gov/resources/doc/policy-counter-trafficking-in-persons-policy">https://www.mcc.gov/resources/doc/policy-counter-trafficking-in-persons-policy</a>). Tous les contrats financés par la MCC doivent se conformer aux exigences minimales de conformité pour la lutte contre la TDP établies par ladite Politique. Les Contrats classés à haut risque de TDP par la MCC doivent mettre en œuvre un Plan de gestion des risques en matière de TDP (qui doit être élaboré par l’Entité MCA et être mis en œuvre par l’entrepreneur correspondant).</p>
<p><b>Directives environnementales de la MCC et Normes de Performance d’IFC</b></p>	<p>Les projets financés par la MCC dans le cadre d’un Compact seront élaborés et mis en œuvre conformément aux Directives environnementales de la MCC (telles que définies ci-dessous), y compris les normes de performance environnementale et sociale énoncées dans les Normes de performance de la Société financière internationale en matière de durabilité environnementale et sociale, telles que modifiées de temps à autre. Le Soumissionnaire doit s’assurer que ses activités, y compris toutes activités effectuées par les Sous-traitants, en vertu du Contrat sont conformes aux Directives environnementales de la MCC (l’expression étant entendue comme définie dans le Compact ou accord connexe et disponible à l’adresse <a href="http://www.MCC.gov">http://www.MCC.gov</a>) et ne sont pas « de nature à causer un important risque environnemental, sanitaire ou de sécurité » tel que défini dans lesdites Directives environnementales. Le Soumissionnaire doit aussi se conformer aux Normes de performance d’IFC pour</p>



	<p>l'application du Contrat. Des informations supplémentaires sur les Normes de performance sont disponibles à l'adresse suivante :</p> <p><a href="http://www.ifc.org/wps/wcm/connect/topics_ext_content/ifc_external_corporate_site/sustainability-at-ifc/policies-standards/performance-standards">http://www.ifc.org/wps/wcm/connect/topics_ext_content/ifc_external_corporate_site/sustainability-at-ifc/policies-standards/performance-standards</a></p>
<p><b>5. Qualification et éligibilité des Soumissionnaires</b></p>	<p>5.1 Les critères de qualification et d'éligibilité énoncés dans le Dossier d'Appel d'Offres s'appliqueront au Soumissionnaire et à toutes les entités constituant le Soumissionnaire.</p> <p>Les Soumissionnaires doivent satisfaire aux critères d'admissibilité énoncés dans le présent Dossier d'Appel d'Offres et tels que contenus dans les Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC régissant les marchés financés par la MCC en vertu du Compact.</p>
<p><b>Coentreprises ; Sous-traitants</b></p>	<p>5.3 Toute entité éligible peut soumissionner individuellement ou dans le cadre d'une coentreprise. Si un Soumissionnaire est une coentreprise ou se propose de se constituer en coentreprise a) tous les membres de la coentreprise seront conjointement et solidairement responsables de l'exécution du Contrat ; et b) la coentreprise désignera un représentant qui sera habilité à mener toutes les activités au nom de chaque membre et pour le compte de tous les membres de la coentreprise.</p> <p>5.4 Sous réserve des restrictions énoncées dans le présent Dossier d'Appel d'Offres, tout Soumissionnaire peut proposer de sous-traiter une partie du Contrat conformément à ses termes et à condition d'indiquer clairement les noms et coordonnées du sous-traitant dans l'Offre soumise par le Soumissionnaire.</p> <p>5.5 Les critères de qualification applicables aux Soumissionnaires parallèlement à ceux énoncés dans les présentes Instructions aux Soumissionnaires sont indiqués à la Section III, Critères de qualification et d'évaluation.</p> <p>5.6 Les Soumissionnaires doivent également satisfaire aux critères d'éligibilité contenus dans les Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC régissant les marchés financés par la MCC en vertu du Compact. Si un Soumissionnaire a l'intention de s'adjoindre un associé ou de sous-traiter une partie du Contrat, ledit associé ou Sous-traitant sera également soumis à l'application des critères</p>

	<p>d'éligibilité énoncés dans le présent Dossier d'Appel d'Offres et dans les Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC.</p> <p>5.7 Les Soumissionnaires doivent justifier de la continuation de leur éligibilité, à la satisfaction de l'Acheteur, en réponse aux demandes raisonnables de l'Acheteur à cet effet.</p>
<p><b>Conflit d'intérêts</b></p>	<p>5.8 Un Soumissionnaire ne doit pas avoir de conflit d'intérêts. Tout Soumissionnaire en situation de conflit d'intérêts doit être disqualifié, sauf si le conflit d'intérêts a été atténué et si l'atténuation a été approuvée par la MCC. L'Acheteur exige des Soumissionnaires et des Fournisseurs qu'ils défendent avant tout et en permanence les intérêts de l'Acheteur, qu'ils évitent scrupuleusement tout conflit d'intérêts, y compris des conflits d'intérêts avec d'autres missions ou avec les intérêts de leurs propres entreprises, et qu'ils agissent sans faire entrer en ligne de compte l'éventualité d'une mission ultérieure. Sans limitation de la portée générale de ce qui précède, un Soumissionnaire ou Fournisseur, notamment toutes les parties constituant le Soumissionnaire ou Fournisseur et tout Sous-traitant d'une partie du Contrat, y compris les services connexes, ainsi que leurs personnels et affiliés respectifs, peut être considéré comme ayant un conflit d'intérêts et être disqualifié ou exclu s'il :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) compte au moins un partenaire dominant commun avec une ou plusieurs autres parties dans la procédure envisagée dans le présent Dossier d'Appel d'Offres ; ou</li> <li>(b) a le même représentant légal qu'un autre Soumissionnaire aux fins du présent Appel d'Offres ; ou</li> <li>(c) a une relation, directement ou par l'intermédiaire de tiers communs, lui permettant d'avoir accès à des informations sur l'Offre d'un autre Soumissionnaire ou d'influencer celle-ci ou d'influencer les décisions de l'Acheteur au sujet de la procédure de sélection concernant le présent marché ; ou</li> <li>(d) participe à plus d'une Offre dans le cadre de la présente procédure ; la participation d'un Soumissionnaire à plus d'une Offre entraîne la disqualification dudit Soumissionnaire de toutes les procédures d'Appel d'Offres auxquelles il participe ; cependant, cette disposition n'interdit pas l'inclusion d'un même Sous-traitant dans plus d'un Appel</li> </ul>

	<p>d'Offres ; ou</p> <p>(e) est lui-même, ou a une entreprise ou une relation familiale avec i) un membre du Conseil d'administration ou du personnel de l'Entité MCA, ii) l'Agent de passation des marchés, l'Agent financier ou l'auditeur (tel que défini dans le Compact ou les accords connexes) engagé par l'Entité MCA dans le cadre du Compact, directement ou indirectement impliqué dans une partie A) de la préparation du présent Dossier d'Appel d'Offres, B) du processus de sélection concernant le présent marché, ou C) de la supervision du Contrat, sauf si le conflit découlant de cette relation a été résolu d'une manière jugée acceptable par la MCC ; ou</p> <p>(f) l'un quelconque de ses affiliés a été ou est actuellement engagé par l'Entité MCA comme Agent de passation des marchés ou comme Agent financier en vertu du Compact.</p> <p>5.9 Tout Soumissionnaire engagé par l'Acheteur pour fournir des biens, des travaux ou des services autres que des services de Consultants au titre d'un projet, ainsi que l'un quelconque de ses affiliés, doit être exclu de la fourniture de services de Consultants en rapport avec lesdits biens, travaux et services. À l'inverse, un Soumissionnaire engagé pour fournir des services de Consultants en vue de l'élaboration ou de la mise en œuvre d'un projet, ainsi que ses affiliés, doit être exclu par la suite de la fourniture de biens, travaux ou services autres que des services résultant desdits services de Consultants ou directement liés à ceux-ci en vue de l'élaboration ou de la mise en œuvre du projet concerné.</p> <p>5.10 Les Soumissionnaires et le Fournisseur ont l'obligation de divulguer toute situation de conflit réel ou potentiel qui les met dans l'impossibilité de servir au mieux l'intérêt de l'Acheteur, ou qui peut raisonnablement être perçue comme ayant cet effet. La non-divulgence d'une telle situation peut entraîner la disqualification du Soumissionnaire ou la résiliation du Contrat.</p>
<p><b>Entreprises publiques</b></p>	<p>5.11 Les entreprises publiques (en anglais « GOE ») ne sont pas admises à concourir en vue de l'obtention des marchés de biens ou travaux financés par la MCC. Les entreprises publiques a) ne peuvent pas être parties à un quelconque</p>

	<p>contrat financé par la MCC pour la fourniture de travaux ou de biens par le biais d'un processus d'appel d'offres ouvert, d'un appel d'offres restreint, d'un contrat de gré à gré ; et b) ne peuvent pas être pré-qualifiées pour un quelconque contrat de fourniture de biens ou de travaux financé par la MCC et devant être octroyé par l'une de ces méthodes. Cette interdiction ne s'applique pas aux Travaux en régie effectués par des entités appartenant au gouvernement ou aux établissements d'enseignement et centres de recherche du secteur public ainsi qu'aux entités statistiques ou de cartographie, ou aux autres entités techniques, du secteur public qui n'ont pas été constituées principalement à des fins commerciales, ou pour lesquelles une exception est accordée par la MCC conformément aux Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC. Tous les Soumissionnaires doivent certifier leur statut comme l'exige le Formulaire BSF1.1 de soumission des Offres.</p>
<p><b>Inadmissibilité et exclusion</b></p>	<p>5.12 Aucun Soumissionnaire ou Fournisseur, aucune partie constituant le Soumissionnaire ou Fournisseur, ni aucun Sous-traitant pour une partie quelconque du Contrat, y compris des services connexes, ou leurs affiliés et employés respectifs, ne pourra être une personne physique ou morale a) faisant l'objet d'une déclaration d'inéligibilité pour cause d'engagement dans une pratique de coercition, de collusion, de corruption, de fraude, d'obstruction ou dans une pratique interdite selon les dispositions de la clause 3.1 des IS ci-dessus, ou b) ayant été déclarée inadmissible à participer à une passation de marché conformément aux procédures définies dans la Dixième partie des Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC (Procédures de vérification de l'admissibilité) qui peuvent être consultées sur le site web de la MCC à l'adresse <a href="http://www.mcc.gov/ppg">www.mcc.gov/ppg</a>. Le non-respect de cette disposition rend également inadmissible à la participation au présent marché toute entité établie ou ayant son siège social ou une part importante de ses activités dans un pays soumis aux sanctions ou restrictions imposées par la législation ou la politique des États-Unis.</p>
	<p>5.13 Un Soumissionnaire ou Fournisseur, toutes les parties constituant le Soumissionnaire ou Fournisseur, et tous Sous-traitants pour une partie quelconque du Contrat, y</p>

	<p>compris des services connexes, et leurs affiliés et employés respectifs n’ayant pas été rendus inadmissibles par ailleurs pour une raison décrite dans la présente clause 5 des IS seront néanmoins exclus de la procédure si :</p> <p>(a) conformément à la loi et aux règlements officiels du pays, le Gouvernement interdit les relations commerciales avec le pays du Soumissionnaire ou Fournisseur (y compris ses Associés, Sous-traitants et leurs affiliés respectifs). Les pays sous sanctions ou restrictions en vertu des lois ou de la politique des États-Unis à la date du présent Dossier d’Appel d’Offres sont <b>énumérés dans les FDAO</b> ; ou</p> <p>(b) en application d’une décision du Conseil de sécurité des Nations Unies adoptée en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le Gouvernement interdit toute importation de biens en provenance du pays du Soumissionnaire ou du Fournisseur (y compris ses Associés et Sous-traitants, ainsi que leurs affiliés respectifs) ou tout paiement aux entités présentes dans ledit pays ; ou</p> <p>(c) ce Soumissionnaire ou Fournisseur, toutes les parties constituant le Soumissionnaire ou le Fournisseur, tout Sous-traitant, Associé, ou leurs personnels ou affiliés respectifs sont autrement jugés inéligibles par la MCC en vertu d’une politique ou d’une directive susceptible d’entrer en vigueur périodiquement, telle que publiée sur le site web de la MCC (<a href="http://www.mcc.gov">www.mcc.gov</a>).</p>
<p><b>Justification de la continuation de l’éligibilité</b></p>	<p>5.14 Les Soumissionnaires et le Fournisseur doivent justifier de la continuation de leur éligibilité d’une manière jugée satisfaisante par l’Acheteur en réponse aux demandes raisonnables de l’Acheteur à cet effet.</p>
<p><b>Commissions et gratifications</b></p>	<p>5.15 Le cas échéant, le Soumissionnaire ou Fournisseur communiquera des informations sur les commissions et les gratifications ayant été payées ou devant être payées au titre de la présente passation de marché ou de son Offre et, pendant la période d’exécution du Contrat, si le marché a été attribué à ce Soumissionnaire, conformément aux dispositions du Formulaire de soumission des Offres (BSF1) de la Section IV. Formulaire de soumission des Offres.</p>
<p><b>6. Biens et Services</b></p>	<p>6.1 Les Biens et Services connexes à fournir selon les modalités</p>

<p><b>connexes éligibles</b></p>	<p>du Contrat peuvent provenir de tout pays sous réserve du respect des mêmes restrictions que celles spécifiées pour les Soumissionnaires et le Fournisseur, conformément à la clause 5 des IS ci-dessus. Sur requête de l'Acheteur, les Soumissionnaires devront fournir une preuve de l'origine des Biens et Services connexes.</p> <p>6.2 Aux fins de la clause 6.1 des IS, « provenance » désigne l'endroit où les Biens sont extraits, implantés, cultivés, produits, fabriqués ou traités. Les biens sont produits lors de la création, grâce à un processus de fabrication, traitement ou assemblage important ou substantiel, d'un produit fini ayant une valeur commerciale dont les caractéristiques de base, la finalité ou l'utilité sont très différentes de ses composants d'origine. En ce qui concerne les Services connexes, le terme « provenance » désigne l'endroit à partir duquel les Services connexes sont fournis.</p>
<p><b>B. Dossier d'Appel d'Offres</b></p>	
<p><b>7. Sections du Dossier d'Appel d'Offres</b></p>	<p>7.1 Le présent Dossier d'Appel d'Offres est composé de la Première partie, de la Deuxième partie et de la Troisième partie comprenant toutes les sections énoncées ci-dessous et doit être lu conjointement avec tous les addenda émis conformément à la clause 9 des IS.</p> <p><b>Première partie – Procédures d'Appel d'Offres et de Sélection</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Section I. Instructions aux Soumissionnaires</li> <li>• Section II. Fiches de données de l'Appel d'Offres</li> <li>• Section III. Critères d'évaluation et de qualification</li> <li>• Section IV. Formulaire de soumission des Offres</li> </ul> <p><b>Deuxième partie – Conditions de fourniture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Section V. Conditions Particulières de Fourniture</li> </ul> <p><b>Troisième partie – Formulaire contractuels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Section VI. Accord contractuel et Cahier des Clauses Administratives Générales</li> <li>• Section VII. Conditions spéciales du Contrat et Annexe au Contrat</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Section VIII. Formulaires contractuels</li> </ul> <p>7.2 L'Invitation à soumissionner émise par l'Acheteur ne fait pas partie du Dossier d'Appel d'Offres.</p> <p>7.3 L'Acheteur n'est pas responsable de l'exhaustivité du présent Dossier d'Appel d'Offres et de ses Addenda, si ceux-ci n'ont pas été obtenus directement auprès de la source indiquée par l'Entité MCA dans le cadre de l'Invitation à soumissionner.</p> <p>7.4 Il est attendu du Soumissionnaire qu'il examine toutes les instructions, les formulaires, conditions et Conditions Particulières de Fourniture du présent Dossier d'Appel d'Offres. Le fait de ne pas fournir tous les renseignements ou documents exigés par le présent Dossier d'Appel d'Offres peut entraîner le rejet de l'Offre.</p>
<p><b>8. Clarification du Dossier d'Appel d'Offres</b></p>	<p>8.1 Tout Soumissionnaire potentiel désireux d'obtenir des clarifications sur le présent Dossier d'Appel d'Offres doit saisir l'Entité MCA par écrit, y compris par courriel ou par télécopie à l'adresse de l'Entité MCA <b>indiquée dans les FDAO</b>. L'Entité MCA répondra à toute demande de clarifications, à condition qu'elle ait été reçue au plus tard dans un délai ne dépassant pas le nombre de jours <b>indiqué dans les FDAO</b> avant la date limite de soumission des Offres. L'Entité MCA doit envoyer une copie écrite des réponses, y compris un descriptif de la demande de clarifications, sans en identifier l'origine, à tous les Soumissionnaires présélectionnés ou inscrits ou ayant obtenu le Dossier d'Appel d'Offres directement auprès de l'Entité MCA à la date <b>indiquée dans les FDAO</b>. L'Entité MCA affichera également une copie des réponses et des descriptifs de demandes de clarifications sur le site web de l'Entité MCA <b>indiqué dans les FDAO</b>. Si la clarification entraîne la modification d'éléments essentiels au présent Dossier d'Appel d'Offres, l'Entité MCA doit modifier le présent Dossier d'Appel d'Offres conformément à la procédure prévue à la clause 9 des IS.</p> <p>8.2 Le représentant nommé par le Soumissionnaire est invité à assister à une réunion préalable à la soumission d'offres, <b>si une telle réunion est prévue dans les FDAO</b>. La réunion a pour objectif de clarifier les préoccupations et d'apporter des réponses aux questions concernant les préoccupations susceptibles d'être soulevées à ce stade. La participation à une réunion préalable à la soumission d'offres est fortement</p>

	<p>recommandée, mais n'est pas obligatoire. La participation à une réunion préalable à la soumission d'offres et/ou la visite de sites ne sont pas prises en compte aux fins d'évaluation des Offres.</p> <p>8.3 Le procès-verbal de ladite réunion, y compris le texte des questions posées, sans identifier la source, sera affiché sur le site web de l'Entité MCA comme indiqué dans l'IS 8.1 des FDAO et sera communiqué par écrit à tous les Soumissionnaires inscrits ou ayant obtenu le Dossier d'Appel d'Offres directement auprès de l'Entité MCA. Toute modification du Dossier d'Appel d'Offres qui s'imposerait à la suite de la réunion préalable à la Soumission d'offres sera effectuée exclusivement par l'Entité MCA via la publication d'un Addendum et non par le biais du procès-verbal de ladite réunion préalable à la soumission d'offres.</p>
<p><b>9. Modification du Dossier d'Appel d'Offres</b></p>	<p>9.1 À tout moment avant l'expiration du délai de soumission des Offres, l'Entité MCA peut modifier le Dossier d'Appel d'Offres par le biais d'Addenda.</p> <p>9.2 Tous les Addenda publiés font partie intégrante du présent Dossier d'Appel d'Offres affiché sur le site web de l'Entité MCA et doivent être communiqués par écrit à tous les Soumissionnaires inscrits ou ayant obtenu le Dossier d'Appel d'Offres directement auprès de l'Entité MCA.</p> <p>9.3 Afin d'accorder aux Soumissionnaires potentiels un délai raisonnable qui tient compte d'un Addendum lors de la préparation de leur Offre, l'Entité MCA peut, à sa seule discrétion, prolonger le délai de soumission des Offres.</p>
<p><b>C. Préparation des Offres</b></p>	
<p><b>10. Coût de l'appel d'offres</b></p>	<p>10.1 Le Soumissionnaire assume tous les coûts associés à la préparation et à la soumission de son Offre et à la finalisation du Contrat. L'Acheteur n'est pas responsable de ces coûts, quel que soit le déroulement ou le résultat du processus d'appel d'offres.</p>
<p><b>11. Langue de l'Offre</b></p>	<p>11.1 L'Offre, et toutes correspondances et documents se rapportant à l'Offre, qui auront été échangés entre le Soumissionnaire et l'Acheteur, doivent être rédigés dans la langue <b>indiquée dans les FDAO</b>. Les pièces justificatives et les brochures imprimées faisant partie intégrante de l'Offre peuvent être dans une autre langue, à condition d'être</p>



	<p>accompagnées d'une traduction précise des passages importants dans la langue spécifiée dans les FDAO, auquel cas, aux fins d'interprétation de l'Offre, la version rédigée dans ladite langue fait foi.</p>
<p><b>12. Documents constituant l'Offre</b></p>	<p>12.1 L'Offre soumise par le Soumissionnaire doit comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) Tous les Formulaires d'Offre conformes aux dispositions de la Section IV. Les Formulaires d'Offre, y compris le Formulaire de soumission des Offres et les Bordereaux des Prix des Biens pertinents, conformément aux clauses 13, 15 et 16 des IS ;</li> <li>(b) la Garantie d'Offre, conformément à la clause 22 des IS ;</li> <li>(c) la confirmation écrite autorisant le signataire de l'Offre à engager le Soumissionnaire, conformément à la clause 23 des IS ;</li> <li>(d) des preuves documentaires conformes à la clause 17 des IS montrant que le Soumissionnaire est en droit de soumettre l'Offre ;</li> <li>(e) des preuves documentaires conformes à la clause 18 des IS, montrant que les Biens et Services connexes à fournir par le Soumissionnaire sont d'une provenance éligible ;</li> <li>(f) des preuves documentaires conformes à la clause 19 des IS, montrant que les Biens et Services connexes sont conformes au Dossier d'Appel d'Offres ;</li> <li>(g) des preuves documentaires conformes à la clause 20 des IS, attestant des qualifications du Soumissionnaire pour exécuter le marché si son Offre est acceptée ; et</li> <li>(h) tous autres documents <b>requis en vertu des FDAO.</b></li> </ul>
<p><b>13. Formulaire de soumission des Offres et Bordereau des Prix</b></p>	<p>13.1 Le Formulaire de soumission des Offres et le Bordereau des Prix doivent être préparés en utilisant les formulaires appropriés fournis à la Section IV. Formulaires de soumission des Offres. Ces formulaires doivent être remplis sans en modifier le texte, et aucune substitution ne doit être acceptée. Tous les espaces vierges doivent être remplis en fournissant les informations demandées.</p>
<p><b>14. Offres de substitution</b></p>	<p>14.1 Sauf indication contraire <b>spécifiée dans les FDAO</b>, il ne sera tenu compte d'aucune Offre de substitution.</p>
<p><b>15. Prix des Offres et remises</b></p>	<p>15.1 Les prix et remises indiqués par un Soumissionnaire dans le Formulaire de soumission des Offres et dans les Bordereaux</p>

	<p>des Prix des Biens doivent se conformer aux stipulations ci-dessous. Les remises ne sont autorisées qu'en cas de soumission d'Offres pour plusieurs lots et seront prises en compte durant le processus d'évaluation spécifiée à la Section III. Critères de qualification et d'évaluation.</p> <p>15.2 Le Soumissionnaire doit énumérer tous les lots et articles et en fixer les prix séparément dans les Bordereaux des Prix des Biens. Les éléments pour lesquels aucun prix n'aura été indiqué par le Soumissionnaire ne seront pas payés par l'Acheteur, et ils seront considérés comme étant couverts par d'autres éléments dans les Bordereaux des Prix des Biens. Les lots ou éléments non compris dans les Bordereaux des Prix des Biens seront considérés comme devant être exclus de l'Offre et, à condition que l'Offre soit sensiblement conforme, l'ajustement correspondant sera dûment entrepris conformément à la clause 31.6 des IS.</p> <p>15.3 Le prix à indiquer dans le Formulaire de soumission des Offres conformément à la clause 13.1 des IS doit être le prix total de l'Offre, à l'exclusion de toutes remises accordées.</p> <p>15.4 Le Soumissionnaire doit indiquer toutes remises inconditionnelles et la méthode par laquelle les mettre en application dans le Formulaire de soumission des Offres conformément à la clause 13.1 des IS.</p> <p>15.5 Les sigles EXW, CIF, CIP et autres concepts similaires doivent être régis par les règles prévues par l'édition Incoterms <b>spécifiée dans les FDAO</b> publiée par la Chambre de commerce internationale.</p> <p>15.6 Les prix doivent être indiqués de la manière indiquée dans chaque Bordereau des Prix compris dans la Section IV. Formulaire d'Offre, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) le prix tout compris des Biens à condition de vente de type rendu droits acquittés, y compris le transport, l'assurance et tous les services requis pour la livraison des Biens à leur Destination finale <b>spécifiée dans les FDAO ;</b></li><li>b) le prix de chaque élément comprenant les Services connexes tels que spécifiés dans les Conditions Particulières de Fourniture (autres que le transport, l'assurance et les autres services requis pour la livraison des Biens à leur Destination finale).</li></ul>
--	--

	<p>15.7 Les prix indiqués par le Soumissionnaire doivent être fixés pour la durée d'exécution du Contrat par le Soumissionnaire et ne doivent en aucun cas faire l'objet de variations, sauf indication contraire des <b>FDAO</b>. Les Offres soumises avec des « prix ajustables » doivent être considérées comme non conformes et doivent être rejetées, conformément à la clause 31 des IS. Si toutefois, <b>conformément aux FDAO</b>, les prix indiqués par le Soumissionnaire doivent être soumis à variation au cours de l'exécution du Contrat, une Offre soumise avec des prix fixes ne doit pas être rejetée, et la correction doit être traitée comme étant égale à zéro.</p> <p>15.8 Si cela est prévu à la clause 1.1 des IS dans les FDAO, les Soumissionnaires intéressés seront invités à soumissionner pour des Contrats individuels (lots) ou pour n'importe quelle combinaison de Contrats (corps d'état). Sauf indication contraire des <b>FDAO</b>, les prix indiqués correspondront à 100 % des éléments indiqués pour chaque lot et à 100 % des quantités indiquées pour chaque élément d'un lot. Les Soumissionnaires qui souhaitent offrir une réduction de prix (remise) en cas d'adjudication de plus d'un Contrat (lot) indiqueront la réduction de prix applicable conformément à la clause 15.4 des IS, à condition que les Offres pour tous les lots soient soumises et ouvertes en même temps.</p> <p>15.9 La clause 15 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (Section VI) énonce les dispositions fiscales du Contrat. Les Soumissionnaires doivent examiner cette clause avec soin dans la préparation de leur Offre.</p>
<p><b>16. Monnaies de l'Offre</b></p>	<p>16.1 La ou les devises de l'Offre sont telles que <b>spécifiées dans les FDAO</b>.</p>
<p><b>17. Documents établissant l'éligibilité du Soumissionnaire</b></p>	<p>17.1 Pour établir leur éligibilité conformément à la clause 5 des IS, les Soumissionnaires doivent remplir le Formulaire de Soumission des Offres (BSF1) fourni à la Section IV. Formulaire de soumission des Offres.</p>
<p><b>18. Documents établissant l'éligibilité des Biens et Services connexes</b></p>	<p>18.1 Pour établir l'éligibilité des Biens et Services connexes conformément à la clause 5 des IS, les Soumissionnaires doivent remplir les déclarations du pays de provenance comprises dans les Formulaire des Bordereaux des Prix des Biens (BSF2, BSF3) à la Section IV. Formulaire de soumission des Offres.</p> <p>18.2 Si <b>les FDAO le prévoient</b>, tout Soumissionnaire ne fabriquant</p>

	<p>pas ou ne produisant pas les Biens qu'il envisage de fournir doit soumettre une Autorisation du Fabricant au moyen du formulaire inclus dans la Section IV. Formulaires d'Offre pour montrer que le fabricant ou le producteur des Biens l'a dûment autorisé à fournir ces Biens au Maroc. Autrement, si <b>les FDAO le prévoient</b>, le Soumissionnaire doit être un Fabricant de l'équipement d'origine (FEO) et doit fabriquer ou produire les Biens qu'il envisage de fournir.</p> <p>18.3 Si <b>les FDAO le prévoient</b>, dans le cas d'un Soumissionnaire qui n'exerce pas ses activités au Maroc, ledit Soumissionnaire doit être (si le Contrat lui est attribué) représenté par un Agent dans le pays équipé à cette fin et à même de remplir les obligations d'entretien, de réparation et de stockage de pièces de rechange qui incombent au Fournisseur conformément aux stipulations des Conditions du Contrat et/ou Spécifications techniques; et cet Agent doit se conformer aux critères de qualification liés à la période suivant les livraisons spécifiée à la Section III. Critères d'évaluation et de qualification, le cas échéant.</p>
<p><b>19. Documents établissant l'éligibilité des Biens et Services connexes</b></p>	<p>19.1 Pour montrer la conformité des Biens et Services connexes au Dossier d'Appel d'Offres, le Soumissionnaire doit fournir, dans le cadre de son Offre, des preuves documentaires indiquant que les Biens sont conformes aux spécifications techniques, y compris à toutes les exigences et normes spécifiées à la Section V, Conditions Particulières de Fourniture.</p> <p>19.2 Les preuves documentaires pourront se présenter sous forme de documents, de plans et dessins techniques ou de données, et comprendront une description détaillée, point par point, des principales caractéristiques techniques et de performances des Biens et Services connexes, montrant que les Biens et Services connexes sont substantiellement conformes aux spécifications techniques, y compris à toutes les exigences et normes, avec, le cas échéant, une déclaration des écarts et exceptions aux Conditions Particulières de Fourniture.</p> <p>19.3 Le Soumissionnaire doit fournir également une liste de renseignements, avec l'indication des sources et des prix actuels des pièces de rechange, des outils spéciaux, etc., nécessaires au maintien des Biens en bon état de marche pendant la période <b>indiquée dans les FDAO</b>, à compter du début de l'utilisation des Biens par l'Acheteur. Sauf indication</p>

	<p>contraire dans les FDAO et à la Section III. Critères de qualification et d'évaluation, ces prix ne doivent pas être inclus dans l'évaluation des offres.</p> <p>19.4 Les normes concernant la qualité de l'exécution, le traitement, les matériaux et les matériels, ainsi que les références à des marques ou des numéros de catalogue par l'Acheteur dans les Conditions Particulières de Fourniture, sont descriptives uniquement, et non restrictives. Un Soumissionnaire peut proposer d'autres normes de qualité, marques et/ou numéros de catalogue, à condition qu'il montre, de manière jugée satisfaisante par l'Acheteur, que ce qu'il propose en remplacement est équivalent ou supérieur à ce qui est indiqué dans les Conditions Particulières de Fourniture.</p>
<b>20. Documents établissant les qualifications du Soumissionnaire</b>	<p>20.1 Les preuves documentaires montrant que le Soumissionnaire est qualifié pour exécuter le Contrat si son Offre est retenue doivent montrer, d'une manière jugée satisfaisante par l'Acheteur, qu'il répond aux critères énoncés à la Section III. Critères de qualification et d'évaluation.</p>
<b>21. Durée de validité des Offres</b>	<p>21.1 Les Offres restent valides pendant la période <b>spécifiée dans les FDAO</b> après la date limite de soumission des Offres prescrite par l'Acheteur. Une Offre dont la période de validité est plus courte doit être rejetée par l'Acheteur au motif qu'elle est irrecevable.</p> <p>21.2 Dans des circonstances exceptionnelles, avant l'expiration de la Période de validité de l'Offre, l'Acheteur peut demander aux Soumissionnaires de prolonger la période de validité de leurs Offres. La requête ainsi que les réponses du Soumissionnaire doivent être par écrit. Si une Garantie d'Offre est demandée, elle doit également être prolongée pendant une période de vingt-huit (28) jours après le délai d'extension de la période de validité de l'Offre. Un Soumissionnaire peut refuser la requête sans devoir renoncer à la Garantie d'Offre. Un Soumissionnaire qui accepte la requête ne doit avoir ni l'obligation, ni l'autorisation de modifier son Offre.</p>
<b>22. Garantie d'Offre</b>	<p>22.1 La Garantie d'Offre doit être du montant et libellée dans les devises <b>spécifiées dans les FDAO</b> et doit :</p> <p>(a) au gré du Soumissionnaire, se présenter sous la forme de lettres de crédit irrévocables ou de garanties</p>

	<p>bancaires respectant pour l'essentiel la présentation du Modèle de Garantie d'Offre (Garantie bancaire) (BSF8) inclus dans la Section IV, Formulaire de soumission des Offres ;</p> <ul style="list-style-type: none"><li>(b) être délivrée par un établissement de bonne réputation sélectionné par le Soumissionnaire et se trouvant dans n'importe quel pays éligible (conformément à la définition donnée à la clause 5 des IS) ; si l'établissement délivrant la garantie bancaire se trouve à l'extérieur du Maroc, il aura un établissement financier correspondant au Maroc pour la rendre exécutoire ;</li><li>(c) être payable rapidement à la demande écrite de l'Acheteur au cas où les conditions prévues à la clause 22.2 des IS seraient invoquées ;</li><li>(d) être remise en version originale : les photocopies ne seront pas acceptées ;</li><li>(e) rester valable pendant une période de vingt-huit (28) jours après la période de validité initiale des Offres, ou pour toute période de prolongation demandée ultérieurement conformément à la clause 21.2 des IS.</li></ul> <p>22.2 Toute Offre qui ne s'accompagne pas d'une Garantie d'Offre substantiellement conforme (lorsqu'une Garantie d'Offre est exigée), comme le prévoit la clause 22 des IS, sera rejetée par l'Acheteur pour raison de non-conformité. La Garantie d'Offre peut être perdue :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>(a) si un Soumissionnaire retire son Offre au cours de la période de validité de l'Offre spécifiée dans le Formulaire de soumission des Offres, sauf tel que prévu à la clause 21.2 des IS ;</li><li>(b) si un Soumissionnaire n'accepte pas la correction de son Prix d'Offre en vertu de la clause 32.2 des IS ; ou</li><li>(c) si le Soumissionnaire retenu omet, dans les délais prescrits :<ul style="list-style-type: none"><li>de fournir la Garantie d'Exécution conformément à la clause 16 des CCAG ainsi que le prévoit la clause 44 des IS ; ou</li><li>de signer le Contrat conformément à la clause 43 des IS.</li></ul></li></ul> <p>22.3 La Garantie d'Offre d'une coentreprise doit être établie au nom de la coentreprise qui soumet l'Offre. Si la coentreprise n'a pas</p>
--	--

	<p>été juridiquement constituée au moment de la soumission, la Garantie d’Offre doit être établie aux noms de tous les partenaires futurs, ou au nom du représentant nommément désigné (partenaire responsable ou membre chef de file) dans la lettre d’intention ou dans tout document similaire à propos de la formation de la coentreprise.</p>
<p><b>23. Présentation et signature de l’Offre</b></p>	<p>23.1 Le Soumissionnaire prépare des documents composant l’Offre conformément à la clause 12 des IS. L’original doit être signé par une personne dûment autorisée à le signer pour et au nom du Soumissionnaire. Cette autorisation sous forme de confirmation écrite, telle que <b>spécifiée dans les FDAO</b>, doit être jointe à l’Offre. La personne ou les personnes signant l’Offre doivent parafer toutes les pages de l’Offre où des inscriptions et modifications ont été introduites.</p> <p>23.2 Non applicable</p> <p>23.3 L’Offre ne doit contenir ni modifications ni ajouts, à l’exception de ceux nécessaires pour se conformer aux instructions données par l’Acheteur ou pour corriger les erreurs commises par le Soumissionnaire, auquel cas la ou les personnes signant l’Offre apposeront leurs initiales en regard des corrections.</p> <p>23.4 Le Soumissionnaire fournit les informations demandées dans le Formulaire de soumission d’Offre (BSF1) de la Section IV. Formulaires d’Offre, sur les commissions et gratifications éventuellement versées ou à verser à des agents dans le cadre du présent Dossier d’Appel d’Offres ou à son Offre ou à l’exécution du Contrat si le Soumissionnaire se voit attribuer le Contrat.</p>
<p><b>D. Soumission et ouverture des Offres</b></p>	
<p><b>24. Soumission des Offres</b></p>	<p>24.1 Les Soumissionnaires doivent envoyer leur Offre par voie électronique. Aucune copie papier n'est autorisée.</p> <p>a) Non applicable</p> <p>b) Les Soumissionnaires qui soumissionnent par voie électronique doivent suivre les procédures de soumission par voie électronique <b>spécifiées dans les FDAO</b>.</p> <p>Les soumissionnaires doivent recevoir un lien de demande de fichier (File Request Link - FRL) lors de la demande du Dossier d’Appel d’Offres, qui sera utilisé pour soumettre une offre.</p>

	<p>Un seul exemplaire de l'offre doit être soumis. Cette copie doit être considérée comme étant l'original.</p> <p>Le lien de demande de fichier expirera à la date limite de soumission de la proposition, spécifiée à la sous-clause 25.1 des IS. Les offres doivent être soumises uniquement via le lien communiqué. Les soumissions par copie papier ou par courrier électronique ne sont pas acceptables et entraîneront le rejet de la proposition. Le lien de demande de fichier peut être utilisé plusieurs fois pour soumettre des documents supplémentaires.</p> <p>Tous les documents soumis (fichiers autonomes ou fichiers dans des dossiers) doivent être au format PDF. Les offres doivent être soumises sous forme de fichiers PDF, des dossiers ou des dossiers compressés, et aucun d'eux ne doit dépasser 10 Go.</p> <p>MCA-Morocco ne peut être tenue responsable de l'envoi ou de l'emplacement erroné des offres, des offres soumises par courrier électronique ou la non utilisation du lien de demande de fichier (FRL). Ces cas peuvent être un motif de rejet de l'offre.</p> <p>Les soumissionnaires doivent utiliser, pour les offres, le format de nom du fichier qui se trouve dans les Fiches de données de l'Appel d'Offres (FDAO).</p> <p>24.2 Non applicable</p> <p>24.3 Non applicable</p>
<p><b>25. Délai pour la soumission des Offres</b></p>	<p>25.1 Les Offres doivent être reçues par l'Acheteur à son adresse au plus tard à l'heure et à la date <b>précisées dans les FDAO</b>.</p> <p>25.2 L'Acheteur peut, à sa seule discrétion, prolonger le délai de soumission des Offres en effectuant une modification conforme à la clause 9 des IS, auquel cas tous les droits et obligations de l'Acheteur et des Soumissionnaires soumis auparavant au délai initial sont dès lors soumis au nouveau délai.</p>
<p><b>26. Offres tardives</b></p>	<p>26.1 L'Acheteur ne tient pas compte des Soumissions arrivant/déposées après la date limite pour la soumission des Offres, conformément à la clause 25 des IS. Toute Soumission reçue par l'Acheteur après la date limite pour la soumission des Offres est déclarée en retard, et rejetée.</p>



<p><b>27. Retrait, substitution et modification des Offres</b></p>	<p>27.1 Un Soumissionnaire peut retirer, substituer ou modifier son Offre avant la fin de la période de soumission des Offres, en envoyant un avis par écrit dûment signé par un représentant autorisé et en incluant une copie de l'autorisation du signataire conformément à la clause 23.1 des IS (sauf qu'aucune copie de l'avis de retrait n'est exigée). La substitution ou la modification correspondante de l'Offre doit accompagner la notification écrite respective. Toutes les notifications doivent être :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) soumises conformément aux clauses 24 et 25 des IS (étant entendu que les avis de retrait ne nécessitent pas de copies), et, de plus, les enveloppes respectives doivent comporter une mention claire du terme « retrait », « Substitution » ou « Modification » ; et</li> <li>(b) reçues par l'Acheteur avant la date limite prescrite pour la soumission des offres conformément à la clause 25 des IS.</li> </ul>
	<p>27.2 Les Offres faisant l'objet d'une demande de retrait conformément à la présente clause des IS sont renvoyées sans être ouvertes aux Soumissionnaires, à la demande et aux frais de ces derniers.</p>
	<p>27.3 Aucune Offre ne peut être retirée, remplacée ou modifiée après le délai de soumission des Offres pendant l'intervalle compris entre la date limite pour la soumission des Offres et l'expiration de la période de validité de l'Offre indiquée par le Soumissionnaire dans le Formulaire de soumission des Offres ou toute prolongation de celle-ci.</p>
<p><b>28. Ouverture des Offres</b></p>	<p>28.1 L'Acheteur ouvre les Offres en présence des représentants des Soumissionnaires et de toute personne qui choisit d'assister à l'ouverture à la date et à l'endroit <b>indiqués dans les FDAO</b>. Les procédures d'ouverture spécifiques à suivre en cas de dépôt électronique autorisé <b>en vertu des FDAO</b> doivent être celles <b>prévues dans lesdites FDAO</b>.</p>
	<p>28.2 Les soumissions portant la mention « Retrait » doivent être ouvertes et lues à haute voix, alors que les Offres pour lesquelles une notification de retrait acceptable a été soumise conformément à la clause 27 des IS ne doivent pas être ouvertes. Aucun retrait d'Offre n'est permis à moins que l'avis de retrait correspondant ne contienne une autorisation</p>

	<p>valable visant à demander le retrait et que celui-ci soit lu à haute voix au moment de l'ouverture des Offres. Ensuite, les soumissions sur lesquelles figure la mention « Substitution » sont ouvertes, lues à haute voix et échangées avec l'Offre correspondante faisant l'objet de la substitution ; l'Offre ainsi remplacée n'est pas ouverte et est rendue au Soumissionnaire. Aucune substitution d'Offre n'est permise à moins que l'avis de substitution correspondant ne contienne une autorisation valable visant à demander la substitution et que celle-ci soit lue à haute voix au moment de l'ouverture des Offres. Les substitutions sur lesquelles figure la mention « Modification » sont ouvertes et lues à haute voix avec l'Offre correspondante. Aucune modification d'Offre n'est permise à moins que l'avis de modification correspondant ne contienne une autorisation valable visant à demander la modification et que celui-ci soit lu à haute voix lors de l'ouverture des Offres. Seules les soumissions qui sont ouvertes et lues à haute voix lors de l'ouverture des Offres seront prises en considération pour les étapes ultérieures de la procédure d'attribution des marchés.</p>
	<p>28.3 Les soumissions portant la mention « Soumission d'Offre » seront alors ouvertes. Elles doivent être ouvertes une par une et les renseignements suivants seront lus à haute voix : le nom des Soumissionnaires, le prix de l'Offre, le montant total de chacune des Offres et des variantes (si les FDAO exigent ou autorisent des appels d'offres avec variantes), les remises, substitutions ou modifications éventuelles, la présence ou l'absence de Garantie d'Offre et toute autre information que l'Acheteur jugera utile d'annoncer. Aucune Offre ne sera rejetée à l'ouverture des Offres, sauf les Offres déposées en retard qui seront rejetées conformément à la clause 26 des IS. Les substitutions et les modifications déposées conformément à la clause 27 des IS, qui ne sont pas ouvertes et lues à haute voix à l'ouverture des Offres ne sont pas prises en compte, quelles que soient les circonstances. Les Offres en retard, retirées ou substituées doivent être retournées sans avoir été ouvertes, à la demande et aux frais du Soumissionnaire.</p>
	<p>28.4 L'Acheteur prépare le procès-verbal de la séance d'ouverture des Offres, en indiquant les informations communiquées aux personnes présentes conformément à la clause 28.3 des IS. Une copie du compte-rendu est remise à tous les</p>

	Soumissionnaires ayant soumis une Offre dans les temps, et publiée sur le site web de l'Entité MCA.
<b>E. Évaluation et comparaison des Offres</b>	
<b>29. Confidentialité</b>	<p>29.1 Les informations portant sur l'examen, la clarification, l'évaluation et la comparaison des Offres et des recommandations pour l'attribution du Contrat ne sont pas divulguées aux Soumissionnaires ou à toute autre personne n'étant pas officiellement concernée par cette procédure avant l'annonce de l'intention d'attribuer le Contrat au Soumissionnaire retenu, conformément à la clause 41 des IS. Toute utilisation inappropriée par un Soumissionnaire d'informations confidentielles portant sur la procédure peut entraîner le rejet de l'Offre ou l'invalidation de l'intégralité de la procédure de passation de marchés.</p> <p>29.2 Toute tentative ou initiative d'un Soumissionnaire visant à influencer l'évaluation des Offres ou la prise de décisions d'adjudication par l'Acheteur peut soumettre le Soumissionnaire à l'application des dispositions des politiques anti-fraude et anti-corruption du Gouvernement, de l'Acheteur et de la MCC, ainsi qu'à la mise en œuvre d'autres sanctions et mesures correctives dans la mesure où de telles dispositions le prévoient.</p> <p>29.3 Nonobstant ce qui précède, entre la date d'ouverture des Offres et la date d'attribution du marché, si un Soumissionnaire souhaite contacter l'Acheteur sur tout sujet en rapport avec le processus d'appel d'offres, il peut le faire par écrit à l'adresse <b>indiquée dans les FDAO</b>.</p>
<b>30. Clarification concernant les Offres</b>	<p>30.1 En vue de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des Offres, l'Acheteur peut, à sa discrétion, demander à un Soumissionnaire de clarifier son Offre. Toute clarification soumise par un Soumissionnaire qui n'est pas une réponse à une demande émanant de l'Acheteur doit être rejetée. Les demandes de clarification de l'Acheteur et les réponses du Soumissionnaire doivent être sous forme écrite. Aucune modification du prix ou du contenu de l'Offre ne peut être sollicitée, proposée ou permise, sauf pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes par l'Acheteur lors de l'évaluation des Offres, conformément à la clause 32 des IS.</p>

<p><b>31. Conformité des Offres</b></p>	<p>31.1 Les définitions suivantes s’appliquent à l’évaluation des Offres :</p> <p>« Écart » désigne une différence par rapport aux exigences indiquées dans les Dossiers d’Appel d’Offres ;</p> <p>« Réserve » désigne la fixation de conditions limitatives ou une retenue empêchant d’accepter totalement les exigences indiquées dans les Dossiers d’Appel d’Offres ; et</p> <p>« Omission » désigne le fait de ne pas soumettre tout ou partie des informations ou documents requis dans les Dossiers d’Appel d’Offres.</p> <p>31.2 Une Offre substantiellement conforme est une offre qui est conforme à toutes les conditions et spécifications du Dossier d’Appel d’Offres sans réserve, omission ou écart substantiels. Une réserve, une omission ou un écart substantiel est tel que :</p> <p>(a) en cas d’acceptation, la réserve, l’omission ou l’écart :</p> <p>(i) affecterait d’une façon substantielle l’étendue, la qualité ou l’acquisition des Biens et Services connexes ; ou</p> <p>ii) limiterait de façon substantielle, de façon non conforme aux dispositions du présent Dossier d’Appel d’Offres, les droits de l’Acheteur ou les obligations du Soumissionnaire en vertu du Contrat proposé ; ou</p> <p>b) en cas de rectification, cela affecterait de façon inéquitable la position concurrentielle des autres Soumissionnaires présentant des Offres substantiellement conformes.</p> <p>31.3 Si une Offre n’est pas substantiellement conforme aux exigences du Dossier d’Appel d’Offres, elle est rejetée par l’Acheteur et ne peut pas être rendue conforme ultérieurement par la correction des réserves, omissions ou écarts substantiels.</p>
<p><b>Erreurs</b></p>	<p>31.4 Sous réserve de la conformité substantielle d’une Offre, l’Acheteur peut déroger à toute erreur constatée dans ladite Offre.</p> <p>31.5 Si une Offre est substantiellement conforme, l’Acheteur peut demander au Soumissionnaire de soumettre des informations ou documents nécessaires dans un délai raisonnable pour corriger les erreurs mineures ou omissions dans l’Offre en rapport avec les exigences de documentation.</p>

	<p>Ladite omission ne doit être relative à aucun aspect en rapport avec le prix de l'Offre. Si le Soumissionnaire ne respecte pas cette demande, son Offre peut être rejetée.</p> <p>31.6 Si une Offre est substantiellement conforme, l'Acheteur corrige les erreurs mineures quantifiables portant sur le Prix de l'Offre. À cet effet, le Prix de l'Offre est ajusté, à des fins de comparaison exclusivement, de façon à refléter le prix d'un élément ou d'un composant erroné ou manquant, <b>tel qu'indiqué dans les FDAO.</b></p>
<p><b>32. Correction des erreurs de calcul</b></p>	<p>32.1 À condition que l'Offre soit substantiellement conforme, l'Acheteur corrige les erreurs de calcul comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) en cas d'écart entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire prévaut et le prix total est corrigé, à moins que, selon l'avis de l'Acheteur, il existe une erreur évidente de placement de la virgule indiquant les unités dans le prix unitaire, auquel cas, le prix total indiqué prévaut et le prix unitaire est corrigé ;</li> <li>(b) en cas d'erreur dans un total correspondant à l'addition ou à la soustraction des sous-totaux, les sous-totaux prévalent et le total est corrigé ; et</li> <li>(c) en cas de divergence entre les montants en lettres et les montants en chiffres, le montant exprimé en toutes lettres prévaut, à moins que le montant exprimé en toutes lettres ne traduise une erreur de calcul, auquel cas, le montant exprimé en chiffres prévaut, sous réserve du respect des clauses (a) et (b) ci-dessus.</li> </ul> <p>32.2 Si le Soumissionnaire qui a présenté l'Offre assortie de la meilleure valeur n'accepte pas la correction d'erreurs, son Offre doit être rejetée et il est possible qu'il perde sa Garantie d'Offre conformément à la clause 22.2(b) des IS.</p>
<p><b>33. Examen des termes et conditions, Évaluation technique</b></p>	<p>33.1 L'Acheteur examine l'Offre afin de confirmer que les termes et conditions prévus au CCAG et aux CSC ont été acceptés par le Soumissionnaire sans écarts ni réserves substantiels.</p> <p>33.2 L'Acheteur évalue les aspects techniques de l'Offre, afin de s'assurer que tous les critères spécifiés aux Conditions Particulières de Fourniture du Dossier d'Appel d'Offres ont été respectés sans écarts ni réserves substantiels.</p> <p>33.3 Si, après l'examen des termes et conditions et l'évaluation</p>

	<p>technique, l’Acheteur juge que l’Offre n’est pas substantiellement conforme en application de la clause 31 des IS, il doit rejeter l’Offre.</p>
<b>34. Devise unique</b>	<p>34.1 À des fins d’évaluation et de comparaison, la ou les devises dans laquelle (lesquelles) sont libellées les Offres est (sont) convertie(s) en une devise unique, <b>telle que précisée dans les FDAO.</b></p>
<b>35. Évaluation des Offres</b>	<p>35.1 L’Acheteur utilise les critères et les méthodes énumérés dans la présente clause, telle que complétée par les dispositions des FDAO et de la Section III. Critères de qualification et d’évaluation. Aucun autre critère ni aucune autre méthode ne sont autorisés.</p> <p>35.2 L’évaluation d’une Offre par l’Acheteur ne prendra pas en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) toutes Taxes autres que des Taxes acquittées dans le cadre de l’importation de Biens fabriqués à l’extérieur du Maroc, lesquels Biens ayant déjà été importés.</li> <li>(b) les variations/ajustements de prix au cours de la période d’exécution du Contrat, si cela est prévu dans le Dossier d’Appel d’Offres ; et</li> <li>(c) tout autre facteur qualifié de facteur exclu à la Section III, Critères de qualification et d’évaluation.</li> </ul> <p>35.3 Si <b>les FDAO le prévoient</b>, l’évaluation des prix d’une Offre par l’Acheteur peut nécessiter la prise en compte d’autres facteurs en plus du prix de l’Offre indiqué conformément à la clause 15 des IS. Ces facteurs peuvent être liés aux caractéristiques, performances, termes et conditions d’achat des Biens et Services connexes. L’impact des facteurs sélectionnés, le cas échéant, sera exprimé en termes monétaires afin de faciliter la comparaison des Offres, sauf indication contraire de la Section III, Critères de qualification et d’évaluation.</p> <p>35.4 Si <b>les FDAO le prévoient</b>, le Dossier d’Appel d’Offres autorisera les Soumissionnaires à indiquer des prix séparés pour un ou plusieurs lots, et l’Acheteur pourra attribuer un ou plusieurs lots à plus d’un Soumissionnaire. La méthode d’évaluation employée pour déterminer les combinaisons de lots assortis des meilleures valeurs est présentée à la Section III, Critères de qualification et d’évaluation.</p>

	<p>35.5 Conformément aux Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC, l'exécution antérieure par le Soumissionnaire de Contrats financés par la MCC sera prise en compte dans l'évaluation de l'Offre par l'Acheteur. L'Acheteur se réserve le droit de vérifier les références concernant tout contrat antérieur fournies par le Soumissionnaire ou d'utiliser toute autre source à la discrétion de l'Acheteur. Si le Soumissionnaire (y compris l'un quelconque de ses Associés) fait partie ou a fait partie d'un contrat financé par la MCC (soit directement avec la MCC ou avec toute Entité MCA, quel que soit le lieu dans le monde), en qualité de Fournisseur principal, de société affiliée, d'Associé ou de filiale, de sous-traitant ou à tout autre titre, le Soumissionnaire doit inscrire ce contrat dans la liste de références jointe à son Offre, en utilisant les Références des Contrats financés par la MCC (BSF11) incluses dans la Section IV, Formulaire de soumission des Offres. L'absence de tels contrats dans la liste peut amener l'Acheteur à émettre une appréciation négative concernant les performances passées du Soumissionnaire. Cependant, le fait de ne pas indiquer de tels contrats parce que le Soumissionnaire (y compris tout Associé) n'a pas été partie à de tels contrats ne sera pas un motif d'appréciation négative par l'Acheteur. Dans ce cas précis, le Soumissionnaire ne sera pas tenu de fournir des informations sur ses antécédents en rapport avec un contrat financé par la MCC. L'Acheteur vérifiera les références, notamment les rapports d'exécution de contrats antérieurs du Soumissionnaire saisis dans le Système d'évaluation des performances passées de l'entreprise (en anglais « CPPRS ») de la MCC. Une appréciation négative de l'Acheteur sur les performances passées du Soumissionnaire peut être un motif de rejet de l'Offre, ou d'abaissement des notes d'évaluation, à la discrétion de l'Acheteur.</p>
<b>36. Comparaison des Offres</b>	<p>36.1 L'Acheteur compare toutes les Offres substantiellement conformes pour déterminer quelle Offre est assortie de la meilleure valeur, conformément à la clause 35 des IS.</p>
<b>37. Préférence nationale</b>	<p>37.1 La préférence nationale n'est pas prise en considération dans l'évaluation des Offres soumises.</p>
<b>38. Post-qualification du</b>	<p>38.1 L'Acheteur s'assure que le Soumissionnaire ayant soumis</p>

<p><b>Soumissionnaire</b></p>	<p>l'Offre qui présente la valeur la plus avantageuse et qui est considérée comme étant substantiellement conforme au présent Dossier d'Appel d'Offres est qualifié pour exécuter le Contrat de manière satisfaisante.</p> <p>38.2 À cette fin, il examine les preuves documentaires de qualification soumises par le Soumissionnaire et les critères de qualification indiqués à la Section III, Critères de qualification et d'évaluation.</p> <p>38.3 L'Acheteur se réserve le droit de demander des informations supplémentaires afin de pouvoir réaliser une évaluation des risques de la capacité juridique, technique et financière du fournisseur attributaire du Contrat. Si la demande lui en est faite, le Soumissionnaire retenu démontrera que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) il n'est pas partie à un litige visant sa faillite, sa restructuration ou sa liquidation ;</li> <li>(b) il a mené à bien des Contrats similaires de manière satisfaisante ; et</li> <li>(c) il dispose d'un chiffre d'affaires annuel moyen suffisant, ou d'autres éléments indiquant une assise financière raisonnablement suffisante, pour exécuter un Contrat du montant de l'Offre.</li> </ul> <p>38.4 Une appréciation positive est requise avant l'attribution d'un marché à un Soumissionnaire. S'il ne satisfait pas aux critères de qualification définis, son Offre sera disqualifiée, et l'Acheteur portera son attention sur l'Offre suivante présentant la valeur la plus avantageuse et procédera à l'évaluation de la capacité de ce Soumissionnaire à exécuter le Contrat de manière satisfaisante.</p>
<p><b>F. Attribution du Contrat</b></p>	
<p><b>39. Critères d'attribution du marché</b></p>	<p>39.1 Sous réserve de la clause 1.2 des IS, l'Acheteur attribue le marché au Soumissionnaire dont l'Offre est assortie de la valeur la plus avantageuse tout en étant substantiellement conforme aux dispositions du présent Dossier d'Appel d'Offres, à condition que le Soumissionnaire ait été jugé qualifié pour exécuter le Contrat de façon satisfaisante.</p>
<p><b>40. Droit de l'Acheteur de modifier les Quantités au</b></p>	<p>40.1 L'Acheteur se réserve le droit, au moment de l'attribution du Contrat, d'augmenter ou diminuer la quantité de Biens et</p>



<p><b>moment de l'Adjudication</b></p>	<p>Services connexes initialement spécifiée à la Section V, Conditions Particulières de Fourniture, sous réserve de ne pas dépasser les pourcentages <b>indiqués dans les FDAO</b>, et sans aucune modification des prix unitaires ni des termes et conditions de l'Offre et du Dossier d'Appel d'Offres.</p>
<p><b>41. Notification d'intention d'adjudication</b></p>	<p>41.1 Préalablement à l'expiration du délai de validité de l'Offre concernée, l'Acheteur envoie la Notification d'intention d'adjudication au Soumissionnaire retenu. La Notification d'intention d'adjudication inclut une déclaration selon laquelle l'Acheteur délivrera un Avis d'attribution officiel et un projet d'Accord contractuel après l'expiration du délai de dépôt de la contestation de l'attribution du marché et du délai de résolution d'une telle contestation. La transmission de la Notification d'intention d'adjudication ne constitue pas la formation d'un contrat entre l'Acheteur et le Soumissionnaire retenu, et aucun droit ne sera créé par la réception de la Notification d'intention d'adjudication.</p> <p>41.2 Parallèlement à la Notification d'intention d'adjudication, l'Acheteur avise également par écrit tous les autres Soumissionnaires des résultats de la procédure d'appel d'offres. L'Acheteur répond dans les meilleurs délais par écrit à tout Soumissionnaire non sélectionné qui, après avoir reçu la notification des résultats de la procédure d'appel d'offres, aura soumis une demande écrite d'informations telle qu'indiquée dans les Directives de passation des marchés du Programme MCC ou une contestation formelle de l'attribution du marché.</p>
<p><b>42. Contestation de l'attribution du marché</b></p>	<p>42.1 Les Soumissionnaires ne peuvent contester les résultats d'une procédure d'appels d'offres qu'en respectant les règles fixées dans le Système de Contestation de l'attribution du marché élaboré par l'Acheteur et approuvé par la MCC. Les règles et dispositions du Système de Contestation de l'attribution des marchés sont affichées sur le site web de l'Acheteur <b>indiqué dans les FDAO</b>.</p>
<p><b>43. Signature du Contrat</b></p>	<p>43.1 À l'expiration du délai de dépôt et de résolution de toute Contestation de l'attribution des marchés soumise, l'Acheteur envoie l'Avis d'attribution de marché au Soumissionnaire retenu.</p> <p>43.2 L'Avis d'attribution de marché (ou « Lettre d'acceptation ») inclut les Formulaires contractuels pour examen et</p>

	<p>signature par le Soumissionnaire retenu. En attendant qu'un Contrat formel soit préparé et signé, l'Avis d'attribution assorti d'une acceptation écrite constitue un Contrat ayant force obligatoire.</p> <p>43.3 Dans les quatorze (14) jours suivant sa réception du Contrat, le Soumissionnaire retenu signe, date et renvoie le Contrat à l'Acheteur.</p>
<p><b>44. Garantie d'Exécution</b></p>	<p>44.1 Dans les vingt-huit (28) jours suivant sa réception de l'Avis d'attribution émis par l'Acheteur, le Soumissionnaire retenu fournit une Garantie d'Exécution conformément à la clause 16 des CCAG, en utilisant à cette fin le Formulaire de Garantie d'Exécution inclus dans la Troisième partie. Conditions du Contrat et Formulaires contractuels. Le Soumissionnaire fournit également l'attestation de Respect de la législation sur le financement du terrorisme et autres restrictions conformément à la clause G des Dispositions complémentaires de l'Annexe A au Contrat.</p> <p>44.2 Si le Soumissionnaire retenu ne fournit pas de Garantie d'Exécution ou ne signe pas le Contrat conformément à la clause 43.3 des IS, cela constituera un motif suffisant pour annuler l'adjudication, et le Soumissionnaire aura perdu sa Garantie d'Offre. Dans ce cas, l'Acheteur peut, soit attribuer le Contrat au Soumissionnaire suivant présentant la valeur la plus avantageuse qui, selon l'Acheteur, est substantiellement conforme, ledit Soumissionnaire présentant par ailleurs les qualifications requises pour exécuter le Contrat de manière satisfaisante, soit lancer un nouvel appel d'offres ou encore annuler le processus d'appel d'offres.</p>
<p><b>45. Publication de l'attribution du marché et restitution des Garanties de soumission</b></p>	<p>45.1 Dès réception de l'Accord contractuel signé et d'une Garantie d'Exécution valide, l'Acheteur restitue les Garanties de soumission aux Soumissionnaires non sélectionnés et publie sur UNDBOnline, sur dgMarket et sur le site web de l'Acheteur et sur d'autres sites que la MCC pourra préciser et conformément aux Directives de passation des marchés du Programme MCC, les résultats en identifiant l'Offre et les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) le nom du Soumissionnaire retenu ;</li> <li>(b) le prix de l'Offre retenue et le prix du Contrat attribué</li> </ul>

	<p>si son montant est différent ; et</p> <p>(c) la durée et un résumé des prestations objet du Marché attribué.</p>
<p><b>46. Conditionnalités du Compact</b></p>	<p>46.1 Il est recommandé que les Soumissionnaires examinent attentivement les dispositions énoncées à l'Annexe A au Contrat, étant donné qu'elles font partie des obligations du Gouvernement et de l'Acheteur en vertu des dispositions du Compact et des documents s'y rapportant qui, conformément auxdites dispositions, doivent être transférées à tout Soumissionnaire, Fournisseur ou Sous-traitant impliqué dans la passation de marchés ou contrats ultérieurs financés par les ressources de la MCC.</p> <p>46.2 Les dispositions de l'Annexe A du Contrat s'appliquent aussi bien aux procédures d'appel d'Offres qu'à l'exécution du Contrat.</p>

## Section II. Fiches de données de l'Appel d'Offres

### A. Généralités

Définitions des IS	<p>h) « Compact » désigne le Millennium Challenge Compact entrant en vigueur le 30 juin 2017 entre les États-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de la Millennium Challenge Corporation, et le Gouvernement, tel que modifié périodiquement.</p> <p>o) « Gouvernement » désigne le Gouvernement du Maroc.</p> <p>w) « Acheteur » ou « Entité MCA » désigne <b>l'Agence MCA-Morocco</b>.</p>
IS 1.1	<p>Nom et identification du Contrat envisagé :</p> <p><b>Acquisition des équipements didactiques au profit des établissements scolaires bénéficiaires dans le cadre de la composante MIAES (Education Secondaire)/Modèle Attahadi</b></p> <p><b>Lot ES-12-B : Paquet didactique</b></p> <p>Numéro et description du/des lot(s) :</p> <p><b>DAO/CB/MCA-M/ES-12-B/Compact</b></p>
IS 5.13 (a)	<p>À la date du présent Dossier d'Appel d'Offres, les pays sous sanctions ou restrictions en vertu des lois ou de la politique des États-Unis sont : Iran, Corée du Nord, Soudan et Syrie. Voir la liste actualisée des pays sur le lien suivant : <a href="https://www.state.gov/j/ct/list/c14151.htm">https://www.state.gov/j/ct/list/c14151.htm</a></p>

### B. Dossier d'Appel d'Offres

IS 8.1	<p>Des précisions peuvent être demandées par courriel au plus tard <b>le 16 mars 2020</b>, afin que des réponses puissent être communiquées à tous les Soumissionnaires au plus tard <b>le 20 mars 2020</b>.</p> <p>L'adresse à laquelle demander des clarifications est la suivante : <b>Agence MCA-Morocco</b></p> <p>À l'attention de : L'Agent de passation de marchés Courriel : <a href="mailto:procurement@mcamorocco.ma">procurement@mcamorocco.ma</a></p> <p>Adresse du site web de l'Entité MCA : <a href="http://www.mcamorocco.ma">www.mcamorocco.ma</a></p>
IS 8.2	<p>Une réunion préalable à la soumission d'offres se tiendra le <b>11 mars 2020 à 15h00mn, heure locale de Rabat</b></p> <p>Lieu : Agence MCA-Morocco</p>

	<p>Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohammed VI des œuvres sociales de l'Education - Formation, Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFANE, Hay Riad, Rez-de-chaussée, Bureau de l'Agent de passation des marchés, Rabat- Maroc procurement@mcamorocco.ma</p> <p>La conférence peut être également suivie en ligne sur le lien suivant : <a href="https://zoom.us/j/281041694">https://zoom.us/j/281041694</a></p> <p>La participation de tous les Soumissionnaires potentiels ou de leurs représentants à ladite réunion est fortement recommandée, mais n'est pas obligatoire.</p>
IS 11.1	L'Offre doit être rédigée en <b>français</b> .
<b>C. Préparation des Offres</b>	
IS 12.1(h)	<p>Tout Soumissionnaire doit joindre les documents additionnels suivants à son Offre, ceux-ci comprendront une partie de l'Offre :</p> <p>Outre les formulaires d'offre demandés (BSF1, BSF 1.1, BSF2, BSF3, BSF4, BSF5, BSF6, BSF7, BSF8, BSF9, BSF10, BSF11),</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Procuration en bonne et due forme du signataire autorisé à signer pour et au nom du Soumissionnaire.</li> <li>-Acte constitutif ou certificat de constitution du Soumissionnaire (pour chacun des associés de la coentreprise (le cas échéant)</li> <li>-Lettre d'intention de constituer une coentreprise ou de conclure un contrat de coentreprise (le cas échéant)</li> <li>-Si le Fournisseur n'est pas le Fabricant de l'équipement proposé, il devra joindre à son offre une autorisation du Fabricant conforme au formulaire BSF8 de la Section IV, pour les articles spécifiés dans les Conditions Particulières de Fourniture-SR3-Spécifications techniques, Article 7 : Dossier additif.</li> <li>-Liste des Biens et calendrier de livraison</li> <li>-Liste des Services connexes et calendrier de réalisation</li> <li>-Documentation technique dans un fichier séparé comprenant: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les notices d'utilisation/catalogues en précisant les références exactes des équipements proposés. Ils comprendront une description détaillée, point par point, des principales caractéristiques techniques et de performances des Biens et Services connexes. Une liste récapitulative, comportant toutes les indications pouvant guider à retrouver les articles proposés objet du présent appel d'offres</li> <li>• Elle peut contenir également tous les éléments d'information que le fournisseur entend porter à la connaissance de la commission,</li> </ul> </li> </ul>

	<p>relativement à l'article considéré.</p> <p>-Méthodologie y compris le matériel, le personnel et le planning d'exécution bien détaillé : Description de l'approche, de la méthodologie et du plan de travail pour l'exécution de la mission : Description générale de la stratégie du Soumissionnaire pour fournir les Services requis pour maîtriser les défis liés à l'exécution des Services requis et que son approche, sa méthodologie et son plan de travail pourront lui permettre d'y faire face.</p> <p>Cette méthodologie doit comporter les trois (3) chapitres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approche technique et méthodologie : compréhension des objectifs de la mission, approche par rapport aux services, méthodologie pour exécuter les activités et atteindre les résultats escomptés, décrire les équipements indispensables pour assurer les prestations,</li> <li>• Organisation des services après-vente ;</li> <li>• Transfert de compétences ;</li> <li>• Plan de travail : proposer les tâches principales de la mission, leurs contenus et leur durée, les étapes et les dates de livraison;</li> <li>• Organisation et dotation en personnel : structure et la composition de votre équipe.</li> </ul> <p>-Expérience et capacité technique : Les attestations délivrées par les acheteurs publics ou privés avec indication de la nature, du montant, des délais et des dates de livraison desdites fournitures, l'appréciation, le nom et la qualité du ou (des) signataire(s). Les attestations doivent être délivrées par les hommes de l'art, sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire</p> <p>-Services après-vente - Continuité de service et support technique de maintenance: présence physique au Maroc et dans les régions concernées : Une attestation d'engagement légalisée dûment signée et cachetée par le partenaire régional du fournisseur, dont chaque partenaire s'engage à assurer, durant la période de garantie, la continuité de service et le support technique permanent.</p>
IS 14.1	<b>Il ne sera tenu compte d'aucune Offre de substitution (variante).</b>
IS 15.5	L'édition Incoterms est <b>Incoterms 2010</b> .
IS 15.6 (a)	La Destination finale des Biens est : <b>Voir annexes 1-1, 1-2 et 1-3 – Section V – Conditions Particulières de Fourniture, fichiers Excel en annexe (Destinations finales).</b>

IS 15.7	Les prix proposés par un Soumissionnaire seront fixes pour la durée du présent Contrat.
IS 15.9	<p><u>Dispositions fiscales :</u></p> <p>Les prestations financées dans le cadre du Compact sont exonérées de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), y compris la TVA à l'importation et des droits d'importation. Les prestataires non-résidents et ne disposant pas d'un identifiant fiscal au moment de la signature de leurs contrats les liant à l'Agence MCA-Morocco seront soumis à une retenue à la source de 10% (IS) sur toutes les factures libellées pour le paiement en Hors-Taxe.</p> <p>L'offre doit inclure tous les coûts, les prix, les frais (frais de déplacement, transports...), y compris toutes les taxes que le consultant est susceptible de subir dans son pays d'origine. Cette offre ne devra pas inclure les montants de la TVA ainsi que les droits de douanes au Maroc quand ils existent et pour lesquels les fournisseurs recevront des certificats d'exonération et des franchises douanières, sous réserve de présentation d'une facture pro-forma conforme au modèle qui sera envoyé en même temps que le contrat. Pour toutes les taxes payées au Maroc, y compris les impôts sur les bénéfices et revenus, biens et taxes ad valorem, les retenues d'impôt et taxes sur la masse salariale, le Fournisseur recevra, du Gouvernement du Maroc, la preuve de paiement pour lui éviter la double imposition.</p> <p>Il n'y aura pas d'ajustement de prix contenu dans l'offre pour retirer ou incorporer les Taxes Exonérées après la date limite de réception des offres.</p> <p>Les dispositions fiscales sont énoncées dans le « MCA-Morocco Tax guidelines for Vendors » joint au présent DAO et inclus dans la section VI – Cahier des Clauses Administratives Particulières - Clause 15. Le fournisseur est avisé que les dispositions fiscales en vertu des contrats financés par MCC peuvent être différentes de celles des contrats financés par les autres donateurs et devraient être soigneusement examinées.</p>
IS 16.1	<p>La monnaie (Les monnaies) de l'Offre est (sont) la (les) suivante(s) : <b>Dollars des États-Unis (USD) et/ou Dirhams marocains (MAD)</b></p> <p>La ou les devises utilisées pour le paiement sera celle ou celles de l'Offre.</p> <p><u>La monnaie de l'offre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les entreprises marocaines : <b>Le Dirham marocain (MAD).</b></li> <li>- Pour les entreprises étrangères : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si l'entreprise dispose d'un registre de commerce au Maroc** : <b>le Dirham marocain (MAD) ;</b></li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si l'entreprise ne dispose pas de registre de commerce au Maroc : <b>le Dollar américain (USD)</b>.</li> </ul> <p>**Une copie de l'extrait du registre de commerce (Modèle 9) doit être fournie.</p> <p><b>Aucune autre monnaie n'est autorisée.</b></p> <p><i>Il est fortement conseillé aux Soumissionnaires non-résidents désirant ouvrir un compte au Maroc en cas d'attribution de ce contrat, de se renseigner au préalable auprès d'un conseiller financier ou agent fiduciaire sur les conditions et modalités d'ouverture d'un tel compte et sur les éventuelles implications fiscales.</i></p>
IS 18.2	<p>L'Autorisation du Fabricant est <b>exigée</b>, pour les articles spécifiés dans les Conditions Particulières de Fourniture-SR3-Spécifications techniques, Article 7 : Dossier additif.</p> <p>Le Soumissionnaire : <b>n'est pas tenu d'être un Fabricant de l'équipement d'origine.</b></p>
IS 18.3	<p>Si le Soumissionnaire n'exerce pas ses activités au Maroc, il <b>doit</b> être représenté par un Agent dans le pays.</p>
IS 21.1	<p>La période de validité de l'Offre est <b>120 jours après la date limite de soumission des offres.</b></p>
IS 22.1	<p>La Garantie d'Offre sera une garantie bancaire respectant pour l'essentiel la présentation du Modèle de Garantie d'Offre (Garantie bancaire) (BSF6) inclus dans la Section IV et qui s'élèvera à <b>six cent mille dirhams marocains (600.000 MAD)</b> ou l'équivalent en dollars américains (USD).</p> <p><b>La Garantie d'offre doit être remise en version originale et doit parvenir à l'Agence MCA-Morocco au plus tard au délai de soumission indiqué à la clause IS 25.1 ci-dessous, à l'adresse :</b></p> <p>Agent de passation des marchés          Pour le compte de l'Agence MCA-Morocco          Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohammed VI des œuvres sociales de l'Education - Formation, Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFANE, Hay Riad, Rez-de-chaussée, Bureau de l'Agent de passation des marchés, Rabat- Maroc</p> <p>Veillez consulter le lien ci-dessous pour la localisation géographique de l'adresse des bureaux de l'Agence MCA-Morocco (En face de la Faculté de Médecine Dentaire).</p> <p><a href="https://www.google.com/maps/place/%D9%85%D9%84%D8%AD%D9%82%D8%A9+%D8%B1%D8%A6%D9%8A%D8%B3+%D8%A7%D9%84%D8%AD%D9%83%D9%88%D9%85%D8%A9%E2%80%AD/@33.978844,-6.8691122,18z/data=!4m5!3m4!1s0x0:0x196d93ee9130a659!8m2!3d33.9792126!4d-6.8692178">https://www.google.com/maps/place/%D9%85%D9%84%D8%AD%D9%82%D8%A9+%D8%B1%D8%A6%D9%8A%D8%B3+%D8%A7%D9%84%D8%AD%D9%83%D9%88%D9%85%D8%A9%E2%80%AD/@33.978844,-6.8691122,18z/data=!4m5!3m4!1s0x0:0x196d93ee9130a659!8m2!3d33.9792126!4d-6.8692178</a></p> <p><b>La Garantie d'offre doit être remise sous pli fermé et porter la mention :</b></p>



	<p>« Garantie d'offre</p> <p>Nom et adresse du soumissionnaire</p> <p>A l'Agent de passation des marchés</p> <p>Pour le compte de l'Agence MCA-Morocco</p> <p>Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohammed VI des œuvres sociales de l'Education - Formation, Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFANE, Hay Riad, Rez-de-chaussée, Bureau de l'Agent de passation des marchés, Rabat- Maroc</p> <p><b>Acquisition des équipements didactiques au profit des établissements scolaires bénéficiaires dans le cadre de la composante MIAES (Education Secondaire)/Modèle Attahadi</b></p> <p><b>Lot ES-12-B : Paquet didactique</b></p> <p>Numéro et description du/des lot(s) :</p> <p><b>DAO/CB/MCA-M/ES-12-B/Compact</b></p> <p>Ne pas ouvrir avant l'heure et la date d'ouverture des Offres»</p> <p>Les Soumissionnaires doivent être informés que les distances peuvent exiger un délai de livraison plus long que prévu.</p> <p>Toute Soumission de la Garantie d'offre reçue par l'Acheteur après la date limite pour la soumission des Offres est déclarée en retard, rejetée et renvoyée sans être ouverte au Soumissionnaire, à la demande et aux frais de ce dernier.</p>
IS 23.1	La confirmation écrite de l'autorisation de signer au nom du Soumissionnaire consiste en : <b>une</b> Procuration en bonne et due forme du signataire autorisé à signer pour et au nom du Soumissionnaire.
IS 23.2	Le nombre de copies de l'Offre soumise : <b>non applicable, sauf la garantie d'offre qui doit être en version originale.</b>
<b>D. Soumission et ouverture des Offres</b>	
IS 24.1	La soumission des Offres par voie électronique <b>est</b> requise.
IS 24.1(b)	<p><b>Les Soumissionnaires doivent soumettre leurs Offres par voie électronique.</b></p> <p><u>L'Annexe 1 de la présente Section II (Fiches de données de l'Appel d'Offres)</u> décrit en détail la procédure de soumission électronique des Offres.</p> <p>Toute Offre déposée électroniquement doit être reçue à cette adresse avant la date limite de dépôt des Offres spécifiée à la sous-clause 25.1 des IS.</p> <p>Les Soumissionnaires sont avisés que l'Acheteur n'est pas responsable de tout retard ou défaut dans la réception ou le téléchargement de toute Soumission soumise par voie électronique.</p>

<p>IS 25.1</p>	<p><b><u>Soumission des offres</u></b></p> <p>La date limite de soumission des Offres est :</p> <p><b>31 mars 2020 à 15h00mn, heure locale de Rabat.</b></p> <p>Le lien de soumission des Offres est :</p> <p><a href="https://www.dropbox.com/request/f2InxfkQ70iUgCBqXRhl">https://www.dropbox.com/request/f2InxfkQ70iUgCBqXRhl</a></p> <p>Si les offres sont protégées par un mot de passe d'accès, le mot de passe doit être communiqué avec la référence de l'offre : ES-12-B_Offre_[Nom de l'Entreprise]_MCA-Morocco et <b>doit parvenir uniquement à l'adresse <a href="mailto:procurement@mcamorocco.ma">procurement@mcamorocco.ma</a> avant la date limite de soumission des offres.</b></p> <p>Lors de la séance publique d'ouverture des offres, si le mot de passe soumis par un soumissionnaire s'avère incorrect et la version correcte n'est pas communiquée par ledit soumissionnaire séance tenante, l'offre de ce soumissionnaire sera rejetée.</p> <p><b><u>Soumission de la garantie d'offre</u></b></p> <p>La date limite de soumission de la garantie d'offre est :</p> <p><b>31 mars 2020 à 15h00mn, heure locale de Rabat</b></p> <p>L'adresse de soumission de la garantie d'offre est :</p> <p>Attn : Agent de passation des marchés          Agence MCA-Morocco          Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohammed VI          des œuvres sociales de l'Education - Formation, Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFANE, Hay Riad, Rez-de-chaussée,          Bureau de l'Agent de passation des marchés, Rabat- Morocco</p> <p>Veillez consulter le lien ci-dessous pour la localisation géographique de l'adresse des bureaux de l'Agence MCA-Morocco (En face de la Faculté de Médecine Dentaire).</p> <p><a href="https://www.google.com/maps/place/%D9%85%D9%84%D8%AD%D9%82%D8%A9+%D8%B1%D8%A6%D9%8A%D8%B3+%D8%A7%D9%84%D8%AD%D9%83%D9%88%D9%85%D8%A9%E2%80%AD/@33.978844,-6.8691122,18z/data=!4m5!3m4!1s0x0:0x196d93ee9130a659!8m2!3d33.9792126!4d-6.8692178">https://www.google.com/maps/place/%D9%85%D9%84%D8%AD%D9%82%D8%A9+%D8%B1%D8%A6%D9%8A%D8%B3+%D8%A7%D9%84%D8%AD%D9%83%D9%88%D9%85%D8%A9%E2%80%AD/@33.978844,-6.8691122,18z/data=!4m5!3m4!1s0x0:0x196d93ee9130a659!8m2!3d33.9792126!4d-6.8692178</a></p>
<p><b>E. Évaluation et comparaison des Offres</b></p>	
<p>IS 27</p>	<p>Le lien de demande de fichier peut être utilisé plusieurs fois pour soumettre des documents supplémentaires. Si le Soumissionnaire soumet plusieurs versions de son dossier/son offre, celui-ci devra impérativement en informer l'Agence MCA-Morocco avant la date et heure limite de soumission à l'adresse : <a href="mailto:procurement@mcamorocco.ma">procurement@mcamorocco.ma</a> et indiquer la version à considérer et la version à</p>

	retirer. Dans le cas où aucun message n'est transmis par le Soumissionnaire, seule la version la plus récente sera retenue.
IS 28.1	L'heure, la date et le lieu d'ouverture sont : <b>31 mars 2020 à 16h00mn, heure locale de Rabat</b> L'ouverture en séance publique se déroulera en ligne sur le lien suivant : <a href="https://zoom.us/j/474918636">https://zoom.us/j/474918636</a>
IS 30.1	Toutes les correspondances doivent être adressées à l'Acheteur à l'adresse : <b>procurement@mcamorocco.ma</b>
IS 31.6	Sous réserve de la conformité substantielle de l'Offre, le prix moyen indiqué par les Soumissionnaires dont les Offres sont substantiellement conformes sera ajouté au prix de l'Offre et le coût total équivalent de l'Offre ainsi déterminé sera employé aux fins de comparaison de prix.
IS 34.1	La devise qui sera utilisée pour l'évaluation et la comparaison des Offres est : <b>le dollar américain (USD)</b> . Le taux de change est le cours de référence moyen de Bank Al Maghrib 28 jours précédant la date de l'ouverture de l'offre.
IS 35.3	Les ajustements sont déterminés au moyen des critères ci-après extraits de ceux indiqués à la Section III, Critères de qualification et d'évaluation (a) écarts dans le calendrier de livraison : <b>Sans objet</b> . (b) le coût des principaux composants de rechange, des pièces de rechange obligatoires et de l'entretien : <b>Sans objet</b> (c) la disponibilité au Maroc des pièces de rechange et du service après-vente pour les matériels offerts dans l'Offre : <b>Sans objet</b> (d) Coûts du cycle de vie (coûts des biens et équipements durant leur cycle de vie) <b>Sans objet</b> (e) la performance et la productivité des équipements proposés : <b>Sans objet</b>
<b>F. Attribution du Contrat</b>	
IS 40.1	L'Acheteur se réserve le droit d'augmenter ou de réduire les quantités de chaque produit à hauteur de <b>15%</b> .
IS 42.1	Le Système de Contestation de l'attribution des marchés de l'Acheteur est disponible sur le site web de l'Entité MCA <a href="http://www.mcamorocco.ma/fr/systeme-de-contestation-bid-challenge-system-bcs">http://www.mcamorocco.ma/fr/systeme-de-contestation-bid-challenge-system-bcs</a> .

## **Annexe 1 de la Section II – Fiche de données de l'Appel d'Offres**

### **Procédure pour le dépôt électronique des soumissions**

- 1 Chaque soumissionnaire recevra un Lien de demande de fichier (par courriel) et doit utiliser ce lien pour soumettre sa soumission en entier. Le Lien de demande de fichier expire à la date limite de soumission des offres, spécifiée à la clause 25.1 des IS. Le lien de demande de fichier peut être utilisé plusieurs fois pour soumettre des documents supplémentaires. Si le Soumissionnaire soumet plusieurs versions de son dossier/son offre, celui-ci devra impérativement en informer l'Agence MCA-Morocco avant la date et heure limite de soumission à l'adresse : [procurement@mcamorocco.ma](mailto:procurement@mcamorocco.ma) et indiquer la version à considérer et la version à retirer. Dans le cas où aucun message n'est transmis par le Soumissionnaire, seule la version la plus récente sera retenue.
- 2 Tous les documents soumis (qu'il s'agisse de fichiers autonomes ou de fichiers dans des dossiers) doivent être en format pdf.
- 3 Les offres pourront être protégées par un mot de passe d'accès, ce qui signifie que le(s) fichier(s) pdf ne peut (peuvent) pas être ouvert(s) sans le mot de passe.  
  
Si l'offre est protégée par un mot de passe, celui-ci doit être communiqué avec la référence de l'offre : **ES-12-B\_Offre\_[Nom de l'Entreprise]\_ MCA-Morocco** et doit parvenir uniquement à l'adresse [procurement@mcamorocco.ma](mailto:procurement@mcamorocco.ma) **avant la date limite de soumission des offres**.  
  
Lors de la séance publique d'ouverture des offres, si le mot de passe soumis par un soumissionnaire s'avère incorrect et la version correcte n'est pas communiquée par ledit soumissionnaire séance tenante, la proposition de ce soumissionnaire sera rejetée.
- 4 Des instructions indiquant comment protéger des fichiers pdf dans Adobe Acrobat en utilisant un mot de passe sont accessibles à l'adresse : <https://helpx.adobe.com/acrobat/using/securing-pdfs-passwords.html>. Si vous ne disposez que du logiciel Adobe Reader, il est conseillé de télécharger et d'installer un programme gratuit comme PDFMate. Les instructions sur la protection des fichiers pdf par mot de passe dans PDFMate : <http://www.pdfmate.com/feature-encrypt.html>
- 5 Les Soumissionnaires sont informés que la capacité de leur bande passante Internet déterminera la vitesse à laquelle leurs Offres seront téléchargées via le Lien de demande de fichier. Il est donc conseillé aux Soumissionnaires de commencer le processus de téléchargement de leurs Offres via le Lien de demande de fichier assez tôt avant la date limite de soumission.
- 6 Les Soumissionnaires doivent utiliser le format de nom de fichier pour les soumissions ainsi qu'il suit :
  - a. Nom de fichier de l'Offre : **ES-12-B\_Offre\_[Nom de l'Entreprise]\_ MCA-Morocco**

<b>Section III. Critères de qualification et d'évaluation</b>	
<p>Cette section contient les facteurs, méthodes et critères que l'Acheteur peut utiliser afin d'évaluer une Offre et de déterminer si un Soumissionnaire est qualifié.</p>	
<p>Détermination de la Qualification</p>	<p>Les informations requises pour déterminer la qualification d'un Soumissionnaire sont indiquées ci-dessous. Un Soumissionnaire qui omettrait de fournir la documentation requise, ou qui fournirait une documentation dont on découvre par la suite qu'elle est fautive ou erronée au cours du processus d'évaluation, verra son Offre rejetée. Les informations requises sont :</p> <p>(a) démontrer, à la satisfaction de l'Acheteur, que le Soumissionnaire met en place des documents en matière de politique de sécurité et de sensibilisation à ces questions en nombre suffisant pour être en mesure d'exécuter le Contrat en sécurité et d'une manière professionnelle ; cette démonstration inclura un exposé écrit montrant que le Soumissionnaire possède une expertise avancée de la gestion des questions de santé et de sécurité (ci-après « S&amp;S ») et qu'il peut gérer avec succès les risques S&amp;S associés à la fourniture des Biens et Services connexes, et qu'il est capable de respecter des procédures S&amp;S similaires à celles indiquées à la Section V, Conditions Particulières de Fourniture (SR6, le cas échéant et BSF 7).</p> <p>(b) démontrer, à la satisfaction de l'Acheteur, que le Soumissionnaire met en place des documents en matière de politique environnementale et sociale et de sensibilisation à ces questions en nombre suffisant pour être en mesure d'exécuter le Contrat en conformité avec les Directives environnementales de la MCC et la législation environnementale du Maroc ; cette démonstration comprendra un exposé montrant que le Soumissionnaire possède une expertise avancée de la gestion des questions environnementales et sociales (ci-après « E&amp;S ») et qu'il peut gérer avec succès les risques E&amp;S associés à la fourniture des Biens et Services connexes, et qu'il est capable de respecter des plans de gestion E&amp;S similaires à celles indiquées à la Section V, Conditions Particulières de Fourniture (SR6, le cas échéant et BSF 7).</p>

	<p>(c) Evaluation de la conformité administrative des offres (clauses 31 à 35 des IS)</p> <p>(d) Evaluation de la conformité technique des offres (clauses 31 à 35 des IS), y compris la méthodologie et le service après-vente</p> <p>(e) Evaluation financière (clauses 31 à 35 des IS)</p> <p>(f) Exécution antérieure par le Soumissionnaire de Contrats financés par MCC (BSF11)</p> <p>(g) Toutes les Offres substantiellement conformes sont comparées pour déterminer quelle Offre est la moins disante.</p> <p>Le Soumissionnaire ayant soumis l'Offre la moins disante et qui est considérée comme étant substantiellement conforme au présent Dossier d'Appel d'Offres doit être qualifié pour exécuter le Contrat de manière satisfaisante.</p>
	<p>Pour se qualifier pour l'adjudication si le Contrat est confirmé, les Soumissionnaires doivent remplir les critères minimum suivants (voir les critères de post-qualification cités plus bas) :</p> <p>(a) il n'est pas partie à un litige visant sa faillite, sa restructuration ou sa liquidation (BSF 10) ;</p> <p>(b) il a mené à bien des Contrats similaires de manière satisfaisante ;</p> <p>(c) il dispose d'un chiffre d'affaires annuel moyen suffisant, ou d'autres éléments indiquant une assise financière raisonnablement suffisante, pour exécuter un Contrat du montant de l'Offre (BSF 9).</p>
<p>Critères d'évaluation</p>	<p>L'évaluation d'une Offre tiendra compte, outre le prix de l'Offre présenté conformément à la clause 15.6 des IS, un ou plusieurs des facteurs suivants, spécifiés à la clause 35 des IS, et quantifiés ci-dessous :</p> <p>(a) le calendrier de livraison proposé dans l'Offre ; <b>applicable (SR1, SR2 (en particulier l'article 14) et SR3 (en particulier les articles 12 et 13))</b></p> <p>(b) les écarts par rapport à l'échéancier des paiements spécifié dans les CSC ; <b>non applicable</b></p>

	<p>(c) le prix des composants, pièces de rechange obligatoires et de l'entretien ; <b>non applicable</b></p> <p>(d) la disponibilité des pièces de rechange et d'un service après-vente au Maroc pour les équipements proposés dans l'Offre ; <b>applicable (SR3 – en particulier l'article 10 et SR5)</b></p> <p>(e) les coûts du cycle de vie pendant la durée de vie de l'équipement ; <b>non applicable</b></p> <p>(f) la performance et la productivité des équipements proposés : <b>applicable (SR3 – en particulier l'article 5 et SR5)</b></p> <p>(g) les performances passées du Soumissionnaire et/ou <b>applicable (BSF 7)</b></p> <p>(h) tous autres critères spécifiques indiqués dans les spécifications techniques, et notamment les exigences ESS énoncées dans les Conditions Particulières de Fourniture. <b>non applicable</b></p>
	<p>Pour les facteurs retenus ci-dessus, au moins une des méthodes quantitatives suivantes sera appliquée, de la manière spécifiée à la clause 35 des IS :</p> <p><i>Calendrier de livraison.</i></p> <p>Les Biens visés par le présent Dossier d'Appel d'Offres seront livrés (expédiés) dans une fourchette acceptable de semaines, spécifiée à la Section V, Conditions Particulières de Fourniture. Aucun crédit ne sera accordé pour livraisons anticipées, et les Offres offrant un calendrier de livraison hors de cette fourchette seront jugées non conformes.</p>
<p>Écart par rapport à l'échéancier de paiement</p>	<p>Les Soumissionnaires doivent indiquer le prix de leur Offre dans l'échéancier des paiements inclus dans les CSC. Les Offres seront évaluées en fonction de cet échéancier de référence. Les Soumissionnaires sont toutefois autorisés à présenter un échéancier de paiement différent et à indiquer la réduction du prix de l'Offre qui accompagne cet échéancier. L'Acheteur peut tenir compte de l'échéancier de paiement proposé par le Soumissionnaire.</p> <p><b>non applicable</b></p> <p><b>OU</b></p> <p>Les CSC spécifient l'échéancier de paiement proposé par</p>

	<p>l'Acheteur. Si une Offre s'écarte du calendrier et si un tel écart est considéré acceptable par l'Acheteur, l'Offre sera évaluée en calculant les intérêts générés par les paiements anticipés proposés dans l'Offre comparativement à ceux stipulés dans le présent Dossier d'Appel d'Offres, au taux annuel spécifié à l'IS 35.3 des FDAO. <b>non applicable</b></p>
<p>Prix des pièces de rechange</p>	<p>La liste des produits et des quantités des principaux assemblages et composants, et de certaines pièces de rechange sélectionnées, susceptibles d'être exigés au cours de la période initiale d'exploitation spécifiée à l'IS 35.3 des FDAO, est annexée aux spécifications techniques incluses à la Section V, Conditions Particulières de Fourniture. Le prix total de ces produits, aux prix unitaires indiqués dans chaque Offre, sera ajouté au prix total de l'Offre. <b>non applicable</b></p> <p><b>OU</b></p> <p>L'Acheteur dressera la liste des produits et pièces de rechange de grande valeur fréquemment utilisés, ainsi qu'une estimation des quantités requises au cours de la période initiale spécifiée à l'IS 35.3 des FDAO. Le prix total de ces produits et quantités sera calculé à partir du prix unitaire des pièces de rechange soumis par le Soumissionnaire et ajouté au prix de l'Offre. <b>non applicable</b></p> <p><b>OU</b></p> <p>L'Acheteur doit estimer le prix d'usage des pièces de rechange en phase initiale d'exploitation spécifiée à l'IS 35.3 des FDAO, sur la base des informations fournies par chaque Soumissionnaire, et en fonction de l'expérience antérieure de l'Acheteur ou d'autres acheteurs dans des situations similaires. Ce prix doit être ajouté au prix de l'Offre aux fins d'évaluation. <b>non applicable</b></p>
<p>Pièces de rechange et service après-vente dans le pays de l'Acheteur</p> <p>Coûts de cycle de vie</p>	<p>Le coût, pour l'Acheteur, de la mise en place d'un service minimum après-vente et de pièces de rechange, visé à l'IS 35.3 des FDAO ou ailleurs dans le Dossier d'Appel d'Offres, s'il est chiffré séparément, doit être ajouté au prix de l'Offre. <b>non applicable</b></p> <p>S'il est précisé à l'IS 35.3 des FDAO un ajustement pour</p>



	<p>prendre en compte les coûts de cycle de vie additionnels correspondant à la période spécifiée ci-dessous, les coûts d'exploitation et d'entretien par exemple, lesdits coûts seront ajoutés au prix de l'Offre uniquement à des fins d'évaluation. L'ajustement sera évalué conformément à la méthode spécifiée ci-dessous et aux informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) le nombre d'années retenu pour déterminer le coût du cycle de vie <i>[insérer le nombre d'années]</i>; <b>non applicable</b></li> <li>(ii) le taux d'actualisation qui doit être appliqué pour déterminer la valeur actuelle nette des coûts d'exploitation et d'entretien futurs (dépenses renouvelables) est <i>[insérer le taux d'actualisation]</i>; <b>non applicable</b></li> <li>(iii) les coûts d'exploitation et d'entretien annuels (dépenses renouvelables) sont déterminés sur la base de la méthode présentée dans les spécifications techniques énoncées à la Section V, Conditions Particulières de Fourniture ; <b>non applicable</b></li> <li>(iv) les coûts de mise à l'arrêt définitif et d'élimination en fin de vie sont déterminés sur la base de la méthode présentée dans les spécifications techniques énoncées à la Section V, Conditions Particulières de Fourniture ; <b>non applicable</b></li> <li>(v) les coûts de post-garantie couvrant la durée du cycle de vie, à moins que ladite durée soit spécifiée au point CSC 1.1 (ee), sont déterminés sur la base de la méthode présentée dans les spécifications techniques énoncées à la Section V, Conditions Particulières de Fourniture ; <b>non applicable</b></li> </ul> <p>et les informations ci-après sont requises des soumissionnaires <i>[insérer toutes les informations requises des soumissionnaires, y compris les prix]</i>.</p>
<p>Performance et productivité de l'équipement</p>	<p>Pour être jugés conformes, les Biens proposés doivent présenter des performances minimales spécifiées dans la disposition correspondante des spécifications techniques énoncées à la Section V, Conditions Particulières de</p>

	Fourniture. <b>(SR3 – en particulier l'article 5 et SR5)</b>
Critères spécifiques supplémentaires	D'autres critères spécifiques supplémentaires seront pris en compte au cours de l'évaluation, et la méthode d'évaluation visée à la clause 35 des IS et/ou dans les spécifications techniques sera utilisée, et notamment la conformité aux exigences ESS énoncées à la Section V, Conditions Particulières de Fourniture. (SR6, le cas échéant et BSF 7)
Lots/Contrats multiples	<p>En cas d'attribution de lots multiples, les Soumissionnaires peuvent proposer des remises. Les remises peuvent être exprimées soit sous forme monétaire dans la devise de l'Offre soit en pourcentage du prix de l'Offre. Dans les deux cas, l'Acheteur appliquera les remises indiquées au prix de l'Offre tel que corrigé en vertu de la clause 32 des IS. <b>non applicable</b></p> <p>L'Acheteur peut attribuer un ou plusieurs Contrats au(x) Soumissionnaire(s) qui offre(nt) la combinaison d'Offres par lot la plus avantageuse et qui remplit (remplissent) les critères de post-qualification (voir plus loin 4. Critères Post-Qualification)..</p> <p>Pour déterminer les combinaisons de lots les plus avantageuses, l'Acheteur :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. évaluera uniquement les Offres comprenant au moins les pourcentages de produits demandés par lot et de quantités par produit, conformément à la clause 15.8 des IS ; <b>non applicable</b></li> <li>b. prendra en compte : <b>non applicable</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>(i) l'Offre qui présente la valeur la plus avantageuse pour chaque lot ;</li> <li>(ii) la réduction de prix par lot et la méthode d'application proposée par le Soumissionnaire dans son Offre ; et</li> </ol> </li> <li>c. considèrera quel est l'ordre d'adjudication des différents Contrats qui garantira une combinaison économique optimale en tenant compte des contraintes de l'offre ou de la capacité d'exécution déterminées conformément aux critères de post-qualification décrits à la clause 38 et à la clause 4 des IS. Critères de post-qualification ci-dessous.</li> </ol>

<p>Critères de post-qualification</p>	<p>Après avoir déterminé l'Offre qui présente la valeur la plus avantageuse conformément à la clause 35 et à la sous-clause 36.1 des IS, l'Acheteur vérifiera la post-qualification du Soumissionnaire conformément à la clause 38 des IS, en utilisant uniquement les facteurs, méthodes et critères spécifiés à la clause 38 des IS et ceux énumérés ci-dessous. Les facteurs non inclus dans la clause 38 des IS et la présente Section (4. Critères de Post-Qualification) ne doivent pas être utilisés pour déterminer la post-qualification d'un Soumissionnaire.</p> <p>(a) <u>Capacité financière</u> : Le Soumissionnaire doit fournir les preuves documentaires qu'il satisfait aux conditions financières suivantes : états financiers audités des trois dernières années et attestation de capacité financière délivrée par la Banque : il dispose d'un chiffre d'affaires annuel moyen suffisant,</p> <p>(b) <u>Expérience et capacité technique</u> : Le Soumissionnaire doit fournir les preuves documentaires qu'il satisfait aux conditions suivantes en matière d'expérience et de capacité technique : il a mené à bien des Contrats similaires de manière satisfaisante</p> <p>(c) <u>Contrats non exécutés et Procédures judiciaires</u> : Le Soumissionnaire doit fournir la preuve documentaire de ce qu'il ne s'est pas trouvé en situation de non-exécution de Contrat au cours des cinq (5) dernières années précédant la date limite de dépôt des Offres, et notamment toute information relative à des différends ou à des litiges tranchés ou réglés. L'ensemble des procédures en cours ne doit pas excéder 10 % de la valeur patrimoniale nette du Soumissionnaire.</p> <p>(d) <u>Conditions d'usage</u> : Le Soumissionnaire doit fournir la preuve documentaire de ce que les Biens qu'il propose remplissent les conditions d'usage suivantes : Le Fournisseur garantit que tous les Biens sont neufs, qu'ils n'ont jamais été utilisés et qu'il s'agit des modèles les plus récents ou actuels, et qu'ils intègrent toutes les améliorations récentes en termes de conception et de matériaux</p>
---------------------------------------	--

## Section IV. Formulaires de soumission des Offres

<b><u>BSF1</u></b>	<b><u>Formulaire de soumission des Offres .....</u></b>	<b><u>53</u></b>
<b><u>BSF1.1</u></b>	<b><u>Formulaire de certification d'entreprise publique .....</u></b>	<b><u>57</u></b>
<b><u>BSF2</u></b>	<b><u>Bordereau des Prix des Biens.....</u></b>	<b><u>62</u></b>
<b><u>BSF3</u></b>	<b><u>Bordereau des prix et Calendrier d'achèvement pour les Services connexes.....</u></b>	<b><u>74</u></b>
<b><u>BSF4</u></b>	<b><u>Formulaire de renseignements sur le Soumissionnaire.....</u></b>	<b><u>75</u></b>
<b><u>BSF5</u></b>	<b><u>Formulaire d'informations relatives aux associés d'une coentreprise .....</u></b>	<b><u>76</u></b>
<b><u>BSF6</u></b>	<b><u>Formulaire de Garantie d'Offre (Garantie bancaire) .....</u></b>	<b><u>77</u></b>
<b><u>BSF7</u></b>	<b><u>Formulaire des données environnementales, sociales, d'hygiène et de sécurité ..</u></b>	<b><u>79</u></b>
<b><u>BSF8</u></b>	<b><u>Autorisation du fabricant.....</u></b>	<b><u>80</u></b>
<b><u>BSF9</u></b>	<b><u>Capacité financière du Soumissionnaire .....</u></b>	<b><u>81</u></b>
<b><u>BSF10</u></b>	<b><u>Procès, litiges, arbitrages, actions en justice, plaintes, enquêtes et différends actuels et antérieurs impliquant le Soumissionnaire.....</u></b>	<b><u>82</u></b>
<b><u>BSF11</u></b>	<b><u>Références concernant les Contrats financés par la MCC .....</u></b>	<b><u>83</u></b>

## **BSF1      Formulaires de soumission des Offres**

[Le Soumissionnaire doit compléter ce formulaire conformément aux instructions indiquées. Aucune modification de son format ne sera autorisée et aucune substitution acceptée].

**Objet : Acquisition des équipements didactiques au profit des établissements scolaires bénéficiaires dans le cadre de la composante MIAES (Education Secondaire)/Modèle**

**Attahadi :**

**ES-12-B : Paquet didactique**

**Référence de l'Appel d'offres : DAO/CB/MCA-M/ES-12-B/Compact**

Nous, soussignés, déclarons que :

1. Nous avons examiné le Dossier d'Appel d'Offres, y compris ses Addenda émis conformément aux Instructions aux Soumissionnaires, et nous ne formulons aucune réserve.
2. Nous proposons d'effectuer la livraison conformément au Dossier d'Appel d'Offres et aux Calendriers de livraison spécifiés à la Section V, Conditions Particulières de Fourniture visée ci-dessus.
3. Le prix total de notre Offre, à l'exclusion de toutes réductions consenties au point (b) ci-dessous est en hors-TVA en Droits de douane: *[insérer le prix total de l'Offre en lettres et en chiffres, y compris les différents montants et les devises respectives (BSF2+BSF3)]*
4. Les réductions offertes et la méthode d'application de ces réductions sont comme suit :

**Réductions :** Si notre Offre est acceptée, les réductions suivantes s'appliqueront. *[Préciser de manière détaillée chaque remise consentie et le produit spécifique de la Section V. Conditions Particulières de Fourniture à laquelle elle s'applique.]*

Méthode d'application des réductions : Les réductions doivent être appliquées au moyen de : *[indiquer de manière détaillée la méthode qui sera utilisée pour consentir la remise.]*

5. Notre Offre sera valable à compter de la date limite de dépôt des Offres conformément à la sous-clause 25.1 des IS pour la période définie conformément à la sous-clause 21.1 des IS, elle continuera de nous lier et pourra être retenue à n'importe quel moment avant l'expiration de cette période.
6. Si notre Offre est retenue, nous nous engageons à obtenir une Garantie d'Exécution conformément à la clause 16 des CCAG et tel que décrit à la clause 44 des IS en vue de l'exécution du Contrat.
7. Nous, et les Sous-traitants ou fournisseurs secondaires chargés de certaines parties du Contrat, sommes ressortissants de pays éligibles *[Insérer la nationalité du Soumissionnaire, y compris celle des parties constituant le Soumissionnaire, si*

*le Soumissionnaire est une coentreprise, et la nationalité de chaque Sous-traitant et fournisseur].*

8. Nous n'avons aucun conflit d'intérêts, conformément à la clause 5 des Instructions aux Soumissionnaires [*insérer, le cas échéant : « , autres que ceux énumérés ci-dessous. »*] [*Si la liste comprend un ou plusieurs conflits d'intérêts, insérer : « Nous proposons les mesures d'atténuation suivantes pour les conflits d'intérêts : [insérer la description du conflit d'intérêts et les mesures d'atténuation proposées. »*]
9. Notre société, ses associés, y compris tous Sous-traitants ou fournisseurs chargés de certaines parties du Contrat, n'a pas été frappée d'inéligibilité par l'Acheteur, ou au titre des lois ou de la réglementation officielle du Maroc, conformément à la clause 5 des IS.
10. Nous sommes conscients des règles visant les activités prohibées, les parties faisant l'objet de restrictions et les conditions d'éligibilité des approvisionnements de source prohibée, conformément à la législation, à la réglementation et à la politique américaines, et ainsi que résumées à l'Annexe A du Contrat inclus dans la Section VII, et nous entendons respecter lesdites règles. Conditions spéciales du Contrat et Annexes au Contrat.
11. Nous avons certifié et signé le formulaire *BSF 1.1 Certification des entreprises publiques*.
12. Nous accusons réception de la Politique de la MCC sur la prévention, la détection et la répression de la fraude et de la corruption dans le cadre des opérations de la MCC (Politique « Anti-fraude et Anti-corruption (AFC) de la MCC »). Nous avons pris des mesures pour nous assurer qu'aucune personne agissant pour notre compte ou en notre nom ne s'est engagée dans des pratiques de corruption ou de fraude telles que décrites dans la clause 3 des IS. Dans cette optique, nous certifions que :
  - (a) Les prix figurant dans la présente proposition ont été définis de manière indépendante, sans intention de restreindre la compétition, ni aucune consultation, communication ou accord avec d'autres soumissionnaires ou concurrents concernant :
    - (i) lesdits prix ;
    - (ii) l'intention de soumettre une proposition ; ou
    - (iii) les méthodes ou facteurs de calcul des prix proposés.
  - (b) Les prix contenus dans la présente Offre n'ont pas été dévoilés et nous ne les dévoilerons pas, directement ou indirectement, à d'autres soumissionnaires, ni à aucun autre initiateur d'offre ou concurrent, avant l'ouverture des Offres, sauf indication contraire exigée par la loi ; et
  - (c) aucune tentative n'a été faite ni ne se fera par nos soins pour inciter une autre entreprise à soumettre, ou à ne pas soumettre, une proposition dans le but de restreindre la concurrence.
13. Les commissions, gratifications ou honoraires ci-après ont été payés ou doivent être payés dans le cadre du processus d'Appel d'Offres ou de l'exécution du

Contrat : *[insérer le nom complet de chaque bénéficiaire, son adresse complète, la raison pour laquelle chaque commission ou gratification a été payée, ainsi que le montant et la devise de paiement de chacune desdites commissions ou gratifications.]*

Nom du Bénéficiaire	Adresse	Raison	Montant

(Si aucune commission/gratification n'a été versée, ni ne doit être versée, indiquer « sans objet ».)

14. Nous comprenons que cette Offre, ainsi que votre acceptation par écrit de celle-ci incluse dans l'Avis d'attribution, constitue un Contrat obligatoire entre nous jusqu'à ce qu'un Contrat formel soit préparé et signé.
15. Nous avons conscience que vous n'êtes pas tenu d'accepter l'Offre la moins disante, ni toute autre Offre qui vous est adressée.
16. Nous avons pris des mesures pour nous assurer qu'aucune personne agissant pour notre compte ou en notre nom ne s'engagera dans des pratiques de corruption.
17. Nous déclarons par la présente que nous ne sommes pas engagés dans des activités interdites décrites dans la Politique de lutte contre la Traite des personnes de la MCC, et nous ne les facilitons et ne les permettons pas, et nous ne nous engagerons pas dans de telles activités interdites pendant toute la durée du Contrat, et nous ne les faciliterons et ne les permettons pas. Par ailleurs, nous donnons notre garantie que les activités interdites décrites dans la Politique de lutte contre la Traite des personnes de la MCC ne seront pas tolérées de la part de nos employés, de nos Sous-traitants ni de nos fournisseurs secondaires ni de leurs employés respectifs. Enfin, nous reconnaissons que la participation à de telles activités serait un motif valable de suspension ou de résiliation du Contrat.
18. Nous comprenons et acceptons sans condition que, conformément à la clause 42.1 des IS, toute contestation ou remise en cause de la procédure ou des résultats de cet appel d'offres pourra seulement être portée à l'attention de l'instance de recours du Système de Contestation de l'attribution des marchés de l'Acheteur.

Nous reconnaissons que notre signature scannée est valide et juridiquement contraignante.

Signé :

**[Imprimer le nom]**

**[Adresse électronique]**

En tant que :

Dûment autorisé(e) à signer au nom

de :



### **BSF1.1 Formulaire de certification d'entreprise publique**

Les entreprises publiques ne sont pas admises à concourir en vue de l'obtention des marchés de biens ou travaux financés par la MCC. Par conséquent, les entreprises publiques i) ne peuvent pas être parties à un quelconque contrat financé par la MCC pour la fourniture de biens, de travaux ou de services par le biais d'un processus d'appel d'offres ouvert, d'un appel d'offres restreint, d'un contrat de gré à gré ou d'un contrat à fournisseur unique ; et ii) ne peuvent pas être pré-qualifiées ou présélectionnées pour un quelconque contrat de fourniture de biens ou de travaux financé par la MCC et devant être octroyé par l'une de ces méthodes.

Cette interdiction ne s'applique pas aux Travaux en régie effectués par des entités appartenant au gouvernement ou aux établissements d'enseignement et centres de recherche du secteur public ni aux entités statistiques ou de cartographie, ou aux autres entités techniques, du secteur public qui n'ont pas été formées principalement dans un but commercial, ou pour lesquelles une exception est accordée par la MCC conformément à la Septième partie des Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC. Vous pouvez consulter l'intégralité de cette politique sur la page des Directives de passation de marchés du Compact sur le site web de la MCC ([www.mcc.gov/ppg](http://www.mcc.gov/ppg)). Dans le cadre de la vérification de l'éligibilité pour ce marché, **veuillez remplir le formulaire ci-dessous afin d'indiquer le statut de votre entité.** Le Formulaire de certification doit être fourni conjointement avec l'Offre QUEL QUE SOIT LE STATUT DE VOTRE ENTITÉ.

Aux fins de ce formulaire, le terme « Gouvernement » désigne un ou plusieurs gouvernements, y compris toute agence, administration, subdivision ou autre service de l'État à un niveau quelconque dans un pays ou une région.

◆◆◆◆

#### **CERTIFICATION**

**Dénomination sociale du Soumissionnaire :**

---

**Dénomination sociale du Soumissionnaire dans la langue et l'écriture du Pays de constitution** (si elle est différente de ce qui est indiqué ci-dessus) :

---

**Adresse du siège social ou lieu principal d'activité ou du Directeur général du Soumissionnaire :**

---

---

---

**Noms complets de trois (3) dirigeants de haut rang du Soumissionnaire (pour tout Soumissionnaire qui est une entité) :**

---

---

---

**Dénomination sociale de l'entité-mère ou des entités-mères du Soumissionnaire (le cas échéant ; indiquez si le Soumissionnaire n'a pas d'entité-mère) :**

---

**Dénomination sociale de l'entité-mère ou des entités-mères dans la langue et l'écriture du Pays de constitution (si elle est différente de ce qui est indiqué ci-dessus) :**

---

**Adresse(s) du siège social ou lieu principal d'activité ou du Directeur général de l'entité-mère ou des entités-mères du Soumissionnaire (le cas échéant) :**

---

---

---

- 1) Un État détient-il une majorité ou une participation majoritaire (que ce soit sur la base de la valeur ou des droits de vote) dans votre capital ou une autre participation lui procurant des droits de propriété (que ce soit directement ou indirectement, et que ce soit par le biais de fiduciaires, d'agents ou d'autres moyens) ?

Oui  Non

2) Si votre réponse à la question 1 était oui, quel type d'entité contrôlée par le Gouvernement êtes-vous :

- a. Travaux en régie Oui  Non
- b. Établissement d'enseignement Oui   
Non
- c. Centre de recherche Oui  Non
- d. Entité statistique Oui  Non
- e. Entité de cartographie Oui   
Non
- f. Autre entité technique non constituée essentiellement à des fins commerciales Oui  Non

3) Quelle que soit votre réponse à la question 1, veuillez répondre à la question suivante :

a. Recevez-vous des subventions ou paiements (y compris toute forme de crédit à titre de subvention) ou toute autre forme d'assistance (financière ou autre) d'un gouvernement ?

Oui  Non

Si oui, décrivez :

---

b. Un gouvernement vous a-t-il accordé des droits ou privilèges juridiques ou économiques spéciaux ou exclusifs pouvant affecter la compétitivité de vos biens, travaux ou services, ou influencer par ailleurs vos décisions commerciales ?

Oui  Non

Si  oui,  non, décrivez :

---

c. Un gouvernement peut-il imposer ou ordonner l'une des actions suivantes à votre égard :

i. toute réorganisation, fusion ou dissolution de votre entité, ou la formation ou l'acquisition de toute filiale ou autre affilié par votre entité

Oui  Non

ii. la vente, la location, l'hypothèque, le nantissement ou la cession par ailleurs de vos principaux actifs, corporels ou incorporels, que ce soit ou non dans le cours normal des activités

Oui  Non

iii. l'interruption, la réinstallation ou l'altération substantielle de la production, de l'exploitation ou d'autres activités importantes de votre entreprise

Oui  Non

iv. la signature, la résiliation ou la non signature par vous de contrats importants

Oui  Non

v. la nomination ou la révocation de vos cadres de direction, administrateurs, cadres supérieurs ou autres dirigeants, ou la

participation par ailleurs à la direction ou au contrôle de vos affaires  
Oui  Non

4) Avez-vous jamais appartenu à l'État ou été contrôlé par l'État ?  
Oui  Non

5) Si votre réponse à la question 4 était oui, veuillez répondre aux questions suivantes

a. Pendant combien de temps avez-vous appartenu à l'État ? \_\_\_\_\_

b. Quand votre entité a-t-elle été privatisée ? \_\_\_\_\_

c. Recevez-vous des subventions ou paiements (y compris toute forme de crédit à titre de subvention) ou toute autre forme d'assistance (financière ou autre) d'un gouvernement ?

Oui  Non

Si \_\_\_\_\_ oui, \_\_\_\_\_ décrivez :

---

d. Même s'il ne détient pas la majorité du capital de votre entité ou ne la contrôle pas, un gouvernement continue-t-il à détenir une participation ou un pouvoir de prise de décisions dans votre entité ou dans vos affaires ?

Oui  Non

Si \_\_\_\_\_ oui, \_\_\_\_\_ décrivez :

---

e. Payez-vous de l'argent à un État en dehors d'impôts ou de taxes dans le cadre ordinaire de vos affaires à des niveaux et pourcentages équivalents à d'autres entreprises n'appartenant pas à l'État dans votre pays qui sont engagées dans le même secteur d'activité ?

Oui

Non

Si \_\_\_\_\_ oui, \_\_\_\_\_ décrivez :

---

Les participants doivent noter les points suivants :

1. Avant d'annoncer le nom du Soumissionnaire retenu ou toute liste de Soumissionnaires pré-qualifiés pour ce marché, l'Entité MCA vérifiera auprès de la MCC si ce(s) Soumissionnaire(s) remplissent les conditions d'admissibilité. La MCC tiendra une base de données (à l'interne, par le biais de services d'abonnement ou des deux façons) des entreprises publiques connues, et chaque soumissionnaire retenu ou pré-qualifié concerné par la présente disposition sera comparé à la base de données et fera l'objet de recherches complémentaires selon ce que la MCC pourra juger nécessaire au vu des circonstances.
2. Toute déclaration inexacte faite par une entité soumettant une Offre pour ce marché pourra être considérée comme un cas de « fraude » aux fins des Directives

relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC et de toutes autres politiques ou directives applicables de la MCC, y compris la Politique de la MCC sur la prévention, la détection et la répression de la fraude et de la corruption dans le cadre des opérations de la MCC.

3. Toute entité qui aura été jugée par la MCC comme s'étant constituée toute seule, comme ayant sous-traité une partie quelconque de son contrat financé par la MCC ou comme s'étant associée par ailleurs avec une autre entité dans le but, ou en ayant l'effet potentiel ou réel, d'éviter ou de contourner par ailleurs les dispositions des Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC pourra être considérée par ailleurs comme une entreprise publique à toutes fins utiles en relation avec ces Directives.
4. Toute accusation digne de foi selon laquelle une entité soumettant une Offre en réponse à cet appel d'offres serait une entreprise publique n'étant pas autorisée à soumettre une offre conformément aux Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC fera l'objet d'un examen dans le cadre d'une Contestation de l'attribution du marché conformément à ces Directives et portée à l'attention de l'instance de recours pour la Contestation de l'attribution du marché de l'Entité MCA.

Je certifie par la présente que les renseignements fournis ci-dessus sont sincères et exacts à tous égards importants et je comprends que toute déclaration inexacte, fausse déclaration ou omission de fournir les renseignements demandés dans la présente attestation peut être considérée comme un cas de « fraude » aux fins des Directives relatives à la passation des marchés du Programme de la MCC et d'autres politiques ou directives applicables de la MCC, y compris la Politique de la MCC sur la prévention, la détection et la répression de la fraude et de la corruption dans le cadre des opérations de la MCC.

**Signature autorisée :** \_\_\_\_\_ **Date :**  
\_\_\_\_\_

**Nom du signataire** (en caractères d'imprimerie) :

**BSF2 Bordereau des Prix des Biens**

**Objet : Acquisition des équipements didactiques au profit des établissements scolaires bénéficiaires dans le cadre de la composante MIAES (EDUCATION SECONDAIRE)/MODÈLE ATTAHADI :**

**ES-12-B : Paquet didactique**

**Référence de l'Appel d'offres : DAO/CB/MCA-M/ES-12-B/Compact**

1	2	3	4	5	6
Produit	Description des Biens	Pays de provenance	Quantité et unité de mesure	Prix unitaire (Hors TVA+Hors Droit de douane)	Prix total du produit acheminé jusqu'à la Destination finale (Annexe 1-1) (col. 4'5) (Hors TVA+Hors Droit de douane)
	<b>A. Physique/Chimie : Secondaire qualifiant</b>				
<b>A.1</b>	Ensemble interfaces, capteurs et accessoires pour EXAO		31		
<b>A.2</b>	Banc à coussin d'air		31		
<b>A.3</b>	Cuve à ondes		31		
<b>A.4</b>	Banc d'optique deux(2) mètres		93		
<b>A.5</b>	Ensemble d'optique pour étude de la réflexion et de la réfraction de la lumière		93		
	<b>B. Physique/Chimie : Secondaire collégial</b>				
<b>B.1</b>	Multimètre 2000 points		252		
<b>B.2</b>	Testeur de pH		63		
<b>B.3</b>	Thermomètre à liquide coloré		252		
<b>B.4</b>	Boite d'alimentation stabilisée et variable 0-30V/0-3A		63		
<b>B.5</b>	Dipôle actif (moteur électrique BT 6V, 6W) monté sur support		63		
<b>B.6</b>	Interrupteur à levier monté sur support		189		
<b>B.7</b>	Interrupteur à poussoir monté sur support		63		
<b>B.8</b>	Oscilloscope bi-courbe analogique 25MHz		63		

## Section IV. Formulaires de soumission

1	2	3	4	5	6
Produit	Description des Biens	Pays de provenance	Quantité et unité de mesure	Prix unitaire (Hors TVA+Hors Droit de douane)	Prix total du produit acheminé jusqu'à la Destination finale (Annexe 1-1) (col. 4'5) (Hors TVA+Hors Droit de douane)
<b>B.9</b>	Aimant droit (paire )		252		
<b>B.10</b>	Boussole en boîte		252		
<b>B.11</b>	Aiguille aimantée de 70 mm sur pivot		756		
<b>B.12</b>	Ampèremètre analogique multi calibre à aiguille		189		
<b>B.13</b>	Ensemble électrostatique		63		
<b>B.14</b>	Interrupteur à couteau mono polaire monté sur support		63		
<b>B.15</b>	Voltmètre analogique multi calibre à aiguille		189		
<b>B.16</b>	Boîte d'alimentation multi-tensions continues 2A		189		
<b>B.17</b>	Cordon avec fiches bananes mâle-mâle à reprise arrière (longueur 50 cm) couleur rouge		1890		
<b>B.18</b>	Cordon avec fiches bananes mâle-mâle à reprise arrière (longueur 50 cm) couleur noir		1890		
<b>B.19</b>	Lampe E10 montée sur support (12V/0,25A)		189		
<b>B.20</b>	Pince crocodile isolée à reprises arrière (couleur rouge)		1575		
<b>B.21</b>	Résistor monté sur support (10 $\Omega$ , 1Watt)		189		
<b>B.22</b>	Résistor monté sur support (100 $\Omega$ , 1Watt)		189		
<b>B.23</b>	Résistor monté sur support (470 $\Omega$ , 1Watt)		189		
<b>B.24</b>	Rhéostat (33 Ohm)		63		
<b>B.25</b>	Rhéostat (100 Ohm)		63		
<b>B.26</b>	Fiches Bananes isolées, couleur bleu		1575		
<b>B.27</b>	Fiches Bananes isolées, couleur jaune		1575		
<b>B.28</b>	Bornes universelles isolées couleur rouge		1575		
<b>B.29</b>	Bornes universelles isolées couleur noir		1575		
<b>B.30</b>	LED montée sur support (couleur rouge)		189		

## Section IV. Formulaires de soumission

1	2	3	4	5	6
Produit	Description des Biens	Pays de provenance	Quantité et unité de mesure	Prix unitaire (Hors TVA+Hors Droit de douane)	Prix total du produit acheminé jusqu'à la Destination finale (Annexe 1-1) (col. 4'5) (Hors TVA+Hors Droit de douane)
<b>B.31</b>	LED montée sur support (couleur verte)		189		
<b>B.32</b>	LED montée sur support (couleur jaune)		252		
<b>B.33</b>	Loupe à main		252		
<b>B.34</b>	Coupe-tube de verre à molette		63		
<b>B.35</b>	Spatule inox double		63		
<b>B.36</b>	Paire de gants de chimie		189		
<b>B.37</b>	Support élévateur à croisillons		63		
<b>B.38</b>	Assortiment de bouchons en caoutchouc		63		
<b>B.39</b>	Goupillon pour ballon		126		
<b>B.40</b>	Goupillon pour tube à essai		126		
<b>B.41</b>	Mortier avec pilon 150mL		63		
<b>B.42</b>	Papier filtre		126		
<b>B.43</b>	Pince en bois pour tube à essais (paire)		126		
<b>B.44</b>	Pince en bois pour ballon		126		
<b>B.45</b>	Porte tube à essais à six (6) tubes		126		
<b>B.46</b>	Porte tube à essais à douze (12) tubes		126		
<b>B.47</b>	Têt à gaz en terre réfractaire		189		
<b>B.48</b>	Lunettes de protection		126		
<b>B.49</b>	Balance électronique à affichage digital		63		
<b>B.50</b>	Électrode en graphite (paire)		63		
<b>B.51</b>	Clé à molette		63		
<b>B.52</b>	Tournevis (jeu de cinq (05))		63		
<b>B.53</b>	Lime plate		63		



## Section IV. Formulaires de soumission

1	2	3	4	5	6
Produit	Description des Biens	Pays de provenance	Quantité et unité de mesure	Prix unitaire (Hors TVA+Hors Droit de douane)	Prix total du produit acheminé jusqu'à la Destination finale (Annexe 1-1) (col. 4'5) (Hors TVA+Hors Droit de douane)
<b>B.54</b>	Lime batarde		63		
<b>B.55</b>	Marteau rivoir		63		
<b>B.56</b>	Paire de tenailles		63		
<b>B.57</b>	Pince universelle		63		
<b>B.58</b>	Pince à dénuder		63		
<b>B.59</b>	Rallonge électrique (2P + T)		63		
<b>B.60</b>	Scie à métaux et lames		63		
<b>B.61</b>	Scie égoïne et lames		63		
<b>B.62</b>	Tournevis à néon (testeur de phase)		63		
<b>B.63</b>	Boite à outils vide		63		
<b>B.64</b>	Becher forme basse en TPX (250mL)		126		
<b>B.65</b>	Cuvette en PE		126		
<b>B.66</b>	Entonnoir conique 60° en PP		126		
<b>B.67</b>	Eprouvette graduée en TPX (250mL)		126		
<b>B.68</b>	Eprouvette graduée en TPX (500mL)		126		
<b>B.69</b>	Fiole jaugée en PP (500mL)		126		
<b>B.70</b>	Flacon compte-gouttes 60 mL en PE		126		
<b>B.71</b>	Pipette graduée (25 mL) en PS		126		
<b>B.72</b>	Pipette graduée (10 mL) en PS		126		
<b>B.73</b>	Verre à pied en PP (250mL)		126		
<b>B.74</b>	Pipette compte goutte en PP 3mL		126		
<b>B.75</b>	Pissette en PP 250mL		189		

Section IV. Formulaires de soumission

1	2	3	4	5	6
Produit	Description des Biens	Pays de provenance	Quantité et unité de mesure	Prix unitaire (Hors TVA+Hors Droit de douane)	Prix total du produit acheminé jusqu'à la Destination finale (Annexe 1-1) (col. 4'5) (Hors TVA+Hors Droit de douane)
<b>B.76</b>	Poire à pipeter (modèle pro pipette)		126		
<b>B.77</b>	Papier indicateur de pH		189		
<b>B.78</b>	Pince coupante isolée		63		
<b>B.79</b>	Caméra numérique avec flexible		126		
<b>B.80</b>	Appareil pour l'étude de la statique du solide		189		
<b>B.81</b>	Dynamomètre de TP à ressort 10N		189		
<b>B.82</b>	Dynamomètre de TP à ressort 1N		189		
<b>B.83</b>	Dynamomètre à cadran 5N		189		
<b>B.84</b>	Support universel (socle + tige ) en forme de A, X,V, triangulaire ou trépied		252		
<b>B.85</b>	Pince à mâchoires à trois (03) doigts		126		
<b>B.86</b>	Noix de fixation		756		
<b>B.87</b>	Boite de masses marquées à crochets		189		
<b>B.88</b>	Banc de mécanique		63		
<b>B.89</b>	Ressorts à spires non jointives (25 N/m)		189		
<b>B.90</b>	Ressorts à spires non jointives (15 N/m)		189		
<b>B.91</b>	Ressorts à spires non jointives (10 N/m)		189		
<b>B.92</b>	Maquette compteur électrique		63		
<b>B.93</b>	Modèles moléculaires compact grand modèle quarante (40) boules		126		
<b>B.94</b>	Ensemble d'optique pour étude de la réflexion et de la réfraction de la lumière		189		
<b>B.95</b>	Disque de Newton avec moteur d'entraînement		63		
<b>B.96</b>	Chambre noire		63		

Section IV. Formulaires de soumission

1	2	3	4	5	6
Produit	Description des Biens	Pays de provenance	Quantité et unité de mesure	Prix unitaire (Hors TVA+Hors Droit de douane)	Prix total du produit acheminé jusqu'à la Destination finale (Annexe 1-1) (col. 4'5) (Hors TVA+Hors Droit de douane)
<b>B.97</b>	Banc d'optique un (1) m		189		
<b>B.98</b>	Ensemble manomètre à aiguille		63		
<b>B.99</b>	Lampe E10 montée sur support (6V / 0,35A):		189		
<b>B.100</b>	Lampe E10 montée sur support (3,5V/0,2A)		189		
<b>B.101</b>	Pince crocodile isolée à reprises arrière (couleur noire)		1575		
	<b>C. SVT : Secondaire qualifiant</b>				
<b>C.1</b>	Ensemble interfaces, capteurs et accessoires pour EXAO		31		
<b>C.2</b>	Caméra numérique avec flexible		31		
<b>C.3</b>	Altimètre		31		
<b>C.4</b>	Ecorché humain		31		
<b>C.5</b>	Microscope optique monoculaire		93		
<b>C.6</b>	Loupe binoculaire		93		
<b>C.7</b>	Hygromètre digital		31		
<b>C.8</b>	Balance électronique de précision		31		
<b>C.9</b>	Lames minces de roches magmatique et métamorphique		62		
<b>C.10</b>	Planches didactiques murales de Biologie - géologie et écologie		62		
<b>C.11</b>	Fossiles stratigraphiques		62		
<b>C.12</b>	Modèle anatomique du néphron 3D- X16		62		
<b>C.13</b>	Kit test écologique		31		
<b>C.14</b>	Maquette d'immunoglobuline G		62		

## Section IV. Formulaires de soumission

1	2	3	4	5	6
Produit	Description des Biens	Pays de provenance	Quantité et unité de mesure	Prix unitaire (Hors TVA+Hors Droit de douane)	Prix total du produit acheminé jusqu'à la Destination finale (Annexe 1-1) (col. 4'5) (Hors TVA+Hors Droit de douane)
<b>C.15</b>	Auto tensiomètre		31		
<b>C.16</b>	Structure des glucides		62		
<b>C.17</b>	Assortiment de bouchons en caoutchouc		62		
<b>C.18</b>	Structure d'ADN		62		
<b>C.19</b>	Papier pour chromatographie		93		
<b>C.20</b>	Acide Aminé (modèle chimique)		62		
<b>C.21</b>	Spectroscope à main		93		
<b>C.22</b>	Fossiles des gisement du phosphate marocain		62		
<b>C.23</b>	Appareil génital féminin humain		31		
<b>C.24</b>	Appareil génital masculin humain		31		
<b>C.25</b>	Modèle anatomique de fleur		62		
<b>C.26</b>	Frottis sang humain coloration Giemsa		93		
<b>C.27</b>	Méiose coupe transversale anthère de Lis		93		
<b>C.28</b>	Préparation microscopique de Tissu nerveux		93		
<b>C.29</b>	Préparation microscopique de Tissu sanguin		93		
<b>C.30</b>	Préparations microscopiques de Tissu hépatique, pancréatique et vasculaire		93		
<b>C.31</b>	Utérus coupe transversale phase folliculaire et lutéinique		62		
<b>C.32</b>	Plateau de transport de matériel		93		
<b>C.33</b>	Anthéridie et archégone de fougère		93		
<b>C.34</b>	Conjugaison spirogyre		93		
<b>C.35</b>	Coupe d'ovaire chez les mammifères		93		
<b>C.36</b>	Coupe testicule chez les mammifères		93		
<b>C.37</b>	Coupe transversale de réceptacle femelle chez le fucus		93		

## Section IV. Formulaires de soumission

1	2	3	4	5	6
Produit	Description des Biens	Pays de provenance	Quantité et unité de mesure	Prix unitaire (Hors TVA+Hors Droit de douane)	Prix total du produit acheminé jusqu'à la Destination finale (Annexe 1-1) (col. 4'5) (Hors TVA+Hors Droit de douane)
<b>C.38</b>	Coupe transversale réceptacle mâle fucus		93		
<b>C.39</b>	Frottis de la rate		93		
<b>C.40</b>	Frottis de moelle rouge osseuse		93		
<b>C.41</b>	Frottis du ganglion lymphatique		93		
<b>C.42</b>	Mitose méristème		93		
<b>C.43</b>	Préparation microscopique de Tissu musculaire		93		
<b>C.44</b>	Carte géologique de Tamanar (Régional)		93		
<b>C.45</b>	Carte géologique du Monde		93		
<b>C.46</b>	Baromètre anéroïde de démonstration		31		
<b>C.47</b>	Matériel de sécurité: Gants - Lunette de protection - Masque de chimie		62		
<b>C.48</b>	Tuyau souple (feuille Anglaise)		93		
<b>C.49</b>	Chronomètre numérique		31		
<b>C.50</b>	Roches des sites sédimentaires marocains		62		
<b>C.51</b>	Carte topographiques et géologiques de Khouribga-Ouled Abdoun		93		
<b>C.52</b>	Roches magmatiques		62		
<b>C.53</b>	Roches métamorphiques		62		
<b>C.54</b>	Têt à combustion (creuset)		93		
<b>C.55</b>	Filtres optiques en plastique coloré		93		
<b>C.56</b>	Support pour deux entonnoirs		93		
<b>C.57</b>	Mortier avec pilon		62		
<b>C.58</b>	Carte topographique régionale du Maroc		93		
<b>C.59</b>	Tube pollinique en germination		62		

Section IV. Formulaires de soumission

1	2	3	4	5	6
Produit	Description des Biens	Pays de provenance	Quantité et unité de mesure	Prix unitaire (Hors TVA+Hors Droit de douane)	Prix total du produit acheminé jusqu'à la Destination finale (Annexe 1-1) (col. 4'5) (Hors TVA+Hors Droit de douane)
<b>C.60</b>	Papier filtre		93		
<b>C.61</b>	Porte tube à essais à douze (12) tubes		93		
<b>C.62</b>	Trépied		93		
<b>C.63</b>	Poire à pipeter		93		
<b>C.64</b>	Marteau de géologue		62		
<b>C.65</b>	Papier indicateur de pH		93		
<b>C.66</b>	Porte tube à essais à six (6) tubes		93		
<b>C.67</b>	Thermomètre à liquide coloré		93		
<b>C.68</b>	Loupe à main		93		
<b>C.69</b>	Boussole		186		
<b>C.70</b>	Toile métallique		93		
<b>C.71</b>	Goupillon pour tubes à essais		93		
<b>C.72</b>	Goupillon pour ballon		93		
<b>C.73</b>	Pincés en bois pour tube à essai		93		
	<b>D. SVT : Secondaire collégial</b>				
<b>D.1</b>	Caméra numérique avec flexible		63		
<b>D.2</b>	Réfrigérateur		63		
<b>D.3</b>	Altimètre		126		
<b>D.4</b>	Ecorché humain		63		
<b>D.5</b>	Microscope optique monoculaire		189		
<b>D.6</b>	Loupe binoculaire		189		
<b>D.7</b>	Balance électronique de précision		126		
<b>D.8</b>	Planches didactiques murales de Biologie - géologie et écologie		378		

## Section IV. Formulaires de soumission

1	2	3	4	5	6
Produit	Description des Biens	Pays de provenance	Quantité et unité de mesure	Prix unitaire (Hors TVA+Hors Droit de douane)	Prix total du produit acheminé jusqu'à la Destination finale (Annexe 1-1) (col. 4'5) (Hors TVA+Hors Droit de douane)
<b>D.9</b>	Sismographe simple		189		
<b>D.10</b>	Bloc Diagramme diversité des failles		126		
<b>D.11</b>	Assortiment de bouchons en caoutchouc		63		
<b>D.12</b>	Marteau du géologue		126		
<b>D.13</b>	Boite à outils		63		
<b>D.14</b>	Crane de chat		189		
<b>D.15</b>	Carte des fonds océaniques montrant les limites des plaques lithosphériques		63		
<b>D.16</b>	Modèle anatomique de fleur		126		
<b>D.17</b>	Rein humain		63		
<b>D.18</b>	Appareil génital féminin humain		63		
<b>D.19</b>	Appareil génital masculin humain		63		
<b>D.20</b>	Cœur humain		63		
<b>D.21</b>	Dents humaines		126		
<b>D.22</b>	Kit de polarisation		378		
<b>D.23</b>	Crane humain		63		
<b>D.24</b>	Mâchoires humaines 16X		63		
<b>D.25</b>	Encéphale humain		63		
<b>D.26</b>	Modèle d'évolution d'une carie		63		
<b>D.27</b>	Carte Géologique du Maroc		63		
<b>D.28</b>	Carte géologique du Monde		63		
<b>D.29</b>	Matériel de sécurité: Gants - Lunette de protection - Masque de chimie		126		

## Section IV. Formulaires de soumission

1	2	3	4	5	6
Produit	Description des Biens	Pays de provenance	Quantité et unité de mesure	Prix unitaire (Hors TVA+Hors Droit de douane)	Prix total du produit acheminé jusqu'à la Destination finale (Annexe 1-1) (col. 4'5) (Hors TVA+Hors Droit de douane)
D.30	Rallonge électrique (2P+T)		63		
D.31	Supports en bois pour entonnoirs		378		
D.32	Carte topographique d' EL HAJEB		378		
D.33	Cartes topographiques régionales		378		
D.34	Poire à pipeter		126		
D.35	Trépied		126		
D.36	Papier filtre		126		
D.37	Papier indicateur de pH		189		
D.38	Porte tube à essais à douze (12) tubes		378		
D.39	Têt à combustion (creuset)		126		
D.40	Thermomètre à liquide coloré		378		
D.41	Loupe à main		378		
D.42	Boussole		378		
D.43	Toile métallique		378		
D.44	Goupillon pour ballon		189		
D.45	Pinces en bois pour tube à essai		378		
D.46	Goupillon pour tubes à essai		189		
D.47	Pissette		378		
	<b>E. TICE : secondaire collégial</b>				
E.1	Pack Expérimentation robot mBot		126		
E.2	Kit de démarrage Avancé pour Arduino		630		
<b>Prix total de l'Offre BSF2 ((Hors TVA+Hors Droit de douane)</b>					



**Tableau résumé :**

Prix total de l'Offre BSF2 (Hors TVA+Hors Droit de douane) en USD ou en MAD

Nom du Soumissionnaire \_\_\_\_\_ Signature du Soumissionnaire \_\_\_\_\_ Date  
\_\_\_\_\_

### BSF3 Bordereau des prix et Calendrier d'achèvement pour les Services connexes

**Objet : Acquisition des équipements didactiques au profit des établissements scolaires bénéficiaires dans le cadre de la composante MIAES (EDUCATION SECONDAIRE)/MODÈLE ATTAHADI :**

**ES-12-B : Paquet didactique**

**Référence de l'Appel d'Offres : DAO/CB/MCA-M/ES-12-B/Compact**

1	2	3	4	5	6	7
Produit	Description des Services connexes (à l'exception du transport intérieur et autres services requis au Maroc afin d'acheminer les Biens jusqu'à leur Destination finale	Pays d'origine	Date de livraison et Destination finale	Quantité et unité de mesure	Prix unitaire	Prix total par produit (col. 5 x 6)
	<b>Transfert de compétence</b> : Le paramétrage minimal des appareils de mesure			1		
	<b>Transfert de compétence</b> : L'usage des équipements EXAO			1		
	<b>Transfert de compétence</b> : L'usage du kit Robotique			1		
				Prix total de l'Offre BSF3		

**BSF4 Formulaire de renseignements sur le Soumissionnaire**

**Objet : Acquisition des équipements didactiques au profit des établissements scolaires bénéficiaires dans le cadre de la composante MIAES (EDUCATION SECONDAIRE)/MODÈLE ATTAHADI :**  
**ES-12-B : Paquet didactique**  
**Référence de l'Appel d'Offres : DAO/CB/MCA-M/ES-12-B/Compact**

<b>1. Constitution ou statut juridique du Soumissionnaire</b>	
	Lieu de constitution
	Lieu principal de l'activité
<b>2. Dénomination sociale de chacun des participants à la coentreprise (le cas échéant)</b>	
	<i>[Insérer la dénomination sociale de chacun des participants à la coentreprise et remplir le Formulaire BSF5 : Formulaire d'informations relatives aux associés d'une coentreprise ci-dessous pour chacun des associés de la coentreprise]</i>
<b>3. Ci-joint la copie des documents suivants :</b>	
<p>Acte constitutif ou certificat de constitution du Soumissionnaire mentionné au point 1, faisant foi de l'éligibilité du Soumissionnaire conformément à la clause 5 des IS ;</p> <p>Lettre d'intention de constituer une coentreprise ou de conclure un contrat de coentreprise conformément à la sous-clause 5.3 des IS ;</p> <p>Procuration en bonne et due forme du signataire autorisé à signer pour et au nom du Soumissionnaire conformément à la sous-clause 23.1 des IS ;</p> <p>Formulaire de certification d'entreprise publique [BSF 1.1]</p> <p style="text-align: center;">Cochez les cases et joignez les documents demandés à votre Offre.</p>	

Les informations fournies ci-dessus seront utilisées aux fins de vérifier la post-qualification du Soumissionnaire, ainsi que le prévoit la clause 38 des IS. Ces informations ne seront pas incorporées au Contrat. Le Soumissionnaire adaptera et étendra ce formulaire BSF4 en cas de besoin. Les sections pertinentes des documents ci-joints seront traduites en français.

**BSF5      Formulaire d'informations relatives aux associés d'une  
coentreprise**

**Objet : Acquisition des équipements didactiques au profit des établissements scolaires  
bénéficiaires dans le cadre de la composante MIAES (EDUCATION  
SECONDAIRE)/MODÈLE ATTAHADI :**

**ES-12-B : Paquet didactique**

**Référence de l'Appel d'offres : DAO/CB/MCA-M/ES-12-B/Compact**

<b>1.      Constitution ou statut juridique des associés du Soumissionnaire</b>	
1.1	Lieu de constitution
1.2	Lieu principal de l'activité
<b>2.      Ci-joint la copie des documents originaux suivants :</b>	
<input type="checkbox"/> Acte constitutif ou certificat de constitution du Soumissionnaire mentionné au point 1, faisant foi de l'éligibilité du Soumissionnaire conformément à la clause 5 des IS ;	
<input type="checkbox"/> Lettre d'intention de constituer une coentreprise ou de conclure un contrat de coentreprise conformément à la sous-clause 5.3 des IS ;	
<input type="checkbox"/> Procuration en bonne et due forme du signataire de l'entité mentionnée au point 1 ci-dessus dans les mêmes conditions que celles prévues pour les Soumissionnaires à la sous-clause 24.1 des IS ;	
<input type="checkbox"/> Formulaire de certification d'entreprise publique [BSF 1.1]	
Cochez les cases et joignez les documents demandés à votre Offre.	

Les informations demandées ci-dessus seront fournies pour chaque associé d'une coentreprise.

Joignez le contrat passé entre les associés de la coentreprise (qui lie tous les associés), qui montre que :

1. les associés seront responsables solidairement et conjointement de l'exécution du Contrat, conformément aux termes du Contrat ;
2. l'un des associés sera désigné associé référent ; il sera autorisé à engager des dépenses et à recevoir des instructions pour et au nom de l'ensemble des associés de la coentreprise ; et
3. l'exécution de l'intégralité du Contrat, y compris les paiements, seront effectués exclusivement avec l'associé référent désigné.

## **BSF6 Formulaire de Garantie d'Offre (Garantie bancaire)**

*[La banque, comme le lui a demandé le Soumissionnaire, doit remplir le formulaire conformément aux instructions indiquées]*

**Banque : [Nom de la Banque et adresse de l'agence ou du bureau délivrant la Garantie]**

**Bénéficiaire : Agence MCA-Morocco**

**Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohammed VI des œuvres sociales de l'Education - Formation,**

**Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFANE Hay Riad, Rabat- Maroc**

**Date : [Insérer la date]**

**N° de référence de l'Offre : DAO/CB/MCA-M/ES-12-B/Compact**

**Garantie d'Offre n° : \_\_\_\_\_**

Considérant que **[insérer le nom du Soumissionnaire]** (ci-après « le Soumissionnaire ») a déposé son offre datée du **[insérer les jour, mois, année]** sous la référence indiquée ci-dessus pour la fourniture de **[insérer le nom des Biens]** (ci-après « l'Offre »).

De plus, nous comprenons que, selon les conditions de l'appel d'offres, les Offres doivent être accompagnées par une Garantie d'Offre.

À la demande du Soumissionnaire, nous **[insérer nom de la banque]** nous engageons irrévocablement à vous verser toute somme d'un montant total ne dépassant pas **[insérer le montant en chiffres] ([insérer le montant en lettres])** dès réception par nous de votre première demande écrite accompagnée d'une déclaration écrite indiquant que le Soumissionnaire a manqué à son/ses obligation(s) aux termes des conditions de l'appel d'offres, parce qu'un Soumissionnaire :

- (a) a retiré son Offre au cours de la période de validité **[insérer les dates de validité de l'Offre]** spécifiée par le Soumissionnaire sur la Fiche de Soumission de l'Offre, exception faite des cas stipulés à la clause 22.2 des IS ; ou
- (b) si le Soumissionnaire, ayant été informé que son Offre a été jugée la moins disante, n'accepte pas la correction d'erreurs constatées dans son Offre par l'Acheteur, au titre du paragraphe 32 des IS ; ou
- (c) si le Soumissionnaire, ayant été informé que l'Acheteur a retenu son Offre, omet dans les délais spécifiés de :
  - (i) fournir la Garantie d'Exécution conformément à la clause 16 du CCAG et à la clause 44 des IS ou
  - (ii) de signer le Contrat de Marché, conformément à la clause 43 des IS.

Cette garantie expirera : a) si le Soumissionnaire est le Soumissionnaire retenu, dès réception de copies du Contrat signées par le Soumissionnaire et de la garantie d'exécution qui vous a été remise sur instruction du Soumissionnaire ; ou b) si le

Soumissionnaire n'est pas le Soumissionnaire retenu, dès réception d'une copie d'une notification de votre part indiquant que le Soumissionnaire retenu a signé le Contrat et fourni la garantie d'exécution requise ; ou ii) 28 jours après expiration du délai de validité de l'Offre du Soumissionnaire.

Par conséquent, toute demande de paiement au titre de cette garantie devra nous parvenir, à cette agence/à cette succursale, à la date d'expiration au plus tard.

**[La Banque Émettrice doit supprimer les mentions inutiles]** Nous confirmons que [nous sommes une institution financière légalement autorisée à fournir cette garantie au Maroc] **[OU]** [nous sommes une institution financière située à l'extérieur du Maroc mais avons une institution financière correspondante située au Maroc qui assurera l'applicabilité de cette garantie. Le nom de notre banque correspondante et nos coordonnées sont les suivants : **[insérer le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique].**]

Cette garantie est soumise aux Règles uniformes relatives aux garanties sur demande, révision de 2010, publication n° 758 de la CCI, sauf indication contraire ci-dessus.

Signé :

En qualité de :

**[Nom en caractères d'imprimerie]**

dûment autorisé à signer la Garantie  
d'Offre pour et au nom de

**[Insérer le nom et l'adresse de  
l'institution financière]**

Date

**[Insérer la date]**

**BSF7      Formulaires des données environnementales, sociales,  
d'hygiène et de sécurité**

**Objet : Acquisition des équipements didactiques au profit des établissements scolaires  
bénéficiaires dans le cadre de la composante MIAES (EDUCATION  
SECONDAIRE)/MODÈLE ATTAHADI :**

**ES-12-B : Paquet didactique**

**Référence de l'Appel d'Offres : DAO/CB/MCA-M/ES-12-B/Compact**

Nous, les soussignés, déclarons que :

- (a) les feuilles de données Santé et Sécurité (S&S) ci-jointes, y compris les licences, permis ou autres documents énumérés ci-dessous et exigés à la Section 5 : Conditions Particulières de Fourniture, sont actuelles et valides ; et,
- (b) les permis, licences et autres documents relatifs aux questions environnementales et sociales énumérés ci-dessous et exigés à la Section 6 : Conditions Particulières de Fourniture, sont actuels et valides

Signé :

En qualité de :

**[Nom en caractères d'imprimerie]**

dûment autorisé à signer le document  
pour et au nom de

**[Insérer le nom et l'adresse]**

Date

**[Insérer la date]**

## **BSF8 Autorisation du fabricant**

**Objet : Acquisition des équipements didactiques au profit des établissements scolaires bénéficiaires dans le cadre de la composante MIAES (EDUCATION SECONDAIRE)/MODÈLE ATTAHADI :  
ES-12-B : Paquet didactique  
Référence de l'Appel d'Offres : DAO/CB/MCA-M/ES-12-B/Compact**

*[Cette lettre d'autorisation sera imprimée sur du papier à en-tête du fabricant des Biens et signée par une personne ayant autorité de signature pour et au nom de ce fabricant. Le Soumissionnaire doit joindre cette lettre d'autorisation à son Offre, si cela est prévu aux FDAO].*

### **CONSIDÉRANT QUE**

Nous, *[insérer le nom du fabricant]* sommes des fabricants réputés de *[insérer le type de biens fabriqués]* possédant des usines à *[insérer l'emplacement de(s) usines(s)]*.

PAR LA PRÉSENTE, nous

- (a) autorisons *[insérer le nom du Soumissionnaire]* à soumettre une Offre en réponse à l'Appel d'Offres indiqué ci-dessus. L'objet de cette Offre est de fournir les Biens suivants : *[insérer la description des Biens]* fabriqués par nous, et par la suite de négocier et de signer le Contrat de fourniture de ces Biens.

ET

- (b) étendons notre pleine garantie, conformément à la clause 26 du Cahier des Clauses Administratives Générales, aux Biens proposés dans l'Offre.

Signé :

En qualité de :

**[Nom en caractères d'imprimerie]**

dûment autorisé à signer le document  
pour et au nom de

**[Insérer le nom et l'adresse]**

Date

**[Insérer la date]**



### **BSF9 Capacité financière du Soumissionnaire**

**La capacité financière du Soumissionnaire à fournir les Biens requis est impérative. Le soumissionnaire est tenu de fournir des renseignements sur sa situation financière. Cette exigence peut être satisfaite par la présentation de l'un des documents suivants : états financiers vérifiés pour les trois (3) dernières années, accompagnés de lettres de vérification OU états financiers certifiés pour les trois (3) dernières années, accompagnés de déclarations fiscales ET preuve d'un financement dédié à la mise en œuvre du contrat. Cette preuve peut être, par exemple, sous forme d'une attestation de sa banque, ou d'une autre institution compétente, avec lequel le soumissionnaire possède ou a accès au financement nécessaire (accès à des ressources financières ou la disponibilité de telles ressources comme des actifs liquides, des biens immobiliers non grevés d'hypothèque, des lignes de crédit, et autres moyens financiers...).**

**L'absence de l'un de ces documents soumis comme justificatif de la capacité financière entraînera le rejet de l'Offre.**

**Si l'Offre est soumise par une coentreprise, toutes les parties de la coentreprise sont tenues de fournir leurs états financiers et ces documents. Les rapports doivent être soumis dans l'ordre d'importance des Associés de la coentreprise, du plus important au moins important.**

**L'Acheteur se réserve le droit de demander des informations supplémentaires sur la capacité financière du Soumissionnaire. Tout Soumissionnaire ne parvenant pas à démontrer, à travers ses registres financiers, qu'il a la capacité financière de fournir les Biens exigés peut être disqualifié.**

**BSF10 Procès, litiges, arbitrages, actions en justice, plaintes, enquêtes et différends actuels et antérieurs impliquant le Soumissionnaire**

**[Fournir des informations sur les procès, litiges, arbitrages, actions en justice, plaintes, enquêtes ou différends actuels ou antérieurs couvrant les cinq (5) dernières années comme indiqué dans le formulaire ci-dessous].**

Le Soumissionnaire, ou une société, une entité ou une filiale apparentée, a-t-il été, au cours des cinq (5) dernières années, impliqué dans un procès, un litige, un arbitrage, une action en justice, une plainte, une enquête ou un différend dont la procédure ou l'issue pourrait raisonnablement être interprétée par l'Acheteur comme pouvant avoir un impact sur la situation financière ou les conditions de fonctionnement du Soumissionnaire d'une manière pouvant affecter négativement sa capacité à satisfaire à l'une quelconque de ses obligations en vertu du Contrat ? Non : \_\_\_\_ Oui : \_\_\_\_\_ (voir ci-dessous)

**Litiges, arbitrages, actions en justice, plaintes, enquêtes, différends au cours des cinq (5) dernières années**

Année	Objet du litige	Montant à acquitter par le Soumissionnaire en équivalents Dollars US
-------	-----------------	--

### **BSF11 Références concernant les Contrats financés par la MCC**

Chaque Soumissionnaire ou membre d'une coentreprise/Association agissant en tant que Soumissionnaire doit remplir ce formulaire et y inclure des informations sur tous les contrats financés par la MCC (exécutés soit directement avec la MCC, soit avec une Entité du Millennium Challenge Account, partout dans le monde) auxquels le Soumissionnaire ou un membre d'une coentreprise/Association agissant en tant que Soumissionnaire participe ou a participé en tant que Fournisseur, affilié, associé, filiale, Sous-traitant ou dans tout autre rôle.

<b>Contrats avec la MCC</b>			
<b>Nom et numéro du Contrat</b>	<b>Rôle dans le Contrat</b>	<b>Montant total du Contrat</b>	<b>Nom et adresse de l'Acheteur</b>
<b>Contrats avec une Entité MCA</b>			
<b>Nom et numéro du Contrat</b>	<b>Rôle dans le Contrat</b>	<b>Montant total du Contrat</b>	<b>Nom et adresse de l'Acheteur</b>

## **DEUXIÈME PARTIE : BESOINS D'APPROVISIONNEMENT**

## **Section V. Conditions Particulières de Fourniture**

<b>SR1</b>	<b>Liste des Biens et calendrier de livraison .....</b>	<b>86</b>
<b>SR2</b>	<b>Liste des Services connexes et calendrier de réalisation .....</b>	<b>87</b>
<b>SR3</b>	<b>Spécifications Techniques .....</b>	<b>88</b>
<b>SR4</b>	<b>Plans .....</b>	<b>143</b>
<b>SR5</b>	<b>Inspections et Tests .....</b>	<b>144</b>
<b>SR6</b>	<b>Procédures environnementales, d'hygiène et de sécurité .....</b>	<b>145</b>

## SR1 Liste des Biens et calendrier de livraison

Poste  n°	Description des Biens	Quantité	Unité de mesure	Destination finale précisée à la clause 15.6 des IS des FDAO	Date de livraison exigée par l'Acheteur (selon les Incoterms retenus (DDP Destination finale))		Date de livraison proposée par le Soumissionnaire
					Date de livraison, au plus tôt :	Date de livraison, au plus tard :	
[Insérer n° de produit]	[Insérer description des Biens]	[Insérer quantité de produits à livrer]	[Insérer unité de mesure pour la quantité]	[Insérer lieu de livraison]	[Insérer le nombre de jours à compter l'ordre de démarrage]	[Insérer le nombre de jours à compter de la date de validation du site pilote]	[Insérer le nombre de jours à compter de la date de validation du site pilote]
	Se référer à l'article 5 : Spécifications minimales des prestations demandées dans SR3		U	Annexe 1-1 Annexe 1-2 Annexe 1-3	6 semaines (site pilote)	16 semaines après la validation du site pilote	

**SR2 Liste des Services connexes et calendrier de réalisation**

<b>Service</b>	<b>Description</b>	<b>Quantité<sup>1</sup></b>	<b>Unité de mesure</b>	<b>Lieu où seront fournis les Services</b>	<b>Date(s) de réalisation finale(s) des Services</b>
[Insérer n° de service]	[Insérer description des Services connexes]	[Insérer quantité de produits à livrer]	[Insérer unité de mesure pour les produits]	[Insérer nom du Lieu]	[Insérer Date(s) de réalisation exigée(s)]
	Se référer à l'article 5 : f. Transfert de compétence dans SR3				

1. Le cas échéant

## SR3 Spécifications Techniques

La fourniture des Biens et Services Connexes doit se conformer aux Spécifications et Normes Techniques suivantes :



### Spécifications techniques

#### Marché ES-12-B

#### Paquet didactique standard



## Table des matières

<b>SR3</b>	<b>Spécifications Techniques .....</b>	<b>88</b>
<b>Introduction</b>	<b>90</b>	
<b>Article 1 : Objet de l'appel d'offres .....</b>	<b>91</b>	
<b>Article 2 : Tranche de base et tranche optionnelle .....</b>	<b>91</b>	
1.	Livrables .....	91
2.	Mode de paiement .....	91
<b>Article 3 : Consistance des prestations et responsabilité du fournisseur .....</b>	<b>91</b>	
1.	Qualité de service .....	92
2.	Dimensionnement des prestations dans les locaux des établissements scolaires .....	92
3.	Laboratoire SVT/PC/Technologie.....	92
4.	Salle de cours / Salle multimédia.....	92
<b>Article 4 : Règles d'installation des équipements didactiques .....</b>	<b>92</b>	
1.	Partie matérielle.....	93
2.	Partie logicielle .....	93
3.	Inventaire des équipements .....	93
4.	Transfert de compétence et initiation à l'usage :.....	93
<b>Article 5 : Spécifications minimales des prestations demandées .....</b>	<b>93</b>	
<b>Article 6 : LE DOSSIER TECHNIQUE .....</b>	<b>134</b>	
<b>Article 7 : LE DOSSIER ADDITIF .....</b>	<b>134</b>	
<b>Article 8 : PRESENTATION DE LA DOCUMENTATION TECHNIQUE .....</b>	<b>135</b>	
<b>Article 9 : Délai de Garantie .....</b>	<b>136</b>	
<b>Article 10 : Portée de la garantie – Continuité de service et support technique .....</b>	<b>136</b>	
1.	Portée de la garantie .....	136
2.	Continuité de service et support technique.....	137
<b>Article 11 : Installation du site pilote .....</b>	<b>137</b>	
<b>Article 12 : Modalités et conditions de livraison .....</b>	<b>138</b>	
1.	Modalités de livraison .....	138
2.	Conditions de livraison .....	139
<b>Article 13 : Comité de réception et de validation.....</b>	<b>140</b>	
<b>ANNEXE 1-1 : LISTE DES ETABLISSEMENTS CONCERNÉS (Tanger Tétouan Al Hoceima).....</b>	<b>141</b>	
<b>ANNEXE 1-2 : LISTE DES ETABLISSEMENTS CONCERNÉS (Fès Meknès) .....</b>	<b>141</b>	
<b>ANNEXE 1-3 : LISTE DES ETABLISSEMENTS CONCERNÉS (Marrakech Safi).....</b>	<b>141</b>	
<b>Annexe 2 : GRILLE D'ÉVALUATION - Conformité aux spécifications techniques des TDR .....</b>	<b>141</b>	
<b>Annexe 3 : MODELE D'ETIQUETTE.....</b>	<b>141</b>	
<b>ANNEXE 4 : ATTESTATION DE RECEPTION DU MATERIEL .....</b>	<b>142</b>	

## Introduction

Le gouvernement du Royaume du Maroc a conclu, le 30 novembre 2015, un deuxième programme de coopération (Compact II) avec le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, représenté par Millennium Challenge Corporation (MCC) et ce, dans l'objectif de rehausser la qualité du capital humain et d'améliorer la productivité du foncier.

Le budget alloué par MCC à ce programme de coopération s'élève à 450 millions de dollars, auquel s'ajoute une contribution du gouvernement marocain d'une valeur équivalente à 15% au moins de l'apport américain.

Le montant global financera, sur une période de cinq ans, deux projets, à savoir « Education et formation pour l'employabilité » et « Productivité du foncier ».

Le projet « Éducation et formation pour l'employabilité » qui a pour objectif d'améliorer l'employabilité des jeunes à travers l'amélioration de la qualité, de la pertinence et de l'accès équitable à l'éducation secondaire et à la formation professionnelle et ce, afin de mieux répondre aux besoins du secteur privé.

La première activité de ce projet qui porte sur l'Education Secondaire prévoit trois composantes fondamentales : (i) la mise en place d'un modèle intégré d'amélioration des établissements de l'enseignement secondaire à travers la contractualisation des performances et le renforcement des capacités de gestion des responsables desdits établissements, l'innovation pédagogique centrée sur l'élève et la réhabilitation de l'infrastructure ; (ii) le renforcement du système d'évaluation des acquis scolaires et du système d'information MASSAR et (iii) le développement d'une nouvelle approche pour l'entretien et la maintenance des infrastructures et des équipements scolaires.

La deuxième activité de ce projet relative au développement de la formation professionnelle et de l'emploi comprend : 1) la création d'un fonds pour le financement des initiatives de création de nouveaux centres ou de reconversion de centres existants via un partenariat public-privé ; 2) l'appui à l'opérationnalisation de la réforme de la formation professionnelle ; 3) la promotion de l'emploi inclusif par des financements innovants permettant l'insertion des jeunes chômeurs et des femmes défavorisées dans le marché du travail ; 4) l'appui à la mise en place d'un système intégré d'observation du marché du travail.

### **Article 1 : Objet de l'appel d'offres**

Le présent appel d'offres (conditions particulières de fourniture) concerne l'équipement en matériel didactique de quatre-vingt-dix (90) établissements scolaires bénéficiaires du projet « Éducation Secondaire » (voir annexes 1-1, 1-2 et 1-3), au niveau des régions de Tanger Tétouan Al Hoceima (TTH), de Fès Meknès (FM) et de Marrakech Safi (MS).

Les biens et services à fournir dans le cadre de ces conditions particulières de fourniture (CPF) appuieront la mise en œuvre du projet Éducation Secondaire, notamment la composante modèle " lycée ATTAHADI" déployée dans 90 établissements scolaires (collégial et qualifiant) dans les régions de TTH, FM, et MS.

Les interventions prévues dans le cadre du modèle " lycée ATTAHADI" portent sur un appui intégré pour le management, la pédagogie et l'infrastructure, tout en s'appuyant sur le levier des Projets d'Établissements Intégrés (PEI) reposant essentiellement sur une approche participative et inclusive. Les principales sous composantes du modèle " lycée ATTAHADI" sont (i) l'instauration d'une autonomie et d'un leadership effectif de l'établissement scolaire ; (ii) une réforme pédagogique et des innovations pour des apprentissages centrés sur l'élève ; et (iii) l'amélioration de l'infrastructure des établissements scolaires pour favoriser un environnement d'apprentissage adéquat.

Les activités liées à la composante modèle " lycée ATTAHADI" ont débuté dans la région TTH au cours de l'année scolaire 2016/2017 dans six établissements scolaires pilotes (phase 1), et sont étendues à 28 autres établissements au cours de l'année 2017/2018 (phase 2). Le lancement desdites activités dans les régions FM et MS a eu lieu début septembre 2018.

La mise en place du modèle " lycée ATTAHADI" requiert un renforcement de compétences de tous les acteurs concernés, aussi bien au niveau des AREF qu'aux niveaux des Directions Provinciales et des établissements scolaires concernés à travers, entre autres, des actions de formations adaptées et l'utilisation des équipements dont ceux didactiques objet du présent marché.

### **Article 2 : Tranche de base et tranche optionnelle**

Le délai d'exécution des prestations sera étalé sur 18 mois.

#### ***1. Livrables***

Les prestations objet de ce présent appel d'offres se répartiront en deux livraisons :

- a) Une livraison d'un jeu complet sur site pilote : délai de 6 semaines après réception de l'ordre de service de démarrage ;
- b) La deuxième livraison concerne tous les articles du matériel didactique décrits dans l'article 5 (A,B,C,D,E), et qui seront livrés à partir de la 16<sup>ème</sup> semaine après la validation du site pilote.

#### ***2. Mode de paiement***

Se référer aux Conditions Spéciales du Contrat CCAG 14.1

### **Article 3 : Consistance des prestations et responsabilité du fournisseur**

Le fournisseur est tenu de fournir les équipements didactiques destinés aux établissements scolaires relevant de l'AREF, (dont la liste figure en annexes 1-1, 1-2 et 1-3), et prendre en charge la livraison et les installations de tous les équipements, ainsi que la configuration et la fourniture des prestations et services décrits dans l'article 2 des présentes CPF.

Ces prestations comprennent notamment, pour chaque établissement scolaire, les éléments suivants :

- La fourniture, le déploiement, l'installation et la mise en service des équipements selon la description de l'article 5 des présentes CPF ;
- La mise en place de la configuration logicielle requise ;
- La prise en charge de la continuité de service et de la maintenance de tous les équipements, matériels et logiciels fournis dans le cadre du présent marché durant la période de garantie qui est de 1 an;
- L'animation de sessions de formation au profit du personnel désigné par la région (article 5 des présentes CPF, section I) ;

Les quantités des prestations et équipements didactiques dans le cadre du présent marché sont précisées dans les spécifications minimales des prestations demandées - à l'article 5 des présentes CPF.

#### **1. Qualité de service**

Le fournisseur s'engage à superviser le service afin d'effectuer les diagnostics nécessaires et de remédier aux anomalies conformément aux dispositions de l'article 12 des présentes CPF.

#### **2. Dimensionnement des prestations dans les locaux des établissements scolaires**

Le fournisseur est tenu de fournir et d'installer le matériel didactique conformément aux dispositions de l'article 5 des présentes CPF au niveau de chaque établissement cité en annexe 1 dans :

- Les laboratoires SVT/PC/Technologie
- Les salles de cours / salles multimédia

Les quantités des prestations et équipements constituant chaque magasin, salle et laboratoire sont précisées à l'article 5 des présentes CPF.

#### **3. Laboratoire SVT/PC/Technologie**

- Tous les équipements didactiques

#### **4. Salle de cours / Salle multimédia**

- Pack de robotique

Le fournisseur devra réaliser l'équipement d'un site pilote pour le cycle collégial et d'un site pilote pour le cycle qualifiant parmi la liste des établissements de l'annexe 1-1 avant le déploiement global du projet sur la région TTH. Lesdits sites pilotes devront faire l'objet d'une validation préalable écrite par MCA-Morocco.

#### **Article 4 : Règles d'installation des équipements didactiques**

Le fournisseur exécutera sa prestation selon les modalités suivantes :

**1. Partie matérielle**

- Le fournisseur doit fournir les manuels d'utilisation de tout équipement ou matériel fourni.

**2. Partie logicielle**

- Le fournisseur doit installer et configurer sur les ordinateurs (fournis par le staff pédagogique de chaque établissement) tous les logiciels fournis avec les équipements didactiques concernés.

**3. Inventaire des équipements**

- Après installation, le fournisseur affichera, sur chaque équipement inventorié (la liste des équipements concernés sera arrêtée dans la réunion de démarrage), le numéro d'inventaire fourni par l'établissement et ce, selon le modèle d'étiquette autocollante décrit à l'annexe 3.
- Le fournisseur est tenu de remettre au maître d'ouvrage la base de données d'inventaire du matériel livré. Cette base de données doit comprendre tous les équipements, ainsi que leurs marques, types, numéros de série et numéros d'inventaire.

**4. Transfert de compétence et initiation à l'usage :**

- Le fournisseur est tenu, après la livraison, la configuration et le paramétrage du matériel et logiciels, d'animer une séance d'initiation à l'usage des différents composants livrés aux personnels désignés (2 à 3) pour chaque établissement selon les thèmes suivants :
  - L'usage des équipements high-tech (EXAO, Kit Robotique, etc) ;
  - Le paramétrage minimal des appareils de mesure sophistiqués ;

**Article 5 : Spécifications minimales des prestations demandées****a. Physique/Chimie : Secondaire qualifiant**

N	Désignation	Descriptif	MS	FM	TTH
1	Ensemble interfaces, capteurs et accessoires pour EXAO	<p>Ensemble interfaces, capteurs et accessoires pour EXAO Cet ensemble doit être constitué de :</p> <p>1) Interfaces d'acquisition (lot de trois (3)) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fréquence d'échantillonnage : 1MHz au moins par voie</li> <li>- Résolution minimum 12 bit</li> <li>- Alimentation adéquate</li> </ul> <p>Connectivité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Port USB pour PC ;</li> <li>- Quatre (4) ports au moins pour capteurs ;</li> <li>- Deux (2) entrées analogiques au moins sur douilles sécurisées de 4 mm à double puits, <math>\pm 5V</math> minimum ;</li> <li>- Deux (2) sorties analogiques au moins sur douilles sécurisées de 4 mm à double puits, <math>\pm 5V</math> minimum</li> </ul> <p>2) Capteurs (adaptateurs et sondes) externes et séparés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tesla-mètre (Doit permettre de mettre en évidence le champ magnétique et ses composantes de façon commutable par bouton adéquat), (jusqu'à <math>\pm 100</math> mT) ;</li> </ul>	9	10	12

## Section V. Conditions Particulières de Fourniture

N	Désignation	Descriptif	MS	FM	TTH
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- De pression (doit permettre la mesure de la pression absolue et relative de façon commutable par bouton adéquat), (jusqu'à 2000hPa) ;</li> <li>- Voltmètre : DC/AC, multi calibres (0,01V à 12V) au moins ;</li> <li>- Ampèremètre : DC/AC, multi calibres (0,01A à 2A) au moins ;</li> <li>- pH-mètre (de 0,1u.pH à 14u.pH), (précision 0,1u.pH), (deux points pour étalonnage) ;</li> <li>- Conductimètre (jusqu'à 10 mS/cm), (un point pour étalonnage) ;</li> <li>- De force ( lot de deux (2) ) , (jusqu'à 5N) ;</li> <li>- De mouvement (ou de distance) (lot de deux(2)), Plage de mesure de 10 cm à 2 m au moins ;</li> <li>- Angulaire pour mesure d'angles ; plage de mesure étalée sur 300° au moins avec une précision de 3% au moins en une ou plusieurs gammes.</li> <li>- Thermomètre : sonde en inox, (de -20°C à 120°C) au moins;</li> <li>- De son (100 dB au moins);</li> <li>- Capteur de passage (lot de deux (2)): Permettant de mesurer le temps de passage d'un corps devant un capteur et le temps qu'il met pour passer entre deux capteurs avec une précision de 10µs au moins</li> </ul> <p>3) Accessoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nécessaires pour étude des mouvements rectilignes uniformes (sans frottements) et variés sur plan horizontal et incliné : banc ou rails ou règles, mobiles ...</li> <li>- Nécessaires pour étude des oscillateurs mécaniques (pendule élastiques, simple et pesant avec et sans frottements) supports et adaptateurs ;</li> <li>- Nécessaires pour dosage acido-basique et ox-red : burette électronique adaptée à l'interface et au capteur ;</li> <li>- Nécessaires pour l'étalonnage des capteurs pH-mètre et conductimètre (Solutions tampons)</li> </ul> <p>4) Logiciel d'acquisition et de traitement de données : sur support informatique et/ou intégré dans l'interface, compatible avec l'interface (dernière version complète avec licence (mise à jour assurée))</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La connexion (interface et capteurs; interface et périphériques (Pc, tablettes, imprimante ...)), doit être assuré avec fils et/ou sans fils</li> <li>- Les accessoires doivent être compatibles avec les interfaces et les capteurs</li> </ul> <p>Livré avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Alimentation de l'interface et cordons de raccordement nécessaires au PC et entre les composantes de l'ensemble;</li> <li>- Manuel technique d'utilisation et livret pédagogique d'expériences, sur papier et sur support numérique, en français et/ou en arabe</li> </ul>			
2	Banc à coussin d'air	<p>Banc à coussin d'air</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ensemble complet utilisant la technique du coussin d'air pour réaliser les études expérimentales quantitatives des mouvements rectilignes ainsi que des oscillations mécaniques d'un pendule élastique horizontale ou incliné</li> </ul> <p>Composition minimale exigée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un banc à coussin d'air compact en matériau métallique inoxydable avec système d'ajustement de l'horizontalité et du réglage d'inclinaison</li> <li>- Soufflerie fixée au tube ou séparée</li> <li>- Alimentation 220 V/50Hz avec prise (2P+T), longueur utile 120</li> </ul>	9	10	12

## Section V. Conditions Particulières de Fourniture

N	Désignation	Descriptif	MS	FM	TTH
		cm environ, muni d'un système de réglage du débit du coussin d'air - Deux Cavaliers adéquats au moins avec possibilité de faire varier leur masse - Un système adéquat et complet d'enregistrement (cylindre et générateur d'impulsions...) - Un (1) lot de 100 feuilles de papier spécial d'enregistrement Ensemble livré, sauf banc, dans une mallette en plastique rigide ou en matériau métallique protégé contre la rouille avec mousse alvéolée et avec un livret pédagogique d'expériences en français et/ou arabe Nouveau modèle avec caméras ou ExAO			
3	Cuve à ondes	Cuve à ondes: L'ensemble complet et homogène, doit permettre l'étude expérimentale quantitative des ondes mécaniques à la surface de l'eau (ondes progressives, ondes stationnaires, interférences, réflexion, réfraction, diffraction, etc. Composition minimale exigée : - Une cuve transparente de Dimensions minimales cuve : 50 x 30 x 35 cm, profondeur d'eau 1cm montée sur un bloc support stable, rigide et protégé contre l'oxydation - Un miroir, adapté à la cuve, pour la réflexion des vibrations de la surface de l'eau sur grand écran - Un écran dépoli adapté à la cuve amovible - Un stroboscope adéquat en puissance, en fréquence et en luminosité - Un système adéquat (source de vibrations efficaces) pouvant générer des ondes réglables en fréquence de 0,5 Hz à 500 Hz et en amplitude de 0 à 5 mm environ - Possibilité de synchronisation automatique de la source et du stroboscope - Système de commande adéquat et adapté à la cuve - Alimentation en 220V/50Hz par câble (2P+T) - Différents accessoires nécessaires et adéquats pour réaliser des sources vibratoires : ponctuelles, doubles, fentes, miroirs, dioptré, lentilles ... Livré avec deux (2) (lampes ou LED) de rechange pour stroboscope, un livret pédagogique d'expériences en français et/ou arabe et un coffret ou mallette rigide et adéquat(e) de rangement	9	10	12
4	Banc d'optique deux(2) mètres	Banc d'optique deux(2) mètres: Composition minimale exigée: - Un (1) Banc profilé, rigide, stable, en matériau métallique inoxydable, de longueur deux(2) mètres environ et muni d'une graduation, en mm sur 170 cm environ, bien visible et bien fixée sur le banc - Une (1) source lumineuse (lampe à filament droit ou LED) de puissance 5 à 40w, logée dans un boîtier, en matériau inoxydable et ajouré pour assurer un bon refroidissement, avec alimentation et support adéquats et munie d'un symbole objet (lettre, chiffre ...) sur support adéquat et d'un réglage du faisceau lumineux - Quatre (4) (supports/cavaliers) en matériau inoxydable pour fixation, par système adéquat, des portes (lentilles, diaphragmes, diapositives, prismes, miroirs, écrans ...), et positionnement stable sur le banc, avec index de repérage et possibilité de réglage vertical et latéral - Trois (3) portes lentilles adaptés aux lentilles	27	30	36

## Section V. Conditions Particulières de Fourniture

N	Désignation	Descriptif	MS	FM	TTH
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un (1) porte diapositive</li> <li>- Un (1) porte prisme</li> <li>- Un (1) jeu de quatre (4) diaphragmes adaptés au porte diaphragme</li> <li>- Un (1) écran gradué au mm de dimensions entre 10 cm et 20 cm de côté</li> <li>- Un (1) écran dépoli de dimensions entre 10 cm et 20 cm de côté</li> <li>- Un (1) Lot de cinq (5) lentilles en verre assorties <math>\Phi=40</math> mm au moins, Focales : -50; -150; +150; +200; +300 mm, et un (1) prisme en verre adaptés au porte prisme</li> <li>- Un lot de trois (3) Réseaux de diffraction : (140 ; 530 ; 1000 traits/mm environ), monté chacun dans un sous cache diapositive de dimensions adaptées au porte diapositive</li> <li>- Un miroir plan de diamètre 40 mm au moins et adapté aux potes lentilles</li> </ul> <p>Les hauteurs et les diamètres des différents supports doivent être adaptés pour ajuster l'alignement de l'axe optique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ensemble livré, sauf banc, dans un coffret ou mallette en plastique rigide ou en matériau métallique protégé contre la rouille et avec un livret pédagogique d'expériences en français et/ou en arabe</li> </ul>			
5	Ensemble d'optique pour étude de la réflexion et de la réfraction de la lumière	<p>Ensemble d'optique pour étude de la réflexion et de la réfraction de la lumière</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Constitution minimale exigée :</li> <li>- Une (1) source lumineuse (lampe à filament droit ou LED) logée dans un boîtier en plastique rigide ou en matériau métallique protégé contre l'oxydation (doté d'un système d'aimantation très puissants, imperdable et incrusté dans le boîtier pour démonstration par accroche efficace sur un tableau) et ajouré pour assurer un bon refroidissement. Possibilité d'obtenir des faisceaux divergents, convergents ou parallèles par réglage de la position d'une lentille amovible. Le boîtier doit être muni de deux miroirs latéraux qui permettent l'étude des couleurs par insertion de caches-diapositives</li> <li>- Un jeu de quatre (4) fentes (une large, une à une (1) fente, une à trois (3) fentes et une à quatre (4) fentes)</li> <li>- Un miroir plan</li> <li>- Deux (2) lentilles biconvexes <math>99 \text{ mm} &lt; F1 &lt; 151 \text{ mm}</math>; et <math>199 &lt; F2 &lt; 351 \text{ mm}</math></li> <li>- Une lentille biconcave <math>49 &lt; F &lt; 101 \text{ mm}</math></li> <li>- Une lame à face parallèle</li> <li>- Un prisme en verre équilatéral</li> <li>- Un prisme en verre rectangulaire</li> <li>- Six (6) filtres (en caches-diapositives) : trois (3) primaires (Rouge, Vert et Bleu) et trois (3) secondaires (cyan, jaune et magenta) et une série de huit (8) cartes colorées;</li> <li>- Un (1) demi cylindre transparent de 10 cm au moins;</li> <li>- Un (1) disque en plastique gradué en degrés (<math>360^\circ\text{C}</math>) de 20 cm de diamètre au moins</li> <li>- Ensemble livré, avec deux (2) (lampes ou LED) de rechange et cordon d'alimentation, dans un coffret ou mallette en plastique rigide ou en matériau métallique protégé contre la rouille avec mousse alvéolée et avec un livret pédagogique d'expériences en français et/ou en arabe</li> </ul>	27	30	36



**b. Physique/Chimie : Secondaire collégial**

IDN	Désignation	Descriptif	MS	FM	TTH
1	Multimètre 2000 points	Multimètre 2000 points - Affichage à cristaux liquides 2000 points au moins - Alimentation par piles alcalines - Tension AC/ DC : 0 à 600V (gamme : 200mV / 2V / 20V / 200V / 500V $\pm$ 1,0% à $\pm$ 1,2%) - Courant AC/DC : 200 $\mu$ A à 10A (gamme : 200 $\mu$ / 2mA / 20mA / 200mA / 10A $\pm$ 1,5% à $\pm$ 2,0%) - Résistance : jusqu'à 20 Mohms (gamme : 200 $\Omega$ / 2K $\Omega$ / 20K $\Omega$ / 200K $\Omega$ / 2M $\Omega$ $\pm$ 1,0% à $\pm$ 1,5%) - Protection électronique et par fusible. Boitier en matière plastique rigide, dimensions : 150 x 85 x 40 mm environ - Doit posséder au moins les fonctions suivantes : Ohmmètre, Voltmètre, Ampèremètre, Mesure de température, Test de continuité, capacimètre, fréquencemètre et test de tansistors Livré avec cordons de raccordement adéquats, sonde de température type K, piles alcalines de rechange, une gaine de protection antichoc et une notice en français et/ou en arabe	80	80	92
2	Testeur de pH	Testeur de pH - Mesure : de 0,00 à 14,00 u.pH - Etalonnage : en deux (2) points et électrode interchangeable - Résolution : 0,01pH - Dimensions : 60 x 50 x 30 mm environ - Masse : (50 à 100 g) - Alimentation par piles 6000mAh au moins (fournies) - Affichage large à cristaux liquides Livré avec piles de rechange ( deux fois le nombre necessaire pour le fonctionnement) , électrode de rechange et notices en français et/ou en arabe	20	20	23
3	Thermomètre à liquide coloré	Thermomètre à liquide coloré - gamme : -10°C à +110°C au moins avec une graduation au degré - Tube en verre terminé par un œillet de suspension Livré sous étui adéquat de protection	80	80	92
4	Boite d'alimentation stabilisée et variable 0-30V/0-3A	Boite d'alimentation stabilisée et variable: 0-30V/0-3A - Boitier en plastique rigide ou en matériau métallique protégé contre la rouille Alimentation stabilisée et variable - Tension de sortie continue : 0-30V (réglable) - Courant de sortie : 0-3A (réglable) - Alimentation secteur 220V/50Hz avec cordon standard (2P+T) - Sorties : tension continue avec réglage fin - Protection primaire : fusible accessible facilement de l'extérieur - Protection contre les courts circuits, les échauffements excessifs et les surintensités - Ventilation par ventilateur intégré - Visualisation séparée de la tension et de l'intensité du courant par double affichage numérique de 12 mm au moins Livrée avec notice en français et/ou en arabe et schéma électronique	20	20	23
5	Dipôle actif (moteur électrique BT 6V, 6W) monté sur support	Dipôle actif (moteur électrique BT 6V, 6W) monté sur support - Moteur apparent monté sur socle isolant stable et rigide - Branchement par douilles de sécurité 4 mm à double puits - Vitesse de rotation à vide de l'ordre de 10000 tr/min minimum. Diamètre moteur de l'ordre de 25 à 30mm	20	20	23

## Section V. Conditions Particulières de Fourniture

IDN	Désignation	Descriptif	MS	FM	TTH
6	Interrupteur à levier monté sur support	Interrupteur à levier monté sur support Monté sur support, isolant, stable, rigide et muni de : - Deux (2) bornes de sécurité 4 mm à double puits, de couleurs différentes normalisées - Schéma normalisé sérigraphie - Courant admissible 10A - Capot transparent pour permettre aux élèves de voir les composants - Système d'aimantation très puissants, imperdable et incrusté dans le boîtier pour démonstration par accroche efficace sur un tableau	60	60	69
7	Interrupteur à poussoir monté sur support	Interrupteur à poussoir monté sur support - Monté sur support rigide stable et muni de 2 bornes de sécurité 4 mm à double puits - Schéma normalisé sérigraphié - Capot transparent pour permettre aux élèves de voir les composants - Système d'aimantation très puissants, imperdable et incrusté dans le boîtier pour démonstration par accroche efficace sur un tableau - Courant admissible 10 A	20	20	23
8	Oscilloscope bi-courbe analogique 25MHz	Oscilloscope bi-courbe analogique 25MHz caractéristiques minimales : - Affichage LCD monochrome 320x240 - Deux voies d'amplification - Sensibilité verticale de 2mV/div à 5V/div - Impédance d'entrée 1MW/13p - Tension maximale d'entrée 400V (en CC et en CA) - Affichage : voies A; B; A et B; (- B); (A+B); (A-B), MODE XY - Déviation Horizontale : Base des temps : de 20ns/div à 50s/div - Alimentation 220V/50Hz par cordon (2P+T) - Livré avec un jeu de deux (2) sondes 1/1, deux (2) adaptateurs BNC/fiches bananes sécurisées 4 mm et une notice d'utilisation en français et/ou en arabe	20	20	23
9	Aimant droit (paire)	Aimant droit (paire) - Aimant en néodyme de forme rectangulaire de dimensions 10x20x100 mm environ Livré avec deux barres pour fermeture du circuit magnétique dans un petit coffret adéquat avec pôles repérés	80	80	92
10	Boussole en boîte	Boussole en boîte - Montée en boîte en matériau inoxydable, rigide, avec couvercle et arrêt de l'aiguille - Diamètre au moins égal à 40 mm	80	80	92
11	Aiguille aimantée de 70 mm sur pivot	Aiguille aimantée de 70 mm sur pivot - Aiguilles aimanté de 70 mm montée sur pivot en matériau métallique qui ne se rouille pas avec socle rigide et stable; nord de l'aiguille fléché ou pôles de couleurs différentes	240	240	276
12	Ampèremètre analogique multi calibre à aiguille	Ampèremètre analogique multi calibre à aiguille Caractéristiques techniques minimales exigées : - Courant DC : de 0,1mA à 10A (six (6) calibres au moins) - Courant AC : 10mA à 10A (cinq (5) calibres au moins) - Classe de précision : de $\pm 1,5\%$ à $\pm 2,5\%$ environ - Cadran : -- DC : deux (2) échelles et AC : deux (2) échelles (les échelles de DC et de AC de couleurs différentes) -- Doté d'un miroir Anti parallaxe	60	60	69

Section V. Conditions Particulières de Fourniture

IDN	Désignation	Descriptif	MS	FM	TTH
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connexion par douilles sécurisées 4 mm double puits</li> <li>- Protection de polarité et contre les surcharges</li> <li>- Muni d'un système adéquat pour une lecture aisée en position verticale et/ou inclinée</li> <li>- Dimensions : 160 x 100 x 60 mm environ</li> </ul>			
13	Ensemble électrostatique	<p>Ensemble électrostatique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Constitué de :</li> <li>- Un (1) pendule léger suspendu à une potence isolante hauteur égale à 250 mm environ sur socle stable et rigide</li> <li>- Un (1) bâton d'ébonite : <math>\varnothing=10</math> mm ; L=200 mm environ</li> <li>- Un (1) bâton de verre demi-dépoli : <math>\varnothing=15</math> mm ; L=200 mm environ</li> <li>- Un (1) bâton mi-laiton ou cuivre /mi-plexiglas : <math>\varnothing=15</math> mm ; L=200 mm environ</li> <li>- Une (1) peau électrostatique adéquate de dimension : 100 x 100 mm au moins</li> </ul>	20	20	23
14	Interrupteur à couteau mono polaire monté sur support	<p>Interrupteur à couteau mono polaire monté sur support</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En matériau métallique inoxydable, monté sur support, isolant, stable et rigide muni de :</li> <li>- Deux (2) bornes de sécurité 4 mm à double puits, de couleurs différentes normalisées</li> <li>- Schéma normalisé sérigraphié</li> <li>- Système d'aimantation très puissants, imperdable et incrusté dans le boîtier pour démonstration par accroche efficace sur un tableau</li> <li>- Courant admissible 10A au moins</li> </ul>	20	20	23
15	Voltmètre analogique multi calibre à aiguille	<p>Voltmètre analogique multi calibre à aiguille</p> <p>Caractéristiques techniques minimales exigées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tension DC : de 100mV à 1000V (six (6) calibres )</li> <li>- Tension AC : 3V à 1000V (cinq (5) calibres )</li> <li>- Classe de précision : de <math>\pm 1,5</math> % à <math>\pm 2,5</math> % environ</li> <li>- Cadran : <ul style="list-style-type: none"> <li>-- DC : deux (2) échelles et AC : deux (2) échelles (les échelles de DC et de AC de couleurs différentes)</li> <li>-- Doté d'un miroir Anti parallaxe</li> </ul> </li> <li>- Connexion par douilles sécurisées 4mm double puits</li> <li>- Protection de polarité et contre les surcharges</li> <li>- Muni d'un système adéquat pour une lecture aisée en position verticale et/ou inclinée</li> <li>- Dimensions : 160 x 100 x 60 mm environ</li> </ul>	60	60	69
16	Boîte d'alimentation multi-tensions continues 2A	<p>Boîte d'alimentation multi-tensions continues 2A</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Boîtier en plastique rigide ou en matériau métallique protégé contre la rouille</li> <li>- Six (6) Tensions de sortie au moins, continues, comprises entre 1,5 et 15 V</li> <li>- Sérigraphies sur la face avant du boîtier et indélébiles</li> <li>- Munie d'un système mécanique de sélection rigide et adéquat</li> <li>- Intensité du courant allant jusqu'à 2A</li> <li>- Dotée d'un voyant lumineux</li> <li>- Mise en marche par un interrupteur adéquat</li> <li>- Alimentation secteur 220V/50Hz avec cordon (2P+T)</li> <li>- Sorties par douilles bananes sécurisés à double puits 4 mm, de couleurs différentes et normalisées</li> <li>- Protection contre les courts circuits par limitation de courant</li> <li>- Protection du primaire par fusible accessible facilement de l'extérieur</li> </ul> <p>Livrée avec notice en français et/ou en arabe, schéma</p>	60	60	69

## Section V. Conditions Particulières de Fourniture

IDN	Désignation	Descriptif	MS	FM	TTH
		électronique et cinq (5) fusibles de rechange			
17	Cordon avec fiches bananes mâle-mâle à reprise arrière (longueur 50 cm) couleur rouge	Cordon avec fiches bananes mâle-mâle à reprise arrière (longueur 50 cm) couleur rouge -Cordons de connexion silicone, fibres de cuivre, avec fiches bananes mâle-mâle 4mm à reprise arrière de longueur 50 cm. Contact intime par lames ressort.	600	600	690
18	Cordon avec fiches bananes mâle-mâle à reprise arrière (longueur 50 cm) couleur noir	Cordon avec fiches bananes mâle-mâle à reprise arrière (longueur 50 cm) couleur noir -Cordons de connexion silicone, fibres de cuivre, avec fiches bananes mâle-mâle 4mm à reprise arrière de longueur 50 cm. Contact intime par lames ressort.	600	600	690
19	Lampe E10 montée sur support (12V/0,25A)	Lampe E10 montée sur support (12 V/0,25A): - lampe (12 V/0,25 A ), montée sur boîtier adéquat , stable , rigide muni d'une douille E10 reliée à deux bornes de sécurité 4mm à double puit; - Schéma normalisé sérigraphie sur boîtier; - Capot transparent pour permettre aux élèves de voir les composants; - Système d'aimantation très puissants , imperdable et incrusté dans le boîtier pour démonstration par accroche efficace sur un tableau; Il sera en outre fourni cinq (5) Lampe en culot E10 de la lampe citée ci-dessus.	60	60	69
20	Pince crocodile isolée à reprises arrière (couleur rouge)	Pince crocodile isolée à reprises arrière (couleur rouge) - Pinces crocodiles qui ne se rouillent pas, à bornes isolées, à reprise arrière Dimensions approximatives : - longueur 50 mm - Ecartement 1,6 cm Caractéristiques électriques miniales demandées: - Tension maximale 24 V - Courant maximal 10 A	500	500	575
21	Résistor monté sur support (10Ω, 1Watt)	Résistor monté sur support (10Ω; Pmin: 1,0W) - Résistor de résistance 10 Ω ,de puissance minimale 1,0W et de Tolérance 5% - Doit être monté sur support adéquat, stable, rigide et muni de 2 bornes sécurisées 4 mm à double puits - Schéma normalisé sérigraphie - Capot transparent pour permettre aux élèves de voir les composants - Système d'aimantation très puissant, imperdable et incrusté dans le boîtier pour démonstration par accroche efficace sur un tableau Il sera en outre fourni dix (10) exemplaires nus du résistor cité ci-dessus	60	60	69

## Section V. Conditions Particulières de Fourniture

IDN	Désignation	Descriptif	MS	FM	TTH
22	Résistor monté sur support (100Ω, 1Watt)	Résistor monté sur support (100Ω; Pmin: 1,0W) - Résistor de résistance 100 Ω ,de puissance minimale 1,0W et de Tolérance 5% - Doit être monté sur support adéquat, stable, rigide et muni de 2 bornes sécurisées 4 mm à double puits - Schéma normalisé sérigraphie - Capot transparent pour permettre aux élèves de voir les composants - Système d'aimantation très puissant, imperdable et incrusté dans le boîtier pour démonstration par accroche efficace sur un tableau Il sera en outre fourni dix (10) exemplaires nus du résistor cité ci-dessus	60	60	69
23	Résistor monté sur support (470Ω, 1Watt)	Résistor monté sur support (470Ω; Pmin: 1,0W) - Résistor de résistance 100 Ω ,de puissance minimale 1,0W et de Tolérance 5% - Doit être monté sur support adéquat, stable, rigide et muni de 2 bornes sécurisées 4 mm à double puits - Schéma normalisé sérigraphie - Capot transparent pour permettre aux élèves de voir les composants - Système d'aimantation très puissant, imperdable et incrusté dans le boîtier pour démonstration par accroche efficace sur un tableau Il sera en outre fourni dix (10) exemplaires nus du résistor cité ci-dessus	60	60	69
24	Rhéostat (33 Ohm)	Rhéostat ( 33 ohm): - Armatures rigides ajourées qui assurent la protection du circuit électrique et un bon refroidissement - Résistance bobinée sur tube en céramique - Précision : 10% par rapport à la valeur nominale environ - Puissance : 160W - Dimension : 240x100x120mm environ - Masse : de 1 ,5 à 3 kg environ	20	20	23
25	Rhéostat (100 Ohm)	Rhéostat (100 ohm) - Armatures rigides ajourées qui assurent la protection du circuit électrique et un bon refroidissement - Résistance bobinée sur tube en céramique - Précision : 10% par rapport à la valeur nominale environ - Puissance : 160W - Dimension : 240x100x120mm environ - Masse : de 1 ,5 à 3 kg environ	20	20	23
26	Fiches Bananes isolées, couleur bleu	Fiches Bananes isolées couleur bleu - Fiches bananes isolées à reprise arrière de diamètre 4 mm Sécurisées à double puits - Contact intime par lames ressort	500	500	575
27	Fiches Bananes isolées, couleur jaune	Fiches Bananes isolées couleur jaune - Lot de cinquante (50) fiches bananes isolées à reprise arrière de diamètre 4 mm Sécurisées à double puits - Contact intime par lames ressort	500	500	575
28	Bornes universelles isolées couleur rouge	Bornes universelles isolées couleur rouge - Bornes universelles isolées de diamètre 4 mm sécurisées à double puits	500	500	575
29	Bornes universelles isolées couleur noir	Bornes universelles isolées couleur noir - Bornes universelles isolées de diamètre 4 mm sécurisées à double puits	500	500	575

## Section V. Conditions Particulières de Fourniture

IDN	Désignation	Descriptif	MS	FM	TTH
	noir				
30	LED montée sur support (couleur rouge)	LED montée sur support (couleur rouge) - LED montée en série avec une résistance de protection sur support adéquat stable, rigide et muni de deux (2) bornes de sécurité 4 mm à double puits - Schéma normalisé et sérigraphie sur le support - Tension inverse max : 2 V, courant direct max : 20 mA diamètre standard 5 mm - Capot transparent pour permettre aux élèves de voir les composants - Système d'aimantation très puissants, imperdable et incrusté dans le boîtier pour démonstration par accroche efficace sur un tableau - Il sera en outre fourni dix (10) exemplaires nus de la LED citée ci-dessus	60	60	69
31	LED montée sur support (couleur verte)	LED montée sur support (couleur verte) - LED montée en série avec une résistance de protection sur support adéquat stable, rigide et muni de deux (2) bornes de sécurité 4 mm à double puits - Schéma normalisé et sérigraphie sur le support - Tension inverse max : 2 V, courant direct max : 20 mA diamètre standard 5 mm - Capot transparent pour permettre aux élèves de voir les composants - Système d'aimantation très puissants, imperdable et incrusté dans le boîtier pour démonstration par accroche efficace sur un tableau - Il sera en outre fourni dix (10) exemplaires nus de la LED citée ci-dessus	60	60	69
32	LED montée sur support (couleur jaune)	LED montée sur support (couleur jaune) - LED montée en série avec une résistance de protection sur support adéquat stable, rigide et muni de deux (2) bornes de sécurité 4 mm à double puits - Schéma normalisé et sérigraphie sur le support - Tension inverse max : 2 V, courant direct max : 20 mA diamètre standard 5 mm - Capot transparent pour permettre aux élèves de voir les composants - Système d'aimantation très puissants, imperdable et incrusté dans le boîtier pour démonstration par accroche efficace sur un tableau - Il sera en outre fourni dix (10) exemplaires nus de la LED citée ci-dessus	80	80	92
33	Loupe à main	Loupe à main Constituée de : - Lentille en verre diamètre supérieur ou égal à 60 mm, distance focale inférieur ou égale à 5 cm - Monture et manche en matière plastique rigide ou matériau métallique inoxydable	80	80	92
34	Coupe-tube de verre à molette	Coupe-tube de verre à molette - Pour couper les tubes de verre de diamètre supérieur ou égal à quatre (4) mm - Nickelé, molette en carbure de tungstène Livré avec une molette de rechange	20	20	23

## Section V. Conditions Particulières de Fourniture

IDN	Désignation	Descriptif	MS	FM	TTH
35	Spatule inox double	Spatule inox double - Spatule double en inox, flexible, incassable et de longueur 160 mm environ	20	20	23
36	Paire de gants de chimie	Paire de gants de chimie - En PVC souple sur support jersey - Tout usage - Très grande résistance mécanique et aux agents chimiques - Antiallergiques et de taille moyenne, longueur 300 mm environ, bonne qualité	60	60	69
37	Support élévateur à croisillons	Support élévateur à croisillons - Croisillon en métal rigide et inoxydable - Dimensions des plateaux 200 x 200 mm au moins - Matériaux résistant aux produits chimiques agressifs - Portée statique 60kg au moins - Portée dynamique 20 kg au moins - Capacité maximale de déplacement vertical : 250 mm réglable par vis horizontale - Masse 2 Kg environ	20	20	23
38	Assortiment de bouchons en caoutchouc	Assortiments de bouchons en caoutchouc - Ensemble de (60) répartis comme suit : - Bouchons plein N° (1, 2 et 4) (cinq (5) de chaque) - Bouchons 1 trou : N° (1, 2 et 4) (cinq (5) de chaque) - Bouchons plein : N° (9, 10, 12, 13 et 16) (trois (3) de chaque) - Bouchons 1 trou : N° (7, 8, 11, 13 et 15) (deux (2) de chaque) - Bouchons 2 trous : N° (9, 10, 12, 14 et 16) (un (1) de chaque) Très bonne qualité	20	20	23
39	Goupillon pour ballon	Goupillon pour ballon - Houppes en soie et manche en fil de fer torsadé - longueur totale 300mm environ - diamètre de houppes 50 mm environ - Très bonne qualité	40	40	46
40	Goupillon pour tube à essai	Goupillon pour tube à essai - Houppes en soie et manche en fil de fer torsadé - Longueur totale 300 mm environ - Diamètre de houppes 25 mm environ - Très bonne qualité	40	40	46
41	Mortier avec pilon 150mL	Mortier avec pilon 150mL - En porcelaine, avec bec verseur, capacité 150mL environ. Dimensions : Diamètre 115 mm, hauteur 65 mm environ	20	20	23
42	Papier filtre	Papier filtre - Paquet ou boîte de 50 feuilles de papier filtre de dimensions : 400 x 500 mm environ ; Grammage 65g/m2 environ	40	40	46
43	Pince en bois pour tube à essais (paire)	Pince en bois pour tube à essais (paire) - Deux (2) pinces (Petit et grand modèle) - Longueur : 170 et 260 mm environ - Pour tubes à essai petit et grand modèle - En hêtre - Ouverture 25 mm environ - Mâchoires dissymétriques	40	40	46
44	Pince en bois pour ballon	Pince en bois pour ballon - Pinces en bois pour ballon de longueur 240 mm environ avec capacité d'ouverture d'au moins 50 mm	40	40	46
45	Porte tube à essais à six (6) tubes	Porte tube à essais à six (6) tubes - A six (6) trous, diamètre 22 mm avec socle épais (10 mm) environ - En bois hêtre ou en plastique rigide	40	40	46

## Section V. Conditions Particulières de Fourniture

IDN	Désignation	Descriptif	MS	FM	TTH
		- Hauteur minimale 100 mm			
46	Porte tube à essais à douze (12) tubes	Porte tube à essais à douze (12) tubes - A douze (12) trous. Une (1) ou deux (2) rangées; - Diamètre 22mm avec Socle épais (10mm) environ ; - En bois hêtre ou en plastique rigide ; - Hauteur minimale 100mm.	40	40	46
47	Têt à gaz en terre réfractaire	Têt à gaz en terre réfractaire - Diamètre du têt 40 mm au moins - Diamètre du trou : 9 mm environ	60	60	69
48	Lunettes de protection	Lunettes de protection - Sur-lunettes de haute protection, bonne qualité - 99,5 % anti UV jusqu' à 370 nanomètres - Traitées anti-rayures, anti-impact, anti-produits chimiques	40	40	46
49	Balance électronique à affichage digital	Balance électronique à affichage digital - Portée minimale : 500 g - Précision : 0,1 g ou mieux - Affichage digital : LCD - Indicateur de tension de pile - Système automatique adéquat de tarage et d'arrêt Livré avec: adaptateur secteur 220V/50Hz, piles et notice en français et/ou en arabe	20	20	23
50	Électrode en graphite (paire)	Électrode en graphite (paire) - Electrodes en graphite pour tube en U : $\varnothing=6$ mm ; Longueur 200 mm	20	20	23
51	Clé à molette	Clé à molette - Qualité supérieure (HCSS) en acier forgé chrome vanadium - Résistance plus de 100kg/mm <sup>2</sup> - Longueur 200 mm, Ouverture 30 mm	20	20	23
52	Tournevis (jeu de cinq (05))	Tournevis (jeu de cinq (05)) - Trois (3) plats (3 - 5 et 6 mm) et deux (2) cruciformes ( 1 et 3) - Lames en acier inoxydable, vanadium - Manche rigide et doit bien tenir en main (prise en main confortable)	20	20	23
53	Lime plate	Lime - Plate en acier - Pique douce - Longueur hors manche 100 mm, section (12/3)mm au moi - Manche ergonomique ( confortable)	20	20	23
54	Lime batarde	Lime batarde - Demi ronde en acier - Pique grosse - longueur 250 mm , largeur 15mm - Manche ergonomique ( confortable)	20	20	23
55	Marteau rivoir	Marteau rivoir - Type rivoir - Manche en bois hêtre (liaison tête-manche par résine époxy Incassable), ou entièrement en matériau métallique inoxydable - Masse 300 à 600g	20	20	23
56	Paire de tenailles	Paire de tenailles - Longueur 300 mm environ - Ouverture 15 mm environ	20	20	23



## Section V. Conditions Particulières de Fourniture

IDN	Désignation	Descriptif	MS	FM	TTH
57	Pince universelle	Pince universelle - En acier chromé - Branches isolées (gainées) - Longueur 180 mm environ	20	20	23
58	Pince à dénuder	Pince à dénuder - Très robuste - Munie d'un ressort de rappel - Ajustable pour dénuder les fils jusqu'à cinq (5) mm au moins de diamètre - Branches isolées (gainées) Longueur 180 mm environ	20	20	23
59	Rallonge électrique (2P + T)	Rallonge électrique (2P + T) - Prolongateur de Longueur minimale cinq (5) m - Equipé de six (6) prises (2P+T au moins, 10/16A - Muni d'un interrupteur et voyant lumineux, qualité supérieure	20	20	23
60	Scie à métaux et lames	Scie à métaux et lames - Une monture réglable et adéquate pour scies à métaux Livrée avec un paquet de dix (10) lames en acier HSS de longueur 300 mm	20	20	23
61	Scie égoïne et lames	Scie égoïne et lames - Manche adéquat Livrée avec trois (03) lames différentes en acier trempé	20	20	23
62	Tournevis à néon (testeur de phase)	Tournevis à néon (testeur de phase) - Détecteur de tension de 90 V à 480 V	20	20	23
63	Boite à outils vide	Boite à outils vide - En plastique rigide, adéquate au rangement de tout l'outillage de maintenance cité ci-dessus	20	20	23
64	Becher forme basse en TPX (250mL)	Becher forme basse en TPX (250 ml) - Becher forme basse en polyméthylpentène, assez transparent, avec bec verseur et graduation moulée en relief ou sérigraphie et bien visible, capacité 250mL - Très bonne résistance chimique - Température jusqu'à 180°C	40	40	46
65	Cuvette en PE	Cuvette en PE Cuvette en polyéthylène, de section ronde ou carrée, de capacités différentes entre trois (3) et douze (12) litres	40	40	46
66	Entonnoir conique 60° en PP	Entonnoir conique 60° en PP : - Entonnoir en polypropylène, forme conique 60°. longueur de la tige 90mm au moins , diamètre extérieur 80 mm environ	40	40	46
67	Eprouvette graduée en TPX (250mL)	Eprouvette graduée en TPX (250 ml) - Eprouvette graduée en polyméthylpentène, transparente, moulée incassable, pied de forme ronde ou polygonale , Bec verseur, graduation moulée en relief ou sérigraphie et bien visible, capacité 250mL	40	40	46
68	Eprouvette graduée en TPX (500mL)	Eprouvette graduée en TPX (500mL) Eprouvette graduée en polyméthylpentène, transparente, moulée incassable, pied de forme ronde ou polygonale, Bec verseur, graduation moulée en relief ou sérigraphie et bien visible, capacité 500mL	40	40	46
69	Fiole jaugée en PP (500mL)	Fiole jaugée en PP (500mL) Fiole jaugée en polypropylène, diamètre 100 mm, hauteur 270 mm, classe de précision B, à col rodé avec bouchon en polypropylène et trait de jauge, capacité 500mL	40	40	46

## Section V. Conditions Particulières de Fourniture

IDN	Désignation	Descriptif	MS	FM	TTH
70	Flacon compte-gouttes 60 mL en PE	Flacon compte-gouttes 60 mL en PE Flacon entièrement en polyéthylène avec bouchon compte-gouttes, col à vis, capacité 60 mL environ	40	40	46
71	Pipette graduée (25 mL) en PS	Pipette graduée (25 mL) en PS Pipette graduée en polystyrène, graduée au cinquième (1/5) de millilitre, graduation indélébile et bien visible, écoulement total (code couleur), zéro en haut, longueur 300 mm environ	40	40	46
72	Pipette graduée (10 mL) en PS	Pipette graduée (10 mL) en PS Pipette graduée en polystyrène, graduée au dixième de millilitre, graduation indélébile et bien visible, écoulement total (code couleur), zéro en haut, longueur 300 mm environ	40	40	46
73	Verre à pied en PP (250mL)	Verre à pied en PP (250mL) Verre à pied, en polypropylène, à bec verseur, forme conique graduation dans la masse indélébile et bien visible, dimension: H=160 mm, diamètre ouverture 120 mm environ	40	40	46
74	Pipette compte goutte en PP 3mL	Pipette compte goutte en PP 3mL Pipette entièrement en polypropylène et incassables, destinée au prélèvement de petits volumes de solutions chimiques. Corps et tétines moulées d'une pièce, avec graduation indélébile et bien visible. Capacité 3mL	40	40	46
75	Pissette en PP 250mL	Pissette en PP 250mL Pissette en polypropylène, Paroi souple et translucide, munie d'un tuyau standard coudé de même substance, bonne résistance chimique aux solutions aqueuses et aux solvants courants, sortie du liquide par simple pression, capacité 250mL	60	60	69
76	Poire à pipeter (modèle pro pipette)	Poire à pipeter (modèle pro pipette) Poire adaptable à toute pipette de 5 à 25 ml, doit permettre des prélèvements précis d'une seule main, excellente résistance chimique et thermique, soupapes bille de verre	40	40	46
77	Papier indicateur de pH	Papier indicateur de pH - Plage de mesure de 1 à 14 u.pH - Rouleau, bandelettes, languettes ou ruban, de 5 m au total environ, de papier pH dans un étui ou boîtier adéquat avec échelle colorimétrique en unité de pH et imperdable	60	60	69
78	Pince coupante isolée	Pince coupante isolée - En acier chromé. Branches isolées. Longueur 150 mm environ	20	20	23
79	Caméra numérique avec flexible	Caméra numérique avec flexible Caractéristiques minimales exigées : - Résolution 1280 X 720 (HD) - Zoom optique 4X - Zoom numérique 4X - Mise au point : automatique et manuelle - Rotation électronique de l'image de 0 à 180 degrés - Enregistrement des vidéos et photos sur carte Sd et /ou clé USB - Bras flexible maniable et résistant de longueur 60 cm au moins - Surface de prise de vue : jusqu'au format A3 de papier - Enregistrement vidéo 30 images/secondes - Multiples modes d'enregistrement (avi, mp4 ...) - Deux (2) Lampes (LED) intégrées Connectiques : - Ports : USB pour connexion à un ordinateur; VGA; HDMI; RCA - Réglage et commande par touches sur l'appareil et par télécommande - Prête à fonctionner avec les pilotes Windows ou livrée avec pilotes d'installation nécessaires L'ensemble doit être, livré avec tous les cordons nécessaires,	40	40	46

## Section V. Conditions Particulières de Fourniture

IDN	Désignation	Descriptif	MS	FM	TTH
		télécommande avec piles, notice d'utilisation en français et/ou en arabe, dans un coffret ou mallette adéquat(e) en matériau rigide et protégé contre la rouille pour un rangement bien sécurisé			
80	Appareil pour l'étude de la statique du solide	Appareil pour l'étude de la statique du solide Composition minimale exigée : - Un panneau magnétique, ou en matériau métallique, de dimensions : (600 mm x 800 mm) au moins, protégé contre la rouille et monté sur socle rigide et stable - Un corps plan de forme quelconque sur tige montée sur roulement à billes placée en son centre de gravité perforés de plusieurs trous équidistants - Une règle, en alliage léger, résistante à la flexion percée de trous équidistants (distance entre deux trous voisins de 1 à 2 cm environ. Centrée sur équilibre indifférent. Longueur totale 40 cm environ, largeur 2 cm au moins - Une (1) bobine de fils, ergots et goujons à placer sur le corps perforé - Trois (3) dynamomètres, au moins, à cadran ou tubulaire (peson) 5N/0,1N - Un fil à plomb Les accessoires doivent être : - Montés chacun sur supports qui devront pouvoir se fixer sur le panneau par un système mécanique ou magnétique adéquat et faisant partie de l'ensemble - L'ensemble doit rester stable au cours de l'utilisation Ensemble livré, sauf panneau, dans une mallette en plastique rigide ou en matériau métallique protégé contre la rouille avec mousse alvéolée et avec un livret pédagogique d'expériences en français et/ou en arabe	60	60	69
81	Dynamomètre de TP à ressort 10N	Dynamomètre de TP à ressort 10N - Dynamomètre de TP (10 N) gradué au 0,5N - Tube en matériau métallique inoxydable ou en plastique rigide résistant aux chocs, logeant un ressort à spires inoxydables - Avec Index et graduation bien visibles et indélébile et réglage du zéro - Eléments de suspension orientables et inoxydables	60	60	69
82	Dynamomètre de TP à ressort 1N	Dynamomètre de TP 1N - Dynamomètre de TP ; 1N gradué au 0,05 N - Tube en matériau métallique inoxydable ou en plastique rigide résistant aux chocs, logeant un ressort à spires inoxydables - Avec Index et graduation bien visibles et indélébile et réglage du zéro - Eléments de suspension orientables et inoxydables	60	60	69
83	Dynamomètre à cadran 5N	Dynamomètre à cadran 5N - Dynamomètre 5N gradué au 0,5N - Avec Index et graduation bien visibles et indélébile et réglage du zéro - Muni d un système adéquat de fixation mécanique ou magnétique sur un support ou sur un tableau métallique	60	60	69
84	Support universel (socle + tige ) en forme de A, X,V, triangulaire ou trépied	Support universel (socle + tige ) en forme de A, X,V, triangulaire ou trépied - Socle (ou statif) muni de patins antidérapants - Protégé contre l'oxydation par peinture émaillée au four - Longueur des côtés : 200 à 270 mm environ, pouvant recevoir, en son centre, des tiges rondes de diamètre 12 mm environ - Masse : 2 à 5kg environ	80	80	92

## Section V. Conditions Particulières de Fourniture

IDN	Désignation	Descriptif	MS	FM	TTH
		Livré avec deux tiges rondes en matériau métallique inoxydable de longueurs (75cm et 100 cm) et de diamètre 12 mm environ			
85	Pince à mâchoires à trois (03) doigts	Pince à mâchoires à trois (03) doigts - Pincen en alliage léger inoxydable, avec trois (03) doigts garnis de PVC ou en liège - Pour objet de diamètre 10 mm à 70 mm environ	40	40	46
86	Noix de fixation	Noix de fixation - Modèle simple à deux passages perpendiculaires - Capacité de serrage de 2 à 15 mm environ - En matériau métallique inoxydable	240	240	276
87	Boite de masses marquées à crochets	Boite de masses marquées à crochets - Série de 11 masses marquées, inoxydables, accrochables entre elles par système adéquat - Totalisant 500g et réparties comme suit : 1 - 2 - 2 - 5 - 10 - 10 - 20 - 50 - 100 - 100 - 200 g - Inscriptions bien gravées (poinçonnées) et bien visibles pour chaque masse Livrées dans une boite de rangement alvéolée et rigide avec couvercle	60	60	69
88	Banc de mécanique	Banc de mécanique Composé d'au moins : - Un banc de deux (2) mètres environ, rigide, stable, en matériau qui ne se rouille pas et doté d'une graduation bien visible et imperdable - Deux mobiles adéquats - Le banc et chaque mobile doivent être équipés de systèmes magnétiques adéquats et disposés de façon à maintenir leur répulsion pour assurer un mouvement du mobile le long du banc avec des frottements extrêmement réduits - Un appareil ou système adéquat de mesure des durées et vitesses des mobiles Livré avec les accessoires nécessaires et une notice technique et livret pédagogique des expériences en français et/ou en arabe	20	20	23
89	Ressorts à spires non jointives (25 N/m)	Ressorts à spires non jointives (k1= 25 N/m) - Ressort en acier inoxydable de longueur à vide 10 cm, crochets non inclus et de raideur (k1= 25 N/m) environ	60	60	69
90	Ressorts à spires non jointives (15 N/m)	Ressorts à spires non jointives (k2= 15 N/m) - Ressort en acier inoxydable de longueur à vide 10 cm, crochets non inclus et de raideur (k2= 15 N/m) environ	60	60	69
91	Ressorts à spires non jointives (10 N/m)	Ressorts à spires non jointives (k3= 10 N/m) - Ressort en acier inoxydable de longueur à vide 10 cm, crochets non inclus et de raideur (k3= 10 N/m) environ	60	60	69
92	Maquette compteur électrique	Maquette compteur électrique - Doit permettre de quantifier la consommation électrique des appareils domestiques en classe - Compteur électrique, didactique semblable au compteur domestique en forme et en dimensions, monophasé 230V-10/30A/50Hz - Monté dans boîtier rigide en plastique avec capot transparent scellé muni de douilles sécurisées à double puits de prises (2P+T) - Protection par fusible adéquat - Constance du compteur (C) indiquée sur l'appareil - Livré avec notice d'utilisation en français et/ou en arabe	20	20	23

## Section V. Conditions Particulières de Fourniture

IDN	Désignation	Descriptif	MS	FM	TTH
93	Modèles moléculaires compact grand modèle quarante (40) boules	Modèles moléculaires compact grand modèle quarante (40) boules environ - Constitué d'une quarantaine (40) environ de boules, grand modèle, de diamètres et de couleurs normalisées et adaptés aux représentations des atomes H,C,N,O,X répartis en nombre suffisant permettant de réaliser les modèles des molécules suivantes : H <sub>2</sub> O, CO <sub>2</sub> , H <sub>2</sub> , O <sub>2</sub> , N <sub>2</sub> , Cl <sub>2</sub> , NH <sub>3</sub> , CH <sub>4</sub> , C <sub>4</sub> H <sub>10</sub> , etc. Livré dans un coffret adéquat, en plastique rigide, avec une notice en français et/ou en arabe et un outil de démontage des liaisons	40	40	46
94	Ensemble d'optique pour étude de la réflexion et de la réfraction de la lumière	Ensemble d'optique pour étude de la réflexion et de la réfraction de la lumière - Constitution minimale exigée : - Une (1) source lumineuse (lampe à filament droit ou LED) logée dans un boîtier en plastique rigide ou en matériau métallique protégé contre l'oxydation (doté d'un système d'aimantation très puissants, imperdable et incrusté dans le boîtier pour démonstration par accroche efficace sur un tableau) et ajouré pour assurer un bon refroidissement. Possibilité d'obtenir des faisceaux divergents, convergents ou parallèles par réglage de la position d'une lentille amovible. Le boîtier doit être muni de deux miroirs latéraux qui permettent l'étude des couleurs par insertion de caches-diapositives - Un jeu de quatre (4) fentes (une large, une à une (1) fente, une à trois (3) fentes et une à quatre (4) fentes) - Un miroir plan - Deux (2) lentilles biconvexes 99 mm < F <sub>1</sub> < 151 mm; et 199 < F <sub>2</sub> < 351 mm - Une lentille biconcave 49 < F < 101 mm - Une lame à face parallèle - Un prisme en verre équilatéral - Un prisme en verre rectangulaire - Six (6) filtres (en caches-diapositives) : trois (3) primaires (Rouge, Vert et Bleu) et trois (3) secondaires (cyan, jaune et magenta) et une série de huit (8) cartes colorées; - Un (1) demi cylindre transparent de 10 cm au moins; - Un (1) disque en plastique gradué en degrés (360°C) de 20 cm de diamètre au moins - Ensemble livré, avec deux (2) (lampes ou LED) de rechange et cordon d'alimentation, dans un coffret ou mallette en plastique rigide ou en matériau métallique protégé contre la rouille avec mousse alvéolée et avec un livret pédagogique d'expériences en français et/ou en arabe	60	60	69
95	Disque de Newton avec moteur d'entraînement	Disque de Newton avec moteur d'entraînement Constitué de : - Un (1) disque en plastique rigide ou en matériau métallique protégé contre l'oxydation - Il doit porter sept(7) secteurs des couleurs du spectre naturel de la lumière blanche, de diamètre 200 mm environ avec un moteur basse tension (BT) à alimentation continue - Muni d'un système adéquat de fixation à un support universel - Vitesse de rotation : réglable par un système adéquat et suffisante pour que le disque puisse apparaître à l'œil nu des élèves bien blanc - Connexion par bornes universelles sécurisées 4 mm à double puits; Livré avec notice en français et/ou en arabe	20	20	23

## Section V. Conditions Particulières de Fourniture

IDN	Désignation	Descriptif	MS	FM	TTH
96	Chambre noire	Chambre noire - Composée d'un système de boîtiers opaques en matière rigide, permettant de faire varier la distance entre la face, dotée d'un système adéquat de diaphragmes (jouant le rôle d'objectif) et la face translucide opposée jouant le rôle d'écran; en plus de l'effet du diaphragme - La distance entre l'écran et l'objectif doit varier entre 10 et 30cm environ Livrée avec une notice en français et/ou en arabe	20	20	23
97	Banc d'optique un (1) m	Banc d'optique un (1) m Constitution minimale exigée : - Un (1) Banc rigide, stable, en matériau métallique inoxydable, de un (1) m de longueur environ et muni d'une graduation, en mm sur 90 cm, bien visible et bien fixée sur le banc - Une (1) source lumineuse (lampe à filament droit ou LED) de puissance entre 3 et 30w, logée dans un boîtier, en matériau inoxydable, ajouré pour assurer un bon refroidissement, avec alimentation et support adéquats et muni d'un symbole objet (lettre, chiffre ...) - Trois (3) supports en matériau inoxydable pour fixation des portes (lentilles, diaphragmes, prismes, écrans ...) et positionnement de façon stable sur le banc - Deux (2) portes lentilles et diaphragmes - Un (1) porte prisme - Un (1) écran blanc de 10 à 15 cm de côté environ - Un (1) écran translucide, gradué au mm et de 10 à 15 cm de côté environ - Quatre (4) lentilles transparentes, incassables de diamètre 40 mm au moins : focales : -100, - 200, +50mm, +100, +250mm, adaptées au porte lentille - Deux (2) diaphragmes de diamètre 40 mm au moins (fente simple, fente triple) adaptés au porte diaphragme - L'ensemble, sauf le banc, doit être livré dans un coffret rigide et adéquat avec une notice en français et/ou en arabe	60	60	69
98	Ensemble manomètre à aiguille	Ensemble manomètre à aiguille constitué au moins : - D'une seringue 100 ml avec graduation moulée en relief ou sérigraphiée et bien visible - D'un tube en élastomère ou en feuille anglaise imperméable aux gaz - D'une vanne trois (3) voies et d'un manomètre à aiguille gradué jusqu'à cinq (5) bars environ - L'ensemble doit être fixé sur un support rigide et adéquat	20	20	23
99	Lampe E10 montée sur support (6V / 0,35A):	Lampe E10 montée sur support (6V / 0,35A): - lampe (6V / 0,35A), montée sur boîtier adéquat, stable, rigide muni d'une douille E10 reliée à deux bornes de sécurité 4mm à double puit; - Schéma normalisé sérigraphie sur boîtier; - Capot transparent pour permettre aux élèves de voir les composants; - Système d'aimantation très puissants, imperdable et incrusté dans le boîtier pour démonstration par accroche efficace sur un tableau; Il sera en outre fourni cinq (5) Lampe en culot E10 de la lampe citée ci-dessus.	60	60	69

Section V. Conditions Particulières de Fourniture

IDN	Désignation	Descriptif	MS	FM	TTH
100	Lampe E10 montée sur support (3,5V/0,2A)	Lampe E10 montée sur support (3,5V / 0,2A): - lampe (3,5V / 0,2A ), montée sur boîtier adéquat , stable , rigide muni d'une douille E10 reliée à deux bornes de sécurité 4mm à double puit; - Schéma normalisé sérigraphie sur boîtier; - Capot transparent pour permettre aux élèves de voir les composants; - Système d'aimantation très puissants , imperdable et incrusté dans le boîtier pour démonstration par accroche efficace sur un tableau; Il sera en outre fourni cinq (5) Lampe en culot E10 de la lampe citée ci-dessus.	60	60	69
101	Pince crocodile isolée à reprises arrière (couleur noir)	Pince crocodile isolée à reprises arrière (couleur noir) - Pinces crocodiles qui ne se rouillent pas, à bornes isolées, à reprise arrière Dimensions approximatives : - longueur 50 mm - Ecartement 1,6 cm Caractéristiques électriques miniales demandées: - Tension maximale 24 V - Courant maximal 10 A	500	500	575

**c. SVT : Secondaire qualifiant**

N	Désignation	Description	MS	FM	TTH
1	Ensemble interfaces, capteurs et accessoires pour EXAO	Ensemble interfaces, capteurs et accessoires pour EXAO Cet ensemble doit être constitué de: 1°- Interfaces d'acquisition: - Fréquence d'échantillonnage: 200kHz au moins par voie; - Résolution minimum 12 bit; - Alimentation adéquate - Connectivité: Port USB pour PC; Quatre(4) ports, au moins, pour capteurs; Deux (2) entrées analogiques, au moins, sur douilles sécurisées de 4mm , ± 5V minimum; Deux (2) sorties analogiques, au moins, sur douilles sécurisées de 4mm double puits, ± 5V minimum 2°- Capteurs, adaptateur et sondes: - Capteur et sonde pH-mètre - Capteur et sonde Thermomètre - Adaptateur Capteur de pression artérielle - Adaptateur millivoltmètre - Adaptateur (capteur et sonde) oxymètre Air/Eau ( Calcul du VO2 max ) - Adaptateur thermo photomètre - Capteur de température -Capteur spiromètre - Capteur et sonde luxmètre - Étude des rythmes respiratoire et cardiaque, ECG (électrocardiogramme) - Réflexe myotatique, avec marteau réflexe, électrodes pregelifiées - Facteurs d'environnement - Étude de la convection et de la conduction de la chaleur - Livré avec logiciel d'acquisition et de traitement des données généraliste pour SVT et notices d'utilisation détaillée en français et/ou en arabe. Garantie 1ans; - Service après vente avec formation des utilisateurs sur les modes d'utilisation, les précautions et l'entretien du matériels	9	10	12

Section V. Conditions Particulières de Fourniture

		<p>3°- Accessoires:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nécessaires pour l'étalonnage des capteurs pH-mètre ( Solutions tampons et logiciels)</li> </ul> <p>4°- Logiciel d'acquisition et de traitement de données :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur support informatique et/ou intégré dans l'interface, compatible avec l'interface (dernière version complète avec licence et mise à jour assurée</li> <li>- La connexion (interface et capteurs;interface et adaptateurs; interface et périphériques (Pc, tablettes, imprimante ...), doit être assuré avec fils et/ou sans fils; - les accessoires doivent être compatibles avec les interfaces et les capteurs</li> </ul> <p>Livré avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Alimentation de l'interface et cordons de raccordement nécessaires au PC et entre les composantes de l'ensemble;</li> <li>- Les batteries ou les piles de rechange</li> <li>- Manuel technique d'utilisation et livret pédagogique d'expériences, citées ci-dessus, sur papier et sur support numérique, en français et / ou en arabe</li> </ul>			
2	Caméra numérique avec flexible	<p>Caméra numérique à flexible</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Camera de grande résolution, polyvalente; tête orientable; capteur haute définition C-CMOS 1/3 pouce</li> <li>- Résolution minimum: 640 x 480 Pixels à 30fps, résolution maximum: 2048 x 1536 Pixels</li> <li>- Focus: 1cm à l'infini au moins</li> <li>- Enregistrement vidéo et photo sur PC</li> <li>- Col de cygne flexible 60 cm au moins</li> <li>- Format des captures JPG, avi, bmp, raw, tif...</li> <li>- Zoom x16; Définition 3 Mpixels</li> <li>- Alimentation par câble USB de longueur 2m au moins</li> <li>- Connexion directe (USB - HDMI)</li> <li>- Compatible aux versions: Windows 7 SP1; 8; 8.1; 10; X86 et X64 bits; Mac OS et plus</li> <li>- Fonctionne directement sur vidéoprojecteur via port USB type A</li> <li>- Livrée avec:</li> <li>- 1 adaptateur pour microscope; 1 adaptateur pour loupe binoculaire; 1 oculaire x10 grand champ compatible avec l'adaptateur pour microscope; 1 cordon USB; 1 CDROM avec logiciel d'analyse (sécurisé pour l'installation du logiciel); 1 Pilote (drivers) de connectivité et logiciels nécessaires</li> <li>- L'ensemble dans un coffret de rangement robuste avec une housse de protection, une mousse de calage et une notice et manuel d'utilisation en français et/ou en arabe</li> </ul>	9	10	12
3	Altimètre	<p>Altimètre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesure verticale jusqu'à + / - 6m</li> <li>- Mesure horizontale jusqu'à 30m de rayon au moins</li> <li>- Précision de mesure de 0,1 % à 0,4 % environ</li> <li>- Unité de mesure : mm, cm, m</li> <li>- Avec fonction mémorisation des données</li> <li>- Avec canne télescopique</li> <li>- Avec oeillets de suspension et dispositifs de fixation</li> </ul> <p>Livré avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Housse de protection de l'appareil et de la tête électronique</li> </ul>	9	10	12



Section V. Conditions Particulières de Fourniture

4	Ecorché humain	<p>Ecorché humain Tronc d'homme asexué, avec tête. Grandeur nature, en matière plastique, démontable au moins en 18 pièces :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 poumons</li> <li>- Estomac en 2 parties</li> <li>- Cœur en 2 parties</li> <li>- Foie</li> <li>- 1/2 rein</li> <li>- Intestin grêle</li> <li>- Gros intestin avec le demi-caecum démontable</li> <li>- Tête</li> <li>- Hémisphère cérébral gauche</li> <li>- Œil gauche</li> <li>- Vertèbre cervicale</li> <li>- Vertèbre dorsale</li> <li>- Vertèbre lombaire</li> </ul> <p>Démontage et remontage facile avec enclos fidèle Reproduction fidèle, monté sur socle robuste, couleurs conventionnelles, hauteur 82 cm au moins Numérotation des différents éléments sur le modèle et répertoriés sur une fiche descriptive détaillée, en français et/ou en arabe</p>	9	10	12
5	Microscope optique monoculaire	<p>Microscope optique monoculaire Caractéristiques minimales:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avec grossissement max. x1600.</li> <li>- Statif métallique stable en matière lourde 3Kg au moins</li> <li>- Tête avec Tube optique incliné à 45° et tête orientable sur 360°</li> <li>- Oculaire grand champ 10x/18 sécurisé, avec pointeur. Il est traité anti-moisissures ; d'un seul tenant, de hauteur 160 à 180 mm au moins, porte oculaire inclinée à 45°, rotative sur 360°</li> <li>- Oculaire grand champ WF10x/18</li> <li>-- Revolver porte-objectifs Tourelle : revolver à 4 objectifs, 4 positions, 4 places, rétractables; avec rotation sur roulement à billes dans les deux sens, avec position d'arrêt sur chaque objectif</li> <li>- Objectifs Achromatiques 4x, 10x, 40x et x100</li> <li>- Grossissement max. x1600 avec oculaire x16 et objectif x100</li> <li>- Deux oculaires : x 10 et x 15</li> <li>- Commandes de mise au point macrométrique et micrométrique séparées avec système d'arrêt, (côté gauche et droit)</li> <li>- Platine carrée (120 x 120 mm) au moins avec deux valets et guide objet, avec surplatine 125x116mm au moins et valets de fixation</li> <li>- Éclairage intégré 3 LED (blanc), LED 1W, alimentation secteur ou avec batterie ( piles); miroir à 2 faces (plane et concave) orientable à fixer sur la lance</li> <li>- Condenseur O.N 0.65, le Condenseur amovible avec diaphragme à iris déplaçable par crémaillère en acier et avec porte filtres</li> <li>- Transformateur externe, 240 VAC / 50-60 Hz ou Chargeur externe inclus</li> <li>- Crémaillère supérieure en acier, accessible facilement pour permettre son démontage</li> <li>- Peinture résistante (exemple : martelée)</li> <li>- Butée à la base de la crémaillère réglable pour protéger les</li> </ul>	27	30	36

Section V. Conditions Particulières de Fourniture

		<p>objectifs et les préparations</p> <p>Livré avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Deux (2) lampes d'éclairage de rechange, un (1) diaphragme à iris de rechange et une crémaillère du tube optique de rechange</li> <li>- Deux (2) objectifs x 60 rétractables</li> <li>- un coffret de rangement robuste, une boîte (valise), Une housse de protection et une notice explicative détaillée en français et/ou en arabe</li> </ul>			
6	Loupe binoculaire	<p>Loupe binoculaire</p> <p>Loupe binoculaire à éclairage LED</p> <p>Tête : Rotation sur 360° pour une observation directe hors platine</p> <p>Équipement optique:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Oculaires 10x grand champ sécurisés. réglage dioptrique sur un des tubes</li> <li>- Écartement inter pupillaire réglable de 55 à 75 mm environ</li> <li>- Objectifs interchangeables montés sur chariot à glissière 2x et 4x</li> <li>- Grossissement 20x et 40x</li> <li>- Champ d'observation: 10 mm (x20) et 5 mm (x40)</li> <li>- Mise au point rapide par déplacement du bloc optique le long de la colonne</li> <li>- Mise au point fine par crémaillère. Butée de protection aux 2 extrémités</li> <li>- Distance de travail: 70 mm au minimum</li> <li>- Système d'éclairage incorporé avec interrupteur</li> <li>- Éclairage incident et transmis</li> </ul> <p>Livrée avec:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- œilletons, disques noir/blanc et translucide</li> <li>- Un coffret de rangement avec une housse de protection</li> <li>- Une notice explicative détaillée en français et/ou en arabe</li> </ul>	27	30	36
7	Hygromètre digital	<p>Hygromètre digital</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gamme 10 à 90 % RH</li> <li>- Alimentation par piles Alcalines, livré avec alimentation adaptateur sur secteur 220V/50-60Hz</li> <li>- Étendue de mesure : de 0 à 100 % RH</li> <li>- Résolution : 0, 1 % RH</li> <li>- Précision : <math>\pm 3</math> % de 20 à 80 % / <math>\pm 5</math> % en dehors</li> <li>- Temps de réponse : 1 s à 25°C</li> <li>- Intervalle d'enregistrement de 30s à 24 h</li> <li>- Dimensions: 180 x 30 x 15 mm environ</li> <li>- Livré avec une pochette, 2 fois le nombre de piles nécessaire au fonctionnement et une notice en français et/ou en arabe</li> </ul>	9	10	12
8	Balance électronique de précision	<p>Balance électronique de précision</p> <p>Comprend au minimum:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Affichage à cristaux liquides LCD</li> <li>- Boîtier métallique</li> <li>- Plateau acier inoxydable</li> <li>- Temps de stabilisation : 3 à 5 s</li> <li>- Précision d'affichage 0,1 g</li> <li>- Portée maximale 2000 g</li> <li>- Pied réglable et niveau à bulle</li> <li>- Fonction tare</li> <li>- Alimentation adaptateur sur secteur 220V/50-60Hz</li> <li>- Livrée avec notice en français et/ou en arabe.</li> </ul>	9	10	12

Section V. Conditions Particulières de Fourniture

9	Lames minces de roches magmatique et métamorphique	Lames minces de roches magmatique et métamorphique - Basalte - Granite - Diorite - Gneiss - Rhyolite - Gabbro - Andésite - Micaschiste Format 45 x 30 mm Boite de rangement des lames	18	20	24
10	Planches didactiques murales de Biologie - géologie et écologie	Planches didactiques murales de Biologie - géologie et écologie - Planches murales 60 x 80 minimum - En tissu résistant avec crochets réglables (anti-reflet) Illustrant des thèmes des unités du programme SVT lycée: - Ecologie - La reproduction des plantes - Communications biologiques ( hormonale et nerveuse) - La reproduction humaine - La bioénergétique - la génétique, génie génétique et génétique de population - L'immunologie - Formation des chaînes des montagnes - Les ressources hydriques - La pollution	18	20	24
11	Fossiles stratigraphiques	Fossiles stratigraphiques - Trilobites, Ammonites, Bélemnites, Graptolite, Nummulite ... - L'ensemble rangé dans un boîtier en bois ou en plastique	18	20	24
12	Modèle anatomique du néphron 3D- X16	Modèle anatomique du néphron 3D- X16 Dimensions (L x P x H): 34 x 22 x 20 cm au moins, les pièces démontables possible et leur repères Numérotation des différents éléments sur le modèle et répertoriés sur une fiche descriptive détaillée en français et/ou en arabe avec une housse de protection	18	20	24
13	Kit test écologique	Kit test écologique Kit de 10 tiges pour: – test de dureté de l'eau. Livré avec notice – test de nitrate. Livré avec notice – test de pH. Livré avec notice – test de pollution et richesse du sol. Livré avec notice – test d'huile et d'hydrocarbures dans l'eau Livré avec une notice d'utilisation détaillée en français et ou en arabe	9	10	12
14	Maquette d'immunoglobuline G	Maquette d'immunoglobuline G Structure en Y, respect des proportions, identification des chaînes lourdes et légères et des sites de fixation des antigènes par des couleurs (hauteur au moins 40 cm) Livrée dans un coffret de rangement robuste ou boîte avec notice en français ou en arabe ou les deux	18	20	24

Section V. Conditions Particulières de Fourniture

15	Auto tensiomètre	<p>Auto tensiomètre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un brassard tensiomètre à grand écran LCD manchette préformée et une mise en veille automatique rapide</li> <li>- Mesure la tension artérielle (diastole, systole et du pouls) avec l'heure et la date et avec mémoire d'enregistrement</li> <li>- Se gonfle et se dégonfle automatiquement</li> <li>- Un stéthoscope avec lyre orientable, tube en Y court, diamètre 40 mm au moins; un pavillon et embouts auriculaires souples</li> </ul> <p>Livré avec:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 piles de rechange</li> </ul> <p>L'ensemble est rangé dans une boîte avec housse de protection</p>	9	10	12
16	Structure des glucides	<p>Structure des glucides</p> <p>Au moins 95 atomes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 24 atomes de carbone, 24 atomes d'oxygène, 48 atomes d'hydrogène, et 100 liaisons au moins; les atomes de grandes tailles</li> <li>- L'ensemble est livré dans une boîte d'arrangement Adéquat</li> <li>- Livrée avec notice en français et/ou en arabe montrant les montages possibles des Atomes</li> </ul>	18	20	24
17	Assortiment de bouchons en caoutchouc	<p>Assortiments de bouchons en caoutchouc</p> <p>De très bonne qualité comprenant un ensemble de (60) bouchons répartis comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bouchons plein : N° (1, 2 et 4) (cinq (5) de chacun)</li> <li>- Bouchons 1 trou : N° (1, 2 et 4) (cinq (5) de chacun)</li> <li>- Bouchons plein : N° (9 ;10 ;12 ;13 et 16) (trois (3) de chacun)</li> <li>- Bouchons 1 trou : N° (7 ; 8 ;11 ;13 et 15) (deux (2) de chacun)</li> <li>- Bouchons 2 trous : N° (9 ; 10 ; 12 ; 14 et 16) ( un (1) de chacun)</li> </ul>	18	20	24
18	Structure d'ADN	<p>Modèle de structure d'ADN</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modèle de structure d'ADN qui respecte les proportions et les complémentarités des bases azotées par la couleur et la forme</li> <li>- Avec légende claire et complète sur la maquette, support lourd</li> </ul> <p>Livré avec notice détaillée en arabe / français</p>	18	20	24
19	Papier pour chromatographie	<p>Papier pour chromatographie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Papier spécial pour la chromatographie. Papier en pure cellulose</li> <li>- Dimensions convenables : d'environ 100 m x 50 mm</li> <li>- Vitesse d'absorption convenable : d'environ 130 mm/30 min</li> <li>- Epaisseur : au moins 0,16 mm</li> </ul>	27	30	36
20	Acide Aminé (modèle chimique)	<p>Modèle acide aminé</p> <p>Différentes couleurs; au moins 250 atomes de grandes tailles et 174 liaisons (simples, multiples, tournantes, liaisons hydrogène):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 102 atomes d'hydrogène (2 types)</li> <li>- 72 carbones (3 types)</li> <li>- 28 azotes (6 types)</li> <li>- 36 oxygènes (4 types)</li> <li>- 12 halogènes (2 types)</li> <li>- 10 soufres / phosphores (2 types)</li> <li>- 3 lobes électroniques (2 rouges et 1 bleu)</li> </ul> <p>L'ensemble est livré dans une boîte d'arrangement adéquate</p>	18	20	24

Section V. Conditions Particulières de Fourniture

21	Spectroscope à main	<p>Spectroscope à main</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseau 330 traits/mm environ</li> <li>- Longueur d'onde de 400 à 700 nm</li> <li>- Echelle graduée pour lecture</li> <li>- Réglable au niveau de l'oculaire</li> <li>- Livré avec :</li> <li>- Des cuvettes, une housse de protection</li> </ul> <p>Le tout est rangé dans un coffret avec emplacement des cuvettes, mousse de calage et une notice d'utilisation détaillée en français et/ou en arabe</p>	27	30	36
22	Fossiles des gisement du phosphate marocain	<p>Fossiles des gisement du phosphate marocain</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dent de requins, Lucina Moevusi, Cardita coquindi, Turiten tiri, Dettrei, Ostrea, canaliculata, Canalikit ...</li> <li>- L'ensemble rangé dans un boîtier en bois ou en plastique</li> </ul>	18	20	24
23	Appareil génital féminin humain	<p>Appareil génital féminin humain</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modèle anatomique en trois dimensions d'un demi-bassin féminin de taille réelle (qui se dissocie en trois parties), selon une coupe sagittale qui permet la visualisation des structures internes (les structures vasculaires et urogénitales)</li> <li>- Bas relief en couleur, grande nature en matière plastique rigide, incassable</li> <li>- Reproduction fidèle</li> <li>- Couleurs conventionnelles respectées</li> <li>- Dimensions: 200 x 270 x 270 mm environ</li> <li>- Numérotation des différents éléments sur le modèle 3D et répertoriés sur une fiche descriptive détaillée en français et/ou en arabe</li> <li>- Avec une housse de protection</li> </ul>	9	10	12
24	Appareil génital masculin humain	<p>Appareil génital masculin humain</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modèle anatomique en trois dimensions d'un demi-bassin masculin de taille réelle (démontable en 2 parties environ), selon une coupe sagittale. La partie gauche révèle les structures internes (la vascularisation, la configuration urogénitale et le testicule gauche)</li> <li>- Bas relief en couleur, grande nature en matière plastique rigide, incassable</li> <li>- Reproduction fidèle</li> <li>- Couleurs conventionnelles respectées</li> <li>- Dimensio L:200 x l:270 x h:270 mm environ</li> <li>- Numérotation des différents éléments sur le modèle 3D et répertoriés sur une fiche descriptive détaillée en français et/ou en arabe</li> <li>- Avec une housse de protection</li> </ul>	9	10	12
25	Modèle anatomique de fleur	<p>Modèle anatomique de fleur</p> <p>Montrant:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un pédicelle avec ovaire, étamines, pétales et sépales</li> <li>- Hauteur 400 mm au moins, monté sur support</li> <li>- Une notice explicative détaillée en français et/ou en arabe</li> </ul>	18	20	24
26	Frottis sang humain coloration Giemsa	<p>Frottis sang humain coloration Giemsa</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparations microscopiques de frottis du sang humain coloration Giemsa</li> <li>- Boite de rangement</li> </ul>	27	30	36

## Section V. Conditions Particulières de Fourniture

27	Méiose coupe transversale anthère de Lis	Méiose coupe transversale anthère de Lis Préparation microscopique de la méiose du coupe transversale de l'anthère de Lis Boite de rangement de lame	27	30	36
28	Préparation microscopique de Tissu nerveux	Préparation microscopique de Tissu nerveux Avec boîtier de rangement	27	30	36
29	Préparation microscopique de Tissu sanguin	Préparation microscopique de Tissu sanguin Avec boîtier de rangement	27	30	36
30	Préparations microscopiques de Tissu hépatique, pancréatique et vasculaire	Préparations microscopiques de Tissu hépatique, pancréatique et vasculaire Avec boîtier de rangement	27	30	36
31	Utérus coupe transversale phase folliculaire et lutéinique	Utérus coupe transversale phase folliculaire et lutéinique - Préparations microscopiques de l'utérus coupe transversale phase folliculaire et lutéinique - Boite de rangement	18	20	24
32	Plateau de transport de matériel	Plateau de transport de matériel: bac Servante - Polypropylène moulé ou en bois massif; vernis; avec œillet de transport - Résistance aux chocs mécaniques, à la chaleur et à la plupart des produits chimiques - Utilisés conjointement avec les servantes de laboratoire	27	30	36
33	Anthéridie et archégone de fougère	Anthéridie et archégone de fougère - Préparations microscopiques d'anthéridie et archégone de fougère - boite de rangement	27	30	36
34	Conjugaison spirogyre	Conjugaison spirogyre - Préparations microscopiques de conjugaison chez la spirogyre - Boite de rangement	27	30	36
35	Coupe d'ovaire chez les mammifères	Coupe d'ovaire chez les mammifères - Préparations microscopiques de coupe d'ovaire chez un mammifère - Boite de rangement	27	30	36
36	Coupe testicule chez les mammifères	Coupe testicule chez les mammifères - Préparations microscopiques de coupe de testicule de mammifère - Boite de rangement	27	30	36
37	Coupe transversale de réceptacle femelle chez le fucus	Coupe transversale de réceptacle femelle chez le fucus - Préparations microscopiques de coupe transversale de réceptacle femelle chez le fucus - Boite de rangement	27	30	36

## Section V. Conditions Particulières de Fourniture

38	Coupe transversale réceptacle mâle fucus	Coupe transversale de réceptacle mâle chez le fucus - Préparations microscopiques de coupe transversale de réceptacle mâle chez le fucus - Boite de rangement	27	30	36
39	Frottis de la rate	Frottis de la rate - Préparations microscopiques de frottis de la rate - Boite de rangement	27	30	36
40	Frottis de moelle rouge osseuse	Frottis de moelle rouge osseuse - Préparations microscopiques de moelle rouge osseuse - Boite de rangement	27	30	36
41	Frottis du ganglion lymphatique	Frottis du ganglion lymphatique - Préparations microscopiques de frottis du ganglion lymphatique - Boite de rangement	27	30	36
42	Mitose méristème	Mitose méristème Préparation microscopique de la mitose du méristème Boite de rangement	27	30	36
43	Préparation microscopique de Tissu musculaire	Préparation microscopique de Tissu musculaire Avec boîtier de rangement	27	30	36
44	Carte géologique de Tamarin (Régional)	Carte géologique de tamarin (Régional) - Récente, imprimée sur papier pelliculé, couleurs et symboles conventionnels - Echelle: 1/1000000 - Format: 1,50 x 1,20 m	27	30	36
45	Carte géologique du Monde	Carte géologique du Monde - Imprimée sur papier pelliculé, couleurs et symboles conventionnels - Echelle : 1/45 000 000 - Format 135 x 110 cm environ	27	30	36
46	Baromètre anéroïde de démonstration	Baromètre anéroïde de démonstration Caractéristiques minimales exigées: - Monté dans un boîtier en matériau métallique inoxydable ou en bois hêtre ou en plastique rigide et adapté au mécanisme de mesure - Être doté d'un mécanisme de mesure et basé, sous vide poussé, sur une déformation métallique causée par les variations de la pression atmosphérique et transmise à un index adéquat indiquant la valeur de la pression mesurée sur une graduation de 120 mm de diamètre environ - Comprendre une gammes de mesure: 700 à 800 mmHg, en pas de 1 mmHg environ - Équipé d'un système de réglage adéquat en fonction de l'altitude - Avoir un mécanisme parfaitement visible et protégé - Démontrer la possibilité de fonctionnement en cas de modification de la pression par un système externe et adéquat - Livré dans une boîte adéquate avec housse de protection et une notice en français et/ou en arabe	9	10	12

Section V. Conditions Particulières de Fourniture

47	Matériel de sécurité: Gants - Lunette de protection - Masque de chimie	Matériel de sécurité: Gants - Lunette de protection - Masque de chimie Gants en latex - Excellente résistance aux solvants, acides et graisses - Longueur : 330 mm environ - Epaisseur : 0,4 mm environ - En caoutchouc nitrile Lunette de protection: - Compatible avec le port de lunettes - Protection UV - Vision panoramique à 180° - Écran en acétate traité anti-buée et anti-rayure Masque de chimie: - Demi masque respiratoire - Élastique serre-tête réglable	18	20	24
48	Tuyau souple (feuille Anglaise)	Tuyau souple ( feuille anglaise) - En caoutchouc souple ( feuille anglaise) - Diamètre intérieur 6 mm. Diamètre extérieur 9 mm. Longueur cinq (5)m	27	30	36
49	Chronomètre numérique	Chronomètre numérique - Mesure du temps au 1/100 sec jusqu'à 30 minutes puis à la seconde jusqu'à 24 h - Affichage à cristaux liquide - La masse: 40 g environ - Fonction Split pour visualisation des temps intermédiaires (Pour les 1ère 30 minutes) - Fonctions calendrier et heure (12/24 heures) - Alarme jour et heure par carillon avec rappel Livré avec: - Deux piles bouton de recharge - Boitier en ABS, Dimensions : 72 x 65 x 16.5 mm environ - Notice en français ou/et en arabe	9	10	12
50	Roches des sites sédimentaires marocains	Roches des sites sédimentaires marocains Roches sédimentaires - Phosphates et sables phosphaté; Charbon du bassin de Jerrada; Calcaire; grés, marne, gypse, évaporites...(autres) - Roche de grande taille 15 cm minimum propre enrobée dans une pochette portant son nom et celui de l'emplacement du gisement - L'ensemble rangé dans un boitier en bois ou en plastique	18	20	24
51	Carte topographiques et géologiques de Khouribga-Ouled Abdoun	Carte topographiques et géologiques de Khouribga-Ouled Abdoun - Cartes topographiques et géologiques de Khouribga-Ouled Abdoun Maroc à usage des élèves - Format: 30 x 40 cm au moins - Plastifiée et résistante, permettant l'écriture avec feutre effaçable - Couleur vive, bonne qualité d'impression et symbole conventionnel - Livrées dans un étui ou sac de protection convenable	27	30	36
52	Roches magmatiques	Roches magmatiques - Granite, Andésite, Basalte à olivine, Péridotite, Rhyolite, Granite d'anatexie, Gabbro... (autres). - Roche de grande taille 15 cm minimum propre enrobée dans une pochette portant son nom et celui de l'emplacement du gisement - L'ensemble rangé dans un boitier en bois ou en plastique	18	20	24



## Section V. Conditions Particulières de Fourniture

53	Roches métamorphiques	Roches métamorphiques - Schiste. -Micaschistes, - Gneiss, Eclogite...(autres) - Roche de grande taille 15 cm minimum propre enrobée dans une pochette portant son nom et celui de l'emplacement du gisement - L'ensemble rangé dans un boîtier en bois ou en plastique	18	20	24
54	Têt à combustion (creuset)	Têt à combustion (creuset) - En matériau réfractaire. Forme évasée - Peut être utilisé jusqu'à 1 200 °C - Contenance approximative. : 3 ml - Diamètre : 25 mm - Hauteur : 29 mm - Volume : 3 ml - Ø intérieur : 25 mm environ - Hauteur : 25 mm environ	27	30	36
55	Filtres optiques en plastique coloré	Filtres optiques en plastique colorés - Filtres monochromatiques: jeu de 4 filtres montés sur cache diapo (Rouge, Bleu, Jaune et Vert) - Filtres en plastique, couleurs primaires (RVB) et secondaires (CMJ) supportant une puissance de lampe allant jusqu'à 20W - Format : 50 x 50 mm	27	30	36
56	Support pour deux entonnoirs	Support pour deux entonnoirs Support pour deux entonnoirs - Porte deux entonnoirs - Coulissant le long de la tige - Plateau rectangulaire 280 X 150 mm. Tige 440 mm au moins - Blocage par vis en bois	27	30	36
57	Mortier avec pilon	Mortier avec pilon Mortier avec pilon 300 ml - En porcelaine, avec bec verseur, capacité 150ml environ - Dimensions : (Diamètre 115 mm, hauteur 65 mm) environ	18	20	24
58	Carte topographique régionale du Maroc	Carte topographique régionale du Maroc cartes topographiques régionales (selon le choix des AREF) à usage des élèves - Couleurs et symboles conventionnels - Courbes de niveau claires et nettes avec légende complète et échelle convenable	27	30	36
59	Tube pollinique en germination	Tube pollinique en germination Préparations microscopiques de Tube pollinique en germination	18	20	24
60	Papier filtre	Papier filtre - Paquet de 50 feuilles (400 x 500mm) environ - Filtration rapide - Grammage 65g/m2 environ	27	30	36
61	Porte tube à essais à douze (12) tubes	Porte tube à essais à douze (12) tubes - A douze (12) trous, double rangé de six - Diamètre 22 mm avec Socle épais (10mm) environ - En bois hêtre ou en plastique rigide - Hauteur minimale 100 mm	27	30	36

## Section V. Conditions Particulières de Fourniture

62	Trépied	Trépied Compatible avec les becs Bunsen droit - Avec encastrement pour bec bunsen en tôle emboutie - Hauteur 200 mm au moins - Parfaite stabilité aux chauffages lors des TP	27	30	36
63	Poire à pipeter	Poire à pipeter Poire à pipeter modèle: pro pipette - En caoutchouc naturel, Soupape bille de verre - Capacité d'aspiration jusqu'à 100 ml - Adaptable à toutes les pipettes	27	30	36
64	Marteau de géologue	Marteau de géologue - Pointé et plat - Panne en acier inox - Manche enrobée dans du caoutchouc ou en cuir - Tête face lisse, carré 17x19 mm environ et pointe - Dimensions: 300 mm environ - Poids de la tête : 400 g environ - Longueur : 300 mm environ - Poids total max : 800 g	18	20	24
65	Papier indicateur de pH	Papier indicateur de pH - Plage de mesure de 1 à 14 u.pH - Rouleau, bandelettes, languettes ou ruban, de 5m au total environ de papier pH dans un étui ou boîtier adéquat avec échelle colorimétrique en unité de pH et imperdable	27	30	36
66	Porte tube à essais à six (6) tubes	Porte tube à essais à six (6) tubes - A six (6) trous; Diamètre 22 mm avec Socle épais (10mm) environ - En bois hêtre ou en plastique rigide - Hauteur minimale 100 mm	27	30	36
67	Thermomètre à liquide coloré	Thermomètre à liquide coloré - Plage de mesure : -10 °C à +110 °C - Tube en verre terminé par un œillet de suspension - Livré sous étui de protection	27	30	36
68	Loupe à main	Loupe à main Lentille en verre diamètre supérieur ou égal à 60 mm - Grossissement supérieur ou égal à 3 - Monture et manche en laiton chromé - Livrée avec une housse de protection	27	30	36
69	Boussole	Boussole - Chromée avec aiguille dont le côté montre le Nord - Avec couvercle et arrêt de l'aiguille - Diamètre minimale 40 mm	54	60	72
70	Toile métallique	Toile métallique - Avec centre céramique (non amiantée) - Diamètre 150 x 150 mm environ - Chauffage sécurisé	27	30	36
71	Goupillon pour tubes à essais	Goupillon pour tubes à essais - Houppes en soie et manche en fil de fer torsadé - Longueur totale 300 mm environ - Diamètre de houppes 25 mm environ - Très bonne qualité	27	30	36

Section V. Conditions Particulières de Fourniture

72	Goupillon pour ballon	<p>Goupillon pour ballon</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Houpe en soie et manche en fil de fer torsadé</li> <li>- Longueur totale 300 mm environ</li> <li>- Diamètre de houpe 50 mm environ</li> <li>- Très bonne qualité</li> </ul>	27	30	36
73	Pinces en bois pour tube à essai	<p>Pinces en bois pour tube à essai</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En bois massif résistant</li> <li>- Longueur 200 mm au moins</li> <li>- Ouverture 25 mm environ</li> <li>- Mâchoires dissymétriques</li> </ul>	27	30	36

**d. SVT : Secondaire collégial**

N	Désignation	Description	MS	FM	TTH
1	Caméra numérique avec flexible	<p>Caméra numérique à flexible</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Camera de grande résolution, polyvalente; tête orientable; capteur haute définition C-CMOS 1/3 pouce</li> <li>- Résolution minimum: 640 x 480 Pixels à 30fps, résolution maximum: 2048 x 1536 Pixels</li> <li>- Focus: 1cm à l'infini au moins</li> <li>- Enregistrement vidéo et photo sur PC</li> <li>- Col de cygne flexible 60 cm au moins</li> <li>- Format des captures JPG, avi, bmp, raw, tif...</li> <li>- Zoom x16; Définition 3 Mpixels</li> <li>- Alimentation par câble USB de longueur 2m au moins</li> <li>- Connexion directe (USB - HDMI)</li> <li>- Compatible aux versions: Windows 7 SP1; 8; 8.1; 10; X86 et X64 bits; Mac OS et plus</li> <li>- Fonctionne directement sur vidéoprojecteur via port USB type A</li> <li>- Livrée avec: <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 adaptateur pour microscope; 1 adaptateur pour loupe binoculaire; 1 oculaire x10 grand champ compatible avec l'adaptateur pour microscope; 1 cordon USB; 1 CDROM avec logiciel d'analyse (sécurisé pour l'installation du logiciel); 1 Pilote (drivers) de connectivité et logiciels nécessaires</li> <li>- L'ensemble dans un coffret de rangement robuste avec une housse de protection, une mousse de calage et une notice et manuel d'utilisation en français et/ou en arabe</li> </ul> </li> </ul>	20	20	23
2	Réfrigérateur	<p>Réfrigérateur</p> <p>Réfrigérateur de 255 L au moins</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Clayettes en verre antichocs, résistantes aux rayures et lavables au lave-vaisselle</li> <li>- Livré avec une notice explicative détaillée en français et/ou en arabe</li> </ul>	20	20	23
3	Altimètre	<p>Altimètre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesure verticale jusqu'à + / - 6m</li> <li>- Mesure horizontale jusqu'à 30m de rayon au moins</li> <li>- Précision de mesure de 0,1 % à 0,4 % environ</li> <li>- Unité de mesure : mm, cm, m</li> <li>- Avec fonction mémorisation des données</li> <li>- Avec canne télescopique</li> <li>- Avec oeillets de suspension et dispositifs de fixation</li> </ul> <p>Livré avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Housse de protection de l'appareil et de la tête électronique</li> </ul>	40	40	46

## Section V. Conditions Particulières de Fourniture

N	Désignation	Description	MS	FM	TTH
4	Ecorché humain	<p>Ecorché humain Tronc d'homme asexué, avec tête. Grandeur nature, en matière plastique, très détaillé en au moins 28 parties, démontable 7ième vertèbre thoracique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la paroi de la poitrine féminine</li> <li>- la tête en 6 parties</li> <li>- les 2 poumons et le cœur en 2 parties</li> <li>- l'estomac en 2 parties, foie avec vésicule biliaire</li> <li>- l'intestin en 4 parties</li> <li>- la moitié antérieure d'un rein</li> </ul> <p>avec:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 jeu d'organes génitaux féminins en 3 parties avec embryon;</li> <li>- 1 jeu d'organes génitaux masculins en 4 parties</li> </ul> <p>Reproduction fidèle, monté sur socle robuste. Couleurs conventionnelles, hauteur 82 cm au moins. Numérotation des différents éléments sur le modèle et répertoriés sur une fiche descriptive détaillée, en français et/ou en arabe</p>	20	20	23
5	Microscope optique monoculaire	<p>Microscope optique monoculaire Caractéristiques minimales:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avec grossissement max. x1600.</li> <li>- Statif métallique stable en matière lourde 3Kg au moins</li> <li>- Tête avec Tube optique incliné à 45° et tête orientable sur 360°</li> <li>- Oculaire grand champ 10x/18 sécurisé, avec pointeur. Il est traité anti-moisissures ; d'un seul tenant, de hauteur 160 à 180 mm au moins, porte oculaire inclinée à 45°, rotative sur 360°</li> <li>- Oculaire grand champ WF10x/18</li> <li>-- Revolver porte-objectifs Tourelle : revolver à 4 objectifs, 4 positions, 4 places, rétractables; avec rotation sur roulement à billes dans les deux sens, avec position d'arrêt sur chaque objectif</li> <li>- Objectifs Achromatiques 4x, 10x, 40x et x100</li> <li>- Grossissement max. x1600 avec oculaire x16 et objectif x100</li> <li>- Deux oculaires : x 10 et x 15</li> <li>- Commandes de mise au point macrométrique et micrométrique séparées avec système d'arrêt, (côté gauche et droit)</li> <li>- Platine carrée (120 x 120 mm) au moins avec deux valets et guide objet, avec surplatine 125x116mm au moins et valets de fixation</li> <li>- Éclairage intégré 3 LED (blanc), LED 1W, alimentation secteur ou avec batterie ( piles); miroir à 2 faces (plane et concave) orientable à fixer sur la lance</li> <li>- Condenseur O.N 0.65, le Condenseur amovible avec diaphragme à iris déplaçable par crémaillère en acier et avec porte filtres</li> <li>- Transformateur externe, 240 VAC / 50-60 Hz ou Chargeur externe inclus</li> <li>- Crémaillère supérieure en acier, accessible facilement pour permettre son démontage</li> <li>- Peinture résistante (exemple : martelée)</li> <li>- Butée à la base de la crémaillère réglable pour protéger les objectifs et les préparations</li> </ul> <p>Livré avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Deux (2) lampes d'éclairage de rechange, un (1) diaphragme à iris de rechange et une crémaillère du tube optique de rechange</li> <li>- Deux (2) objectifs x 60 rétractables</li> <li>- un coffret de rangement robuste, une boîte (valise), Une housse de protection et une notice explicative détaillée en français et/ou en arabe</li> </ul>	60	60	69

## Section V. Conditions Particulières de Fourniture

N	Désignation	Description	MS	FM	TTH
6	Loupe binoculaire	Loupe binoculaire Loupe binoculaire à éclairage LED Tête : Rotation sur 360° pour une observation directe hors platine Équipement optique: - Oculaires 10x grand champ sécurisés. réglage dioptrique sur un des tubes - Écartement inter pupillaire réglable de 55 à 75 mm environ - Objectifs interchangeable montés sur chariot à glissière 2x et 4x - Grossissement 20x et 40x - Champ d'observation: 10 mm (x20) et 5 mm (x40) - Mise au point rapide par déplacement du bloc optique le long de la colonne - Mise au point fine par crémaillère. Butée de protection aux 2 extrémités - Distance de travail: 70 mm au minimum - Système d'éclairage incorporé avec interrupteur - Éclairage incident et transmis Livrée avec: - œilletons, disques noir/blanc et translucide - Un coffret de rangement avec une housse de protection - Une notice explicative détaillée en français et/ou en arabe	60	60	69
7	Balance électronique de précision	Balance électronique de précision Comprend au minimum: - Affichage à cristaux liquides LCD - Boîtier métallique - Plateau acier inoxydable - Temps de stabilisation : 3 à 5 s - Précision d'affichage 0,1 g - Portée maximale 2000 g - Pied réglable et niveau à bulle - Fonction tare - Alimentation adaptateur sur secteur 220V/50Hz - Livrée avec notice en français et/ou en arabe.	40	40	46
8	Planches didactiques murales de Biologie - géologie et écologie	Planches didactiques murales de Biologie - géologie et écologie - Planches murales 60 x 80 minimum - En tissu résistant avec crochets réglables (anti-reflet) Illustrant des thèmes des unités du programme SVT collège: - Relations entre les êtres vivants et leurs interactions avec le milieu - Phénomènes géologiques externes - Phénomènes géologiques internes - La reproduction chez les êtres vivants et la transmission des caractères héréditaires chez l'Homme - Fonctions de relations - L'immunologie	120	120	138
9	Sismographe simple	sismographe simple Maquette de sismographe montrant le principe du sismographe et les enregistrements des secousses Composition: - Un socle ou bâti transparent (puisque le but est de montrer le fonctionnement d'un sismographe) - Une masse ou pendule solidaire à un crayon feutre inscripteur - Rouleau du papier large sur support	60	60	69

## Section V. Conditions Particulières de Fourniture

N	Désignation	Description	MS	FM	TTH
10	Bloc Diagramme diversité des failles	Bloc Diagramme diversité des failles - Un bloc modèle interactif original, cet ensemble permet de créer et de visualiser tous les grands types de failles possibles et de les associer - Blocs de mousse de polyéthylène compacte, chaque bloc présentant trois niveaux de couleur vive - Dimensions totales pour l'ensemble des blocs (L x l x h) : 44 x 17 x 9 cm environ - Montrant les Failles, les plis dans la nature - Livré avec une notice explicative détaillée en français et/ou en arabe	40	40	46
11	Assortiment de bouchons en caoutchouc	Assortiments de bouchons en caoutchouc De très bonne qualité comprenant un ensemble de (60) bouchons répartis comme suit: - Bouchons plein : N° (1, 2 et 4) (cinq (5) de chacun) - Bouchons 1 trou : N° (1, 2 et 4) (cinq (5) de chacun) - Bouchons plein : N° (9 ;10 ;12 ;13 et 16) (trois (3) de chacun) - Bouchons 1 trou : N° (7 ; 8 ;11 ;13 et 15 ) (deux (2) de chacun) - Bouchons 2 trous : N° (9 ; 10 ; 12 ; 14 et 16) ( un (1) de chacun) .	20	20	23
12	Marteau du géologue	Marteau de géologue - Pointé et plat - Panne en acier inox - Manche enrobée dans du caoutchouc ou en cuir - Tête face lisse, carré 17x19 mm environ et pointe - Dimensions: 300 mm environ - Poids de la tête : 400 g environ - Longueur : 300 mm environ - Poids total max : 800 g	40	40	46
13	Boite à outils	Boite à outils Livrée au moins avec les outils suivants: - Série de pinces gainés en acier chromé: pince universelle, pince multiprise, pince coupante, pince à longue bec. - Série de tournevis plat et cruciforme aimanté gainés, Lames en acier inoxydable, vanadium , avec adaptateurs - Clé à molette	20	20	23
14	Crane de chat	Crane de chat - Modèle anatomique de grandeur nature, en plastique rigide, incassable - la mâchoire inférieure amovible et démontable maintenue par ressort - Sur support en bois ou plastique - Avec dentition complète - Numérotation des différents éléments sur le modèle et répertoriés sur une fiche descriptive détaillée, en français et/ou en arabe	60	60	69
15	Carte des fonds océaniques montrant les limites des plaques lithosphériques	Carte des fonds océaniques montrant les limites des plaques lithosphériques - Dimensions et échelle convenables	20	20	23

## Section V. Conditions Particulières de Fourniture

N	Désignation	Description	MS	FM	TTH
16	Modèle anatomique de fleur	Modèle anatomique de fleur Montrant: - Un pédicelle avec ovaire, étamines, pétales et sépales - Hauteur 400 mm au moins, monté sur support - Une notice explicative détaillée en français et/ou en arabe	40	40	46
17	Rein humain	Rein humain - En matière plastique rigide de haute résistance mécanique, souple - Reproduction fidèle, monté sur support en matière rigide - Démontable au moins en 2 parties - Dimensions convenables: 14 cm x 9 cm x 5 cm au moins - Numérotation des différents éléments sur le modèle et répertoriés sur une fiche descriptive en français ou en arabe ou les deux - Livré avec une housse de protection	20	20	23
18	Appareil génital féminin humain	Appareil génital féminin humain - Modèle anatomique en trois dimensions d'un demi-bassin féminin de taille réelle (qui se dissocie en trois parties), selon une coupe sagittale qui permet la visualisation des structures internes (les structures vasculaires et urogénitales) - Bas relief en couleur, grande nature en matière plastique rigide, incassable - Reproduction fidèle - Couleurs conventionnelles respectées - Dimensions: 200 x 270 x 270 mm environ - Numérotation des différents éléments sur le modèle 3D et répertoriés sur une fiche descriptive détaillée en français et/ou en arabe - Avec une housse de protection	20	20	23
19	Appareil génital masculin humain	Appareil génital masculin humain - Modèle anatomique en trois dimensions d'un demi-bassin masculin de taille réelle (démontable en 2 parties environ), selon une coupe sagittale. La partie gauche révèle les structures internes (la vascularisation, la configuration uro-génitale et le testicule gauche) - Bas relief en couleur, grande nature en matière plastique rigide, incassable - Reproduction fidèle - Couleurs conventionnelles respectées - Dimension L:200 x l:270 x h:270 mm environ - Numérotation des différents éléments sur le modèle 3D et répertoriés sur une fiche descriptive détaillée en français et/ou en arabe - Avec une housse de protection.	20	20	23
20	Cœur humain	Cœur humain - En matière plastique, souple - Reproduction fidèle avec crosse aortique et veine cave supérieure - Monté sur socle en matière rigide - Démontable au moins en 3 parties, numération des principales parties - Couleurs conventionnelles - Dimensions ( L x h x l ): 23 x 12 x 12 cm au moins - Numérotation des différents éléments sur le modèle et répertoriés sur une fiche descriptive détaillée en français ou en arabe ou les deux	20	20	23



## Section V. Conditions Particulières de Fourniture

N	Désignation	Description	MS	FM	TTH
21	Dents humaines	Dents humaines série de 16 dents - Quatre (4) Incisives - Quatre (4) canines - Quatre (4) molaires - Quatre (4) prémolaires - cinq fois la taille réelle - En matière plastique rigide, incassable - Livré dans une boîte en bois ou en plastique rigide à fermeture sécurisée	40	40	46
22	Kit de polarisation	Kit de polarisation - Comprenant un (1) analyseur à placer entre la tête et le statif et un (1) polariseur à monter sur le collecteur d'éclairage - L'analyseur est monté sur un support à poser sur l'oculaire du microscope - Le polariseur est intégré à une surplatine de dimensions 90 x 65 mm. Celle-ci est graduée de 5° en 5° pour mesurer l'angle de rotation et elle est équipée d'une semelle antidérapante - L'ensemble est livré dans une boîte d'arrangement adéquat et une notice d'utilisation détaillée en français et ou en arabe	120	120	138
23	Crane humain	Crane humain - Modèle anatomique de grandeur taille réelle, net couleur nature, incassable, Matière plastique, maxillaire inférieure amovible maintenue par ressort - Crâne en 3 parties d'après nature, en matériau plastique de haute résistance - Démontable avec accès à la boîte crânienne, tous les détails anatomiques fissures et cavités sont reproduits exactement - Dim 245 x 140 x 160 mm au moins, masse 950 g au moins - Avec dentition complète - Numérotation des différents éléments sur le modèle et répertoriés sur une fiche descriptive détaillée en français ou en arabe ou les deux	20	20	23
24	Mâchoires humaines 16X	Mâchoires humaines 16X Modèle maxi mâchoire humain et sa brosse: 16X relié entre eux avec ressort a faille raideur flexible montrant toute la denture adulte	20	20	23
25	Encéphale humain	Encéphale humain - Grandeur nature en matière plastique rigide de haute résistance mécanique, démontable au moins en 8 portions. Livré sur socle ou support amovible - Les deux moitiés de ce modèle, en coupe médiane, se démontent en: -- un front avec lobes pariétaux -- Des tempes avec lobes occipitaux -- un tronc cérébral -- un cervelet - Reproduction fidèle, couleurs conventionnelles - Dimension 16 x 12 x 15 cm au environ - Numérotation des différents éléments sur le modèle et répertoriés sur une fiche descriptive détaillée en français ou en arabe ou les deux - Livré dans une boîte en plastique rigide, avec mousse de calage, a fermeture sécurisée	20	20	23

## Section V. Conditions Particulières de Fourniture

N	Désignation	Description	MS	FM	TTH
26	Modèle d'évolution d'une carie	Modèle d'évolution d'une carie Moulage de dent et de principales étapes de l'évolution d'une carie non soignée - Coupe longitudinale d'une molaire avec pulpe dentaire montrant: nerf et artère, veine et vaisseau lymphatique, en matière rigide et incassable - Reproduction fidèle - Dimension minimum L:10 x l:10 x h:17 cm - Numérotation des différents éléments sur le modèle - Livré avec fiche descriptive détaillée en français et/ou en arabe et dans une boîte en plastique rigide, avec mousse de calage, à fermeture sécurisée	20	20	23
27	Carte Géologique du Maroc	Carte Géologique du Maroc - Carte géologique représentant les structures géologiques du Maroc, simplifiée et récente: murale - Imprimée sur papier pelliculé mat , couleurs et symboles conventionnels - Plastifiée couleur conventionnelle - Echelle : 1/1000000 - Format: 1,50 x 1,20 m	20	20	23
28	Carte géologique du Monde	Carte géologique du Monde - Imprimée sur papier pelliculé, couleurs et symboles conventionnels - Echelle : 1/45 000 000 - Format 135 x 110 cm	20	20	23
29	Matériel de sécurité: Gants - Lunette de protection - Masque de chimie	Matériel de sécurité: Gants - Lunette de protection - Masque de chimie Gants en latex - Excellente résistance aux solvants, acides et graisses - Longueur : 330 mm environ - Epaisseur : 0,4 mm environ - En caoutchouc nitrile Lunette de protection: - Compatible avec le port de lunettes - Protection UV - Vision panoramique à 180° Masque de protection: - Écran en acétate traité anti-buée et anti-rayure - Élastique serre-tête réglable monté sur un axe pivotant permettant un relèvement aisé du masque - Demi-masque en caoutchouc - Maintien (sur la tête et derrière le cou) - Valve d'exhalation Livré avec 2 adaptateurs et 2 préfiltres pour galettes	40	40	46
30	Rallonge électrique (2P+T)	Rallonge électrique (2P + T) - Prolongateur de Longueur minimale cinq (5) m - Equipé de six (6) prises (2P+T) au moins, 10/16A - Muni d'un interrupteur et voyant lumineux, Indice de protection IP44	20	20	23
31	Supports en bois pour entonnoirs	Supports en bois pour entonnoirs - Un support en bois pour deux entonnoirs, coulissant le long de la tige - Ayant plateau rectangulaire en bois 260 x 130 mm et une tige de 440 mm au moins - Avec blocage par vis en bois	120	120	138

## Section V. Conditions Particulières de Fourniture

N	Désignation	Description	MS	FM	TTH
32	Carte topographique d' EL HAJEB	Carte topographique d' EL HAJEB - Echelle: 1/100 000	120	120	138
33	Cartes topographiques régionales	Cartes topographiques régionales - Cartes topographiques régionales (selon le choix des AREF) à usage des élèves - Couleurs et symboles conventionnels - Courbes de niveau claires et nettes avec légende complète et échelle convenable	120	120	138
34	Poire à pipeter	Poire à pipeter Poire à pipeter modèle: pro pipette - En caoutchouc naturel, Soupape bille de verre - Capacité d'aspiration jusqu'à 100 ml - Adaptable à toutes les pipettes	40	40	46
35	Trépied	Trépied Compatible avec les becs Bunsen droit - Avec encastrement pour bec bunsen en tôle emboutie - Hauteur 200 mm au moins - Parfaite stabilité aux chauffages lors des TP	40	40	46
36	Papier filtre	Papier filtre - Paquet de 50 feuilles (400 x 500mm) environ - Filtration rapide - Grammage 65g/m2 environ	40	40	46
37	Papier indicateur de pH	Papier indicateur de pH - Plage de mesure de 1 à 14 u.pH - Rouleau, bandelettes, languettes ou ruban, de 5m au total environ de papier pH dans un étui ou boîtier adéquat avec échelle colorimétrique en unité de pH et imperdable	60	60	69
38	Porte tube à essais à douze (12) tubes	Porte tube à essais à douze (12) tubes - A douze (12) trous, double rangé de six - Diamètre 22 mm avec Socle épais (10mm) environ - En bois hêtre ou en plastique rigide - Hauteur minimale 100 mm	120	120	138
39	Têt à combustion (creuset)	Têt à combustion (creuset) - En matériau réfractaire. Forme évasée - Peut être utilisé jusqu'à 1 200 °C - Contenance approximative. : 3 ml - Diamètre : 25 mm - Hauteur : 29 mm - Volume : 3 ml - Ø intérieur : 25 mm environ - Hauteur : 25 mm environ	40	40	46
40	Thermomètre à liquide coloré	Thermomètre à liquide coloré - Plage de mesure: -10 °C à +110 °C - Tube en verre terminé par un œillet de suspension - Livré sous étui de protection	120	120	138

## Section V. Conditions Particulières de Fourniture

N	Désignation	Description	MS	FM	TTH
41	Loupe à main	Loupe à main Lentille en verre diamètre supérieur ou égal à 60 mm - Grossissement supérieur ou égal à 3 - Monture et manche en laiton chromé - Livrée avec une housse de protection	120	120	138
42	Boussole	Boussole - Chromée avec aiguille dont le côté montre le Nord - Avec couvercle et arrêt de l'aiguille - Diamètre minimale 40 mm	120	120	138
43	Toile métallique	Toile métallique - Avec centre céramique (non amiantée) - Diamètre 150 x 150 mm environ - Chauffage sécurisé	120	120	138
44	Goupillon pour ballon	Goupillon pour ballon - Houppes en soie et manche en fil de fer torsadé - Longueur totale 300 mm environ - Diamètre de houppes 50 mm environ - Très bonne qualité	60	60	69
45	Pinces en bois pour tube à essai	Pinces en bois pour tube à essai - En bois massif résistant - Longueur 200 mm au moins - Ouverture 25 mm environ - Mâchoires dissymétriques	120	120	138
46	Goupillon pour tubes à essai	Goupillon pour tubes à essai - Houppes en soie et manche en fil de fer torsadé - Longueur totale 300 mm environ - Diamètre de houppes 25 mm environ - Très bonne qualité	60	60	69
47	Pissette	Pissettes en polypropylène - Capacité 250 ml - Ronde en forme de bouteille, avec fermeture de l'embout	120	120	138

**e. TICE : secondaire collégial**

N	Descriptif	Désignation	MS	FM	TTH
1	Pack Expérimentation robot mBot	Pack Expérimentation robot mBot: Un ensemble de 3 robots Mbot Bluetooth avec leur dongle MakeBlock pour une utilisation sur PC ou sur tablette - Une mallette découverte 20 modules complémentaires avec élément de fixations et carte d'activités ExoProg pour expérimenter et maîtriser l'ensemble du jeu d'insctructions mBot avec Scratch mBlock : + 4 boutons-pussoires + Lumière + Boussole + 4 LED RGB + Capteur tactile + Détecteur de mouvement PIR + Accéléromètre/grypo 3 axes + Ruban LED RVB + Joystick + Capteur de temérature et humidité + capteur de couleurs + Potentiomètre + Gaz + Flamme + Adaptateur Me RJ25 + Suivi de igne + Télémètre à ultrasons + Afficheur 7 segments 4 digits + Kit afficheur MeLED Matrix 8x16 + suivi de ligne 4 RVB + Son + Lecteur/Enregistreur Audio	40	40	46
2	Kit de démarrage Avancé pour Arduino	Kit de démarrage Avancé pour Arduino avec boite de rangement : 1 x Carte UNO R3 1 x Câble USB 1 x Shield 1 x Breadboard 1 x 5V Moteur pas à pas 1 x Driver de moteur pas à pas 5 x LED rouge 5 x LED verte 5 x LED jaune 2 x Capteur de vibration 1 x Capteur de flamme 1 x LM35 Capteur de température 1 x Recepteur Infrarouge 3 x Photorésistance 1 x Kit de condensateurs 1 x Kit d'interrupteurs 1 x Potentiomètre 1 x Buzzer passif 1 x Buzzer Actif 1 x Breadboard 803 points 1 x Télécommande 1 x Afficheur LCD 1602 1 x Servo moteur 9G 1 x Boite de rangement 1 x Pack de résistances 1 x Matrice à LEDS 8*8 1 x Afficheur 7 segments 1 x Afficheur 7 segments / 4 digits 1 x IC 74HC595 1 x Battery Holder	200	200	230

Section V. Conditions Particulières de Fourniture

N	Descriptif	Désignation	MS	FM	TTH
		1 x Pile de 9V 1 x 2.54mm 40pin header			

**f. Transfert de competence**

N	Descriptif	Quantité/MS	Quantité/FM	Quantité/TTH
1	Le paramétrage minimal des appareils de mesure	1	1	1
2	L'usage des équipements EXAO	1	1	1
3	L'usage du kit Robotique	1	1	1

**Article 6 : LE DOSSIER TECHNIQUE**

Le dossier technique doit comprendre :

1. Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des fournitures qu'il a réalisées ou auxquelles il a participé ;
2. Les attestations délivrées par les acheteurs publics ou privés avec indication de la nature, du montant, des délais et des dates de livraison desdites fournitures, l'appréciation, le nom et la qualité du ou (des) signataire(s). Les attestations doivent être délivrées par les hommes de l'art, sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

**Article 7 : LE DOSSIER ADDITIF**

Le dossier additif doit comprendre :

- Une attestation d'agrément signée par le constructeur et portant la référence du présent appel d'offres pour les articles suivants :
  - PC Lycée

1	Ensemble interfaces, capteurs et accessoires pour EXAO
2	Banc à coussin d'air
3	Cuve à ondes

- PC Collège

1	Multimètre 2000 points
2	Testeur de pH
3	Thermomètre à liquide coloré
4	Boîte d'alimentation stabilisée et variable 0-30V/0-3A
8	Oscilloscope bi-courbe analogique 25MHz
12	Ampèremètre analogique multi calibre à aiguille

Section V. Conditions Particulières de Fourniture

15	Voltmètre analogique multi calibre à aiguille
16	Boite d'alimentation multi-tensions continues 2A
50	Balance électronique à affichage digital
83	Caméra numérique avec flexible
84	Appareil pour l'étude de la statique du solide
96	Maquette compteur électrique
98	Ensemble d'optique pour étude de la réflexion et de la réfraction de la lumière

○ SVT Lycée

1	Ensemble interfaces, capteurs et accessoires pour EXAO
2	Caméra numérique avec flexible
6	Microscope optique monoculaire
8	Hygromètre digital
9	Balance électronique de précision
19	Auto tensiomètre
53	Chronomètre numérique

○ SVT Collège

1	Caméra numérique avec flexible
5	Microscope optique monoculaire

○ TICE Collège

1	Pack Expérimentation robot mBot
2	Kit de démarrage Avancé pour Arduino

- Une attestation d'engagement légalisée dûment signée et cachetée par le partenaire régional du fournisseur, dont chaque partenaire s'engage à assurer, durant la période de garantie, la continuité de service et le support technique permanent.

**Article 8 : PRESENTATION DE LA DOCUMENTATION TECHNIQUE**

La documentation technique se présente comme suit :

- Les concurrents sont tenus de présenter une notice d'utilisation originale complète, en français et/ou en arabe, pour chaque article proposé, et tous les documents attestant les caractéristiques des équipements proposés ;

- Les notices d'utilisation originales doivent obligatoirement porter les numéros des articles qu'ils représentent ;
- Lesdites notices et documents doivent être insérés dans un fichier séparé portant en gros caractères, outre les noms, adresse du fournisseur, l'objet et numéro de l'appel d'offres et la mention « **DOCUMENTATION TECHNIQUE** » ;
- De plus, la documentation technique doit comprendre :
  - Une liste récapitulative, comportant toutes les indications pouvant guider la commission technique à retrouver les articles proposés objet du présent appel d'offres ;
  - Une fiche technique détaillant les caractéristiques techniques de l'article concerné ;
  - Elle peut contenir également tous les éléments d'information que le fournisseur entend porter à la connaissance de la commission, relativement à l'article considéré.

#### **Article 9 : Délai de Garantie**

Pour le matériel qui sera livré dans le cadre du marché résultant du présent appel d'offres, il est exigé une garantie matérialisée par une attestation de garantie remise au maître d'ouvrage à la date de la livraison.

La période de garantie est de **douze (12) mois** ; elle sera appliquée à compter de la date de la réception provisoire du matériel.

Toutefois, ce délai sera prolongé au cas où certaines défaillances sont constatées sur le matériel au moment de la réception définitive.

#### **Article 10 : Portée de la garantie – Continuité de service et support technique**

##### **1. Portée de la garantie**

Durant la période précitée à l'article « **Délai de Garantie** » des présentes CPF, la garantie inclut :

- La réparation aux frais du fournisseur (en site et hors site) en pièces et main d'œuvre ;
- Le déplacement sur site à ses frais pour la réparation ou la récupération et/ou le dépôt de l'équipement défaillant, ainsi que les frais de transport ;
- Toutes les dépenses, de quelque nature que ce soit, afférentes à la maintenance pour assurer la mise en marche des équipements objet du présent marché ;
- La garantie contre tout vice de fabrication et/ou vice caché de chaque équipement livré ;
- La garantie contre tout non-fonctionnement dû à la configuration du matériel ou du logiciel ;



- Le remplacement des équipements livrés en cas de non-conformité entre la configuration retenue dans l'offre et celle livrée par le fournisseur, ou en cas de panne de mise en service, excepté le cas des attaques virales ;
- En cas de problème de type logiciel, il est à vérifier d'abord si les données disponibles sur l'espace de stockage ou sur les stations de travail ne sont pas critiques. Le cas échéant, le fournisseur doit procéder à la réinstallation à partir du master d'installation ;
- Le délai maximal de réparation est de cinq (05) jours ouvrables (y compris le délai de récupération et de retour sur site).

## **2. Continuité de service et support technique**

Le fournisseur doit avoir une présence physique au Maroc de son service technique de maintenance. Le fournisseur s'engage à assurer, durant la période de garantie, la continuité de service et le support technique permanent au profit de tous les établissements bénéficiaires cités en annexes 1-1, 1-2 et 1-3 du présent cahier des charges.

Ce support technique consiste notamment à :

- Mettre en place une hotline (téléphonique) et un helpdesk (via application web) pour recueillir les réclamations et résoudre les pannes des établissements bénéficiaires ;
- Les réclamations seront initiées par le chef de l'établissement scolaire, intendant, ou le responsable du patrimoine au niveau de la DP. Cette hotline et ce helpdesk seront opérationnels tous les jours ouvrables du lundi au samedi, de 08H30 à 18H30 :
  - Ils seront accessibles via un numéro qui doit être fonctionnel et interchangeable durant toute la tranche de garantie et doit être inclut dans l'autocollant collé à tous les équipements du présent appel d'offres (voir l'annexe 3) ;
  - Ils devront réceptionner les appels en arabe et en français.
- Assurer l'interface, en tant qu'interlocuteur unique, vis-à-vis des établissements scolaires concernant la déclaration des pannes ;
- Recevoir toutes les réclamations formulées par les établissements via la hotline et/ou la plateforme web ;
- Orienter les appels vers les services compétents pour résoudre les pannes réclamées dans les meilleurs délais et conditions ;
- Suivre la résolution des pannes et assurer la traçabilité de leur résolution sur la plateforme web en introduisant les renseignements nécessaires aux moments opportuns.

En cas de manquements ou de défaillances dûment constatés, imputés au fournisseur, le montant du préjudice subi sera défalqué de la retenue de garantie.

### **Article 11 : Installation du site pilote**

Le fournisseur est tenu de déployer une configuration complète dans les deux établissements scolaires (un établissement du cycle collégial et un établissement du cycle qualifiant) pilotes parmi la liste de l'annexe 1-1.

Une commission technique centrale visitera lesdits établissements scolaires pilotes, afin de procéder à la validation de la prestation du fournisseur avant de généraliser la livraison aux autres établissements.

- Chaque équipement installé doit porter clairement le numéro de l'article et la référence du marché en question ;
- En plus des prospectus, des catalogues ou des notices, la documentation technique doit comprendre :
  - La grille d'évaluation des tests à effectuer (annexe 2) ;
  - Une liste récapitulative comportant toutes les indications pouvant guider la commission technique à retrouver les articles objet du présent appel d'offres ; une fiche technique détaillant les caractéristiques techniques de l'article concerné.

Suite aux remarques de la commission technique de validation, le fournisseur est tenu de procéder aux changements et modifications immédiates nécessaires pour s'aligner sur les spécifications décrites dans les présentes CPF.

Une commission technique, après validation de tous les composants matériels et logiciels, procédera à la rédaction d'un **guide référentiel de validation**, qui sera envoyé à toutes les commissions régionales et provinciales afin de l'utiliser lors de la réception finale sur site.

## **Article 12 : Modalités et conditions de livraison**

### **1. Modalités de livraison**

Avant de commencer la livraison du matériel objet du présent appel d'offres, les représentants désignés du maître d'ouvrage et du fournisseur devront tenir, au plus tard deux semaines après notification de l'ordre de service, une première réunion de concertation et de cadrage pour discuter des plannings de réalisation et des différentes opérations en relation avec le marché.

La livraison du matériel devra être réalisée par les moyens propres du fournisseur jusqu'aux établissements bénéficiaires cités en annexes 1-1, 1-2 et 1-3. Dans le cas où l'établissement scolaire sélectionné comme site pilote n'est pas en état de recevoir les équipements, ceux-ci devraient être livrés à l'AREF/DP dont il relève. MCA-Morocco, dans ce cas, en informera au préalable le fournisseur.

Chaque livraison devra être accompagnée de l'Attestation de Réception du Matériel (ARM) citée en annexe 4, datée et mentionnant explicitement, la quantité et les caractéristiques du matériel livré.

Les Attestations de Réception du Matériel (ARM) seront établies en six (6) exemplaires. Elles devront être signées et porter les noms, prénoms et qualités des membres du comité de réception ainsi que le nom et la signature du directeur provincial.

Toute livraison doit s'effectuer pendant les jours ouvrables et, dans tous les cas, selon un programme préétabli par le fournisseur et accepté par le maître d'ouvrage.

Avant toute livraison, le fournisseur doit faire parvenir un préavis (par fax ou courrier porté ou tout autre moyen accusant réception) d'au moins 48 heures aux représentants du maître

d'ouvrage et des AREF concernées, les informant de la livraison prochaine du matériel, objet du présent marché.

Une commission régionale et/ou provinciale prendra alors en charge la réception du matériel, en fonction de chaque établissement scolaire (cf. annexes 1-1, 1-2 et 1-3).

Sur la base du **guide référentiel de validation de l'article 11**, cette commission de réception sur site procèdera à la validation de la réception dudit matériel.

Après validation de la réception, deux exemplaires des six (6) ARM seront conservés par l'établissement bénéficiaire et la Direction Provinciale au moment de la livraison ; les 4 autres seront conservés par le fournisseur pour que 3 soient retournés, in fine, à MCA-Morocco.

## **2. Conditions de livraison**

- Les différents matériels objets du présent marché doivent être livrés dans des emballages adéquats ;
- La livraison du matériel, objet du présent appel d'offres, est effectuée en présence des représentants dûment habilités du maître d'ouvrage, comme mentionné dans l'article 13 de ces CPF ;
- Lorsque des contrôles préliminaires laissent apparaître des discordances entre le matériel effectivement livré et celui de l'échantillon, la livraison est refusée par le maître d'ouvrage et le fournisseur est saisi immédiatement, par écrit, pour procéder aux modifications nécessaires à la correction des anomalies constatées, ou le cas échéant, pourvoir au remplacement du matériel non-conforme. Les modifications, corrections, ou remplacements sont aux frais du fournisseur ;
- Le retard engendré par le remplacement ou la correction du matériel jugé non conforme par le maître d'ouvrage sera imputable au fournisseur et la non-réception par le maître d'ouvrage ne justifie pas, par elle-même, l'octroi d'une prolongation du délai contractuel ;
- Après correction des défauts et anomalies constatés, ou remplacement du matériel refusé, le maître d'ouvrage procède à nouveau aux mêmes opérations de vérification et de contrôle ;
- Le fournisseur devra assurer le transport et la livraison du matériel vers tous les établissements bénéficiaires cités en annexes 1-1, 1-2 ou 1-3 ou, dans des cas particuliers, aux AREF concernées ;
- Les frais accessoires, emballage, frais d'expédition, frais de transport, frais d'installation et de mise en service etc. seront à la charge du fournisseur ;
- Tous les frais résultants de la détérioration du matériel objet du présent appel d'offres, imputables à un défaut d'emballage ou autre, seront à la charge du fournisseur ;
- Les recours éventuels contre les compagnies de transport seront également à la charge du fournisseur ;

- Toute livraison doit s'effectuer pendant les jours ouvrables, hors les samedis, les dimanches et les jours fériés.

### **Article 13 : Comité de réception et de validation**

Le suivi de l'exécution et la réception du marché qui sera issu du présent appel d'offres sera conjointement fait par :

L'agence MCA-Morocco et le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique-département de l'Education Nationale (MENFPESRS/DEN) selon les modalités suivantes :

- La direction du projet « Education Secondaire » au sein de l'agence MCA-Morocco est responsable de suivi du déploiement et l'établissement des procès-verbaux (PV) des réceptions provisoire et définitive ;
- Le MENFPESRS est responsable d'accompagner et faciliter le déploiement des prestations objet du marché.

Le comité de réception, qui se chargera des tests et acceptation des équipements, sera constitué au niveau de :

- MCA-Morocco, par un représentant de l'équipe projet et un membre de l'équipe IT ;
- L'AREF, par le coordonnateur régional de l'ECR et un représentant du service construction, équipement et patrimoine ;
- La DP, par le coordonnateur provincial, membre de l'ECR et un représentant du service responsable de la gestion et du suivi des équipements ;
- L'établissement scolaire, par le directeur et l'intendant/économiste.

**ANNEXE 1-1 : LISTE DES ETABLISSEMENTS CONCERNÉS (Tanger Tétouan Al Hoceima)**

Voir fichier Excel attaché

**ANNEXE 1-2 : LISTE DES ETABLISSEMENTS CONCERNÉS (Fès Meknès)**

Voir fichier Excel attaché

**ANNEXE 1-3 : LISTE DES ETABLISSEMENTS CONCERNÉS (Marrakech Safi)**

Voir fichier Excel attaché

**Annexe 2 : GRILLE D'ÉVALUATION - Conformité aux spécifications techniques des TDR**

**Annexe 3 : MODELE D'ETIQUETTE**

 <p>MILLENNIUM CHALLENGE CORPORATION UNITED STATES OF AMERICA</p>	 <p>MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO وكالة حساب تحدي الألفية - المغرب</p>	 <p>المملكة المغربية وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم العالي والبحث العلمي</p>
<p>Contrat N° <u>AO/ES-##/19</u></p> <p>Fournisseur : NOM</p>		<p>N° d'inventaire</p> <p><b>0000/2019</b></p>
	<p>Numéro d'appel gratuit (HOTLINE)</p> <p><b>0999999999</b></p>	

**Caractéristiques minimales de l'étiquette :**

- Étiquette autocollante sur fond blanc, comportant une fenêtre transparente.
- Dimensions de l'étiquette :
  - Largeur : 60 mm.
  - Longueur : 90 mm.

Toutefois, pour des équipements particuliers, elle peut avoir des dimensions plus petites.

L'écriture sur l'étiquette devra être gravée, exception faite du numéro d'inventaire qui est écrit une fois sur site.

**ANNEXE 4 : ATTESTATION DE RECEPTION DU MATERIEL**

**ATTESTATION DE RECEPTION DE MATERIEL**

Je soussigné, (Nom, Prénom et qualité).....  
..... atteste la livraison et l'installation du matériel cité ci-dessous relatif l'équipement en matériel didactique de quatre-vingt-dix (90) établissements scolaires bénéficiaires du projet « Éducation Secondaire » relative à l'établissement scolaire : .....  
AREF : ..... DP : .....

, objet du marché n° **ES-12B**, issu de l'Appel d'Offres n° ..... et conclu avec le fournisseur .....

Ladite prestation a fait l'objet d'un examen de conformité par un comité de réception composé de :

- MCA-Morocco, le représentant de l'équipe projet :  
.....
- MCA-Morocco, le responsable IT :  
.....
- AREF, le coordonnateur régional de l'ECR :  
.....
- AREF, le représentant du service construction, équipement et patrimoine :  
.....
- DP, le coordonnateur provincial, membre de l'ECR :  
.....
- DP, le représentant du service responsable de la gestion et du suivi des équipements :  
.....
- Établissement scolaire, le directeur :  
.....
- Établissement scolaire, l'intendant/économe :

**Tableau des équipements didactiques livrés**

Fait à ....., le : .....

***Cachet et signature du Fournisseur  
Directeur provincial***

***Cachet et signature du***

### SR4 Plans

Le Dossier d'Appel d'Offres comprend les plans suivants : **Non applicable**

Liste de Plans		
Plan n°	Nom du plan	Objet

### **SR5 Inspections et Tests**

Le test, installation et configuration du matériel concernent toutes les configurations et installations décrites dans les articles 11, 12 et 13 des CPF.



## **SR6 Procédures environnementales, d'hygiène et de sécurité**

Le Fournisseur doit respecter les procédures environnementales, d'hygiène et de sécurité suivantes :

Le matériel doit être en conformité avec les normes internationales (européenne ou américaine) d'environnement et de santé-sécurité.

**TROISIÈME PARTIE :  
CONDITIONS DU CONTRAT ET  
FORMULAIRES CONTRACTUELS**

<b>Section VI. Cahier des Clauses Administratives Générales</b>	
1. Définitions	<p>Les termes en majuscule utilisés dans le présent Contrat et qui ne sont pas définis par ailleurs, ont la signification qui leur est donnée dans le Compact ou tout autre document s’y rapportant. Sauf obligation contraire due au contexte, les termes suivants, lorsqu’utilisés dans le présent Contrat, ont les significations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) « Acceptation » désigne l’acceptation par l’Acheteur des Biens et Services Connexes (ou de toute partie des Biens lorsque le Contrat de Marché prévoit l’acceptation partielle des Biens), conformément à la clause 4 du CCAG.</li> <li>(b) « Législation applicable » a la signification qui lui est donnée <b>dans les CSC</b>.</li> <li>(c) « Offre » désigne l’offre pour la fourniture des Biens et des Services Connexes soumise par le Fournisseur et acceptée par l’Acheteur et qui fait partie intégrante du présent Contrat.</li> <li>(d) « Dossier d’Appel d’Offres » a la signification qui lui est donnée <b>dans les CSC</b>.</li> <li>(e) « Compact » a la signification qui lui est donnée dans les Considérants de l’Accord contractuel.</li> <li>(f) « Réalisation » désigne l’exécution des Services Connexes par le Fournisseur conformément aux termes et conditions énoncés dans le présent Contrat.</li> <li>(g) « Contrat » désigne le présent accord conclu entre l’Acheteur et le Fournisseur, pour fournir les Biens et Services Connexes, et comprend les documents énumérés à la clause 2 du CCAG, tels qu’amendés, modifiés ou complétés de temps à autre conformément aux termes du présent accord</li> <li>(h) « Prix d’adjudication » signifie le prix à payer pour la fourniture des Biens, conformément à la sous-clause 17.1. du CCAG</li> <li>(i) « Jour » signifie un jour calendaire.</li> <li>(j) « Livraison » désigne le transfert de propriété des</li> </ul>

	<p>Biens du Fournisseur à l’Acheteur conformément aux termes et conditions stipulés dans le présent Contrat.</p> <p>(k) « ESS » a la signification qui lui est donnée dans la sous-clause 23.1 du CCAG.</p> <p>(l) « Pays éligibles » a la signification qui lui est donnée à la sous-clause 7.1 du CCAG.</p> <p>(m) « Destination finale » a la signification qui lui est donnée <b>dans les CSC.</b></p> <p>(n) « CCAG » désigne le Cahier des Clauses Administratives Générales.</p> <p>(o) « Biens » désigne l’ensemble des marchandises, matières premières, machines et équipements et/ou autres matériaux que le Fournisseur est tenu de fournir à l’Acheteur en vertu du présent Contrat.</p> <p>(p) « Gouvernement » a la signification qui lui est donnée dans les Considérants de l’Accord contractuel.</p> <p>(q) « Pays MCA » a la signification qui lui est donnée <b>dans les CSC.</b></p> <p>(r) « MCC » a la signification qui lui est donnée dans les Considérants du présent Contrat.</p> <p>(s) « Financement de la MCC » a la signification qui lui est donnée dans les Considérants du présent Contrat.</p> <p>(t) « Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC » désigne les directives relatives à la passation des marchés du Programme de la MCC mises en ligne sur le site web de la MCC, telles qu’elles peuvent être modifiées de temps à autre.</p> <p>(u) « Notification d’adjudication » désigne l’avis envoyé par l’Acheteur au Fournisseur informant ce dernier qu’il est le soumissionnaire retenu et que son Offre a été acceptée et qui fait partie intégrante du présent Contrat.</p> <p>(v) « Partie » désigne l’Acheteur ou le Fournisseur, selon le cas, et « Parties » s’entend des deux Parties.</p> <p>(w) « Fournisseurs principaux » désigne toute personne physique ou morale qui fournit des biens ou du matériel essentiels pour l’exécution du contrat.</p> <p>(x) « Acheteur » a la signification qui lui est donnée <b>dans</b></p>
--	---

	<p><b>les CSC.</b></p> <p>(y) « Services Connexes » désigne les services liés à la fourniture des Biens, tels que l’assurance, l’installation, la formation et la maintenance initiale et autres obligations similaires du Fournisseur aux termes du présent Contrat.</p> <p>(z) « CSC » désigne les Conditions Spéciales du Contrat par lesquelles le CCAG peut être amendé ou complété.</p> <p>(aa) « Conditions Particulières de Fourniture » désignent les Conditions Particulières de Fourniture (y compris les spécifications techniques) figurant à la Section 5 du Dossier d’Appel d’Offres.</p> <p>(bb) « Sous-traitant » désigne toute personne ou entité à qui une partie des Biens à fournir ou l’exécution d’une partie des Services Connexes est sous-traitée par le Fournisseur conformément aux dispositions du présent Contrat.</p> <p>(cc) « Fournisseur » a la signification qui lui est donnée dans le premier paragraphe du présent Contrat.</p> <p>(dd) « Taxe » et « Taxes » ont la signification qui leur est donnée dans le Compact ou tout accord s’y rapportant.</p> <p>(ee) « Traite des personnes » a la signification qui lui est donnée à la clause 38 du CCAG.</p>
<p>2. Interprétation et considérations générales</p>	<p>2.1 Sauf stipulation contraire, partout dans le présent Contrat :</p> <p>(a) « confirmation » fait référence à une confirmation écrite ;</p> <p>(b) « par écrit » désigne ce qui a été communiqué sous forme écrite (par exemple, par courrier, par courriel ou par télécopie), avec accusé de réception ;</p> <p>(c) sauf dans les situations où le contexte l’indique différemment, les termes au singulier comprennent également le pluriel et les termes au pluriel incluent le singulier ;</p> <p>(d) le féminin comprend le masculin et vice-versa ; et</p> <p>(e) les titres ont été ajoutés pour faciliter la lecture et ils ne limitent, modifient, n’altèrent ni n’affectent en</p>

	aucune manière le sens du présent Contrat.
Incoterms	Sauf en cas de contradiction avec les dispositions du présent Contrat, le sens de tout autre terme commercial, et les droits et obligations des Parties prévus par ces Incoterms et termes commerciaux seront ceux prescrits par les règles de la version actuelle des Incoterms, <b>tels que spécifiés dans les CSC</b> . Les Incoterms sont les règles internationales d'interprétation des termes commerciaux publiées par la Chambre de Commerce Internationale, sise au 38 Cours Albert 1 <sup>er</sup> , 75008 Paris, France.
Intégralité de l'Accord	Le présent Contrat comprend l'intégralité de l'enente entre l'Acheteur et le Fournisseur et prévaut sur toutes les communications, négociations et conventions (écrites ou orales) passées entre les Parties avant la date de prise d'effet du présent Contrat. Aucun agent ni représentant des Parties ne dispose de l'autorité de faire des déclarations, affirmations, promesses ou accords qui ne seraient pas inclus dans le présent Contrat, et les Parties ne sauraient être liées par ceux-ci et leur responsabilité ne pourra être engagée à ce titre.
Modification	<p>Les dispositions ci-après s'appliquent à toute modification apportée au présent Contrat.</p> <p>(a) Aucune modification du présent Contrat n'est réputée valable à moins qu'elle ne soit écrite, soit datée, et fasse expressément référence au présent Contrat, et qu'elle ne soit signée par un représentant dûment autorisé de chacune des Parties au présent Contrat.</p> <p>(b) Le consentement préalable écrit de la MCC est requis dans le cas des modifications du présent Contrat qui (i) augmentent la valeur du Contrat de plus de dix pour cent (10 %) ou de trois pour cent (3 %) par la suite ((ii) modifient la durée du présent Contrat de vingt-cinq pour cent (25 %) ou plus.</p>
Renonciation, Abstention, etc.	<p>Les dispositions suivantes s'appliquent aux renoncations, abstentions ou actes similaires au titre du présent Contrat.</p> <p>(a) Toute renonciation aux droits, pouvoirs ou recours d'une Partie ou de la MCC au titre du présent Contrat doit être écrite, datée et signée par un représentant dûment autorisé de la Partie (ou de la MCC) qui</p>

	<p>accorde une telle renonciation, et doit spécifier les termes auxquels la renonciation est accordée.</p> <p>(b) Aucun assouplissement, abstention, retard ou indulgence dont fait preuve une Partie ou la MCC, selon le cas, dans l'application de certains termes et conditions du présent Contrat ou la concession de temps par une Partie ou par la MCC à l'autre Partie, ne peut compromettre, affecter ou limiter les droits de cette Partie ou de la MCC au titre du présent Contrat, et aucune abstention par une Partie ou par la MCC d'agir en cas de violation du présent Contrat ne signifie une abstention d'agir de cette Partie en cas de violations ultérieures ou continues du Contrat.</p>
Divisibilité	<p>Si une disposition ou une condition du présent Contrat est prohibée ou considérée non valide ou non exécutoire, cela n'affecte pas la validité ou le caractère exécutoire des autres dispositions ou conditions du présent Contrat.</p>
Documents constitutifs du présent Contrat	<p>Les documents suivants sont réputés faire partie intégrante du présent Contrat et seront interprétés dans l'ordre de priorité suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) le Contrat, qui comprend les paragraphes, considérants et autres clauses précédant le CCAG, et qui inclut la signature de l'Acheteur et du Fournisseur ;</li> <li>(b) le CCAP et l'Annexe A du présent Contrat ;</li> <li>(c) le CCAG ;</li> <li>(d) la Notification d'Adjudication de Contrat ;</li> <li>(e) l'Offre du Fournisseur ;</li> <li>(f) les Spécifications ;</li> <li>(g) les Plans ;</li> <li>(h) les Conditions Particulières de Fourniture ; et</li> <li>(i) tout autre document <b>indiqué dans les CSC</b> comme faisant partie du présent Contrat.</li> </ul>
3. Fraude et Corruption; Mesures à prendre	<p>3.1 3 La MCC exige que l'Acheteur et tous les bénéficiaires du Financement MCC, y compris les Soumissionnaires, Fournisseurs, entrepreneurs, Sous-traitants intervenant dans le cadre des Contrats financés par la MCC, respectent les normes d'éthique les plus strictes au cours</p>

	<p>de la procédure de passation des marchés et lors de l'exécution de ces marchés.</p> <p>La Politique de la MCC sur la prévention, la détection et la répression de la fraude et de la corruption dans le cadre des opérations de la MCC (Politique « Anti-fraude et Anti-corruption (AFC) de la MCC ») s'applique à tous les contrats et procédures de passation de marchés impliquant un Financement MCC. Ladite Politique est disponible sur le site web de la MCC. La Politique AFC de la MCC exige que les sociétés et organismes bénéficiant de fonds de la MCC reconnaissent avoir connaissance de la Politique AFC de la MCC et certifient avoir des engagements et procédures acceptables en place pour faire face aux risques de fraude et corruption.</p> <p>Toute entité recevant un financement de la MCC de plus de 500 000 Dollars US (y compris, mais sans s'y limiter, les contrats et les subventions) devra attester qu'elle adoptera et mettra en œuvre un code d'éthique commerciale et de conduite dans les 90 jours suivant l'attribution du contrat. Cette entité intégrera également la substance du présent article dans les contrats de sous-traitance dont la valeur est supérieure à 500 000 Dollars US. L'information concernant l'établissement de programmes d'éthique et de conduite des affaires peut être obtenue de nombreuses sources, y compris, mais sans s'y limiter :</p> <p><a href="http://www.oecd.org/corruption/Anti-CorruptionEthicsComplianceHandbook.pdf">http://www.oecd.org/corruption/Anti-CorruptionEthicsComplianceHandbook.pdf</a>;</p> <p><a href="http://cctrends.cipe.org/anti-corruption-compliance-guide/">http://cctrends.cipe.org/anti-corruption-compliance-guide/</a></p> <p>(a) Aux fins du Contrat, les termes ci-après sont définis de la façon suivante :</p> <p>(i) « <b>coercition</b> » signifie porter atteinte ou nuire, ou menacer de porter atteinte ou de nuire, directement ou indirectement, à une partie ou à la propriété d'une partie, influencer indûment les actions d'une partie dans le cadre de la mise en œuvre de tout contrat financé, en totalité ou en partie, au moyen de financements de la MCC, y compris les mesures prises dans le cadre d'une</p>
--	---



	<p>procédure de passation de marchés ou de l'exécution d'un contrat ;</p> <p>(ii) « <b>collusion</b> » désigne un accord tacite ou explicite entre au moins deux parties visant à se livrer à une pratique coercitive, entachée de corruption, frauduleuse, d'obstruction ou interdite, y compris tout accord visant à fixer, stabiliser ou manipuler des prix, ou à priver par ailleurs l'Entité MCA des avantages d'une concurrence libre et ouverte ;</p> <p>(iii) « <b>corruption</b> » désigne la proposition, le don, la réception ou la sollicitation, directement ou indirectement, de toute chose de valeur pour influencer indûment les actions d'un fonctionnaire, du personnel de l'Entité MCA, du personnel de la MCC, des consultants, ou des employés d'autres organismes participant à des activités financées, en totalité ou en partie, au moyen de ressources de la MCC, y compris lorsque lesdites activités ont trait à la prise de décisions ou à l'examen de décisions, ainsi qu'à la poursuite du processus de sélection, ou encore au versement de tout paiement à un tiers dans le cadre d'un contrat ou en vue de l'exécution d'un contrat ;</p> <p>(iv) « <b>fraude</b> » désigne tout acte ou omission, y compris toute déclaration inexacte qui, sciemment ou par négligence, induit ou tente d'induire en erreur une partie afin d'obtenir un avantage financier ou autre dans le cadre de la mise en œuvre d'un contrat financé, en totalité ou en partie, au moyen de ressources de la MCC, y compris tout acte ou omission visant à influencer (ou tenter d'influencer) indûment un processus de sélection ou l'exécution d'un contrat, ou à éviter (ou tenter d'éviter) une obligation ;</p> <p>(v) « <b>obstruction d'enquête sur des allégations de fraude ou de corruption</b> », tout acte posé dans le</p>
--	--

	<p>cadre de la mise en œuvre de tout contrat financé, en totalité ou en partie, au moyen de ressources de la MCC qui : a) cause la destruction, la falsification, la modification ou la dissimulation délibérées de preuves, ou qui consiste en une fausse (de fausses) déclaration(s) à des enquêteurs ou à tout fonctionnaire dans le but d'entraver une enquête sur des allégations de coercition, de collusion, de corruption, de fraude, ou de pratiques interdites ; ou qui b) menace, harcèle ou intimide une partie pour l'empêcher soit de divulguer sa connaissance d'informations pertinentes en rapport avec une enquête soit de poursuivre l'enquête ; ou qui c) vise à empêcher la réalisation d'une inspection et/ou l'exercice des droits de vérification de la MCC et/ou du Bureau de l'inspecteur général (OIG) responsable pour le compte de la MCC, tels que prévus en vertu d'un compact, d'un accord de programme de seuil, ou d'accords connexes ;</p> <p>(vi) « <b>pratiques interdites</b> » désigne toute action en violation de la Section E (respect de la loi sur la lutte contre la corruption, respect de la loi sur la lutte contre le blanchiment de capitaux, respect de la loi sur le financement du terrorisme et d'autres restrictions) de l'Annexe des Dispositions générales qui fera partie des contrats financés par la MCC.</p> <p>(b) La MCC peut annuler à tout moment la part du Financement MCC affectée au présent Contrat si elle découvre que des représentants de l'Acheteur, du Fournisseur ou de tout autre bénéficiaire du Financement MCC, se sont livrés à des actes de corruption ou à des manœuvres collusoires, prohibées, obstructives ou coercitives au cours de la procédure de sélection ou de l'exécution du présent Contrat, sans que l'Acheteur ni le Fournisseur ou cet autre bénéficiaire n'ait pris en temps voulu, et de manière qui satisfasse la MCC, les mesures</p>
--	--

	<p>nécessaires pour remédier à cette situation.</p> <p>(c) La MCC et l’Acheteur peuvent prendre des sanctions à l’encontre du Fournisseur, en l’excluant, définitivement ou pour une période déterminée, de toute procédure d’attribution de Contrats financés par la MCC, s’ils établissent à un moment ou un autre que le Fournisseur s’est livré, directement ou par l’intermédiaire d’un agent, à des actes de corruption ou à des manœuvres frauduleuses, à des actes de connivence ou à des manœuvres prohibées, obstructives ou coercitives en vue de se voir attribuer le présent Contrat ou dans l’exécution du présent Contrat ou de tout autre Contrat financé par la MCC.</p> <p>(d) L’Acheteur peut résilier ou la MCC peut mettre fin immédiatement à l’engagement du Fournisseur au titre du Contrat si lui-même ou la MCC décident que le Fournisseur, directement ou par le biais d’un sous-traitant ou d’un de ses employés ou d’un agent ou affilié de ces derniers, s’est livré à des actes de corruption ou à des manœuvres frauduleuses, à des actes de connivence ou à des manœuvres prohibées, obstructives ou coercitives en vue de se voir attribuer le présent Contrat ou dans l’exécution du présent Contrat ou de tout autre Contrat financé par la MCC et les dispositions du point 37 du CCAG s’appliquent.</p>
<p>4. Commissions et honoraires</p>	<p>Le Fournisseur divulgue toutes commissions ou honoraires qui ont été ou seront versés aux agents, représentants ou agents sur commission dans le cadre du processus de sélection/d’adjudication ou de l’exécution du présent Contrat. Les informations divulguées doivent comprendre le nom et l’adresse de l’agent, du représentant ou de l’agent sur commission, le montant et la monnaie ainsi que l’objet de la commission ou des honoraires.</p>
<p>5. Droit et Langue du Contrat</p>	<p>5.1 Le présent Contrat, son sens et son interprétation, ainsi que les relations entre les Parties, sont régis par la Législation Applicable.</p> <p>5.2 Le présent Contrat a été établi dans la ou les langue(s) <b>spécifiée(s) dans les CSC</b>. Si le Contrat est signé à la fois en anglais et dans une autre langue, la version en anglais</p>

	<p>est la version contraignante et prévaut dans tout litige relatif à la signification ou à l'interprétation du présent Contrat.</p>
<p>6. Association</p>	<p>6.1 Lorsque le Fournisseur est une coentreprise ou autre association ou entité regroupant plus d'une personne ou entité, les associés d'une telle coentreprise ou association sont responsables individuellement et conjointement envers l'Acheteur pour l'exécution des dispositions du présent Contrat ; ils désignent la personne <b>identifiée dans les CSC</b> pour exercer en leur nom les droits et obligations du Fournisseur envers l'Acheteur au titre du présent Contrat, y compris, sans aucune limitation, pour recevoir des instructions et des paiements de la part de l'Acheteur. La composition ou la constitution de la coentreprise ou de toute autre association ne peut être modifiée sans le consentement préalable écrit de l'Acheteur.</p>
<p>7. Éligibilité</p>	<p>7.1 Le Fournisseur et ses Sous-traitants doivent à tout moment au cours du présent Contrat être ressortissants d'un pays ou d'un territoire éligible, conformément au Compact, aux Directives relatives à la Passation des marchés du Programme MCC et à l'Annexe A du présent Contrat (« Pays Éligibles »). Le Fournisseur ou un Sous-traitant est réputé avoir la nationalité d'un pays s'il est ressortissant de ce pays ou qu'il a été créé, enregistré ou inscrit dans ce pays, et qu'il exerce ses activités conformément au droit de ce pays.</p> <p>7.2 L'ensemble des Biens et Services Connexes à fournir au titre du présent Contrat et financés par le Compact doivent provenir de Pays Éligibles.</p> <p>7.3 Aux fins de la sous-clause 7 du CCAG, « origine » désigne l'endroit où les Biens ont été extraits, ont été implantés, ont été cultivés, produits, fabriqués, transformés, ou assemblés ; ou l'endroit où la fabrication, la transformation ou l'assemblage ont permis d'obtenir un produit commercialement reconnu qui diffère substantiellement, en termes de caractéristiques de base, de fonctions ou d'utilité, de ses composantes. En ce qui concerne les Services Connexes, le terme « origine » désigne l'endroit à partir duquel les Services Connexes sont fournis.</p>

<p>8. Notifications</p>	<p>8.1 Les notifications, requêtes ou accords requis ou autorisés au titre du présent Contrat sont sous forme écrite. Ces notifications, requêtes ou accords sont réputés avoir été remis ou effectués lorsqu'ils sont remis en personne à un représentant autorisé de la Partie à laquelle la correspondance est adressée, ou quand cette correspondance aura été expédiée à cette Partie à l'adresse <b>spécifiée dans les CSC</b>, ou envoyée par télécopie ou par courriel avec confirmation de réception, si elle est envoyée pendant les heures habituelles d'activité de la Partie destinataire, à moins que l'envoi des notifications ne soit régi par la Législation Applicable.</p> <p>8.2 Une Partie peut changer d'adresse de notification au titre du présent Contrat en avisant l'autre Partie par écrit de ce changement d'adresse (<b>spécifiée dans les CSC</b>).</p>
<p>9. Règlement des Différends</p>	<p>9.1 L'Acheteur et le Fournisseur doivent employer tous leurs efforts afin de résoudre à l'amiable par des négociations directes informelles tout désaccord ou différend survenant entre eux au titre de, ou en rapport avec, ce Contrat.</p> <p>9.2 Si les Parties ne peuvent résoudre un désaccord ou un différend conformément à la sous-clause 9.1 du CCAG dans les trente (30) jours après réception par une Partie de la requête de l'autre Partie l'invitant à travailler à cette résolution, l'une ou l'autre Partie peut soumettre le désaccord ou différend à une instance externe, conformément aux dispositions <b>des CSC</b>.</p>
<p>10. Objet de l'Offre</p>	<p>10.1 Les Biens et Services Connexes seront fournis conformément aux Conditions Particulières de Fourniture.</p> <p>10.2 Sauf stipulation contraire du présent Contrat, les Biens doivent inclure tous les produits qui ne sont pas spécifiquement mentionnés dans le présent Contrat, mais dont il peut raisonnablement être déduit, au vu du contenu du présent Contrat, qu'ils sont nécessaires à la Livraison et à la Réalisation des Biens et Services Connexes, comme s'ils étaient mentionnés expressément dans le présent Contrat.</p>
<p>11. Livraison et</p>	<p>11.1 La Livraison des Biens et la Réalisation des Services</p>

Documents	Connexes se déroulent conformément au Calendrier de Livraison et de Réalisation spécifié dans les Conditions Particulières de Fourniture. Le détail des documents d'expédition et autres documents à fournir par le Fournisseur est <b>précisé dans les CSC</b> .
12. Obligations du Fournisseur	12.1 Le Fournisseur fournit les Biens et Services Connexes, objet de l'Offre de fourniture, conformément à la clause 10 du CCAG, et au Calendrier de Livraison et de Réalisation visé à la clause 11 du CCAG.
13. Prix d'Adjudication	<p>13.1 Le Prix d'Adjudication est celui <b>spécifié dans les CSC</b> (ci-après « Prix d'Adjudication »), sous réserve des ajouts et corrections, de toute autre déduction qui y seront apportés, conformément aux dispositions du présent Contrat.</p> <p>Les prix facturés par le Fournisseur pour les Biens livrés et les Services Connexes exécutés au titre du présent Contrat ne varient pas par rapport aux prix offerts par le Fournisseur dans son Offre, à l'exception des ajustements <b>autorisés dans les CSC</b>.</p>
14. Modalités de Paiement	<p>14.1 Ce Prix d'Adjudication, acomptes compris, le cas échéant, est réglé de la manière <b>spécifiée dans les CSC</b>.</p> <p>14.2 La demande de règlement du Fournisseur est portée à l'attention de l'Acheteur par écrit, accompagnée des factures décrivant, s'il y a lieu, les Biens livrés et les Services Connexes réalisés, ainsi que des documents soumis conformément à la clause 11 du CCAG, à l'achèvement de toutes les autres obligations stipulées dans ce Contrat.</p> <p>14.3 Le règlement est effectué par ou au nom de l'Acheteur, au plus tard trente (30) jours à compter de la réception par l'Acheteur d'une facture ou d'une demande de paiement émanant du Fournisseur, et qui satisfasse l'Acheteur sur le fond et la forme.</p> <p>14.4 La monnaie dans laquelle les paiements sont effectués au profit du Fournisseur au titre du présent Contrat est celle dans laquelle le Prix de l'Offre est exprimé.</p> <p>14.5 Dans le cas où l'Acheteur omettrait de verser au Fournisseur un paiement à sa date d'échéance ou pendant la période <b>indiquée dans les CSC</b>, l'Acheteur</p>

	<p>verse au Fournisseur des intérêts sur le montant de ce paiement tardif, au taux indiqué dans les CSC, pour la période de retard et jusqu'à ce que le paiement ait été effectué dans sa totalité, que ce soit avant ou après la décision de justice ou la sentence arbitrale.</p>
<p>15. Taxes et Droits</p>	<p>(a) Le Gouvernement est engagé en vertu de tout Compact exécuté, à faire en sorte que le don du MCC soit exempt d'impôts et de rembourser à MCA-Morocco les impôts payés en violation des dispositions d'exemption applicables selon le Compact. Le Gouvernement n'accordera pas aux fournisseurs d'exonération de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés, les personnes morales de droit commun et les personnes physiques, citoyens ou étrangers résidents au Maroc ou pas et travaillant dans le cadre du Compact.</p> <p>Le fournisseur, est informé que de nombreux mécanismes d'exonération d'impôts existent en vertu du Droit Applicable. Il est recommandé aux fournisseurs, de consulter leurs conseillers fiscaux afin de déterminer si des mécanismes d'exonération sont applicables à leurs prestations. Le fournisseur, peut avoir recours à ces mécanismes dans la mesure où ils sont applicables. Si, en vertu du Droit Applicable, le fournisseur, doit payer des Taxes Exonérées, le fournisseur notifiera l'administration fiscale du montant des taxes exonérées payées (cas des sous-traitants payés avec la TVA) et formulera une demande de remboursement selon les délais convenus figurant dans les accords relatifs à la fiscalité signés entre MCC et le Gouvernement marocain.</p> <p>MCA-Morocco veillera à ce que le Gouvernement fournisse aux fournisseurs liés par des contrats avec MCA-Morocco, les exonérations auxquelles ils ont droit conformément aux termes du Compact et à la Convention Fiscale sous réserve de présentation d'une facture pro-forma conforme au modèle qui sera envoyé en même temps que le contrat. Si MCA-Morocco ne s'acquitte pas de ses obligations au titre du présent paragraphe, le Fournisseur aura le droit de résilier le présent Contrat conformément à la clause 37 (d) des CGC.</p> <p>Le Fournisseur, ses Sous-traitants et leurs personnels respectifs peuvent être soumis à certaines Taxes/Impôts</p>

	<p>sur des montants dus par l’Acheteur au titre du présent Contrat, conformément à la Législation Applicable (en vigueur au moment considéré ou par la suite). Le Fournisseur, ses Sous-traitants et leurs personnels respectifs doivent payer toutes les Taxes/Impôts prélevés en vertu de la Législation Applicable. En aucun cas l’Acheteur ne saurait être tenu responsable de l’acquittement ou du remboursement de Taxes/Impôts. Dans le cas où des Taxes/Impôts seraient appliqués au Fournisseur, à l’un de ses Sous-traitants ou à leurs personnels respectifs, le Prix d’Adjudication ne sera pas ajusté pour prendre en compte ces Taxes/Impôts.</p> <p>(b) Le Fournisseur, les Sous-traitants ou leurs personnels respectifs, ainsi que les membres de leurs familles éligibles, doivent suivre les procédures de dédouanement habituelles du Maroc pour importer des biens personnels dans le pays.</p> <p>(c) Si le Fournisseur, les Sous-traitants ou leur personnel respectifs, ou leurs personnes à charge admissibles, ne réexportent pas les biens importés mais disposent desdits biens au Maroc qui ont fait l’objet d’exemption de droits ou autres Taxes, le Fournisseur, le Sous-Traitant ou leurs personnels, selon les cas, (a) doivent acquitter ces droits et autres Taxes conformément à la Législation Applicable, ou (b) doivent rembourser ces droits de douane et Taxes à l’Acheteur si ces droits de douane et Taxes ont été payés par l’Entité MCA au moment de l’importation des biens en question au Maroc.</p> <p>(d) Sans préjudice des droits du Fournisseur au titre du présent article, le Fournisseur, les Sous-traitants et leurs employés respectifs prendront les mesures raisonnables demandées par l’Acheteur ou le Gouvernement relativement à la détermination du statut fiscal visé à la clause 15 du CCAG.</p> <p>(e) Si le Fournisseur est tenu de s’acquitter de Taxes qui font l’objet d’exemption au titre de ce Compact ou de tout autre contrat connexe, le Fournisseur informe dans les délais les plus brefs l’Acheteur (ou l’agent ou représentant désigné par l’Acheteur) de toutes les Taxes dont il s’est acquitté, et le Fournisseur coopère et prend toutes les mesures requises par l’Acheteur, la MCC ou</p>
--	--



	<p>l'un ou l'autre agent ou représentant des Parties, pour obtenir un remboursement rapide et approprié des Taxes acquittées.</p> <p>(f) L'Acheteur s'emploie de manière raisonnable à garantir que le Gouvernement assure au Fournisseur, aux Sous-traitants et à leurs personnels respectifs les exemptions fiscales applicables à ces personnes ou entités, conformément aux termes du Compact ou des contrats connexes. Si l'Acheteur omet de remplir ses obligations au titre du présent paragraphe, le Fournisseur a le droit de résilier le présent Contrat conformément à la sous-clause 34.1(d) du CCAG.</p>
<p>16. Garantie d'Exécution</p>	<p>16.1 Le Fournisseur fournit dans les vingt-huit (28) jours à compter de la Notification d'Adjudication du Contrat, une Garantie d'Exécution du présent Contrat, dont le montant est <b>spécifié dans les CSC</b>.</p> <p>16.2 Le montant de la Garantie d'Exécution est versé à l'Acheteur en dédommagement de toute perte résultant de l'incapacité du Fournisseur à s'acquitter de ses obligations aux termes du présent Contrat.</p> <p>16.3 La Garantie d'Exécution est libellée dans la monnaie du présent Contrat et a la forme d'une garantie bancaire ou d'une lettre de crédit irrévocable émise par une banque de bonne réputation établie dans le pays de l'Acheteur ou dans un Pays Éligible, et elle satisfait l'Acheteur sur le fond et la forme, et est au format visé à la Section VIII. Formulaires Contractuels.</p> <p>16.4 La Garantie d'Exécution est libérée par l'Acheteur et retournée au Fournisseur vingt-huit (28) jours au plus après la date de la fin de l'exécution des obligations du Fournisseur au titre du présent Contrat, y compris toute obligation de garantie.</p>
<p>17. Droits d'auteur</p>	<p>17.1 Les droits d'auteur relatifs aux dessins, documents et autres matériels contenant des données et des informations fournies à l'Acheteur par le Fournisseur sont acquis au Fournisseur, ou, si ces dessins, documents ou autres matériels sont fournis à l'Acheteur, directement ou par le biais du Fournisseur par un tiers, y compris par les fournisseurs des matériels, les droits d'auteur en resteront acquis à ce tiers.</p>

<p>18. Informations Confidentielles</p>	<p>18.1 L'Acheteur et le Fournisseur gardent confidentiels et ne divulguent pas à des tiers sans le consentement préalable écrit de l'autre Partie, tous documents, données ou autres informations fournis directement ou indirectement par l'autre Partie dans le cadre du présent Contrat, que les informations aient été fournies avant, pendant ou à la suite de l'exécution ou de la résiliation du présent Contrat. En dépit de ce qui précède, le Fournisseur peut fournir à ses Sous-traitants les documents, données et autres informations qu'il reçoit de l'Acheteur dans la mesure nécessaire au Sous-traitant pour exécuter son travail au titre du présent Contrat, auquel cas le Fournisseur doit obtenir de ce Sous-traitant un engagement de confidentialité similaire à celui imposé au Fournisseur au titre de la clause 18 du CCAG.</p> <p>18.2 L'Acheteur n'utilise ni les documents, ni les données et autres informations fournis par le Fournisseur à des fins autres qu'aux fins du présent Contrat. De la même manière, le Fournisseur n'utilise pas de documents, données et autres informations fournis par l'Acheteur à des fins autres qu'à des fins de conception, de fourniture ou d'autres travaux et services requis dans le cadre de l'exécution du présent Contrat.</p> <p>18.3 Toutefois, l'obligation d'une Partie au titre des sous-clauses 18.1 et 18.2 du CCAG ci-dessus ne s'applique pas aux informations :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>(a) que l'Acheteur ou le Fournisseur a besoin de partager avec la MCC ou d'autres entités participant au financement du présent Contrat, ou en conformité par ailleurs avec les conditions du Compact ou des documents connexes ;</li><li>(b) qui sont, actuellement ou à une date ultérieure, dans le domaine public, sans que cette Partie n'ait commis de faute ;</li><li>(c) dont on peut prouver qu'elles étaient connues de cette Partie au moment de leur divulgation et que celles-ci n'ont pas été obtenues, directement ou indirectement, auprès de l'autre Partie ;</li><li>(d) qui ont été légalement mises à la disposition de cette Partie par un tiers qui n'est soumis à aucune</li></ul>
---	--

	<p>obligation de confidentialité ; ou</p> <p>(e) qui doivent être partagées en vertu de la Législation Applicable.</p> <p>Les dispositions de la clause 18 du CCAG continuent de s’appliquer après l’exécution ou la résiliation, pour quelque raison que ce soit, du présent Contrat.</p>
<p>19. Recrutement du personnel et de la main-d’œuvre</p>	<p>19.1 Le Fournisseur doit adopter et appliquer des politiques et des procédures de ressources humaines adaptées à sa taille et à sa main-d’œuvre et définissant son approche par rapport à la gestion du Personnel. Au minimum, le Fournisseur doit fournir à tout le Personnel des informations détaillées qui soient claires et compréhensibles, au sujet de leurs droits en vertu de toutes les lois applicables concernant le travail et de toutes conventions collectives applicables, y compris leurs droits relatifs à l’emploi, la santé, la sécurité, les services sociaux, l’immigration et l’émigration, à compter du début de la relation de travail et lorsque surviennent des changements importants.</p> <p>19.2 Le Fournisseur s’assure que les conditions d’emploi et les conditions des travailleurs migrants ne sont pas influencées par leur statut de migrant.</p> <p>19.3 Le Fournisseur doit mettre en place un mécanisme d’examen des griefs à l’intention du Personnel, y compris le personnel des Sous-traitants s’il n’existe pas de mécanisme distinct pour les Sous-traitants, afin de leur permettre de signaler les problèmes constatés sur le lieu de travail. Le Fournisseur informe son Personnel du mécanisme d’examen des griefs au moment du recrutement et lui facilite l’accès audit mécanisme. Le mécanisme devrait prévoir l’examen par le responsable hiérarchique compétent et permettre une réponse rapide aux préoccupations soulevées, par le biais d’un processus compréhensible et transparent qui garantit aux personnes concernées un retour d’information en temps voulu, sans que le Personnel ne subisse de représailles à cet égard. Le mécanisme devrait également permettre d’exprimer et de traiter des plaintes anonymes. Le mécanisme ne devrait pas entraver l’accès à d’autres recours judiciaires ou administratifs qui pourraient être disponibles en vertu</p>

	<p>de la Législation Applicable ou par le biais des procédures d'arbitrage existantes, ni se substituer aux mécanismes d'examen des griefs prévus par les conventions collectives.</p> <p>19.4 Lorsque le logement ou des services sociaux sont fournis au Personnel, le Fournisseur doit mettre en place et appliquer des politiques sur la qualité et la gestion de ces logements et la fourniture de ces services sociaux (y compris en ce qui concerne l'espace minimum, l'approvisionnement en eau, des systèmes d'évacuation des eaux usées et des ordures adéquats, une protection appropriée contre la chaleur, le froid, l'humidité, le bruit, l'incendie et les animaux vecteurs de maladies, des installations sanitaires et des lavabos adéquats, la ventilation, des équipements de cuisine et installations de stockage, l'éclairage naturel et artificiel, ainsi que toutes les précautions raisonnables nécessaires pour assurer la santé et la sécurité du Personnel du Fournisseur. Les installations d'hébergement et les services sociaux doivent être fournis de manière conforme aux principes de non-discrimination et d'égalité des chances. Les dispositions concernant le logement ne doivent pas restreindre la liberté de mouvement ou d'association, sauf que des installations séparées doivent être fournies pour les hommes et les femmes. Des indications supplémentaires sont disponibles à l'adresse : <a href="https://www.mcc.gov/resources/doc/guidance-accommodation-welfare-staff-and-labor">https://www.mcc.gov/resources/doc/guidance-accommodation-welfare-staff-and-labor</a></p> <p>19.5 En soumettant son PGES, le Fournisseur doit inclure les spécifications qu'il propose concernant les installations qui seront mises à la disposition du personnel et de la main-d'œuvre. Les installations proposées doivent être conformes aux exigences de la norme PS-2 et être approuvées par l'ingénieur. » Pour de plus amples renseignements sur les normes concernant l'hébergement des travailleurs, prière se référer à : "Workers' accommodation: processes and standards, A guidance note by IFC and the EBRD" en particulier la Partie II, Sous-section I. Standards for workers' accommodation, disponible à l'adresse : <a href="https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/9839db00488557d1bdfcff6a6515bb18/workers_accomodation.pdf?MOD=AJPERES&amp;CACHEID=9839db00488557d1bdfcff6a6515bb18">at:https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/9839db00488557d1bdfcff6a6515bb18/workers_accomodation.pdf?MOD=AJPERES&amp;CACHEID=9839db00488557d1bdfcff6a6515bb18</a></p>
--	--

<p>20. Interdiction du harcèlement sexuel</p>	<p>20.1 Le Fournisseur interdit les actes de harcèlement sexuel à l'égard des bénéficiaires du Compact, des employés de l'Entité MCA ou des Consultants de l'Entité MCA. Les exemples de harcèlement sexuel comprennent, sans toutefois s'y limiter, les comportements suivants : avances sexuelles non désirées ; demandes de faveurs sexuelles ; harcèlement verbal ou physique de nature sexuelle ; ou remarques offensantes au sujet du sexe, de l'orientation sexuelle d'une personne ou de sa non-conformité avec les stéréotypes sexuels. L'Entité MCA peut enquêter sur les allégations de harcèlement sexuel comme elle le juge approprié. Le Fournisseur coopère pleinement à toute enquête menée par l'Entité MCA concernant toute violation de cette disposition. Le Fournisseur s'assure que tout incident de harcèlement sexuel ayant fait l'objet d'une enquête par l'Entité MCA a été résolu à la satisfaction de l'Entité MCA.</p>
<p>21. Non-discrimination et égalité des chances</p>	<p>21.1 L'Entité MCA respecte le principe d'égalité des chances et de traitement équitable dans ses pratiques d'emploi. L'Entité MCA attend du Fournisseur qu'il ne prenne pas de décisions en matière d'emploi en se fondant sur des caractéristiques personnelles sans rapport avec les exigences inhérentes au poste. Les caractéristiques personnelles comprennent le sexe, la race, la nationalité, l'origine ethnique, sociale et autochtone, la religion ou les croyances, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle et l'identité sexuelle. L'Entité MCA attend du Fournisseur qu'il fonde ses décisions en matière d'emploi sur le principe de l'égalité des chances et de traitement équitable et ne fasse pas de discrimination concernant des aspects de la relation d'emploi tels que le recrutement et l'embauche, la rémunération (y compris les salaires et avantages sociaux), les conditions de travail et les conditions d'emploi, l'accès à la formation, la promotion, le licenciement ou la retraite et la discipline. Les mesures spéciales de protection ou d'assistance visant à corriger une discrimination ou une sélection opérée par le passé pour un emploi particulier sur la base des exigences inhérentes à l'emploi ne sont pas</p>

	considérées comme une discrimination.
22. Sous-traitance	<p>22.1 Le Fournisseur doit obtenir l'autorisation préalable écrite de l'Acheteur avant de conclure un Contrat de sous-traitance pour l'exécution d'une ou de plusieurs de ses obligations au titre du présent Contrat. Le Fournisseur notifie à l'Acheteur par écrit tous Contrats de sous-traitance attribués au titre du présent Contrat, si ceux-ci ne sont pas déjà spécifiés dans son Offre. Le fait de sous-traiter certaines parties du présent Contrat ne pourra en aucun cas dégager le Fournisseur de ses obligations, devoirs, responsabilités ou engagements au titre du présent Contrat.</p> <p>Les contrats de sous-traitance doivent être conformes aux dispositions des clauses 3 et 7 du CCAG.</p> <p>22.2 Le Fournisseur a la responsabilité de contrôler le respect par les sous-traitants et les fournisseurs principaux des conditions de travail décrites dans les normes de performance d'IFC en vigueur de temps à autre.</p> <p>22.3 Le Fournisseur surveille ses fournisseurs principaux de façon continue et, lorsqu'il y a un risque élevé de situations mettant en danger la vie de leurs employés, le Fournisseur met en place des procédures et des mesures d'atténuation pour s'assurer que les fournisseurs principaux prennent des mesures pour prévenir ou corriger ces situations. Lorsqu'il n'est pas possible d'y remédier, le Fournisseur doit remplacer les fournisseurs principaux auprès desquels il s'approvisionne dans le cadre du présent Contrat. Des indications supplémentaires sont disponibles à l'adresse : <a href="https://www.mcc.gov/resources/doc/guidance-on-supply-chains">https://www.mcc.gov/resources/doc/guidance-on-supply-chains</a></p>
23. Spécifications et Normes	<p>23.1 Les Biens et Services Connexes fournis au titre du présent Contrat doivent être conformes aux spécifications et aux normes techniques, y compris aux exigences en matière d'environnement, de santé et de sécurité (« ESS »), visées aux Conditions Particulières de Fourniture ; en l'absence de norme spécifique, la norme retenue est équivalente ou supérieure aux normes officielles applicables au(x) pays d'origine des Biens et Services Connexes.</p>

	<p>23.2 Le Fournisseur a le droit de refuser la responsabilité des concepts, données, dessins, spécifications ou autres documents, ou de toute modification de ceux-ci, qui auraient été fournis ou conçus par ou pour le compte de l'Acheteur, en remettant à l'Acheteur une notification de décharge de responsabilité.</p> <p>23.3 Lorsque des références sont faites dans le présent Contrat à des normes et codes conformément auxquels il sera exécuté, la version éditée ou révisée de ces normes et de ces codes est celle spécifiée dans les Conditions Particulières de Fourniture. Pendant l'exécution du Contrat, tout changement apporté à ces codes et ces normes est appliqué uniquement après approbation par l'Acheteur et est traité conformément à la clause 32 du CCAG.</p>
<p>24. Emballage et Documentation</p>	<p>24.1 Le Fournisseur veille à l'emballage des Biens de sorte à prévenir les dommages ou détériorations en cours d'expédition. L'emballage doit pouvoir résister, sans limitations, à une manipulation brutale et à l'exposition à des températures extrêmes, au sel et à la pluie, et au stockage dans des entrepôts à ciel ouvert. Les dimensions et le poids des caisses doivent tenir compte, au besoin, de la distance jusqu'à la Destination finale et de l'absence d'installations de manutention lourde à toutes les étapes de l'expédition.</p> <p>24.2 L'emballage, le marquage et la documentation intérieure et extérieure doivent être strictement conformes à l'ensemble des exigences spéciales indiquées dans le présent Contrat, y compris aux exigences supplémentaires, le cas échéant, <b>spécifiées dans les CSC</b>, et à toute autre instruction de l'Acheteur.</p>
<p>25. Assurance</p>	<p>25.1 Sauf stipulation contraire <b>des CSC</b>, les Biens fournis au titre du présent Contrat sont pleinement assurés, dans une monnaie librement convertible en cours dans un Pays Éligible, contre les pertes ou les dommages consécutifs à la fabrication ou à l'acquisition, au transport, au stockage et à la livraison, conformément aux Incoterms applicables.</p>
<p>26. Transport</p>	<p>26.1 Sauf stipulation contraire <b>des CSC</b>, la responsabilité de l'organisation de l'expédition des Biens est celle prévue</p>

	<p>par les Incoterms et par les Conditions Particulières de Fourniture.</p>
<p>27. Inspections et Tests</p>	<p>27.1 Le Fournisseur doit, à ses frais, réaliser les tests et/ou inspections des Biens et Services Connexes stipulés dans les Conditions Particulières de Fourniture.</p> <p>27.2 Les inspections et tests peuvent être réalisés sur le site du Fournisseur ou de son Sous-traitant, au point de livraison et/ou à la Destination finale des Biens, ou ailleurs dans le pays de l’Acheteur, <b>selon ce que prévoient les CSC</b>. Sous réserve de la sous-clause 27.3 du CCAG, lorsque ces tests et inspections sont réalisés sur le site du Fournisseur ou de son Sous-traitant, l’ensemble des installations et une assistance raisonnable, y compris l’accès aux dessins, plans et données de production, sont mis à la disposition des inspecteurs aux frais de l’Acheteur.</p> <p>27.3 L’Acheteur ou son représentant désigné a le droit d’assister aux tests et inspections auxquels il est fait référence à la sous-clause 27.2 du CCAG, à condition qu’il prenne en charge les coûts et dépenses encourus relativement à ce déplacement, y compris, mais sans s’y limiter, les frais de déplacement et d’hébergement.</p> <p>27.4 Lorsque le Fournisseur est prêt à réaliser ces tests et inspections, il en notifie l’endroit et l’heure à l’Acheteur raisonnablement à l’avance. Le Fournisseur obtient auprès de tout tiers ou fabricant concerné les autorisations ou consentements nécessaires pour permettre à l’Acheteur ou à son représentant désigné de participer aux tests et/ou à l’inspection.</p> <p>27.5 L’Acheteur peut exiger que le Fournisseur réalise des tests et/ou inspections qui ne sont pas requis par le présent Contrat mais qu’il estime nécessaires pour pouvoir vérifier que les caractéristiques et les performances des Biens sont conformes aux codes, normes et spécifications techniques prévus au présent Contrat, étant entendu que les frais raisonnables encourus par le Fournisseur dans le cadre de la réalisation de ces tests et/ou inspections doivent être ajoutés au Prix d’Adjudication. En outre, si ces tests et/ou inspections entravent le processus de fabrication ou l’exécution par le Fournisseur de ses autres</p>



	<p>obligations au titre du présent Contrat, les dates de livraison et de réalisation et les autres obligations affectées en tiendront compte.</p> <p>27.6 Le Fournisseur fournit à l’Acheteur un rapport des résultats de ces tests et/ou inspections.</p> <p>27.7 L’Acheteur peut décider de rejeter les Biens ou toute partie de ceux-ci qui ne satisfont pas aux tests et/ou à l’inspection, ou qui ne sont pas conformes aux spécifications, y compris aux exigences ESS. Le Fournisseur rectifie ou remplace les Biens ou la partie ainsi rejeté(e)s, ou effectue les modifications nécessaires pour satisfaire aux spécifications, à titre gratuit pour l’Acheteur, et refait les tests et/ou l’inspection, à titre gratuit pour l’Acheteur, après l’en avoir avisé en vertu de la sous-clause 27.4 du CCAG.</p> <p>27.8 Le Fournisseur reconnaît que ni la réalisation d’un test et/ou l’inspection des Biens ou d’une partie de ceux-ci, ni la présence de l’Acheteur ou de son représentant, ni la production d’un rapport au titre de la sous-clause 27.6 du CCAG, ne le dégagera de ses engagements ou autres obligations au titre du présent Contrat.</p>
<p>28. Dommages-intérêts</p>	<p>28.1 Exception faite des cas visés à la clause 33 du CCAG, si le Fournisseur omet de livrer tout ou partie des Biens ou de réaliser les Services Connexes dans les délais prévus au présent Contrat, l’Acheteur peut, sans préjuger des autres recours dont il dispose au titre du présent Contrat ou en vertu de la Législation Applicable, déduire du Prix d’Adjudication, à titre de dommages et intérêts conventionnels, un montant équivalent au pourcentage – <b>spécifié dans les CSC</b> – de ce Prix de Contrat pour chaque semaine ou portion de semaine de retard et ce, jusqu’à la livraison et/ou l’exécution effective(s), à hauteur d’un montant maximal – <b>spécifié dans les CSC</b>. Une fois ce maximum atteint, l’Acheteur peut choisir de résilier le présent Contrat au titre de la clause 36 du CCAG.</p>
<p>29. Garantie du Fournisseur</p>	<p>29.1 Le Fournisseur garantit que tous les Biens sont neufs, qu’ils n’ont jamais été utilisés et qu’il s’agit des modèles les plus récents ou actuels, et qu’ils intègrent toutes les améliorations récentes en termes de conception et de</p>

	<p>matériaux, sauf stipulation contraire du présent Contrat.</p> <p>29.2 Sous réserve de la sous-clause 20.2 du CCAG, le Fournisseur garantit également que les Biens ne présenteront aucun défaut résultant d’actes ou d’omissions de son fait, ou découlant de concepts, matériaux ou façons et qui peuvent se développer dans le cadre d’une utilisation normale dans les conditions prévalant dans le pays de l’Acheteur.</p> <p>29.3 Sauf stipulation contraire <b>dans les CSC</b>, cette garantie demeure valable pendant douze (12) mois après que tout ou partie des Biens, selon les cas, aura été livré(e) et reçu(e) à la Destination finale, ou pendant dix-huit (18) mois à compter de la date d’expédition ou de chargement dans le pays d’origine, sachant que la période retenue sera celle qui expirera le plus tôt. La période de garantie des Biens qui ont été réparés ou remplacés au cours de la période de garantie sera de douze (12) mois à compter de la date à laquelle ces Biens ont été réparés ou remplacés.</p> <p>29.4 L’Acheteur notifie au Fournisseur la nature des défauts et lui fournit toutes les preuves concernant ces défauts, immédiatement après leur constatation. L’Acheteur donne toutes les possibilités raisonnables au Fournisseur d’inspecter ces défauts.</p> <p>29.5 À la réception d’une telle notification, le Fournisseur, au cours de la période <b>spécifiée dans le CCAP</b>, doit réparer ou remplacer rapidement les Biens, ou la partie des Biens, défectueux, à titre gratuit pour l’Acheteur.</p> <p>29.6 Si, après en avoir été avisé, le Fournisseur ne répare pas les défauts pendant la période spécifiée à la sous-clause 25.5 des CSC, l’Acheteur peut, dans un délai raisonnable, prendre toutes les mesures qu’il jugera nécessaires, aux risques et à la charge du Fournisseur et sans préjuger des recours autres dont il dispose contre le Fournisseur au titre du présent Contrat ou de la Législation Applicable.</p>
<p>30. Indemnisation en Cas d’Usage Abusif de Brevets</p>	<p>30.1 Le Fournisseur doit, sous réserve du respect par l’Acheteur des dispositions de la sous-clause 30.2 du CCAG, garantir et tenir hors de cause l’Acheteur et ses employés, dirigeants et administrateurs relativement à tous procès, actions en justice, procédures</p>

	<p>administratives, prétentions, demandes, pertes, dommages, coûts et frais, frais d’avocat et de procédure compris, de quelque nature que ce soit, que l’Acheteur pourrait avoir à subir à la suite de la violation, avérée ou alléguée, de brevets, modèles d’utilité, modèles déposés, marques de commerce, droits d’auteur ou autres droits de propriété intellectuelle enregistrés ou existants, causée par :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>(a) l’installation des Biens par le Fournisseur ou l’utilisation des Biens dans le pays de l’Acheteur ; et</li><li>(b) la vente dans un pays, quel qu’il soit, des produits fabriqués avec les Biens.</li></ul> <p>Cette indemnisation couvre uniquement l’usage fait des Biens ou de certaines parties des Biens conformément au présent Contrat, que cet usage y soit expressément indiqué ou qu’il puisse en être raisonnablement déduit, et uniquement les violations résultant de l’utilisation de tout ou partie des Biens prévue au présent Contrat, et en aucun cas les violations résultant de la production de produits mettant en œuvre, en combinaison ou en association, les Biens et d’autres matériels, installations ou matériaux non fournis par le Fournisseur au titre du présent Contrat.</p> <p>30.2 Si des poursuites étaient engagées ou une plainte déposée contre l’Acheteur relativement à une situation semblable à celle visée à la sous-clause 30.1 du CCAG, l’Acheteur en avise sans attendre le Fournisseur, et celui-ci peut, à ses frais et au nom de l’Acheteur, répondre à ces poursuites ou à cette plainte et engager toutes les négociations utiles en vue de leur règlement.</p> <p>Si le Fournisseur omet de notifier à l’Acheteur dans les vingt-huit (28) jours après réception de la notification qui lui aura été adressée, qu’il projette de répondre à ces poursuites ou à cette plainte, l’Acheteur est libre d’y répondre en son propre nom.</p> <p>30.3 L’Acheteur doit, à la demande du Fournisseur, fournir toute l’assistance raisonnable au Fournisseur pour répondre à ces poursuites ou à cette plainte, et est remboursé par le Fournisseur pour toutes les dépenses raisonnables qu’il aura engagées dans le cadre de cette démarche.</p>
--	---

	<p>30.4 L'Acheteur garantit et tient hors de cause le Fournisseur et ses employés, dirigeants et Sous-traitants à l'égard de toutes poursuites, procédures de justice ou administratives, prétentions, demandes, pertes, dommages, coûts et frais de quelque nature que ce soit, y compris les frais d'avocats et de justice, que le Fournisseur pourrait avoir à subir à la suite de la violation, avérée ou alléguée, de brevets, modèles d'utilité, modèles déposés, marques de commerce, droits d'auteur ou autre droits de propriété intellectuelle déposés ou qui existent à la date du présent Contrat, née des, ou liée aux, concepts, données, dessins, spécifications ou autres documents fournis ou conçus par ou pour le compte de l'Acheteur.</p>
<p>31. Limite de Responsabilité</p>	<p>31.1 Sauf dans les cas de négligence pénale ou d'inconduite volontaire,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) le Fournisseur ne peut être tenu responsable envers l'Acheteur, contractuellement, en responsabilité civile ou autre, des pertes ou dommages, perte de jouissance, perte de production ou perte de bénéfices ou intérêts, directs ou indirects, étant entendu que cette exclusion ne s'applique pas à l'obligation du Fournisseur de verser des dommages et intérêts conventionnels à l'Acheteur ; et</li> <li>(b) la responsabilité globale du Fournisseur envers l'Acheteur, que ce soit au titre du présent Contrat, en responsabilité civile ou autre, ne dépasse pas le Prix d'Adjudication total, et cette restriction ne s'applique pas au coût des réparations ou de remplacement des Biens défectueux ou à l'obligation du Fournisseur d'indemniser l'Acheteur conformément à la clause 30 du CCAG.</li> </ul>
<p>32. Modification des Dispositions Légales et Réglementaires</p>	<p>32.1 Sauf stipulation contraire du présent Contrat, si après la date de prise d'effet du Dossier d'Appel d'Offres une loi, un règlement, une ordonnance, une décision de justice ou des statuts ayant force de loi devaient être promulgués, adoptés, abrogés ou modifiés dans la région du pays de l'Acheteur où est située la Destination finale (et qui sont réputés inclure tout changement d'interprétation ou d'application par les autorités</p>

	<p>compétentes) qui allaient par la suite affecter la date de livraison et/ou le Prix d'Adjudication, la date de livraison et/ou le Prix d'Adjudication sera augmenté ou réduit proportionnellement, dans la mesure où le Fournisseur aura été affecté dans l'exécution de l'une de ses obligations au titre du présent Contrat. En dépit de ce qui précède, cette majoration ou réduction de prix ne sera pas traitée séparément si elle a déjà été prévue dans les dispositions d'ajustement des prix, conformément à la clause 13 du CCAG.</p> <p>32.2 Nonobstant les dispositions de la sous-clause 32.1 du CCAG, si, après la date de prise d'effet du présent Contrat, des modifications sont apportées aux dispositions de la Législation Applicable aux Taxes/Impôts, entraînant une augmentation ou une réduction des coûts engagés par le Fournisseur dans l'exécution de ses obligations au titre du présent Contrat, les paiements versés au Fournisseur ne seront pas ajustés. Toutefois, les dispositions de la sous-clause 15(f) du CCAG s'appliquent à une telle situation.</p>
<p>33. Force Majeure</p>	<p>33.1 Dans le cadre du présent Contrat, « Force Majeure » désigne tout événement ou situation qui (a) n'est pas prévisible et échappe au contrôle raisonnable d'une Partie, et qui n'est pas le résultat d'actes, d'omissions ou de retards de la Partie invoquant un tel cas de Force Majeure, (ou de tout tiers que cette Partie contrôle, y compris tout Sous-traitant), (b) n'est pas un acte, événement ou situation dont cette Partie s'est expressément engagée à assumer les risques ou les conséquences dans le cadre du présent Contrat, (c) n'aurait pu être prévenu, réparé ou solutionné par les efforts raisonnables de cette Partie, et (d) rend l'exécution des obligations de cette Partie au titre du présent Contrat impossible ou si difficile qu'elle est considérée comme impossible au vu des circonstances.</p> <p>Si une Partie n'arrive pas à s'acquitter de l'une de ses obligations au titre du présent Contrat, cette défaillance ne sera pas considérée comme étant une violation des, ou un manquement aux, termes du présent Contrat, dans la mesure où cette incapacité est le résultat d'un cas de Force Majeure, et à condition que la Partie affectée par cet événement (a) ait pris toutes les</p>

	<p>précautions raisonnables, fait preuve de diligence et appliquer les mesures alternatives raisonnables afin d'exécuter les termes et conditions du présent Contrat, et (b) a informé l'autre Partie dès que possible (et en tout état de cause au plus tard cinq (5) jours après la survenue du cas de Force Majeure) de la survenue d'un événement permettant d'invoquer la Force Majeure.</p> <p>Une Partie affectée par un cas de Force Majeure doit continuer à respecter ses obligations au titre du Contrat dans la mesure du possible, et devra prendre toutes les mesures raisonnables afin de minimiser ou tout au moins d'en maîtriser les conséquences.</p> <p>29.4 Une Partie affectée par un cas de Force Majeure doit fournir une preuve de la nature et de la cause d'un tel événement, et doit également informer l'autre Partie par écrit dès que possible du retour à la normale.</p> <p>Tout délai pendant lequel une Partie doit, au titre du présent Contrat, achever tout acte ou toute tâche, est prolongé d'une période égale à la durée pendant laquelle cette Partie n'a pas été en mesure d'exécuter cet acte en raison du cas de Force Majeure.</p> <p>Le Fournisseur ne saurait être tenu responsable de la perte de sa Garantie d'Exécution, de dommages et intérêts conventionnels ou d'une résiliation pour défaillance (autre que conformément à la sous-clause 36.1(d) du CCAG si, et dans la mesure où, son retard d'exécution ou défaut d'exécution résulte d'un cas de Force Majeure.</p> <p>En cas de désaccord entre les Parties quant à l'existence ou l'étendue d'un cas de Force Majeure, le désaccord est résolu conformément à la sous-clause 9 du CCAG.</p>
<p>34. Demandes de Changements et Modifications du Contrat</p>	<p>34.1 L'Acheteur peut à tout moment exiger du Fournisseur, par une notification conforme à la clause 8 du CCAG, d'effectuer des changements dans les limites de l'objet du présent Contrat concernant :</p> <p>(a) les dessins, concepts ou spécifications relatifs à des Biens à fournir au titre du présent Contrat qui doivent être spécifiquement fabriqués pour l'Acheteur ;</p>

	<p>(b) la méthode d'expédition ou d'emballage ;</p> <p>(c) le lieu de livraison ; et</p> <p>(d) les Services Connexes à fournir par le Fournisseur.</p> <p>34.2 Si un tel changement devait causer une augmentation ou une réduction des coûts ou des délais d'exécution du Fournisseur de toute disposition au titre du présent Contrat, un ajustement équitable est apporté au Prix d'Adjudication et/ou au calendrier de livraison/réalisation, et le présent Contrat est modifié en conséquence. Toutes les demandes du Fournisseur visant à obtenir un ajustement au titre du présent article doivent être présentées dans les vingt-huit (28) jours à compter de la date de réception de la notification de modification de l'Acheteur. Toutes les demandes d'ajustement soumises par le Fournisseur au titre du présent article doivent inclure une explication raisonnablement détaillée de la méthode appliquée pour majorer les coûts et/ou prolonger les délais, y compris les raisons de cette majoration/prolongation.</p> <p>34.3 Les prix facturés par le Fournisseur pour des Services Connexes nécessaires mais qui n'ont pas été inclus dans le présent Contrat, doivent être approuvés à l'avance par les Parties et ne doivent pas excéder les taux en vigueur facturés par le Fournisseur à d'autres parties pour des services similaires.</p>
<p>35. Prolongations des Temps de Fourniture</p>	<p>35.1 Si à un moment quelconque pendant l'exécution du présent Contrat, le Fournisseur ou ses Sous-traitants devaient faire face à des situations empêchant la livraison dans les délais des Biens ou la réalisation des Services Connexes au titre de la clause 11 du CCAG, le Fournisseur doit notifier immédiatement l'Acheteur par écrit du retard, en indiquant sa durée probable ainsi que la cause de celui-ci. Dès que possible après réception de cette notification, l'Acheteur doit évaluer la situation et peut, à son entière discrétion, prolonger les délais de livraison/réalisation de l'Acheteur (avec ou sans dommages et intérêts conventionnels estimés par l'Acheteur de manière discrétionnaire), auquel cas la prolongation est approuvée par les Parties par le biais d'une modification apportée au présent Contrat.</p> <p>35.2 Sauf dans l'un des cas de Force Majeure visés à la clause</p>

	<p>33 du CCAG, un retard du Fournisseur dans l'exécution de ses obligations de Livraison et de Réalisation l'expose à des dommages et intérêts conventionnels au titre de la clause 28 du CCAG, à moins qu'une prolongation des délais n'ait été acceptée par les deux Parties, conformément à la sous-clause 35.1 du CCAG.</p>
<p>36. Résiliation par l'Acheteur</p>	<p><u>36.1 Résiliation pour cause de défaillance :</u></p> <p>Sans préjudice des autres recours dont il dispose en cas de rupture du présent Contrat, l'Acheteur, moyennant une notification écrite au Fournisseur, peut résilier tout ou partie du présent Contrat dans l'un des cas prévus aux sous-clauses (a) à (f) de la présente sous-clause 36.1 du CCAG.</p> <p>(a) Si le Fournisseur, de l'avis de l'Acheteur ou de la MCC, omet d'exécuter ses obligations relatives à l'utilisation des financements énoncées à l'Annexe A, la résiliation au titre de la présente disposition : (i) prend effet immédiatement au moment de la remise de la notification de résiliation ; et (ii) oblige le Fournisseur à rembourser tous financements mal employés dans un délai maximum de trente (30) jours après la résiliation.</p> <p>(b) Si le Fournisseur omet de livrer ou de réaliser tout ou partie des Biens ou des Services Connexes dans le délai spécifié dans le présent Contrat, ou pendant toute prolongation de celui-ci qui aura été accordée par l'Acheteur conformément à la sous-clause 35.1 du CCAG, la résiliation au titre de la présente disposition prendra effet automatiquement après l'expiration d'une période de trente (30) jours suivant la notification de résiliation, ou à une date ultérieure spécifiée par l'Acheteur. Dans le cas où l'Acheteur résilie tout ou partie du présent Contrat, conformément à la présente disposition, l'Acheteur peut décider, selon les termes et de la manière qu'il jugera utiles, de se procurer des Biens ou Services Connexes similaires à ceux non livrés ou non réalisés, et le Fournisseur sera responsable envers l'Acheteur de tous les frais supplémentaires encourus par l'Acheteur dans un tel cas de figure. Néanmoins, le Fournisseur continuera d'exécuter</p>



	<p>toute partie du Contrat non affectée par la résiliation.</p> <p>(c) Si le Fournisseur ne répare pas sa non-exécution de l'une de ses autres obligations au titre du présent Contrat (autre que la non-exécution visée précédemment aux sous-clauses (a) ou (b)) dans les trente (30) jours suivant la remise de la notification de résiliation ou au cours de toute période supplémentaire approuvée par écrit par l'Acheteur, la résiliation au titre de la présente disposition prend immédiatement effet à l'expiration du délai de trente (30) jours ou à une date ultérieure précisée par l'Acheteur.</p> <p>(d) Si, à la suite d'un cas de Force Majeure, le Fournisseur est dans l'incapacité d'exécuter une partie importante de ses obligations pendant une période ne pouvant être inférieure à soixante (60) jours, la résiliation au titre de la présente disposition prendra effet à l'expiration d'un délai de trente (30) jours après remise de la notification ou à une date ultérieure spécifiée par l'Acheteur.</p> <p>(e) Si le Fournisseur ne se soumet pas à une sentence arbitrale finale conformément à la clause 9 du CCAG, la résiliation au titre de la présente disposition prendra automatiquement effet à l'expiration d'un délai de trente (30) jours après remise de la notification de résiliation ou à une date ultérieure spécifiée par l'Acheteur.</p> <p>(f) Si le Fournisseur (ou tout Sous-traitant ou l'un de leurs employés), de l'avis de l'Acheteur, directement ou par le biais d'un agent, s'est livré à des actes de corruption ou à des manœuvres frauduleuses, à des actes de connivence ou à des manœuvres prohibées, obstructives ou coercitives en vue de se voir attribuer le présent Contrat ou dans l'exécution du présent Contrat, la résiliation au titre de la présente disposition prendra effet automatiquement au moment de la remise de la notification de résiliation.</p> <p><u>36.2 Résiliation pour cause d'insolvabilité</u></p> <p>L'Acheteur peut à n'importe quel moment résilier le</p>
--	---

	<p>présent Contrat en adressant une notification au Fournisseur, si ce dernier était frappé d'insolvabilité ou de faillite, n'existe plus ou est dissout, et la résiliation au titre de la présente disposition prendra automatiquement effet au moment de la remise de la notification de résiliation ou à la date spécifiée par l'Acheteur dans la notification de résiliation. Dans ce cas, la résiliation prendra effet sans indemnisation du Fournisseur, à condition que cette résiliation ne porte pas préjudice aux droits ou recours ou réparations dont dispose, ou pourrait disposer par la suite, l'Acheteur.</p> <p><u>36.3 Résiliation pour des raisons pratiques</u></p> <p>(a) L'Acheteur, par une notification remise au Fournisseur, peut à tout moment résilier le présent Contrat, dans son ensemble ou en partie, de manière discrétionnaire, pour des raisons pratiques. La notification de résiliation doit spécifier que la résiliation est justifiée par des raisons d'ordre pratique, la mesure dans laquelle la résiliation affecte les obligations du Fournisseur au titre du présent Contrat ainsi que la date à laquelle une telle résiliation prendra effet.</p> <p>(b) En cas de résiliation conformément à la présente sous-clause 36.3 du CCAG, les Biens qui sont entièrement fournis et prêts à être expédiés dans les vingt-huit (28) jours après réception de la notification de résiliation sont acceptés par l'Acheteur aux termes et Prix d'Adjudication. En ce qui concerne les Biens restants, l'Acheteur peut choisir :</p> <p>(i) d'achever toute partie et de la livrer aux termes et Prix d'Adjudication ; et/ou</p> <p>(ii) d'annuler le reste et de payer au Fournisseur un montant convenu pour les Biens et les Services Connexes partiellement fournis/réalisés et pour les matériaux et pièces fournis antérieurement par le Fournisseur.</p> <p><u>36.4 Suspension ou résiliation se rapportant au Compact ou à la Législation Applicable</u></p> <p>(a) L'Acheteur, par une notification remise au</p>
--	---

	<p>Fournisseur, peut suspendre ou résilier le présent Contrat, dans son ensemble et en partie, si le Compact venait à expirer, était suspendu ou prenait fin en totalité ou en partie conformément aux termes du Compact. La suspension ou la résiliation au titre de la présente disposition prend immédiatement effet au moment de la remise de la notification de suspension ou de résiliation, selon le cas, conformément aux termes de la notification. Si le présent Contrat est suspendu conformément à la sous-clause 36.4(a) du CCAG, le Fournisseur a pour obligation de maîtriser les dépenses, dommages et pertes subis par l’Acheteur pendant la période de suspension.</p> <p>(b) L’Acheteur, par une notification remise au Fournisseur, peut suspendre ou résilier le présent Contrat, dans son ensemble ou en partie, si la suspension ou la résiliation est permise par la Législation Applicable. La suspension ou la résiliation au titre de la présente disposition prend immédiatement effet au moment de la remise de la notification de suspension ou de résiliation, selon le cas, conformément aux termes de la notification. Si le présent Contrat est suspendu conformément à la sous-clause 36.4(b) du CCAG, le Fournisseur a l’obligation de chercher à maîtriser les dépenses, dommages et pertes encourus par l’Acheteur pendant la période de suspension.</p>
<p>37. Résiliation par le Fournisseur</p>	<p>37.1 Le Fournisseur peut résilier le présent Contrat, au titre d’une notification remise au minimum trente (30) jours au préalable à l’Acheteur, dans le cas où l’un des événements spécifiés aux sous-clauses (a) à (e) de la présente clause 37 du CCAG se produirait.</p> <p>(a) Si l’Acheteur omet de payer toute somme due au Fournisseur au titre du présent Contrat et qui ne fait pas autrement l’objet d’un différend au titre de la clause 9 du CCAG dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réception de la notification écrite du Fournisseur qu’un tel paiement est en souffrance, la résiliation au titre de la présente disposition prend effet automatiquement après l’expiration d’un délai de trente (30) jours après</p>

	<p>remise de la notification de résiliation, à moins que le paiement visé par la notification de résiliation ne soit effectué par l'Acheteur au Fournisseur au cours de ce délai de trente (30) jours.</p> <p>(b) Si, à la suite d'un cas de Force Majeure, le Fournisseur est incapable d'exécuter une partie importante du présent Contrat pendant une période égale ou supérieure à soixante (60) jours, la résiliation au titre de la présente disposition prend effet automatiquement après expiration d'un délai de trente (30) jours après remise de la notification de résiliation.</p> <p>(c) Si l'Acheteur omet de respecter une sentence arbitrale finale au titre de la clause 9 du CCAG, la résiliation au titre de la présente disposition prend effet automatiquement après expiration d'un délai de trente (30) jours après remise de la notification de résiliation.</p> <p>(d) Si le Fournisseur ne reçoit pas le remboursement des Taxes dont il était exempté au titre du Compact cent vingt (120) jours après que le Fournisseur aura notifié l'Acheteur que ce remboursement était dû et échu, la résiliation au titre de la présente disposition prend effet automatiquement après expiration d'un délai de trente (30) jours suivant la remise de la notification de résiliation, à moins que le remboursement visé par la notification de résiliation soit effectué avant l'expiration de ces trente (30) jours.</p> <p>(e) Si le présent Contrat est suspendu conformément aux sous-clauses 36.4(a) ou 36.4 (b) du CCAG pendant une période dépassant trois (3) mois glissants, à condition que le Fournisseur se soit acquitté de ses obligations de maîtrise des coûts visées aux sous-clauses 36.4(a) ou 36.4(b) du CCAG pendant la période de suspension, la résiliation au titre de la présente disposition prend effet automatiquement après expiration d'un délai de trente (30) jours après remise de la notification de résiliation.</p>
--	---

<p>38. Traite des personnes</p>	<p>38.1 La MCC, ainsi que d'autres entités du Gouvernement des États-Unis, a adopté une politique de tolérance zéro à l'égard de la Traite des personnes (« TDP ») dans le cadre de sa Politique de lutte contre la Traite des personnes<sup>1</sup>. En application de cette politique :</p> <p>(a) <b>Termes définis.</b> Aux fins de l'application et de l'interprétation du présent paragraphe,</p> <ul style="list-style-type: none"><li>(i) les termes et expressions « coercition », « acte sexuel à des fins commerciales », « servitude pour dettes », « employé », « travail forcé », « fraude », « servitude involontaire », « traite des personnes » et « trafic sexuel » ont la signification qui leur est donnée dans la Politique de lutte contre la Traite des personnes de la MCC et lesdites définitions sont incorporées par renvoi dans la présente clause 38 du CCAG ; et</li><li>(ii) « Traite des personnes » désigne (A) le trafic sexuel dans lequel un acte sexuel à des fins commerciales est obtenu par la force, la fraude ou la coercition, ou dans lequel la personne incitée à accomplir un tel acte n'a pas atteint l'âge de 18 ans ; (B) le recrutement, l'hébergement, le transport, la fourniture ou l'obtention d'une personne en vue d'en obtenir un travail ou des services en recourant à la force, à la fraude ou à la coercition à des fins de servitude involontaire, de péonage, de servitude pour dettes ou d'esclavage.</li></ul> <p>(b) <b>Interdiction.</b> Les entreprises, les sous-traitants et leur personnel respectif ne doivent pas se livrer sous quelque forme que ce soit à la traite des personnes pendant la durée d'exécution d'un contrat financé, en totalité ou en partie, par la MCC et doivent également se conformer aux interdictions décrites dans les lois américaines et les décrets-lois relatifs à la traite des personnes, notamment l'interdiction de l'utilisation de méthodes de</p>
---------------------------------	---

---

<sup>1</sup> <https://www.mcc.gov/resources/doc/policy-counter-trafficking-in-persons-policy>

	<p>recrutement trompeuses, l'imposition de frais de recrutement aux employés, ou la destruction, la dissimulation, la confiscation ou le refus de l'accès d'un employé à ses documents d'identité.</p> <p>(c) <b>Exigences à respecter par le Fournisseur.</b></p> <p>(i) Chaque Fournisseur ou sous-traitant doit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a. informer ses employés de la Politique de lutte contre la Traite des personnes de la MCC et des mesures qui seront prises à l'encontre du personnel en cas de violation de cette politique. Ces mesures peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, le retrait du contrat, la réduction des prestations ou la résiliation du contrat de travail ; et</li><li>b. prendre les mesures appropriées, y compris le licenciement, contre les membres du personnel, les sous-traitants ou les sous-consultants qui violent les interdictions énoncées dans la présente politique.</li></ul> <p>(ii) Chaque Fournisseur doit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a. certifier qu'il ne se livre pas à des activités constitutives de Traite des personnes ou des activités connexes également interdites en vertu de la présente politique, ni ne facilite ou ne permet de telles activités, pendant la durée du Contrat ;</li><li>b. fournir l'assurance que les activités constitutives de Traite des personnes, ou les activités connexes également interdites en vertu de la présente politique, ne seront pas tolérées par son Personnel, ses sous-traitants ou ses Sous-consultants (selon le cas), ou leurs employés respectifs ; et</li><li>c. reconnaître que le fait de se livrer à de telles activités est un motif de suspension</li></ul>
--	---

	<p>ou de licenciement ou de résiliation du Contrat.</p> <p>(iii) Tout soumissionnaire, fournisseur, entreprise, sous-traitant, Consultant ou Sous-consultant doit informer immédiatement l'Entité MCA de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a. toute information reçue de quelque source que ce soit (y compris des organismes d'application de la loi) selon laquelle un membre de son Personnel, son sous-traitant, son Sous-consultant ou l'employé d'un sous-traitant ou d'un Sous-consultant s'est conduit en violation de la présente politique ; et</li><li>b. toute mesure prise à l'encontre d'un membre du Personnel, d'un sous-traitant, d'un sous-traitant/consultant ou l'employé d'un sous-traitant ou d'un Sous-consultant, conformément aux présentes exigences.</li></ul> <p>(d) <b>Recours.</b> Une fois que l'incident a été confirmé et selon la gravité de chaque cas, l'Entité MCA appliquera les mesures qui s'imposent, qui pourraient inclure les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• l'Entité MCA exige du Fournisseur qu'il retire le membre du personnel, le Sous-consultant concerné ou tout autre membre de son personnel concerné, ou tout agent ou affilié concerné ;</li><li>• l'Entité MCA exige la résiliation d'un contrat de sous-traitance ;</li><li>• la suspension des paiements liés au Contrat jusqu'à ce que le manquement soit corrigé à la satisfaction de l'Entité MCA ;</li><li>• la perte des primes d'encouragement, conformément au régime d'incitation prévu par le Contrat, le cas échéant, pour la période d'évaluation de la performance au cours de laquelle l'Entité MCA a établi le manquement ;</li><li>• l'Entité MCA applique des sanctions contre le Fournisseur, notamment en le déclarant inéligible, pour une durée indéterminée ou pour une période déterminée, à tout contrat financé par la MCC ; et</li><li>• la résiliation du Contrat par l'Entité MCA pour</li></ul>
--	--

	défaut d'exécution ou pour motif valable conformément à l'article de résiliation du Contrat.
39. Interdiction du travail dangereux pour les enfants	<p>39.1 Le Fournisseur ne doit pas employer un enfant pour effectuer des travaux à des fins d'exploitation économique ou des travaux susceptibles d'être dangereux pour l'enfant ou d'empêcher son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement aux plans physique, mental, spirituel, moral ou social. Lorsque la Législation Applicable ne définit pas un âge minimum, le Fournisseur s'assure que des enfants âgés de moins de quinze (15) ans ne sont pas employés pour effectuer des travaux dans le cadre du Contrat. En cas de divergence entre la Législation Applicable et l'âge minimum spécifié, l'âge le plus élevé devrait s'appliquer. Les enfants de moins de dix-huit (18) ans ne seront pas employés à des travaux dangereux. Tout travail effectué par des personnes âgées de moins de dix-huit (18) ans fera l'objet d'une évaluation appropriée des risques et d'un contrôle régulier visant la santé, les conditions de travail et les horaires.</p> <p>39.2 Le Fournisseur doit surveiller ses fournisseurs principaux de façon continue afin d'identifier tout changement important chez ces fournisseurs. Si de nouveaux risques ou cas de travail des enfants sont identifiés, le Fournisseur prend les mesures appropriées pour y remédier.</p>
40. Montants Remboursables	40.1 Si le présent Contrat permet le remboursement de certains frais, le remboursement des montants est limité et effectué conformément aux principes des coûts de la MCC, publiés sur son site web <a href="http://www.mcc.gov">www.mcc.gov</a> .
41. Comptes, Inspection et Audits	41.1 Le Fournisseur tient des comptes et registres précis et complets relatifs à la fourniture des Biens et Services Connexes au titre du présent Contrat, conformément aux dispositions de l'Annexe A et des principes comptables internationalement admis.
42. Utilisation des Financements ; Conformité avec les Directives	42.1 Le Fournisseur s'assure que ses activités ne violent pas les dispositions relatives à l'utilisation des Financements, ni les Directives environnementales énoncées à l'Annexe



environnementales	A.
43. Conditionnalités MCC	43.1 Pour éviter toute confusion, les Parties acceptent et comprennent que les dispositions de l'Annexe A reprennent certaines exigences du Gouvernement et de l'Acheteur au titre du Compact et des documents connexes, qui s'appliqueront de la même manière à n'importe quel fournisseur, sous-traitant ou collaborateur participant à la procédure d'adjudication ou à tout contrat ultérieur financé par la MCC et qu'elles engagent et lient les Parties au présent Contrat comme le font les autres termes et conditions du présent Contrat.
44. Dispositions à incorporer systématiquement dans tout contrat	44.1 Le Fournisseur s'assure que toutes les dispositions de l'Annexe A soient incorporées dans tout contrat ou contrat de sous-traitance qu'il conclura au titre du présent Contrat et dans la mesure permise par celui-ci.
45. Cession	<p>45.1 Aucune des parties ne saurait céder tout ou partie de ses obligations au titre du présent Contrat, ou tout avantage ou intérêt dans le présent Contrat ou en découlant, étant entendu que l'Acheteur peut céder tout ou partie du Contrat ou tout avantage ou intérêt détenu dans le Contrat ou en découlant, à une autre personne ou entité du Gouvernement (ou à une autre entité désignée par le Gouvernement) sans l'accord préalable écrit du Fournisseur. L'Acheteur s'efforce, dans la mesure du possible, d'informer le Fournisseur dès que possible d'une telle cession. Toute tentative de cession non conforme aux termes de la présente sous-clause 45.1 du CCAG est nulle et non avenue.</p> <p>45.2 En cas de cession du Contrat par l'Acheteur conformément aux dispositions de la sous-clause 45.1 du CCAG :</p> <p>(a) le Fournisseur doit obtenir une nouvelle Garantie d'Exécution conformément aux termes de la clause 16 du CCAG d'un montant égal à celui de la Garantie d'Exécution alors en vigueur, désignant le cessionnaire de l'Acheteur comme bénéficiaire, et doit remettre cette nouvelle Garantie d'Exécution à l'Acheteur au plus tard à la date à laquelle la cession devient effective, l'Acheteur devant alors retourner</p>

	<p>simultanément au Fournisseur la Garantie d'Exécution initiale ;</p> <p>(b) au cas où une garantie de restitution de paiement anticipé n'a pas encore été versée au moment de la cession, le Fournisseur obtient une nouvelle garantie de restitution de paiement anticipé conformément aux dispositions de la sous-clause 14.1 du CCAG d'un montant égal à celui de la garantie de restitution de paiement anticipé alors en vigueur, qui désigne le cessionnaire de l'Acheteur comme bénéficiaire et remet cette garantie à l'Acheteur avant la date à laquelle la cession prend effet et à laquelle l'Acheteur rend simultanément au Fournisseur sa garantie initiale.</p>
<p>46. Réception</p>	<p>46.1 La réception des Biens et Services Connexes intervient lorsque</p> <p>(a) les inspections et les essais, tels que spécifiés dans la SR5 de la Section 5 : Conditions Particulières de Fourniture et/ou le CCAP ont été effectués avec succès ; ou</p> <p>(b) les Inspections et Tests spécifiés dans le SR5 de la Section 5 n'ont pas été menés à bien ou n'ont pas été effectués pour des raisons imputables à l'Acheteur dans le délai à compter de la date Réalisation Finale ou dans tout autre délai convenu tel que spécifié dans la Section 5 : Conditions Particulières de Fourniture ; ou</p> <p>(c) l'Acheteur a mis les Biens en service pendant soixante (60) jours consécutifs. Si les Biens sont mis en service dans les conditions décrites ci-dessus, le Fournisseur en informe l'Acheteur et documente ledit usage.</p> <p>46.2 À tout moment après la survenance de l'un quelconque des événements visés à la sous-clause 46.1 du CCAG, le Fournisseur peut adresser une notification à l'Acheteur lui demandant la délivrance d'un Certificat de Réception, comme prévu à la Section 8. Formulaire Contractuels.</p> <p>46.3 Après consultation de l'Acheteur, et dans les quatorze (14) jours suivant la réception de la notification du Fournisseur, l'Acheteur doit :</p>

	<ul style="list-style-type: none"><li>(a) délivrer un Certificat de Réception ; ou</li><li>(b) notifier au Fournisseur par écrit tout défaut ou toute défaillance ou autre raison expliquant l'échec des Inspections et Tests ; ou</li><li>(c) délivrer le Certificat de Réception, si la situation visée par la sous-clause 46.1(b) du CCAG se présente.</li></ul> <p>46.4 Le Fournisseur fait tout ce qui est raisonnablement possible pour remédier rapidement à tout défaut et/ou défaillance et/ou à toute autre cause d'échec des Inspections et Tests dont l'Acheteur a informé le Fournisseur. Une fois ces mesures correctives prises par le Fournisseur, le Fournisseur en informe l'Acheteur, et l'Acheteur, avec l'entière coopération du Fournisseur, fait tout ce qui est raisonnablement possible pour effectuer rapidement un nouveau test des Biens. À l'issue des Inspections et Tests, le Fournisseur notifie à l'Acheteur sa demande de Certificat de Réception, conformément à la sous-clause 46.3 du CCAG. L'Acheteur délivre alors au Fournisseur le Certificat de Réception conformément à la sous-clause 46.3(a) du CCAG, ou notifie au Fournisseur d'autres défauts, défaillances ou autres raisons de l'échec des Inspections et Tests. La procédure décrite à la présente sous-clause 46.4 du CCAG sera répétée, si nécessaire, jusqu'à ce qu'un Certificat de Réception soit délivré.</p> <p>46.5 Si les Biens ne réussissent pas les Inspections et Tests conformément à la SR5 de la Section 5 : Conditions Particulières de Fourniture, alors soit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>(a) l'Acheteur peut résilier le Contrat, conformément à la sous-clause 36.1(b) du CCAG ; ou</li><li>(b) si la non-réalisation de la Réception dans le délai imparti résulte du manquement de l'Acheteur à ses obligations au titre du Contrat, le Fournisseur est réputé avoir rempli ses obligations en ce qui concerne les aspects techniques et fonctionnels pertinents du Contrat.</li></ul> <p>46.6 Si, dans les quatorze (14) jours suivant la réception de la notification du Fournisseur, l'Acheteur ne délivre pas le Certificat de Réception ou n'informe pas le Fournisseur par écrit des raisons légitimes pour lesquelles l'Acheteur</p>
--	--

	<p>n'a pas délivré le Certificat de Réception, le Fournisseur doit envoyer une notification à l'Acheteur l'informant que le délai de quatorze (14) jours est échu. Si l'Acheteur ne prend pas les mesures décrites ci-dessus dans la présente sous-clause 46.6 du CCAG dans les trois (3) jours suivant la réception de ladite notification, les Biens sont réputés avoir été acceptés à la date de ladite notification du Fournisseur.</p>
--	---

## Section VII. Conditions Spéciales du Contrat

Les Conditions Spéciales du Contrat (« CSC ») ci-après complètent et/ou modifient le Cahier des Clauses Administratives Générales (« CCAG »). En cas de contradiction, les dispositions des présentes l'emportent sur celles du CCAG.

CCAG 1.1	<p>(b) « Législation Applicable » désigne les lois et tout autre instrument ayant force de loi au <b>Maroc</b>, tels qu'ils peuvent être édictés et en vigueur de temps à autre.</p> <p>(d) « Dossier d'Appel d'Offres » désigne le dossier d'appel d'offres relatif à l'achat de Biens et Services Connexes ; N° de référence de l'Appel d'Offres : <b>DAO/CB/MCA-M/ES-12-B/Compact</b>; publié <b>[insérer la date de publication]</b>.</p> <p>(m) La « Destination finale » est : <b>Voir annexes 1-1, 1-2 et/ou 1-3 des spécifications techniques dans le fichier Excel joint</b></p> <p>(q) « Pays MCA » désigne le <b>Royaume du Maroc</b>.</p> <p>(x) « Acheteur » désigne le « Gouvernement du Maroc », ainsi que l'entité du « Maroc » nommée par le gouvernement en remplacement de celui-ci, <b>l'Agence MCA-Morocco</b>.</p>
CCAG 2.2	L'édition des Incoterms est « <b>Incoterms 2010</b> »
CCAG 2.7(i)	<p>Les autres documents faisant partie intégrante du présent Contrat sont :</p> <p>Une attestation d'engagement légalisée dûment signée et cachetée par le partenaire régional du fournisseur, dont chaque partenaire s'engage à assurer, durant la période de garantie, la continuité de service et le support technique permanent</p> <p>Notice d'utilisation originale complète, en français et en arabe, pour chaque article proposé, et tous les documents attestant les caractéristiques des équipements proposés</p> <p>autres</p>
CCAG 5.2	Le présent Contrat est établi en langue <b>française</b> .
CCAG 6.1	<p>Le membre responsable est <b>[insérer le nom du membre]</b></p> <p><i><b>[Note : Si le Fournisseur se compose d'une coentreprise ou de toute autre association regroupant plusieurs entités, le nom de l'entité dont l'adresse est indiquée à l'article 7.1 des CSC doit être inséré ici. Si le Fournisseur se compose d'une seule entité, le présent article 5.1 des CSC doit être supprimé.]</b></i></p>

<p>CCAG 8.1</p>	<p>L'adresse pour la signification des <b>avis</b> à l'Acheteur dans le cadre du présent Contrat est :</p> <p style="text-align: center;"><b>Agence MCA-Morocco</b></p> <p>À l'attention de :</p> <p>Adresse : Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohammed VI des œuvres sociales de l'Education - Formation, Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFANE Hay Riad, Rabat- Maroc</p> <p>Courriel : <b>[Insérer l'adresse électronique correspondante]</b></p> <p>L'adresse pour la signification des <b>avis</b> au Fournisseur dans le cadre du présent Contrat est :</p> <p style="text-align: center;"><b>[Insérer l'adresse correspondante]</b></p>
<p>CCAG 8.2</p>	<p>L'adresse pour la signification des <b>changements d'adresse</b> à l'Acheteur est :</p> <p style="text-align: center;"><b>Agence MCA-Morocco</b></p> <p>À l'attention de :</p> <p>Adresse : Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohammed VI des œuvres sociales de l'Education - Formation, Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFANE Hay Riad, Rabat- Maroc</p> <p>Courriel : <b>[Insérer l'adresse électronique correspondante]</b></p> <p>L'adresse pour la signification des <b>changements d'adresse</b> au Fournisseur est :</p> <p style="text-align: center;"><b>[Insérer l'adresse correspondante]</b></p>
<p>CCAG 9.2</p>	<p>Les différends découlant du présent Contrat qui ne sont pas résolus par les Parties conformément à la sous-clause 9.1 du CCAG sont réglés par voie d'arbitrage conformément aux dispositions suivantes :</p> <p><u>Sélection des arbitres.</u> Chaque litige soumis à arbitrage par une Partie est entendu par un arbitre unique ou par un panel d'arbitres composé de trois arbitres, conformément aux dispositions suivantes :</p> <p>(a) Lorsque les Parties reconnaissent que le litige concerne une question technique, elles peuvent accepter de nommer un arbitre unique ou, à défaut d'accord sur l'identité de cet arbitre unique dans les trente (30) jours après réception par l'autre Partie de la proposition de nom pour cette nomination par la Partie qui a initié la procédure, chaque Partie peut faire appel à Casablanca International Mediation &amp; Arbitration Center (CIMAC) afin d'obtenir une liste d'au moins cinq (5) noms, et, à la réception de cette liste, les Parties proposent tour à tour des noms qui en sont</p>

	<p>tirés, et le dernier de la liste devient l'arbitre unique pour la question en litige. Si le dernier nom n'est pas déterminé de cette manière dans les soixante (60) jours à dater de la liste, CIMAC nomme, à la demande d'une Partie, et à partir de la liste ou autrement, un arbitre unique pour la question en litige.</p> <p>(b) Lorsque les Parties ne conviennent pas que le litige concerne une question technique, l'Agence MCA-Morocco et le Consultant nomment chacun un arbitre, et ces deux arbitres nomment ensemble un troisième arbitre, qui préside le panel d'arbitrage. Si les arbitres nommés par les Parties ne parviennent pas à nommer un troisième arbitre dans les trente (30) jours après la nomination du dernier des deux arbitres nommés par les Parties, le troisième arbitre, à la demande d'une des Parties, est nommé par CIMAC.</p> <p>(c) Si, dans un litige soumis à la sous-clause 9.2. (b) des CSC, une Partie ne nomme pas d'arbitre dans les trente (30) jours après la nomination d'un arbitre par l'autre Partie, la partie qui a nommé un arbitre peut faire appel à CIMAC pour nommer un arbitre unique pour la question en litige, et l'arbitre nommé suite à cette demande est l'arbitre unique pour ce litige.</p> <p>2. <u>Règles de procédure.</u> Exception faite de ce qui est précisé aux présentes, les procédures arbitrales sont menées conformément aux règles de procédure d'arbitrage du CIMAC en vigueur à la date du présent Contrat.</p> <p>3. <u>Arbitres remplaçants.</u> Si pour une quelconque raison un arbitre n'est pas en mesure de remplir sa fonction, un remplaçant est nommé de la même manière que l'arbitre initial.</p> <p>4. <u>Nationalité et qualifications des arbitres.</u> L'arbitre unique ou le troisième arbitre nommé selon les paragraphes (a) à (c) de la sous-clause 9.2 est un expert légal ou technique internationalement reconnu avec une vaste expérience en lien avec la question en litige et il ne peut être un ressortissant du pays d'origine du Consultant <b>[Note : Si le Consultant consiste en plus d'une entité, ajouter : ou du pays d'origine de chacun des membres ou Parties]</b> ou du Maroc. Aux fins de l'application de la présente clause, « pays d'origine » signifie entre autres :</p> <p>(a) le pays d'origine du Consultant <b>[Note : Si le Consultant consiste en plus d'une entité, ajouter : ou du pays d'origine de chacun des membres ou Parties]</b> ; ou</p> <p>(b) le pays dans lequel se trouve le principal établissement du Consultant <b>[ou de l'un des membres ou parties]</b> ; ou</p> <p>(c) le pays de la nationalité de la majorité des actionnaires du</p>
--	--

	<p style="text-align: center;"><b>Consultant [ou de l'un des membres ou parties] ; ou</b></p> <p>(d) le pays de la nationalité des Sous-consultants concernés, lorsque le litige concerne un contrat de sous-traitance.</p> <p>5. <b>Coûts.</b> En cas de survenance d'un litige, les Parties conviennent de l'allocation des coûts associés aux efforts de règlement avant arbitrage ou en lien avec l'arbitrage. Lorsque les Parties ne parviennent pas à un accord concernant l'allocation, celle-ci est déterminée par l'arbitre.</p> <p>6. <b>Divers.</b> Dans toute procédure d'arbitrage en vertu du présent Contrat :</p> <p>(a) les procédures se tiennent, sauf accord des Parties, au CIMAC ;</p> <p>(b) le français est la langue officielle à tous égards ; et</p> <p>(c) la décision de l'arbitre unique ou de la majorité des arbitres est définitive et contraignante et est applicable dans n'importe quelle cour de juridiction compétente, et les Parties renoncent par la présente à toute objection ou demande d'immunité pour cette application.</p> <p><b><i>[Note : La disposition suivante concernant le droit de la MCC d'assister en tant qu'observateur à toute procédure d'arbitrage doit être inscrite dans tous les Contrats]</i></b></p> <p><b><i>Droit d'observation de la MCC.</i></b></p> <p>La MCC a le droit d'assister en tant qu'observateur à toute procédure d'arbitrage relative au présent Contrat, à sa seule discrétion, mais pas l'obligation de participer à une procédure d'arbitrage quelconque. Que la MCC soit ou non observateur à tout arbitrage relatif au présent Contrat, les Parties doivent fournir à la MCC des transcriptions écrites en anglais de toute procédure ou audience d'arbitrage et une copie de la sentence motivée dans les dix (10) jours suivant a) chaque procédure ou audience ou b) la date à laquelle une telle sentence est rendue. La MCC peut faire valoir ses droits en vertu du présent Contrat dans le cadre d'un arbitrage mené conformément à la présente disposition ou en intentant une action devant tout tribunal compétent. L'acceptation par la MCC du droit d'assister en tant qu'observateur à l'arbitrage ne constitue pas un consentement à la compétence des tribunaux ou de tout autre organe d'une juridiction ou à la compétence d'un groupe spécial d'arbitrage.</p>
<p>CCAG 11.1</p>	<p>Le délai d'exécution des prestations sera étalé sur <b>18 mois</b> à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage sans dépasser la date de fin du Compact :</p> <p>le 30 juin 2022.</p> <p>Si MCA-Morocco l'estime nécessaire, elle soumettra au Fournisseur un</p>



	<p>avenant ayant pour objet le transfert au Gouvernement du Royaume du Maroc ou toute entité ou personne morale relevant de celui-ci, conformément au plan de clôture du Compact, les droits et les engagements du Maître d’Ouvrage, relatifs au présent Contrat, qui ne sont pas encore échus ou réalisés à la date d’expiration du Compact.</p> <p>Le Contrat sera alors prolongé par avenant, le cas échéant, de la durée nécessaire à la réalisation des prestations objet du présent contrat, non encore réalisées ou échues, à la date de clôture du Compact.</p> <p>Le Consultant ne pourra pas refuser un tel avenant.</p> <p><b>Livraison et Documents</b>          Pour les Biens fournis depuis l’extérieur du pays de l’Acheteur :          Pour l’exonération des droits de douane et de la TVA, après la signature du contrat, le Fournisseur donne à l’Acheteur : les factures pro forma avec les références du matériel à importer (voir Tax Guidelines for Vendor), ainsi que tout document qui peut être requis par les services de la Douane locale. La demande de franchise douanière devra être demandée et obtenue avant l’importation du matériel au Maroc.</p> <p><b>Termes <b>Delivered Duty Paid</b> Destination finale</b></p> <p><b>Autre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Base de données d’inventaire du matériel livré. Cette base de données doit comprendre tous les équipements installés, ainsi que leurs marques, types, numéros de série et numéros d’inventaire</li> <li>• Les notices/prospectus/catalogues d’utilisation originales</li> <li>• Une attestation de garantie remise au maître d’ouvrage à la date de la livraison</li> <li>• Attestation de Réception du Matériel (ARM)</li> <li>• Acceptance Note</li> </ul>
<p>CCAG 13.1</p>	<p>Le Prix d’Adjudication est fixé à <b>[insérer le montant]</b> Dollars US.</p> <p>OU</p> <p>Le Prix d’Adjudication est :</p> <p><b>[insérer le montant]</b> Dollars US</p> <p>et</p> <p><b>[insérer le montant]</b> Dirhams marocains (MAD)</p> <p>OU</p> <p>Le Prix du contrat est fixé à <b>[insérer le montant]</b> Dirhams marocains (MAD)</p>

	<p><b><i>[Note : supprimer les mentions inutiles]</i></b></p> <p>Les comptes sont :</p> <p>Pour les Dollars US : <b>[insérer le numéro de compte]</b></p> <p>Pour les Dirhams marocains (MAD) : <b>[insérer le numéro de compte]</b></p> <p>Les prix facturés pour les Biens livrés et les Services Connexes réalisés ne sont pas ajustables.</p>
<p>CCAG 14.1</p>	<p>Les délais, mode et conditions de paiement du Fournisseur au titre du présent Contrat sont les suivants :</p> <p><b><u>Avance à la demande du Fournisseur :</u></b></p> <p>Une avance de dix (10) pour cent du montant du contrat (BSF2+BSF3) peut être accordée au Fournisseur, sous les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A sa demande, sur présentation d'une facture (mentionnant une demande d'avance) ;</li> <li>- Sur présentation d'une garantie bancaire d'un montant équivalent valable jusqu'à la livraison des Biens et sous la forme prévue dans le dossier d'appel d'offres ou sous toute autre forme acceptable par l'Acheteur ;</li> </ul> <p><b><u>Remboursement de l'avance :</u></b></p> <p>L'avance sera remboursée dans sa totalité lors du paiement des équipements livrés et acceptés conformément à la clause 12 des CPF (Conditions Particulières de Fournitures ), précisément au moment du paiement de la facture de 70%.</p> <p><b><u>Mainlevée de la garantie d'avance :</u></b></p> <p>La garantie d'avance sera libérée après le remboursement à 100% de l'avance.</p> <p><b><u>Les conditions et modalités de paiement du Fournisseur sont les suivants :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. <b>A la livraison sur les sites et acceptation conformément à la clause 12 des CPF ( Conditions Particulières de Fournitures ) : Soixante-dix (70) pour cent du montant des Biens et des services connexes réellement livrés/effectivement réalisés sur les sites des annexes 1-1, 1-2 et 1-3 seront payés au Fournisseur, et sur présentation d'une facture et d'une note d'acceptation (validation de la conformité des biens et services connexes), et des documents spécifiés à la clause 11 du CCAG.</b></li> <li>ii. <b>Au moment de l'installation et Réception provisoire au sein des établissements scolaires : Trente (30) pour cent du montant des Biens réellement installés et services connexes effectivement réalisés et</b></li> </ul>

réceptionnés provisoirement sur les sites des annexes 1-1, 1-2 et 1-3, seront payés sur présentation d'une facture accompagnée du Certificat de Réception provisoire émis par l'Acheteur ;

**AVANCE**

	<b>Montant (MAD ou USD)</b>
Montant maximum de l'Avance, à la demande (10%)	

**ECHancier DE PAIEMENT**

		<b>Montant (MAD ou USD)</b>
<b>Montant total hors-TVA hors-droits de douane (en MAD)</b>		
<b>PAIEMENT</b>	<b>Pourcentage par rapport au montant du contrat (%)</b>	
i. A la livraison sur les sites et acceptation par les établissements scolaires	70	
ii. Au moment de l'installation et Réception provisoire au sein des établissements scolaires	30	

L'Agent Fiscal effectuera les paiements, 30 jours après la date de réception d'un dossier de paiement valide : une facture dûment signée et libellée au nom de l'Agence MCA-Morocco, avec l'acceptance note de MCA-Morocco pour les Biens concernés.

Dispositions fiscales : Voir Tax Exemption Guidelines.

Pénalités de retard (voir article 28.1 ci-dessous)

Livraison de facture

La facture originale signée et dûment libellée au nom de l'Agence MCA-Morocco, avec le PV de réception (acceptance note) de MCA-Morocco, doit être remise à l'Agent Fiscal de MCA-Morocco à l'adresse suivante :

**Agence MCA-Morocco**

À l'attention de :

	<p>Adresse : Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohammed VI des œuvres sociales de l'Education - Formation, Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFANE Hay Riad, Rabat- Maroc</p> <p>Courriel : <b>[Insérer l'adresse électronique correspondante]</b></p> <p>Rejet de la facture</p> <p>Une facture peut être rejetée purement et simplement, par le biais du processus d'approbation de la facture, par exemple signalée comme reçue mais déclarée non conforme par la suite. Si une facture est rejetée, le Consultant sera informé dès que possible. L'avis de rejet contiendra la (les) raison (s) du rejet et, si possible, la façon de remédier à la carence.</p> <p>Une fois que la facture corrigée et soumise à nouveau avec le certificat d'acceptation (Acceptance note) de MCA-Morocco, la période de traitement de 30 jours commencera à nouveau.</p> <p>Les différents paiements seront effectués par virement sur le compte bancaire du Fournisseur mentionné ci-dessus dans un délai maximum de 30 jours calendaires à partir de l'approbation de la facture par l'Agent Fiscal de MCA-Morocco.</p> <p>Numéro du compte bancaire :</p>
<p>CCAG 14.5</p>	<p>Les délais de paiement au-delà desquels l'Acheteur doit verser des intérêts au Fournisseur sont de <b>trente</b> jours après la date de réception d'un dossier de paiement valide.</p> <p>Le taux d'intérêt à appliquer en cas de paiement en souffrance est le Taux des financements fédéraux indiqué sur le site Internet de la FED :</p> <p><a href="http://www.federalreserve.gov/releases/h15/current/default.htm">http://www.federalreserve.gov/releases/h15/current/default.htm</a></p>
<p>CCAG 16.1</p>	<p>Le montant de la Garantie d'Exécution, en pourcentage du Prix d'Adjudication, s'élève à dix <b>(10) pour cent du Prix d'Adjudication</b> et est libellé en <b>des monnaies de paiement du présent Contrat, selon leurs proportions du Prix d'Adjudication.</b></p>
<p>CCAG 24.2</p>	<p>L'emballage, le marquage et la documentation intérieure et extérieure des emballages sont :</p> <p><b>[insérer en détail le type d'emballage requis, les marquages des emballages et toute la documentation requise]</b></p> <p>L'emballage est celui qui assurera la sécurité maximale de tous les produits.</p>

CCAG 25.1	La couverture d'assurance est spécifiée dans les Incoterms.
CCAG 26.1	La responsabilité du transport des Biens est spécifiée dans les Incoterms.
CCAG 27.2	Les inspections et les tests sont : Se référer au formulaire SR5 des Conditions particulières de fourniture (CPF).
CCAG 28.1	Les dommages et intérêts conventionnels sont de Sept millième ( <b>0,7</b> %) par semaine du Prix de Contrat. Le montant maximal des dommages et intérêts conventionnels représente <b>10</b> % du Prix d'Adjudication.
CCAG 29.3	La garantie demeure valable pendant <b>douze (12) mois</b> après que tout ou partie des Biens, selon les cas, aura été livré(e) et reçu(e) à la Destination finale. La période de garantie des Biens qui ont été réparés ou remplacés au cours de la période de garantie sera de <b>douze (12) mois</b> à compter de la date à laquelle ces Biens ont été réparés ou remplacés.
CCAG 29.5	Le Fournisseur doit réparer ou remplacer tout ou partie des Biens défectueux sous <b>cinq</b> jours ouvrables (y compris le délai de récupération et de retour sur site).

## **Annexe A : Dispositions Complémentaires**

Les dispositions contractuelles supplémentaires sont disponibles sur le site web de la MCC : <https://www.mcc.gov/resources/doc/annex-of-general-provisions>.

**N.B. : Ces dispositions doivent être téléchargées et jointes au Contrat**

## **Section VIII. Formulaires contractuels**

Cette section contient des formulaires qui, une fois remplis, feront partie du contrat. Les formulaires de garantie d'exécution, de conformité aux sanctions, d'autocertification des fournisseurs et de garantie de restitution de paiement anticipé, le cas échéant, ne doivent être remplis par le Soumissionnaire retenu qu'après l'attribution du contrat.

## Notification d'intention d'adjudication

*[La notification d'intention d'adjudication doit être remplie et envoyée au Soumissionnaire retenu conformément à la clause 41 des IS].*

[date]

**CECI N'EST PAS UNE NOTIFICATION D'ADJUDICATION NI UNE LETTRE D'ACCEPTATION.  
PAR LE PRÉSENT AVIS, L'ACHETEUR N'ENTEND PAS  
CONCLURE UN CONTRAT.**

À : [Insérer le nom et l'adresse du Fournisseur]

**Objet : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX**

**Référence de l'Appel d'Offres : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX**

Comme le prévoit le Document d'appel d'offres (clause 41 des IS) en ce qui concerne [insérer le nom du Contrat et le numéro d'identification, tels qu'ils figurent dans le Dossier d'appel d'offres], le présent avis a pour but de vous informer que nous vous avons choisi comme attributaire dans le cadre du marché faisant l'objet du présent Dossier d'appel d'offres et, après l'expiration du délai de présentation d'une contestation des soumissionnaires et la résolution de toute contestation des soumissionnaires soumise conformément à notre système de contestation des soumissionnaires, décrit plus en détail dans le Dossier d'appel d'offres, nous prévoyons de vous envoyer une Notification d'attribution officielle et un Accord contractuel.

Bien que nous vous fournissions la présente Notification d'intention d'adjudication, il n'induit PAS la formation d'un contrat entre nous. Vous ne devez pas acquérir de droits résultant de la loi ou de l'équité et nous n'octroyons pas et n'acceptons pas de droits ou obligations en droit ou en équité jusqu'au moment où vous recevrez de notre part une Lettre d'acceptation/Notification d'adjudication signée, accompagnée d'un modèle d'Accord contractuel, et les exigences énoncées dans ladite Lettre d'acceptation ou ladite Notification d'Adjudication ont été remplies d'une manière que nous jugeons acceptable. Nous nous réservons le droit d'annuler la présente Notification d'intention d'adjudication à tout moment avant l'attribution du Contrat, sans encourir de ce fait une quelconque responsabilité.

Merci d'avoir participé au processus d'appel d'offres. Pour obtenir des renseignements sur la présente notification, veuillez communiquer avec le soussigné.

Signé :

En qualité de :

**[Nom en caractères d'imprimerie]**



## BSF12 Notification d'Adjudication de Contrat

*[La Notification d'Adjudication du Contrat constitue la base du Contrat, tel que le prévoit la clause 42 des IS. Ce formulaire de Notification d'Adjudication de Contrat doit être rempli et remis au Soumissionnaire retenu uniquement après que la procédure d'évaluation des Offres a été terminée, sous réserve de l'examen de la MCC, le cas échéant.]*

[date]

À : [Insérer le nom et l'adresse du Fournisseur]

Objet : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX  
Référence de l'Appel d'Offres : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

La présente Notification d'Adjudication de Contrat concerne votre Offre en date du [insérer la date] dont la Référence apparaît ci-dessus, d'un Prix d'Offre forfaitaire d'un montant de [insérer le montant en toutes lettres et en chiffres] [insérer le nom de la monnaie], corrigée et modifiée conformément aux IS, que l'Acheteur a retenue.

Par la présente, il vous est demandé de (a) fournir lesdits Biens et Services Connexes, conformément aux termes du Contrat ; (b) signer et retourner le Contrat de Marché ci-joint ; et (c) remplir et retourner le Formulaire de certification de la conformité aux sanctions ; (d) le Formulaire d'auto-certification des Fournisseurs et (e) transmettre votre Garantie d'Offre conformément à la clause 16 du CCAG dans les vingt-huit (28) jours après votre réception de la présente Notification.

Signé :

En qualité de :

[Nom en caractères d'imprimerie]

Pièce Jointe : Contrat de Marché

## Accord Contractuel

Le présent ACCORD CONTRACTUEL (le présent « Contrat ») en date du [jour][mois], [année], est conclu entre [dénomination légale complète de l'Entité MCA] (l'« Acheteur ») d'une part et [dénomination légale complète du Fournisseur] ((le « Fournisseur »), d'autre part.

**[Note : Si le Fournisseur se compose de plus d'une entité, utiliser la formule qui suit]**

Le présent ACCORD CONTRACTUEL (le présent « Contrat ») en date du [jour] [mois][année], est conclu entre [dénomination légale complète de l'Entité MCA] (l'« Entité MCA ») d'une part et [dénomination légale complète du Fournisseur principal] (le « Fournisseur ») en [coentreprise/consortium/association] avec [citer les noms des membres de chaque entité en coentreprise] d'autre part, chacune des parties étant conjointement et solidairement responsable envers l'Acheteur pour toutes les obligations du Fournisseur en vertu du présent Contrat et étant réputée incluse dans toute référence au terme « Fournisseur ».

### CONSIDÉRANTS

#### CONSIDÉRANT QUE

- (c) La Millennium Challenge Corporation (« MCC ») et le Gouvernement du **Maroc** (le « Gouvernement ») ont conclu un programme de coopération en vue d'une assistance au titre de la Millennium Challenge Account pour un montant d'environ [indiquer le montant] (le « Financement MCC ») afin de contribuer à la réduction de la pauvreté par la croissance économique au **Maroc** le [insérer la date] (le « Compact »). Le Gouvernement, agissant par l'intermédiaire de l'Acheteur, entend utiliser une partie du Financement MCC pour des paiements éligibles en vertu du présent Contrat. Les paiements effectués par l'Entité MCA au titre du présent contrat sont soumis, à tous égards, aux termes et conditions du Compact et des documents connexes, y compris des restrictions sur l'utilisation et les conditions de décaissement du Financement MCC. Aucune partie autre que le Gouvernement et l'Acheteur ne peut se prévaloir du Compact ni prétendre au produit du Financement MCC.
- (d) L'Acheteur a demandé au Fournisseur de fournir certains biens et services connexes identifiés dans le présent Contrat et a accepté une offre soumise par le Fournisseur pour la fourniture de ces biens et services connexes, tel que dans le présent Contrat ; et

PAR CONSÉQUENT, les parties au présent Contrat conviennent de ce qui suit :

- (e) En contrepartie des paiements à effectuer par l'Acheteur au Fournisseur, tel qu'énoncé dans le présent Contrat, le Fournisseur convient par les présentes avec l'Acheteur de fournir les biens et les services connexes et de réparer les vices qui y sont contenus conformément, à tous égards, aux dispositions du

présent Contrat.

- (f) Sous réserve des modalités du présent Contrat, l'Acheteur convient par les présentes de payer au Fournisseur, en contrepartie de la fourniture des biens et des services connexes, le Prix d'adjudication (tel que défini ci-dessous) ou toute autre somme qui deviendrait exigible en vertu des dispositions du présent Contrat aux dates et selon les modalités prévues par le présent Contrat.

EN FOI DE QUOI, les Parties ont conclu le présent Contrat conformément aux lois du **Maroc** à compter du jour, mois et l'année indiqués ci-dessus.

Pour **[dénomination légale complète de l'Acheteur]**

Pour **[dénomination légale complète du Fournisseur] :**

Signature

Signature

Nom

Nom

En présence de :

En présence de :

***[Note : Si le Fournisseur se compose de plus d'une entité, toutes ces entités doivent apparaître comme signataires, par exemple, de la manière suivante] :***

Pour et au nom de chacun des Membres du Fournisseur

**[Nom du Membre]**

---

**[Représentant autorisé]**

**[Nom du Membre]**

---

**[Représentant autorisé]**

### Formulaire d'attestation de conformité aux sanctions

Pour satisfaire aux dispositions de l'article G des Dispositions supplémentaires de l'Annexe A du Contrat, le Fournisseur doit remplir le présent formulaire dans les 28 jours suivant la réception de la Lettre d'acceptation et de l'Accord contractuel, puis le dernier jour ouvrable précédant le dernier jour ouvrable de chaque trimestre (31 mars, 30 juin, 30 septembre, 31 décembre) après la signature d'un Contrat financé par la MCC<sup>2</sup>, pour la durée du contrat. Le formulaire doit être soumis à l'Agent de passation de marchés de l'Entité MCA [fournir l'adresse électronique] avec copie à la MCC à l'adresse : [sanctionscompliance@mcc.gov](mailto:sanctionscompliance@mcc.gov). Les instructions sur la façon de remplir ce formulaire sont fournies ci-dessous.

**Dénomination légale complète du Fournisseur :**

---

**Nom complet et numéro du Contrat :**

---

**Entité MCA avec laquelle le Contrat est signé :**

---

- Toutes les vérifications d'admissibilité ont été effectuées conformément aux **dispositions de l'Annexe A « Dispositions supplémentaires », paragraphe G « Respect de la législation sur le financement du terrorisme et autres restrictions »**. Aucune ressource de la MCC<sup>3</sup> n'a été mise à la disposition d'une personne physique, société ou autre entité figurant sur les listes énumérées, y compris le Fournisseur lui-même. Aucune ressource de la MCC n'a été mise à la disposition d'un pays, ou d'une entreprise établie dans un pays ou exerçant une partie importante de ses activités dans un pays, qui fait l'objet d'une sanction ou d'une restriction en vertu de la loi ou de la politique des États-Unis, y compris les États désignés comme commanditaires du terrorisme par les États-Unis.
- OU**
- Toutes les vérifications d'admissibilité ont été effectuées conformément aux dispositions de l'Annexe A « Dispositions supplémentaires », paragraphe G « Respect de la législation sur le financement du terrorisme et autres restrictions », et les résultats suivants ont été obtenus (informations à fournir pour chaque résultat) :
- le nom de la personne, de la société ou autre entité :
  - la ou les source(s) de vérification de l'admissibilité lorsque le concerné est cité comme n'étant pas admissible :
  - Poste (s'il s'agit d'une personne physique), ou biens ou services fournis (s'il s'agit d'une société ou d'une autre entité) :
  - Valeur estimative des travaux exécutés à la date de certification :

---

<sup>2</sup> « Contrat financé par la MCC » est défini comme un contrat signé par une Entité MCA ou une Équipe MCA centrale, par opposition à un contrat signé par la MCC, en vertu des dispositions des Directives relatives à la passation des marchés du Programme de la MCC, et au moyen des ressources mises à disposition par la MCC, par l'entremise d'un programme Compact, d'un programme de seuil ou des fonds de l'accord 609(g).

<sup>3</sup> « Financement MCC » est défini comme les ressources mises à disposition par la MCC, par l'entremise d'un programme Compact, d'un programme de seuil ou des fonds de l'accord 609(g).

Je certifie par la présente que les renseignements fournis ci-dessus sont sincères et exacts à tous égards importants et je comprends que toute déclaration inexacte, fausse déclaration ou omission de fournir les renseignements demandés dans la présente attestation peut être considérée comme un « cas de fraude » aux fins du contrat conclu entre l'Entreprise et l'Entité MCA, des Directives relatives à la passation des marchés du Programme de la MCC et d'autres politiques ou directives applicables de la MCC, y compris la Politique de la MCC sur la prévention, la détection et la répression de la fraude et de la corruption dans le cadre des opérations de la MCC.

**Signataire autorisé :** \_\_\_\_\_ **Date :**  
\_\_\_\_\_

**Nom du signataire en caractères d'imprimerie :**  
\_\_\_\_\_

**INSTRUCTIONS SUR LA FAÇON DE REMPLIR LE FORMULAIRE :**

Le Fournisseur doit exécuter les procédures suivantes pour vérifier l'admissibilité des entreprises, du personnel clé, des sous-traitants, des vendeurs, des fournisseurs et des bénéficiaires de financements, conformément aux dispositions de l'**Annexe A « Dispositions supplémentaires », paragraphe G « Respect de la législation sur le financement du terrorisme et autres restrictions »**, énoncées ci-dessous.

Le Fournisseur doit vérifier que toute personne, société ou autre entité qui a accès aux ressources de la MCC ou qui en est bénéficiaire, y compris son personnel, ses consultants, ses sous-traitants, ses vendeurs, ses fournisseurs et les bénéficiaires de financements, ne figure sur aucune des listes suivantes :

1. Système de gestion des marchés (System for Award Management (SAM)) - <https://www.sam.gov/portal/SAM/#1>
2. Liste des exclusions de la Banque mondiale - <http://web.worldbank.org/external/default/main?contentMDK=64069844&menuPK=116730&pagePK=64148989&piPK=64148984&querycontentMDK=64069700&theSitePK=84266>
3. Liste récapitulative de présélection du Gouvernement américain - [https://2016.export.gov/ecr/eg\\_main\\_023148.asp](https://2016.export.gov/ecr/eg_main_023148.asp)

La documentation du processus prend deux formes. Le Fournisseur doit préparer un tableau énumérant chaque membre du personnel, consultant, sous-traitant, vendeur, fournisseur et bénéficiaire de financement intervenant dans l'exécution du Contrat, tel que le formulaire fourni ci-dessous.

Nom	Date de vérification	Admissible
-----	----------------------	------------

	SAM	Liste des exclusions de la Banque mondiale	Liste récapitulative de présélection du Gouvernement américain	(O/N)
Fournisseur (l'entreprise elle-même)				
Membre du personnel n° 1				
Membre du personnel n° 2				
Consultant n° 1				
Consultant n° 2				
Sous-traitant n° 1				
Sous-traitant n° 2				
Vendeur n° 1				
Fournisseur n°1				
Bénéficiaire n°1				

Le Fournisseur doit indiquer la date à laquelle la recherche a été effectuée à l'aide de chaque source de vérification de l'admissibilité et si le membre du personnel, le consultant, le sous-traitant, le vendeur, le fournisseur ou le bénéficiaire de financement a été jugé admissible – c'est-à-dire qu'il ne figurait sur aucune des sources de vérification de l'admissibilité.

En outre, comme les trois listes sont des bases de données consultables qui renvoient une page de résultats de recherche positifs ou négatifs lorsqu'un nom est soumis en vue d'effectuer des recherches, le Fournisseur doit imprimer et conserver pour chaque membre du personnel, consultant, sous-traitant, vendeur, fournisseur ou bénéficiaire de financement la page de résultats de recherche pour chaque source de vérification de l'admissibilité, qui devrait se présenter comme suit, « *Fait l'objet d'une exclusion en cours ?* » « *Non* » (en ce qui concerne le SAM), « *Aucune donnée correspondante n'a été trouvée !* » (en ce qui concerne la Liste des exclusions de la Banque mondiale), ou « *Aucun résultat trouvé* » (en ce qui concerne la Liste récapitulative de présélection du Gouvernement américain).

Si une ou plusieurs données défavorables ont été trouvées pour une ou plusieurs personnes ou entités, y compris pour le Fournisseur lui-même, le Fournisseur doit effectuer des recherches supplémentaires pour déterminer si le résultat est un « faux positif ». S'il s'agit d'un faux positif, le Fournisseur marquera le membre du personnel, le consultant, le sous-traitant, le vendeur, le fournisseur ou le bénéficiaire de financement

comme étant admissible et conservera les données de la recherche confirmant cette admissibilité.

Si, en revanche, l'un des membres du personnel, des consultants, des sous-traitants, des vendeurs, des fournisseurs ou des bénéficiaires de financement du Fournisseur est jugé inadmissible à cette étape, l'Entité MCA déterminera s'il est possible, dans les circonstances, de permettre au Fournisseur de procéder à son remplacement. Cette décision sera prise au cas par cas et devra être approuvée par la MCC, indépendamment de la valeur estimative du contrat envisagé.

En outre, conformément au point P1.A.1.9 (d) des Directives relatives à la passation des marchés du Programme de la MCC, le Fournisseur doit s'assurer que les ressources de la MCC ne sont pas utilisées pour l'acquisition de biens ou services provenant d'un pays, ou d'une entreprise qui est constituée ou dont le principal établissement ou une partie importante de ses activités se situent dans un pays, qui est soumise à une sanction ou restriction par la loi ou la politique des États-Unis, y compris les États désignés comme commanditaires du terrorisme par les États-Unis (<https://www.state.gov/j/ct/list/c14151.htm>).

Tous ces documents doivent être conservés par le Fournisseur dans le dossier général du contrat auprès de l'Entité MCA pour la durée du contrat et pour la période supplémentaire après l'expiration du contrat qui est requise pour la conservation des documents aux termes du contrat (généralement cinq ans après la date d'expiration du programme Compact ou du programme de seuil). L'Entité MCA, la MCC ou leurs représentants doivent avoir accès à ces documents conformément aux dispositions pertinentes du contrat.

**Dispositions supplémentaires », paragraphe G « Respect de la législation sur le financement du terrorisme et autres restrictions »**

La Partie contractante ne doit pas fournir de soutien matériel ou de ressources, directement ou indirectement, ou permettre sciemment que les ressources de la MCC soit transférées à toute personne, société ou autre entité dont ladite Partie sait, ou a des raisons de savoir, qu'elle commet, tente de commettre, préconise, facilite ou participe à toute activité terroriste, ou a commis, tenté de commettre, préconisé, facilité ou participé à toute activité terroriste, y compris, mais sans s'y limiter, les personnes et entités i) figurant sur la liste principale des nationaux spécialement désignés et des personnes faisant l'objet d'un blocage tenue par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers (U.S. Office of Foreign Assets Control) du département du Trésor américain, qui est disponible à l'adresse [www.treas.gov/offices/enforcement/ofac](http://www.treas.gov/offices/enforcement/ofac), (ii) ii) figurant sur la liste récapitulative des personnes et entités tenue à jour par le « Comité 1267 » du Conseil de sécurité des Nations Unies, iii) figurant sur la liste tenue à jour sur [www.sam.gov](http://www.sam.gov), figurant sur toute autre liste que l'Entité MCA pourrait demander de temps à autre. Aux fins de

la présente disposition, « soutien matériel et ressources » comprend les devises, les instruments monétaires ou autres titres financiers, les services financiers, le logement, la formation, les conseils ou l'assistance d'experts, les centres d'accueil, les faux documents ou pièces d'identité, le matériel de communication, les installations, les armes, les substances létales, les explosifs, le personnel, le transport et autres biens matériels, à l'exception des médicaments ou du matériel religieux.

La Partie contractante doit s'assurer que ses activités dans le cadre du présent Accord sont conformes à l'ensemble des lois, règlements et décrets-lois américains applicables en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, aux lois américaines prévoyant des sanctions, aux pratiques restrictives du commerce, au boycottage et à toutes autres sanctions économiques promulguées de temps à autre au moyen d'une loi, d'un décret-loi, d'un règlement ou administrées par l'Office of Foreign Assets Control du Département du Trésor des États-Unis ou de toute autorité gouvernementale qui lui succèdera, y compris 18 U.S.C. Section 1956, 18 U.S.C. Section 1957, 18 U.S.C. Section 2339A, 18 U.S.C. Section 2339B, 18 U.S.C. Section 2339C, 18 U.S.C. Section 981, 18 U.S.C. Section 982, le décret-loi n° 13224, 15 C.F.R. Part 760, et les programmes de sanctions économiques énumérés à 31 C.F.R. Parts 500 à 598 et doit s'assurer que ses activités dans le cadre du Contrat sont conformes aux politiques et procédures de surveillance des opérations afin de garantir l'observation des normes, telles qu'elles peuvent être établies de temps à autre par la MCC, l'Entité MCA, l'Agent financier ou la Banque, selon le cas. La Partie contractante doit effectuer ou faire effectuer des vérifications sur toute personne, société ou autre entité ayant accès à des fonds ou destinataire de fonds, laquelle vérification doit être effectuée conformément aux procédures énoncées dans la 10<sup>e</sup> Partie des Directives relatives à la passation des marchés du Programme de la MCC (Procédures de vérification de l'admissibilité) qui sont disponibles sur le site web de la MCC à l'adresse [www.mcc.gov](http://www.mcc.gov). La Partie contractante A) effectue le contrôle visé au présent paragraphe au moins une fois par trimestre, ou dans tout autre délai raisonnable que l'Entité MCA ou la MCC pourrait demander de temps à autre et B) remet un rapport de ce contrôle périodique à l'Entité MCA avec copie à la MCC.

D'autres restrictions à l'égard de la Partie contractante s'appliquent comme indiqué à la section 5.1(b) du Compact en ce qui concerne le trafic de stupéfiants, le terrorisme, toute conduite préjudiciable à la MCC ou à l'Entité MCA, toute activité contraire aux intérêts nationaux des États-Unis en matière de sécurité ou toute autre activité qui a un effet important et défavorable sur la capacité du Gouvernement ou de toute autre partie de mettre en œuvre efficacement ou



d'assurer la mise en œuvre efficace du Programme ou de tout projet ou de s'acquitter de ses responsabilités ou obligations au titre du Compact ou de tout document connexe ou qui a un effet important et défavorable sur les actifs du Programme ou sur tout Compte autorisé.

### **Formulaire d'auto-certification à remplir par les consultants/sous-traitants/fournisseurs**

Le formulaire d'auto-certification ci-dessous doit être signé par le Fournisseur dans le cadre du Contrat. Cette auto-certification déclare que le Fournisseur n'achètera que des biens et matériels essentiels pour le Contrat, auprès de fournisseurs n'ayant pas recours au travail forcé et au travail des enfants et qui fournissent à leurs travailleurs directs un lieu de travail sûr et hygiénique.

-----  
-----

Comme stipulé aux sections 11.6, 11.7 et 27.1 du Contrat, le Fournisseur doit se conformer aux **Normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale** de la Société financière internationale en ce qui concerne les normes de travail et les mesures de protection qui leur sont garanties. Le Fournisseur doit s'assurer quant à lui que ses principaux fournisseurs, c'est-à-dire toute personne physique ou morale qui fournit des biens ou des matériels essentiels pour l'exécution du Contrat, n'ont pas recours au travail forcé et au travail des enfants dans la production de ces biens et matériels, et garantissent aux travailleurs directs du Fournisseur un lieu de travail sûr et hygiénique.

En conséquence, je certifie qu'en ce qui concerne ce contrat :

- je comprends les exigences du contrat conclu avec le MCA-**[Nom du pays]**.
- [Nom du Fournisseur]** s'assurera que toutes les activités entreprises sont effectuées conformément aux normes de performance d'IFC, telles que décrites aux sections 11.6, 11.7 et 27.1 du Contrat.
- [Nom du Fournisseur]** n'a pas et n'aura pas recours au travail forcé ou au travail des enfants, et fournit à ses travailleurs un lieu de travail sûr et hygiénique.
- [Nom du Fournisseur]** n'achète pas et n'achètera pas de matériel ou de biens auprès de fournisseurs ayant recours au travail forcé ou au travail des enfants.
- [Nom du Fournisseur]** n'achètera du matériel ou des marchandises qu'auprès de fournisseurs offrant à tous les travailleurs un lieu de travail sûr et hygiénique.
- [Nom du Fournisseur]** a mis en place un système pour assurer un suivi de nos fournisseurs, identifier les risques nouveaux et émergents. Ce système permet également à **[Nom du Fournisseur]** de remédier efficacement aux risques.
- Lorsqu'il n'est pas possible de remédier à de nouveaux risques ou incidents, **[Nom du Fournisseur]** s'engage à rompre les liens avec ces fournisseurs.

Enregistrez ici toute exception à ce qui précède :

--

*JE CERTIFIE PAR LA PRESENTE QUE LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS CI-DESSUS SONT SINCERES ET EXACTS A TOUS LES EGARDS IMPORTANTS ET JE COMPRENDS QUE TOUTE DECLARATION INEXACTE, FAUSSE DECLARATION OU OMISSION DE FOURNIR LES RENSEIGNEMENTS DEMANDES DANS LA PRESENTE ATTESTATION PEUT ETRE CONSIDEREE COMME UN « UN CAS DE FRAUDE » AUX FINS DU CONTRAT. JE CONFIRME QUE JE REPRESENTE VALABLEMENT **[NOM DU FOURNISSEUR]** ET QUE J'AI LE POUVOIR LEGAL DE SIGNATURE.*

Signataire autorisé : \_\_\_\_\_ Date :

\_\_\_\_\_  
Nom du signataire en caractères d'imprimerie :

---

## Garantie Bancaire d'Exécution

*[La banque, à la demande du Fournisseur, doit remplir le formulaire conformément*

*aux instructions indiquées]*

**Agence ou succursale de la banque :** [insérer le nom et l'adresse du Garant en toutes lettres]

**Bénéficiaire :** [insérer le nom et l'adresse de l'Acheteur en toutes lettres]

**Date :** [Insérer la date d'émission]

**GARANTIE D'EXÉCUTION N° :** [insérer le numéro de la Garantie d'Exécution]

**Nous avons été informés que** [insérer le nom du Fournisseur en toutes lettres] **(ci-après le « Fournisseur »)** a conclu le **Contrat n°** [insérer le numéro] **en date du** [insérer le jour et le mois], [insérer l'année] **avec** [nom de l'Entité MCA] **(dénommée ci-après « le Bénéficiaire »)**, pour la fourniture de [description des Biens et Services Connexes fournis] **(ci-après le « Contrat »)**.

**En outre, nous reconnaissons que, aux termes du Contrat, une Garantie d'Exécution est exigée.**

**À la demande du Fournisseur, nous nous engageons irrévocablement à verser au Bénéficiaire tous montants ne dépassant pas un total de** [insérer le(s) montant(s) en chiffres et en toutes lettres], **à réception de la première demande écrite du Bénéficiaire accompagnée d'une déclaration écrite indiquant que le Fournisseur a manqué à ses obligations au titre du Contrat, sans difficulté ni discussion, ni que vous ayez à prouver ou à démontrer le bien fondé de votre demande ou du montant qu'elle vise.**

**La présente Garantie expire au plus tard vingt-huit (28) jours suivant la date de la fin de l'exécution des obligations contractuelles du Fournisseur, y compris toute obligation de garantie, et toute demande de paiement au titre de cette Garantie devra nous parvenir, à cette agence/à cette succursale, à la date d'expiration au plus tard.**

**[La Banque Émettrice doit supprimer les mentions inutiles]** Nous confirmons que [nous sommes une institution financière légalement autorisée à fournir cette garantie au Maroc] **[OU]** [nous sommes une institution financière située à l'extérieur du Maroc mais avons une institution financière correspondante située au Maroc qui assurera l'applicabilité de cette garantie. Le nom de notre banque correspondante et nos coordonnées sont les suivants : **[fournir le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique]]**].

**Pour la Banque**

**Pour le Fournisseur**

**Signature**

**Signature**

**En qualité de :**

**En qualité de :**

**Date :**

**Date :**

## Garantie bancaire de restitution de paiement anticipé

*[La banque, à la demande du Fournisseur, remplit le formulaire conformément aux instructions indiquées]*

**Agence ou succursale de la banque :** [insérer le nom et l'adresse du Garant en toutes lettres]

**Bénéficiaire :** [insérer le nom et l'adresse de l'Acheteur en toutes lettres]

**Date :** [Insérer la date d'émission]

**GARANTIE DE RESTITUTION DE PAIEMENT ANTICIPÉ n° :** [insérer le numéro de la Garantie de restitution de paiement anticipé]

Nous avons été informés que [insérer le nom du Fournisseur en toutes lettres] (ci-après le « Fournisseur ») a conclu le Contrat n° [insérer le numéro] en date du [insérer le jour et le mois], [insérer l'année] avec [nom de l'Entité MCA] (dénommée ci-après « le Bénéficiaire »), pour la fourniture de [description des Biens et Services Connexes fournis] (ci-après le « Contrat »).

En outre, nous reconnaissons que, aux termes du Contrat, une Garantie de restitution de paiement anticipé d'un montant de [insérer le(s) montant(s) en chiffres et en toutes lettres] doit être effectuée en contrepartie d'une Garantie de restitution de paiement anticipé.

À la demande du Fournisseur, nous nous engageons irrévocablement à verser au Bénéficiaire tous montants ne dépassant pas un total de [insérer le(s) montant(s) en chiffres et en toutes lettres], à réception de la première demande écrite du Bénéficiaire accompagnée d'une déclaration du Fournisseur, que ladite déclaration figure dans la demande proprement dite ou dans un document distinct signé accompagnant ou identifiant la demande, indiquant que :

- (a) le Fournisseur n'a pas remboursé l'acompte reçu, en totalité ou en partie, conformément aux termes du Contrat ; et
- (b) le montant de l'acompte non remboursé par le Fournisseur.

Toute réclamation et tout paiement au titre de la présente garantie sont subordonnés à la condition que l'acompte mentionné ci-dessus ait été crédité au Fournisseur sur son numéro de compte [insérer le numéro] à [insérer le nom et l'adresse de la Banque].

Le montant maximal de cette garantie sera progressivement réduit du montant de l'acompte remboursé par le Fournisseur tel qu'indiqué dans les copies des relevés intermédiaires ou des certificats de paiement qui nous seront présentés. La présente garantie expirera au plus tard à la réception d'une copie du certificat de paiement provisoire indiquant que **[insérer le pourcentage]** pour cent du Prix d'Adjudication a été certifié aux fins de paiement, ou le **[insérer le jour]** jour de **[insérer le mois],[insérer l'année]**, selon la première éventualité. Par conséquent, toute demande de paiement au titre de cette Garantie devra nous parvenir, à cette agence/à cette succursale, à la date d'expiration au plus tard.

**[La Banque Émettrice doit supprimer les mentions inutiles]** Nous confirmons que [nous sommes une institution financière légalement autorisée à fournir cette garantie au Maroc] **[OU]** [nous sommes une institution financière située à l'extérieur du Maroc mais avons une institution financière correspondante située au Maroc qui assurera l'applicabilité de cette garantie. Le nom de notre banque correspondante et nos coordonnées sont les suivants : **[fournir le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique]]**.

Cette garantie est soumise aux Règles uniformes pour les garanties sur demande (RUGDD) Révision 2010, publication de la CCI n° 758, à l'exception de la déclaration justificative visée à l'article 15(a) qui est par les présentes exclue et qui peut être mentionnée autrement ci-dessus.

**Pour la Banque**

**Pour le Fournisseur**

**Signature**

**Signature**

**En qualité de :**

**En qualité de :**

**Date :**

**Date :**

## Lettre de Crédit

*[La banque, à la demande de la Partie Titulaire du Compte, doit remplir le formulaire conformément aux instructions indiquées]*

### Non applicable

**Agence ou succursale de la banque :** [insérer le nom et l'adresse du Garant en toutes lettres]

Bénéficiaire : **[Insérer le nom du Bénéficiaire en toutes lettres]**

Partie Titulaire du Compte : **[insérer le nom et l'adresse de la Partie Titulaire du Compte en toutes lettres]**

Date : **[Insérer la date d'émission]**

LETTRE DE CRÉDIT IRRÉVOCABLE n° : **[Insérer le numéro de la Lettre de Crédit]**

**Nous avons été informés que** [insérer le nom de l'entité MCA en toutes lettres] **a conclu le Contrat n°** [insérer le numéro] **en date du** [insérer le jour et le mois], [insérer l'année] **avec** [nom du Fournisseur], **pour la fourniture de** [description des Biens et Services Connexes fournis].

Nous ouvrons par la présente notre crédit irrévocable en faveur du Bénéficiaire pour la ou les sommes n'excédant pas un montant total de **[insérer le montant en chiffres et en toutes lettres et le nom de la monnaie]** à mettre à disposition sur demande du Bénéficiaire pour paiement à vue sur présentation de votre traite accompagnée des documents suivants :

**[insérer la liste des documents requis pour que le bénéficiaire puisse réclamer le paiement au moyen de la présente lettre de crédit]**

La présente lettre de crédit est valide jusqu'au **[insérer la date d'expiration]**, à condition, toutefois, que la présente lettre de crédit soit automatiquement prolongée sans modification pour **[insérer le nombre de jours]** à compter de la date d'expiration actuelle ou future de celle-ci, à moins qu'au moins trente (30) jours avant une telle date d'expiration, la banque émettrice donne au client, **[insérer les nom et adresse postale du client]** un préavis écrit de son intention de ne pas renouveler cette lettre de crédit pour cette période supplémentaire. L'avis exigé aux termes des présentes sera réputé avoir été donné au moment de sa réception par le bénéficiaire.



La présente lettre de crédit est émise sous réserve des Règles et usances uniformes relatives aux crédits documentaires, révision 2007, publication no 600 de la Chambre de commerce internationale.

**Pour la Banque**

**Signature**

**En qualité de :**

**Date :**

**Pour la Partie Titulaire du Compte**

**Signature**

**En qualité de :**

**Date :**

## Certificat de Réception

Date : **[Insérer la date]**

CB n° : **[insérer le numéro de CB]**

Contrat : **[Insérer le nom et le numéro du Contrat]**

À : **[insérer le nom et l'adresse du Fournisseur]**

Monsieur/madame,

En vertu de la clause 42 du CCAG (Réception) du Contrat conclu entre vous et le **[insérer le nom de l'Acheteur]** (ci-après l' « Acheteur » en date du **[insérer la date du Contrat]**, relatif à **[insérer une brève description des Biens et Services Connexes]**, nous vous informons par la présente que les Biens (identifiés ci-dessous) ont passé avec succès les Inspections et Tests spécifiés dans le Contrat. Conformément aux termes du Contrat, l'Acheteur prend en charge les Biens (identifiés ci-dessous), et assume également la garde et le risque de perte à cet égard à la date mentionnée ci-dessous.

1. Description des Biens : **[Insérer la description]**
2. Date de Réception : **[Insérer la date]**

Cette lettre ne vous libère pas de vos autres obligations au titre du Contrat ni de vos obligations pendant la période de garantie.

Pour et au nom de l'Acheteur :

Signé :

Date :

en qualité de : **[indiquer le « Chef de projet » ou l'autorité de haut niveau au sein de l'organisation de l'Acheteur]**